# LE CORPS

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

*Sur le rapport favorable du censeur désigné, je vous permets de faire imprimer votre manuscrit :* Le Corps de Saint Vincent de Paul.

A. FIAT, S. J.
Sup. gén.

---

NIHIL OBSTAT :

C. GUIGNOT.

IMPRIMATUR :

*Amiens, le 5 juin* 1913

† LÉON, Ev. d'Amiens.

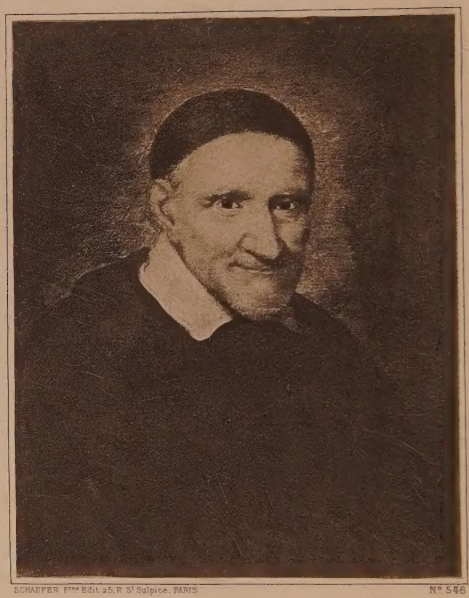

SCHAEFER Frres Edit. 25, R. St Sulpice. PARIS N° 546

SAINT VINCENT DE PAUL

d'après un tableau du temps

# LE CORPS

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

PAR

Un Prêtre de la Congrégation
de la Mission

ABBEVILLE

IMPRIMERIE F. PAILLART

—

1913

61860

# PRÉFACE

Parlant un jour à sa communauté de la procession organisée par le Chapitre de Notre-Dame de Paris, pour se rendre à Saint-Lazare, saint Vincent faisait remarquer l'attention des chanoines à faire figurer dans ce défilé triomphal les principales reliques de la métropole et il ajoutait :

« Nous nous mettrons en disposition de recevoir ces « précieuses reliques, comme si c'étaient les Saints « mêmes dont elles sont les reliques qui nous fissent « l'honneur de nous venir visiter. Ainsi nous honorerons « Dieu en ses Saints et nous le supplierons qu'il nous « rende participants des grâces qu'il a si abondamment « versées dans leurs âmes [1] ».

Cette pieuse recommandation révèle d'une façon non équivoque les sentiments du Saint, à l'égard des reliques ; mais n'est-ce point aussi un puissant enseignement sur les honneurs dûs par la piété filiale à ses restes vénérés, surtout au corps aujourd'hui glorieux, de ce

1. *Vie de saint Vincent de Paul.* (Abelly, t. III, p. 134.)

prêtre incomparable dont le nom est sur toutes les lèvres, l'amour dans tous les cœurs ?

Si l'histoire de cette *grande âme* a séduit tant d'écrivains, épris de sa sainteté féconde, on peut cependant affirmer que l'œuvre toujours reprise, n'a jamais paru terminée, si divers sont les points de vue dans une telle existence, si étonnants les contrastes que la divine Providence s'est plu à y multiplier pour notre édification !

Et pourtant, parmi les historiens de notre aimable Saint, figurent les noms illustres de prélats distingués et d'écrivains de race qui avaient étudié le XVII^e^ siècle et le rôle prépondérant joué par celui dont il aurait dû porter le nom, tant son influence rejaillit sur les événements de cette époque.

Mais on ne peut en dire autant de ce qui touche au *Corps* même de *saint Vincent* depuis bientôt trois siècles. Ce trésor sacré a cependant une histoire des plus émouvantes, dont les pages bénies seront lues par ses enfants et ses admirateurs avec un respect religieux [1].

Depuis 250 ans, que de prières sont montées vers le ciel en l'honneur de l'Apôtre de la Charité ! Que de faveurs insignes et d'éclatants miracles sont venus manifester la puissance de ce nouveau thaumaturge donné par Dieu à son Eglise !

Ces faits qui sont à peu près ignorés du public et même de ses deux familles religieuses, méritent d'être

1. A part une charmante petite plaquette très curieuse, parue ces dernières années sur le cœur de saint Vincent (*Aperçu historique*, sous le pseudonyme de G. de Montgesty, 1907), rien n'a été écrit, ou presque rien sur ce sujet si captivant.

connus et publiés ; nous voulons redire ces grâces de choix, ces saints enthousiasmes populaires aux jours mémorables de la béatification et de la canonisation.

En traversant les périodes mouvementées de notre histoire nationale, on verra les pieuses industries suggérées par la piété filiale pour soustraire à la Révolution les reliques vénérées de Vincent de Paul et on admirera les triomphes les plus éclatants qui succèdent périodiquement aux tristesses les plus angoissantes.

Ceux dont les cœurs sont épris du culte de saint Vincent de Paul trouveront dans le développement de ces questions palpitantes d'intérêt, une occasion nouvelle d'acquitter leur dette de gratitude, en multipliant les hommages de leur piété filiale.

Cette pensée suffit à notre ambition. Elle sera, avec la bénédiction de saint Vincent, la plus noble récompense de ce modeste travail, dont la documentation et l'illustration ne seront pas pour déplaire au lecteur.

# LE CORPS

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

## CHAPITRE PREMIER

### XVII^e et XVIII^e siècles.

#### I. — Funérailles.

Pendant le cours de sa vie, saint Vincent de Paul s'étudia toujours à s'abaisser devant Dieu et à cacher aux regards des hommes ce qui pouvait lui attirer quelque considération. L'humilité fut sa vertu de prédilection, et c'est par elle, autant que par la charité, qu'il fut l'imitateur fidèle de Jésus-Christ. Aussi, à l'exemple de son divin Maître a-t-il été exalté en proportion de ses abaissements. Glorifié par l'extension de ses œuvres comme par la diffusion de son esprit, il a reçu en récompense un nom glorieux parmi les saints et il a été exalté par le culte religieux que l'Eglise lui a décerné. Ce culte, à quelque point de vue qu'on le considère, est une gloire pour saint Vincent. C'est un rayon de cette gloire que

nous étudions en ces pages, en admirant comment Dieu a conservé à notre vénération le corps de son serviteur et comment l'Eglise a décerné les plus grands honneurs à ses précieuses reliques.

Vers la fin de sa longue carrière, saint Vincent disait un jour à ses missionnaires : « Bientôt le misérable corps « de ce vieux pécheur sera mis en terre : il sera réduit en « cendres et vous le foulerez aux pieds. » La mort arriva en effet ; mais bientôt. le Dieu qui se plaît à exalter les humbles, donna à son serviteur une gloire proportionnée à ses abaissements : Il plaça sur les autels ce corps même que Vincent désirait sous les pieds de tous.

Le 27 septembre 1660, « un peu avant quatre heures, « son visage se couvre encore d'une rougeur vermeille ; « il paraît tout en feu ; puis la rougeur s'efface de nou- « veau et est remplacée par une blancheur de neige. On « lui suggère quelques invocations qu'il balbutie en « remuant les lèvres sans pouvoir les fermer. C'est la « mort qui vient. Quelques hoquets annoncent qu'il est « entré dans le travail de l'agonie ; travail rapide, d'un « quart d'heure au plus. Ni efforts, ni convulsions ; à « peine une respiration plus forte et son âme était retour- « née à Dieu [1]. »

C'était l'heure où chaque jour, depuis plus de cinquante ans, il se rendait aux pieds de Notre-Seigneur pour s'unir à lui dans l'oraison. Cette fois encore, à la même heure, il est aux pieds du Souverain Juge, mais pour entendre la sentence des élus : « Venez, les bénis de

1. Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps*, IV, p. 327.

« mon Père, possédez le royaume qui vous a été pré-« paré [1]. » Il commençait ainsi pour ne plus la terminer un nouveau genre d'oraison pleine de délices, une union intime avec son Dieu : « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur [2]. »

Quant à son corps, il semble encore vivant et livré à un doux sommeil ; aucune altération ne se manifeste sur le visage et il prend un aspect de beauté vénérable, radieuse, un reflet envoyé du ciel par son âme bienheureuse.

Lorsque tous eurent satisfait aux premières exigences de la piété filiale et qu'ils eurent pleuré leur père, il fallut enfin songer à lui rendre les derniers devoirs. Le corps fut alors porté sur son lit et lavé pieusement : l'éponge qui servit en cette pénible circonstance, devient à l'instant même un objet précieux qui fut toujours conservé avec soin comme une relique. Nous aurons plus d'une occasion d'y revenir.

Le frère Jean Dubourdieu [3], aidé de plusieurs autres frères coadjuteurs, procède alors au premier ensevelissement ; les prêtres de la maison s'étant réunis de leur côté pour reconnaître M. Alméras comme vicaire général,

1. Matt., XXV, 34.
2. Apoc., XIV, 13.
3. Le frère Dubourdieu (Jean Armand) naquit à Garos au diocèse de Lescar et fut reçu dans la Congrégation de la Mission le 8 novembre 1644. En 1658, saint Vincent le destinait au consulat d'Alger, mais ce fut son successeur, M. Alméras qui réalisa ce projet en 1661. Le Frère Dubourdieu rentra en France en 1673 et il édifia ses confrères de Saint-Lazare par sa piété et la pratique de toutes les vertus qui font le véritable disciple de saint Vincent.

avaient fixé au lendemain mardi 28 septembre, à midi, les funérailles de leur père.

Impossible de peindre l'émotion causée dans toutes les classes de la Société par la mort de Vincent de Paul. Au Louvre et dans les salons de Paris comme dans les quartiers ouvriers de la capitale et les chaumières des campagnes, partout c'était une affliction profonde. Tant était vrai le mot du président de Lamoignon : « Toute la France a perdu en la mort de Monsieur Vincent. » Pas une voix ne s'éleva pour contredire à la louange universelle ; les Jansénistes eux-mêmes durent pour le moment dissimuler leur rancune.

Sa réputation de sainteté était déjà si bien établie que Loret, gazetier rimeur des événements du jour, en vers de huit pieds fort médiocres, mais cependant très à la mode, écrivait dans sa *Muse historique* :

Monsieur Vincent, ce grand prud'homme
Qu'une haute vertu renomme,
Zélé, dévot, sage et pieux,
S'il en fut jamais sous les cieux,
A tant exercé de bontés,
De piétés, de charités,
. . . . . .
Qu'en vérité si c'était moi
Qui fut le Pontife de Rome,
Je canoniserais cet homme.

Pendant ce temps, les médecins procèdent à l'autopsie du corps pour en retirer les entrailles et le cœur. La duchesse d'Aiguillon, de son côté, s'empresse de faire ciseler, pour recevoir et garder ce cœur qui a tant aimé Dieu et les pauvres, un emblème en argent sous forme de cœur surmonté de flammes dorées et repnosat sur

quatre appuis de même métal. La châsse entière mesurait 35 centimètres de hauteur. Cœur et châsse furent pieusement conservés dans une armoire fermée et secrète de la salle des reliques jusqu'au moment de la béatification. Le foie et une petite partie des entrailles furent placés près du cœur dans la même armoire. De leur côté, les entrailles furent déposées dans la nef de l'église Saint-Lazare, sous le milieu de la balustrade.

Quant aux parties nobles du corps, elles furent trouvées fort saines. On disserta beaucoup « sur un os blanc, « un peu oblong, assez semblable à un jeton d'ivoire, qui « s'était formé dans la rate ; les familiers du serviteur « de Dieu attribuèrent ce phènomène à la violence qu'il « s'était faite pour combattre son humeur sévère et « mélancolique. C'est ainsi qu'on avait trouvé le fiel « de saint François de Sales, durci, desséché, partagé « en un grand nombre de petites pierres et qu'on y avait « vu le résultat d'une dure et longue lutte contre un tem- « pérament naturellement colère [1]. »

Toute la journée du lundi et toute la nuit qui suivit, six ecclésiastiques en surplis étaient placés des deux côtés du corps exposé dans une salle de Saint-Lazare et récitaient l'office des morts. D'innombrables visiteurs vinrent aussi prier : on voulait jeter encore un regard sur celui que la vénération publique tenait déjà pour un saint. Les pauvres faisaient éclater leur douleur en invoquant celui qu'ils nommaient leur père et qui en avait eu toutes les tendresses. Les plus grands personnages se

1. Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps*, IV, p. 229.

mêlaient à cette foule pour prier, eux aussi, et à leur tour faire toucher leurs chapelets ou des linges à la dépouille mortelle de l'humble Monsieur Vincent. Beaucoup pleuraient, un grand nombre voulaient lui baiser les pieds. La matinée du mardi, tout aussi pieuse, fut moins calme ; on sentait que ce trésor allait disparaître et l'empressement augmentant d'heure en heure, les prêtres de la Mission devenaient impuissants à écarter la foule. Les vêtements du défunt étaient déchirés et les lambeaux en étaient disputés ; on alla même jusqu'à lui arracher les cheveux ou les poils de la barbe.

Un peu avant les funérailles dont la cérémonie devait commencer à midi, le corps, transporté à l'église, fut déposé dans la chapelle dédiée à saint Pierre. Bientôt on vit arriver tout ce qu'il y avait de grand et d'illustre à Paris ; le peuple, les pauvres surtout auxquels Vincent avait consacré sa vie, se portaient en masse à Saint-Lazare. Les funérailles furent honorées de la présence du prince de Conti, de Mgr Piccolomini, nonce du Pape et archevêque de Césarée, de six évêques, des principaux curés de Paris, d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux. La princesse de Conti, la duchesse d'Aiguillon, une foule de dames de qualité, tout particulièrement les dames de la Charité, voulurent donner, en se groupant une fois encore autour de ses dépouilles mortelles, un dernier témoignage de vénération à ce saint prêtre dont la vie et les exemples avaient été pour elles une exhortation puissante et continuelle au bien.

Parmi les plus désolées, on remarquait la Sœur Marguerite Chétif, supérieure des Filles de la Charité, nom-

mée tout récemment à ce poste éminent et difficile. En quelques jours, elle se voyait privée des deux appuis sur lesquels elle reposait toute confiance aux premiers moments de sa supériorité : M. Portail et Monsieur Vincent. Sa douleur provoquait la pitié de tous les assitants, de ses filles tout particulièrement. Aussi, à l'issue de la cérémonie, celles-ci vinrent-elles tour à tour l'embrasser tendrement en lui disant : « Consolez-vous, ma Mère, consolez-vous ; vous n'aurez pas tant de peines que vous pensez ; nous vous promettons d'être plus souples et plus affectionnées que jamais. »

Le corps du saint fondateur, placé dans un cercueil de plomb entouré lui-même d'un autre cercueil de bois, fut inhumé au milieu du chœur de l'église Saint-Lazare, au-dessous de l'aigle ; on y avait pratiqué préalablement un caveau carré en maçonnerie. C'est là que saint Vincent reposa en attendant la gloire de la béatification et tous les honneurs qui, pour lui, devaient suivre ce jour béni du 29 août 1729.

Sur le cercueil de plomb, on plaça une tablette de cuivre avec cette inscription :

*Hic jacet venerabilis vir Vincentius a Paulo, Presbyter, Fundator, seu Institutor et primus Superior Generalis Congregationis Missionis, necnon Puellarum Charitatis. Obiit die* 27ª *septembris anni* 1660, *ætatis vero suæ* 85. *Præfuit annis* 35 [1].

1. Ci-gît l'homme vénérable Vincent de Paul, Prêtre, Fondateur ou Instituteur et premier Supérieur général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité. Il mourut le 27 septembre 1660, dans la 85e année de son âge et la 35e de sa supériorité.

Cette inscription était gravée sur un cœur que soutenaient deux anges ; deux autres anges maintenaient une draperie qui semblait l'envelopper comme dans un tombeau. Un ange était assis comme pour annoncer le triomphe prochain de la sainteté et la victoire sur la mort : *Sepulcrum ejus erit gloriosum.*

L'inhumation terminée, on allait fermer définitivement le cercueil et sceller le tombeau lorsque Mgr de Montmorin, archevêque de Vienne, demanda la consolation de contempler une dernière fois ces traits qui indiquaient si bien la bonté et la charité. Il obtint cette faveur et baisa religieusement ces mains qui avaient opéré tant de bonnes œuvres.

Après les funérailles, la tombe de Monsieur Vincent ne fut pas abandonnée ; ses amis aimaient à y prier et à y pleurer ; les malheureux y allaient aussi, demandant des miracles que souvent ils obtenaient ; ils firent bientôt de cette tombe un lieu de pèlerinage et la foule des pèlerins devinrent des témoins irrécusables de ses vertus toujours plus manifestes et mieux connues comme des grâces chaque jour renouvelées et obtenues par le saint.

Deux fois l'an, les Filles de la Charité visitent, elles aussi, cette tombe et elles le feraient plus souvent si on le leur permettait. Là, en effet, elles se recommandent, elles et leurs œuvres, avec une confiante dévotion, aux intercessions de leur père.

Douze ans après la mort de Monsieur Vincent, le 2 septembre 1672, Dieu retira de ce monde M. Alméras, premier supérieur général de la Congrégation de la Mission après le Fondateur. On l'enterra à côté et à

droite de Monsieur Vincent. Il avait du reste bien mérité cet honneur par l'amitié dont le saint l'avait honoré de son vivant et par le succès que sa sagesse avait su procurer aux œuvres depuis 1660. Peu après les funérailles de M. Alméras, on mit sur la pierre qui recouvrait sa tombe, l'inscription suivante :

*Hic jacet R. P. Renatus Almeras, Congregationis Missionis Superior Generalis. Obiit die 2ª septembris anna Dom.* 1672, *ætatis suæ* 60 [1].

Le 26 mars 1697, pareille cérémonie funèbre allait se renouveler : Saint Lazare venait de perdre M. Edme Jolly, successeur de M. Alméras ; il fut inhumé de l'autre côté du tombeau de Monsieur Vincent (côté de l'Evangile). On mit une inscription semblable à celle qu'on avait placée sur le tombeau de son précédesseur, ce qu'on ne pratiqua plus pour les autres supérieurs généraux [2].

## II. — Béatification.

En cette même année 1697, se produisit un événement trop important dans l'histoire des Reliques de saint

1. Ci-gît René Alméras, second supérieur général de la Congrégation de la Mission, mort en la 60e année de son âge, le 2 septembre de l'an du Seigneur 1672.

2. Les autres Supérieurs furent également inhumés dans le chœur, mais on ne mit pas d'épitaphe sur leurs tombes. Les prêtres de la maison furent aussi enterrés dans le chœur, les étudiants dans la chapelle de la Sainte-Vierge, les séminaristes dans la chapelle de Saint-Lazare et les Frères coadjuteurs dans la nef.

Vincent pour passer inaperçu ; il est comme le point de départ de tous les honneurs qui seront rendus sous peu à ce corps précieux. Fidèles à l'exemple que leur Fondateur leur avait donné de n'agir jamais avec précipitation, dociles également aux règles si sages de l'Eglise, les prêtres de la Mission ne se hâtèrent pas d'introduire la cause de canonisation de leur Père en cour de Rome. Ils avaient laissé passer 37 ans avant de faire les premières démarches ; enfin, ils cédèrent aux sollicitations pressantes et nombreuses de tous ceux qui avaient gardé sainte mémoire de Monsieur Vincent. L'assemblée générale de 1697 [1], destinée à donner M. Nicolas Pierron pour successeur à M. Jolly, résolut en effet dans sa session quinzième, de faire travailler à la béatification de Monsieur Vincent. Le procès-verbal remarque l'unanimité parfaite qui acclama ce vœu ainsi que la vénération, la reconnaissance et la joie qui signalèrent cette touchante manifestation [2].

Dès la fin d'octobre suivant, M. Pierron adressa une circulaire dans toutes les maisons de la Compagnie pour ordonner la recherche de tout ce qui pouvait concourir au succès de cette entreprise. « Notre dernière assemblée, « dit-il, m'a chargé de faire faire la recherche des faits « qui peuvent contribuer à la béatification de notre « vénérable instituteur, Monsieur Vincent. Ils sont de deux

1. Du 1er au 20 août.

2. Omnes unanimi voce, concordantibus votis, cum veneratione tam insigni viro debitâ, singulari gaudio et maxima grati animi significatione, propositioni tam acceptabili, tam jucundæ acclamaverunt. (Décret de cette 15e session.)

« sortes : les premiers regardent la sainteté de sa vie et ce « sont les actions héroïques des vertus chrétiennes et « apostoliques qu'il a pratiquées, attestées par serment « devant un juge ecclésiastique, par des témoins irré- « prochables ; les seconds faits, qui sont encore de plus « grande considération en cour de Rome, sont des mi- « racles arrivés devant ou après son décès [1]. »

Cette circulaire fut l'occasion d'un miracle. M. Jean Bonnet, supérieur du séminaire de Chartres, souffrait depuis dix ans d'une hernie qui l'avait réduit plusieurs fois à toute extrémité. Jamais il n'avait usé avantageusement des remèdes humains. Jamais il n'avait voulu recourir à la protection de Monsieur Vincent pour sa guérison, croyant préférable de souffrir à son exemple par amour de Dieu. La circulaire changea ses dispositions : il pria ; cette prière n'était pas achevée qu'il se trouvait parfaitement guéri. Ce miracle, on le conçoit, excita l'ardeur générale.

Du reste, tout ce que la France comptait de grand par le génie ou la situation s'occupa activement de demander à Rome la béatification. Dieu lui-même ne déclarait-il pas Monsieur Vincent de ses amis en accordant des grâces merveilleuses à son intercession. Le roi de France, le roi et la reine exilés d'Angleterre, le Grand-Duc de Toscane, le Duc de Lorraine, une foule de cardinaux et d'évêques parmi lesquels Bossuet, Fénelon, Fléchier, écrivirent au pape Clément XI pour solliciter la béatification de Monsieur Vincent.

1. Circulaire de M. Pierron, 26 octobre 1697. Tome Ier des Circulaires des Supérieurs généraux, p. 216.

De son côté, le promoteur de la foi pour les béatifications et canonisations, Mgr Bottini, envoyait de Rome une encourageante impulsion. C'est dans ces conditions que M. François Wattel, successeur de M. Pierron [1] dans la direction des prêtres de la Mission, ordonna à tous les supérieurs de la Compagnie de rechercher les personnes qui auraient connaissance de quelques faits à l'honneur de Vincent de Paul, d'en obtenir des certificats juridiques et de les adresser à celui des prêtres de la Mission qu'il venait d'instituer procureur à l'effet de commencer les informations canoniques.

De cette grande et belle cause nous ne relaterons que ce qui paraît mieux convenir à notre sujet.

Ce fut en 1705 que les premières procédures furent commencées par M. Vivant, vicaire général de Paris. Mais avant leurs conclusions, il fallait prouver que « l'Eglise de France, quelque zélée qu'elle fût pour la « béatification de Vincent de Paul, n'avait pas prévenu « le jugement du Saint-Siège et que, ni les prêtres de la « Mission, ni personne en place ne lui avaient rendu les « honneurs religieux dûs aux seuls saints canonisés. A la « requête adressée à l'archevêque [2] par le procureur de la « cause, onze témoins furent interrogés, qui avaient fré- « quenté l'église et la maison de Saint-Lazare. De ce « nombre étaient Jacques-Charles Brisacier, supérieur « des Missions Etrangères, François l'Echassier, supé-

1. M. Pierron était mort en 1703, le 27 août.

2. Louis II Antoine de Noailles (1695-1729), évêque de Cahors, puis évêque-comte de Châlons, enfin archevêque de Paris et cardinal du titre de Saint-Sixte. Il mourut le 24 mai 1729.

François VIVANT

*Vicaire général de Paris*

« rieur du séminaire Saint-Sulpice, les curés de Saint-
« Jean-en-Grève et de Saint-Louis-en-l'Ile et quelques
« chanoines de Paris. Tous attestèrent l'entière obéis-
« sance gardée aux décrets d'Urbain VIII.

« Les témoins interrogés et acte dressé de leurs dépo-
« sitions, jour fut pris pour la visite de l'église Saint-
« Lazare où était le tombeau de Vincent de Paul. L'ar-
« chevêque s'y rendit accompagné de son vicaire général,
« M. Vivant, du promoteur fiscal, de deux témoins et
« d'un notaire. Les portes closes, il parcourut l'église,
« les chapelles et les autels, et visita enfin le tombeau du
« serviteur de Dieu. Description du tout fut dressée par le
« notaire et il fut constaté que Vincent avait été enseveli
« dans une tombe au niveau du sol, qu'autour de cette
« tombe et dans le reste de l'église, rien n'avait été remar-
« qué qui présentât les caractères d'un culte religeux : ni
« images couronnées de lauriers ou de rayons, ni lampes,
« ni cierges, ni tableaux ou objets votifs, etc. De là on
« passa à la chambre des reliques où l'on trouva, avec le
« cœur, quelques parties des entrailles et du foie de Vin-
« cent de Paul, des éponges ayant servi à laver son
« corps, etc. Outre que tous ces objets avaient été
« trouvés dans un lieu fermé et secret, on ne vit rien non
« plus qui sentît un culte véritable [1]. »

En conséquence, le 12 octobre 1709, le décret *non cultu* fut rendu dans la cause de notre vénérable Vincent de Paul.

1. Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps*, IV, p. 349 et 350.

Si les hommes n'avaient donné à cette tombe aucune marque de culte, Vincent pourtant y était à peine déposé qu'elle était devenue glorieuse. Dieu glorifiant son âme dans le ciel par les faveurs de toutes sortes qu'il accordait à son intercession, glorifiait aussi son corps sur la terre. Il aime en effet à faire éclater la puissance et la bonté d'un saint là où son corps est conservé. C'est une conviction générale du reste que Dieu nous exauce plus volontiers quand nous prions l'âme d'un saint dans le sanctuaire où son corps réside et reçoit nos hommages. C'est ainsi que la tombe de Monsieur Vincent était à peine fermée que des miracles s'y accomplissaient.

Les aveugles y recouvrent la vue et les sourds l'ouïe, comme Claude-Joseph Compoin et Antoine Greffier, tous deux de Paris ; les paralytiques y trouvent leur guérison, comme un pauvre enfant, Alexandre-Philippe Legrand, comme Louise-Elisabeth de Sackeville, noble fille originaire de l'Angleterre et comme Jean Descroisilles, prêtre de la Mission à Tours. Mgr Hébert, évêque d'Agen, affirme avoir vu lui-même, avec toute la maison de Saint-Lazare, un prêtre venu de Lyon à cette tombe miraculeuse pour remercier Vincent de la guérison d'une hydropisie incurable.

Rappelons simplement les huit guérisons merveilleuses étudiées en vue de la béatification dont quatre furent retenues définitivement pour le décret des miracles ; toutes se produisirent au tombeau du serviteur de Dieu.

La première s'accomplit sur Claude-Joseph Compoin,

jeune homme du faubourg Saint-Marceau. Privé de la vue depuis dix-huit mois par suite d'une amaurose, il se fait conduire par sa mère à la chapelle de Saint-Lazare et là, pendant le moment de la prière, il s'écrie : « Ma mère, je vois une dame devant moi ! — De quelle couleur est sa robe ? demande la mère hésitante. — Rouge, répond le miraculé qui s'en retourne seul annoncer sa guérison à son père et à tous les habitants de son quartier.

Anne-Marie L'Huillier, jeune fille de huit ans, était muette et paralytique de naissance. Tous les saints honorés à Paris avaient été invoqués, lorsque la mère de la pauvre enfant vint à l'église Saint-Lazare faire une neuvaine de pèlerinage. Le neuvième jour, l'enfant se trouvant mieux, une seconde neuvaine fut commencée et Marie-Anne reçut l'usage de ses membres en même temps qu'elle recouvrait la parole.

Le cousin de Claude-Joseph Compoin, Antoine Greffier, de son côté était devenu sourd et aveugle, à peine âgé de six semaines, par suite d'attaques épileptiques quotidiennes et prolongées. Engagé fortement d'aller prier au tombeau de Monsieur Vincent, la mère y consentit d'autant plus volontiers que ce conseil lui venait de sa propre sœur ; or celle-ci était mère du jeune Claude-Joseph Compoin qui avait recouvré la vue dans cette même église de Saint-Lazare, à cette même tombe. Dès le premier jour de la neuvaine, l'aveugle voit, le sourd entend, l'épileptique est rendu à la santé.

Geneviève-Catherine Marquette, à l'âge de quatre

ans, ne pouvait encore se tenir debout à cause de l'extrême faiblesse de ses jambes. On conseille à la mère de porter l'enfant sur le tombeau de Monsieur Vincent : il s'y faisait, ajoutait-on, des merveilles et surtout des guérisons de maladies semblables à celles de Geneviève. La mère porta la petite malade à l'église Saint-Lazare et chargea d'y faire une neuvaine en son nom une personne de piété qui habitait tout près : elle ne pouvait y venir neuf jours de suite à cause de ses occupations. Cette foi fut récompensée : dès le premier jour, Geneviève se tint debout et les jambes se fortifiant rapidement, elle marchait pleine de santé un mois après.

La puissante protection du saint prêtre éclata peut-être plus encore dans la guérison de Mathurine Guérin, Fille de la Charité, atteinte d'un ulcère cancéreux à la jambe. Après avoir abandonné tout remède depuis trois ans, elle commença en 1698 avec ses sœurs une neuvaine au vénéré Fondateur de sa communauté. Le neuvième jour, la jambe était parfaitement saine et la sœur entièrement rétablie consacra encore six ans au service des pauvres.

Voici maintenant deux paroissiens de Saint-Nicolas-des-Champs qui, eux aussi, retrouvèrent la santé au tombeau de Monsieur Vincent. Le premier, Jacques Grou, 39 ans, se voyait attaqué d'un flux hémorroïdal accompagné de fièvre et d'une enflure universelle. Le célèbre médecin, Pierre le Tonnelier, après avoir essayé inutilement de le guérir, l'abandonna dans un état de faiblesse extrême et désespéré. Une Fille de la Charité lui conseilla alors de faire une neuvaine sur le tombeau

du serviteur de Dieu. Le malade, aidé de sa femme qui le portait en grande partie, dut s'arrêter maintes fois. Il arriva enfin à Saint-Lazare et, dès cette première démarche, la perte de sang cessa. Chaque jour ramena au malade un peu de vie. Cette neuvaine terminée, Jacques Grou en fit immédiatement une seconde qu'il termina en pleine santé. A chacun de ces dix-huit jours d'invocation, il avait bu de l'eau dans laquelle on avait trempé un linge teint du sang de Monsieur Vincent.

Un autre paroissien de Saint-Nicolas-des-Champs, un marchand, Michel Lépine, souffrait d'un squirre au foie et de sérieuses affections à l'estomac. Les médecins venaient de l'abandonner lorsqu'une Fille de la Charité, Michelle du Change, qui visitait les pauvres et les malades de sa paroisse, lui conseilla une neuvaine sur la tombe du serviteur de Dieu. Il la fit et les médecins qui s'étaient découragés, constatèrent son complet rétablissement.

Enfin, la dernière guérison opérée merveilleusement à ce tombeau glorieux, avant les jours de la béatification, fut celle d'un enfant trouvé, Alexandre Philippe Le Grand : à sept ans, il avait complètement perdu l'usage de ses membres ; les soins les plus habiles et les plus dévoués furent inutiles. Ce pauvre enfant inspirait une tendre compassion aux Filles de la Charité de l'établissement ; la Supérieure, Sœur Elisabeth Bourdoin le confia à un jardinier nommé Gervais qui n'était pas éloigné de Saint-Lazare et le pria de l'y porter pendant neuf jours. Le mouvement revint pendant cette courte période et au neuvième jour l'enfant retourna à pied et

sans bâton à son ancien domicile ; il fit ainsi une demi-lieue.

Quatre de ces guérisons, celle de Claude Compoin, Marie-Anne l'Huillier, Mathurine Guérin, Alexandre le Grand furent retenues pour le procès de béatification, examinées pendant deux longues années et admises le 14 juillet 1729.

Pendant tout ce temps, les différentes études sur Monsieur Vincent suivaient leur cours à l'effet d'amener un décret de béatification. Pour aboutir à ce résultat, il fallait visiter le tombeau non plus seulement à l'extérieur, comme pour le décret de *non cultu*, mais il fallait ouvrir le cercueil et visiter le corps lui-même. A cette occasion, divers sentiments s'agitent : l'enthousiasme et le bonheur tout d'abord ! Pour la première fois, depuis plus de cinquante ans, les traits du Père vénéré vont reparaître aux yeux de ses enfants ! C'est de plus un pas en avant dans la cause de M. Vincent introduite en 1709 ! Mais il s'y mêle un sentiment d'anxiété et d'angoisse : en effet n'est-ce pas au seul Saint des Saints qu'il a été promis que son corps ne connaîtrait pas la corruption ? [1] Aussi se demande-t-on en quel état allait apparaître Monsieur Vincent. Enseveli depuis 52 ans dans une église où on n'a jamais trouvé de corps entier, aura-t-il échappé plus que les autres à l'action dissolvante de l'humidité ?

Le 12 février 1712 est le jour fixé pour cette cérémonie aussi imposante que rare. Mais la maladie et ensuite la

1. » Non dabis sanctum tuum videre corruptionem ». Act. XIII, 35.

mort de Madame la Dauphine empêchèrent le cardinal-archevêque de Noailles de venir ce jour-là. Enfin, l'ouverture du tombeau eut lieu le 19 février, en présence des commissaires apostoliques, Mgr de Noailles, les évêques de Rosalie et de Tulle ; M. Bonnet, M. Couty et quelques autres missionnaires s'y trouvaient aussi. Sur le serment d'André Ruffet et de François Vertou, prêtre et frère de la Congrégation de la Mission présents à la sépulture, serment que Monsieur Vincent avait été inhumé en cet endroit le 28 septembre 1660, le cercueil fut retiré de la tombe au milieu du silence religieux des assistants.

Le cercueil est ouvert ! Un cri de joie éclate de tous les cœurs, de toutes les bouches. Le voilà ! C'est bien lui ! Il repose comme dans un lit ! La mort une fois de plus a été « absorbée dans sa victoire » et elle a dû respecter Vincent de Paul ! Dieu lui a épargné les ravages de la mort !

M. Jean Bonnet, en sa qualité de supérieur général, était présent à ce spectacle ; il en fut si interdit qu'il se retira, tout effrayé et ne revint que sur l'ordre du cardinal-archevêque, contempler le corps de son père. Les habits eux-mêmes n'avaient pas subi l'action du temps : le cardinal de Noailles froissa dans ses mains la soutane et dit en souriant qu'elle était en bonne étoffe.

Chacun ayant satisfait sa pieuse curiosité et sa dévotion, les experts dressèrent un procès-verbal qu'ils terminèrent par ces mots : « Nous avons trouvé un corps tout entier sans aucune mauvaise odeur ». Après un minutieux examen de ces précieux restes, on remit tout dans le même état, l'excommunication étant encourue

par le fait unique de mettre dans le tombeau ou d'en tirer quoi que ce soit. Une fois les procès-verbaux déclarés clos, 31 mars 1712, les assistants privilégiés, tenus jusque-là à un inviolable secret, pouvaient dire ce qu'ils avaient vu. M. Dusaray, prêtre de la Mission, raconte en ces termes ce qu'il a constaté en cette circonstance : « Quand on ouvrit le cercueil de Monsieur Vincent, « on le trouva tout entier avec sa soutane et ses bas ; il « n'y avait que les yeux et le nez de consumés. Comme « on ne voulut pas le mettre hors de la bière, de crainte « que les os ne se disloquassent et qu'on ne toucha pas « à sa soutane, on ne put pas bien voir toutes les parties « du corps qui semblaient être encore en chair et en os ; « on leva seulement une palette de l'estomac qu'on « avait ouvert quand on tira le cœur et les entrailles. « Ceux qui s'approchèrent de près et y voient mieux que « moi [1], assurent qu'ils ont vu le foie encore tout vermeil ; « pour moi, je maniai son bras et sa main droite qui est « en os et en chair, mais desséché avec les ongles. Ce qui « est bien certain, c'est que les vers n'ont jamais été « dans son cercueil puisque la soutane paraissait humide « et onctueuse, sans avoir aucune odeur et était aussi « forte que quand on la mit dans le cercueil de plomb. Le « médecin et le chirurgien qui firent leur procès-verbal « de l'état du corps et examinèrent soigneusement le « tout, dirent qu'il ne pouvait pas s'être conservé en cet « état naturellement depuis plus de cinquante ans [2]. »

1. M. Dusaray, auteur de ce récit, a toujours eu la vue fort basse.

2. *Histoire générale de la Congrégation de la Mission* par M. Lacour. *Annales de la Mission*, 1902, p. 283.

A partir de ce jour, les vertus, les écrits et les miracles du vénérable serviteur de Dieu furent attentivement étudiés par l'Eglise et, après de longues et mûres discussions, différents décrets acheminaient successivement la cause vers la béatification : d'abord le 22 septembre 1727, déclaration de l'héroïcité des vertus. Mais le décret de la sainteté ne décide pas du culte public ; il faut que Dieu lui-même fasse connaître sa volonté de voir ce culte décerné à son serviteur. Or, c'est par les miracles qu'il est censé faire connaître cette volonté, miracles qui doivent être reconnus d'ailleurs par l'Eglise. Le 14 juillet 1729, elle rendait un décret reconnaissant comme miracles quatre guérisons opérées à la tombe de Vincent de Paul ; nous les avons mentionnés plus haut. Restait à autoriser le culte public par le Décret de Béatification : il fut publié le 13 août 1729 par Sa Sainteté Benoît XIII.

Comme pour confirmer le décret et en même temps préparer les fêtes qui devaient se célébrer à cette occasion, voici que le tombeau du nouveau bienheureux est honoré par Dieu d'une guérison avant même que l'Eglise ne vienne le glorifier par ses solennités.

Catherine Jean, à l'âge de 66 ans, était devenue par suite d'une attaque d'apoplexie, sujette à un tremblement général accompagné de paralysie : elle était incapable de travailler, de marcher même, sinon avec une peine extrême. Ce tremblement augmentait toujours lorsque Guillaume Joseph de l'Epine, médecin célèbre, la visita ; n'osant entreprendre de la soigner, il se contenta de l'exhorter à la patience. Malgré ce fâcheux état, la malade voulut aller à Saint-Laurent, le dimanche

dans l'Octave de sa fête, 14 août 1729. Partie de chez elle à six heures du matin pour une marche qui aurait demandé un quart d'heure à une personne ordinaire, elle était encore auprès de l'église Saint-Lazare quand huit heures sonnaient. La grand'messe allait y commencer ; d'autre part les forces de la malade étaient épuisées ; elle entra. « Madeleine de la Marche, Fille de la Charité, « nous dit Collet [1], ayant aperçu une femme qui n'en « pouvait plus et dont la tête et tous les membres trem- « blaient de manière à effrayer, la fit asseoir et, sur ce « qu'elle apprit d'elle, quand la messe fut finie : « Ma « bonne, lui dit cette charitable Sœur, vous voilà bien « à portée d'obtenir votre guérison, si c'est la volonté de « Dieu. Le corps du bienheureux Vincent de Paul est « ici, au milieu du chœur. Commencez une neuvaine en « son honneur et vous éprouverez l'efficace de son inter- « cession.

« Catherine qui jusqu'à ce jour n'avait jamais entendu « parler du saint prêtre, en crut la Sœur et, conduite par « elle, sur la tombe, elle prononça ces paroles : « Mon « Dieu, guérissez-moi de ma paralysie spirituelle et cor- « porelle : cependant, que votre volonté soit faite. Bien- « heureux Vincent, priez pour moi. » Elle se mit ensuite « à réciter neuf fois le *Pater* et l'*Ave* ; mais elle n'avait « pas fini qu'elle s'aperçut que ses forces revenaient, « sa paralysie et son tremblement se dissipèrent ; elle se « leva seule et sans appui ; et après avoir payé à l'église « de Saint-Laurent les droits d'une confrérie qui avait

1. Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, II, p. 574.

« occasionné son voyage, elle s'en retourna chez elle « d'un pas ferme et délibéré. Elle portait son bâton haut « en femme victorieuse et elle marchait droite comme « un I. C'est son terme et on le passera à sa simplicité.

« Ses voisins surpris doutèrent d'abord si c'était elle. « Sa propre sœur y fut presque trompée. Elle essuya « cent questions sur le changement qui s'était opéré en « elle. A toutes, elle répondit que Dieu l'avait guérie par « l'intercession du Bienheureux Vincent. Le nom du ser- « viteur de Dieu devint célèbre dans tout le quartier et « on lui donna mille bénédictions. »

Nous ne dirons rien des fêtes célébrées à Rome à l'occasion de la béatification : nous avons hâte de continuer notre sujet principal : la glorification du corps de celui qui désormais pendant douze ans sera appelé le Bienheureux Vincent de Paul. Aux fêtes de Paris on devait mettre ces reliques vénérables sur les autels. Aussi prépara-t-on avec grand soin un triduum auquel on donna toute la solennité qui convenait à l'exaltation du corps précieux du nouveau Bienheureux.

On fit à cet effet dix tableaux en camaïeu, sur fond d'azur où l'or n'était pas prodigué et qui rappelaient la simplicité du Bienheureux aussi bien que ses œuvres. Voici l'énumération de ces cartouches qui ornaient la chapelle de Saint-Lazare en ces jours de solennité :

1° Le Bienheureux paît les brebis : *Sustulit eum de gregibus.*

2° Sa mission à Folleville : *Pauperes evangelizantur.*

3° Il prêche sur les galères comme aumônier royal : *Prædicavit captivis remissionem.*

4° Saint François de Sales le présente à Madame de Chantal comme supérieur et directeur : *Pascet vos in scientiâ et doctrinâ.*

5° L'Etablissement des Filles de la Charité : *Curate infirmos.*

6° Il établit la Compagnie des Dames de la Charité : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.*

7° La Conférence de Messieurs les ecclésiastiques : *Zelus domûs tuæ comedit me.*

8° Les Enfants-Trouvés : *Liberavit pupillum cui non erat adjutor.*

9° L'hôpital de Saint Nom de Jésus : *Manum suam aperuit inopi.*

10° Il donne des règles à sa communauté : *Dedit illi legem vitæ et disciplinæ.*

Enfin la chapelle est ornée, les travaux préparatoires pour l'exposition des reliques sont achevés et voici arrivé le dimanche 25 septembre 1729, jour fixé pour la première cérémonie. Mgr Gaspard-Guillaume de Vintimille [1], archevêque de Paris, doit arriver à deux heures et demie. Mais Dieu veut donner à ce premier jour de fête un éclat et un enthousiasme inattendus, se mettre en harmonie avec la terre. Il s'unit à son Eglise pour exalter le nouveau bienheureux et démontrer par les faits la parole du Sauveur : « Celui qui s'humiliera sera élevé. »

Vers deux heures de l'après-midi arriva à l'église Saint-Lazare François Richer, marchand à Paris et mar-

1. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc (1729-1746), chanoine de Toulon, prieur de Flassans, Saint-Pierre et Sainte-Catherine du Luc, évêque de Marseille, archevêque d'Aix, puis de Paris.

guillier de la paroisse Saint-Laurent. En soulevant un fardeau beaucoup trop pesant, il s'était rompu le péritoine et il éprouvait dans son corps des désordres effrayants [1]. Les chirurgiens les plus renommés ne savaient remédier à une si fâcheuse situation [2]. Le matin même du jour où l'archevêque devait faire l'ouverture du tombeau du bienheureux Vincent de Paul, Richer avait eu une de ces crises affreuses. Comme il la racontait à un de ses amis, Benoît Gaudicher, celui-ci lui conseilla de venir avec lui à Saint-Lazare, et tous deux y entrent quelques instants avant l'arrivée de l'archevêque et le commencement de la cérémonie. Richer se dirige immédiatement vers le tombeau pour y faire sa prière ; elle n'est pas longue, mais elle est ardente et pleine de confiance. Aussitôt le malheureux estropié ressent une secousse et comme une révolution dans ses entrailles ; sans hésitation aucune, il s'écrie : « Je suis guéri ! » il commanda quelques messes en actions de grâces et de retour à la maison, commença « sans autre examen, par « jeter son bandage au feu, en présence de sa femme qu'il « voulut surprendre et qu'il surprit si bien qu'elle eût « volontiers crû qu'il avait perdu l'esprit.

« La nouvelle d'un changement si subit s'étant répan- « due dans tout le quartier, les chirurgiens Hébrard et « Destremeau voulurent se convaincre de la vérité par « leurs propres yeux. Ils visitèrent le lieu de la rupture, « ils firent tousser avec effort le miraculé, ils le firent

1. Il s'était produit une descente si horrible que, dans certaines crises, il perdait connaissance et rendait les excréments par la bouche.
2. Les sieurs Hébrard et Jean Destremeau.

« marcher et marcher longtemps en leur présence : leurs « recherches n'aboutirent qu'à les convaincre de plus en « plus du surnaturel. Ils convinrent qu'à l'âge où était « Richer, un mal si considérable et en lui-même et en « raison de sa durée, ne se guérissait point en un instant « par les seules voies de la nature. Aussi quand ils com- « parurent devant les évêques-commissaires, ils ne balan- « cèrent pas à reconnaître dans cet événement un miracle « et un grand miracle.

« Richer qui en était aussi sûr que personne, travail- « lait dans son magasin sans précaution et il marchait « à pied et à cheval avec une pleine sécurité. Pendant « qu'il mettait l'œuvre de Dieu à des épreuves qui étaient « de son goût, Dieu à son tour le mit à une épreuve qu'il « ne cherchait pas. Un soir il fut poursuivi par des gens « qui ne lui voulaient pas de bien et comme il fuyait « avec précipitation, il tomba dans une carrière de la « hauteur de deux étages. Destremeau eut soin d'exami- « ner si la secousse d'une telle chute n'aurait point rou- « vert le péritoine, mais il trouva les choses dans l'état « où il avait plu au Seigneur de les remettre [1]. »

Cette guérison avait à peine reçu une première et rapide constatation dans l'église de Saint-Lazare qu'il fallait de hâter pour recevoir Sa Grandeur. Mais on comprend facilement les sentiments de joie et d'enthousiasme que ce fait produisit sur la foule chrétienne en ces jours de solennité.

Reçu, à la descente de son carrosse par M. Bonnet,

1. Collot, *La Vie de Saint Vincent de Paul*, II, p. 573.

MONSEIGNEUR VINTIMILLE

*Archevêque de Paris*

supérieur général, l'éminent prélat répondit avec beaucoup de bonté au discours qui lui fut adressé par le cinquième successeur de notre Bienheureux. Après qu'il eut revêtu à la sacristie le rochet, le camail et l'étole, le cortège, composé des officiers de Monseigneur et des prêtres de la maison, se dirige vers l'autel principal, où le cœur de Vincent avait épanché tant de ferventes prières dans le cœur de son bon Maître. On se rendit alors au tombeau et Monseigneur, s'étant assis sur le fauteuil qui avait été préparé pour lui, ordonna la lecture du Bref de béatification ; puis il demanda juridiquement où était le tombeau du Bienheureux. M. le Supérieur général et son assistant [1] affirmèrent se trouver à l'endroit même de cette tombe et avoir été tous deux présents à la première ouverture, le 19 février 1712. A cette date, ajoutèrent-ils, André Ruffé, prêtre de la Congrégation de la Mission et le frère François Vertou, de la même Congrégation, assurèrent que c'était bien là l'endroit de la sépulture de Monsieur Vincent ; ils avaient du reste assisté tous deux à la funèbre cérémonie du 28 septembre 1660. M. Bonnet et M. Couty affirmèrent aussi que le corps, après avoir été visité par le médecin de la maison et un maître chirurgien, avait été immédiatement replacé au même endroit. Sur cette réponse, l'archevêque ordonna l'ouverture du tombeau et se fit apporter le cercueil de plomb sur deux tables couvertes d'un drap blanc.

1. M. Couty, deuxième assistant, qui devait succéder à M. Bonnet dans la direction de la Congrégation de la Mission.

M. Boucot, maître chirurgien-major de l'Hôtel royal des Invalides et un de ses confrères appelé à lui prêter son concours, se mettent en devoir d'examiner le corps saint : celui-ci est trouvé affaissé, défiguré au point d'être méconnaissable, les habits sont décolorés sans pourtant dégager aucune mauvaise odeur. « Un des os de « la jambe était entièrement décharné, nous dit Collet [1]. « Ceux de la tête l'étaient beaucoup moins, mais il y avait « de l'altération. Il n'y a que Dieu qui sache les raisons « de ce changement : on l'a néanmoins attribué à un « déluge d'eau qui, douze ans auparavant (la veille de la « fête de saint Pierre, 1717), avait inondé la cour, le « le corridor d'entrée et l'église où reposait le saint « prêtre. C'est le jugement que je crus devoir porter avec « d'autres, à la vue de sa soutane qui, aux endroits les « plus bas, avait quelque chose du limon que laissent les « eaux dans un lieu où elles ont séjourné. Le cercueil « était ouvert en plusieurs endroits et surtout auprès de « la tête ; il était d'ailleurs si mince que, sans une planche « que M. le maréchal de Noailles fit couler par-dessous, « il se serait brisé avant que d'être tiré de son caveau. »

Après la reconnaissance des Reliques, eut lieu leur première distribution. Monseigneur l'Archevêque sépara du corps les phalanges et les trois premiers os du métacarpe de la main gauche. Pendant que M. le Supérieur Général obtenait un de ces ossements pour le Souverain-Pontife, le prélat en prenait un pour lui-même et en offrait d'autres à Mgr le duc de Noailles, à M^me^ la prin-

1. Collet. *La Vie de Saint Vincent de Paul*, 1re édition, II, p. 565.

cesse d'Armagnac, à Mme la maréchale de Grammont, à Mme la marquise de Rhodes et à Mlle de Beauveau qui assistaient à la cérémonie [1]. Enfin le prélat ferma et scella de son sceau le cercueil qui ne devait plus être ouvert que lorsqu'il s'agirait de préparer la sainte relique à être exposée à la pieuse vénération des fidèles. Six prêtres de la Mission en surplis et étole prennent alors ce fardeau sacré pour le porter sur l'autel de la chapelle des Saints Anges ; ils y sont suivis du clergé et de Monseigneur. Enfin ils font tous à genoux la dernière prière qui clôture la cérémonie de ce jour.

Le corps du Bienheureux demeura dans cette chapelle des Saints Anges jusqu'à la nuit du lundi au mardi 27 : alors « il fut apporté au milieu du chœur et posé « sur une estrade haute d'environ six pieds, sou- « tenue par quatre pilastres couronnés de chérubins « bronzés [2]. »

A neuf heures et demie de ce même jour, le mardi 27 septembre, anniversaire de la mort du bienheureux, Monseigneur l'Archevêque revint de nouveau à Saint-Lazare, cette fois pour l'exaltation des reliques. S'étant habillé à la sacristie, il prit place à son trône du côté de l'Epître et fit lire en chaire par son secrétaire le Bref de béatification. Cette lecture achevée, on tire le voile qui recouvre la châsse et le *Te Deum* est entonné. Durant ce chant de triomphe et d'actions de grâces, Sa Grandeur

1. Voir aux pièces justificatives, I.

2. *Récit de ce qui s'est passé à la solennité de la Béatification du bienheureux Vincent de Paul*, par M. Bonnet, Supérieur général. (Circulaires des Supérieurs généraux, t. I, p. 658.)

alla encenser le corps saint et s'inclina devant lui, pénétré d'un religieux respect.

Après le verset : *Ora pro nobis, beate Vincenti a Paulo* et le répons : *Ut digni efficiamur promissionibus Christi*, Monseigneur, debout au bas de l'autel, chanta à son tour l'oraison propre du bienheureux : *Deus qui ad evangelizandum pauperibus...* Pendant ce temps, un prêtre de la Mission, M. Noiret, distribuait à la foule qui remplissait l'église, le décret, le bref et l'abrégé de la vie du bienheureux. Vint enfin la messe pontificale à laquelle M. l'abbé Couët, vicaire général, fit diacre et M. l'abbé Parquet, sous-diacre. Plusieurs évêques rehaussaient la cérémonie de leur présence, entre autres l'ancien évêque de Beauvais, N. N. S. S. les évêques de Limoges, de Bethléem, de Saintes, etc.

A la cérémonie du soir, le panégyrique fut prononcé par le Révérend Père Tournemine, de la Société de Jésus [1]. Puis l'archevêque de Paris ayant été obligé, à son grand regret, de se retirer immédiatement après le discours, Mgr de Limoges chanta pontificalement les vêpres et le salut.

Le mercredi 28, Mgr l'archevêque de Bourges chanta la grand'messse pontificale à dix heures, avec M. Jomard

1. Ce fut le premier panégyrique du Bienheureux, mais ce fut le second de Monsieur Vincent. L'éloge funèbre avait été prononcé deux mois après sa mort à Saint-Germain-l'Auxerrois par Mgr de Latour du Pin, évêque du Puy. — René-Joseph Tournemine, savant jésuite, né à Rennes en 1661, mort en 1739, professa avec éclat les humanités, la philosophie et la théologie, dirigea le *Journal de Trévoux* de 1702 à 1736, enrichit ce recueil d'une foule d'analyses et de dissertations qui furent alors très remarquées.

Rain puts out firework display!
in character SV.



pour prêtre assistant et MM. Grolard et Le Grand comme diacre et sous-diacre. Vers trois heures, le panégyrique devait être prononcé avant vêpres par un curé de Paris, ami de Saint-Lazare ; mais l'orateur fit défaut au dernier moment et ce fut M. Bonnet, supérieur général, qui parla à sa place. Les vêpres qui suivirent cette prédication ainsi que le salut furent présidés par Mgr l'évêque de Saintes.

Voici enfin le jeudi, troisième et dernier jour de ces belles fêtes. Mgr de Bayeux en présida toutes les cérémonies et chanta pontificalement la messe, les vêpres et le salut. Avant vêpres, l'orateur du jour, M. Hiriard, montra à son nombreux auditoire la grande humilité du bienheureux fondateur.

Pendant toute la durée du triduum, trente soldats invalides, sous les ordres d'un officier, debout aux portes de Saint-Lazare, veillèrent au bon ordre et contribuèrent à la fête en tirant le canon, des boîtes et autres engins.

Les illuminations préparées sur la terrasse de Saint-Lazare, contrariées par un grand vent et la pluie, n'eurent pas tout le succès désiré ; aussi cette partie de la fête se réduisit-elle à fort peu de chose ; ce n'était là heureusement qu'un détail secondaire [1].

Terminons ce récit par une remarque sur la vie intime et de famille des Prêtres de la Mission : en effet la médi-

1. Pour les renseignements sur le triduum, voir le *Récit de ce qui s'est passé dans la maison de Saint-Lazare à Paris, à l'occasion de la solennité de la Béatification du bienheureux Vincent de Paul*, par M. Bonnet, sup. gén. (Recueil des circulaires des Supérieurs généraux, t. I, p. 657, 658, et 659.)

tation de ces trois jours porta la communauté à admirer et à reproduire les vertus du bienheureux Vincent ; à son tour la conférence hebdomadaire se fit sur la dévotion qui s'imposait désormais à chacun de ses fils spirituels.

L'assistance nombreuse et persévérante de ces solennités se dispersa après la dernière cérémonie ; mais le souvenir resta gravé dans les cœurs. Avec ce souvenir se maintint l'admiration pour la sainteté et le pouvoir auprès de Dieu du bienheureux Vincent de Paul : le concours des pieux solliciteurs fut même de plus en plus nombreux autour de la châsse et un nombre incalculable d'ex-voto témoigna rapidement de son pouvoir sur le cœur de Dieu [1].

Deux incidents marquent l'année qui suivit cette première fête : Le 12 décembre 1729, M. Bonnet, supérieur général, obtenait de Mgr l'archevêque de Paris la permission d'extraire quelques reliques du corps du Bienheureux :

1° Un petit osselet pour le premier ministre, Mgr le cardinal Fleury ;

2° Une côte ou fausse côte, au profit de la communauté des Filles de la Charité ;

3° Les dents, pour les donner aux principales maisons de la Congrégation de la Mission. Au nombre de dix-neuf, elles ne furent pourtant enlevées que pour retourner bientôt au corps saint. Elles y furent en effet replacées par une nouvelle permission de Monseigneur l'Ar-

1. Voir Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps*, t. IV, p. 403.

chevêque [1] qui autorisait en même temps à prendre pour les maisons et les amis de la Congrégation, les osselets et la chair qui se trouvaient en état d'être donnés. Nous reparlerons de cette double extraction de reliques au chapitre VII[e]. « Petites reliques extraites du corps de saint Vincent de Paul [2] ».

Deux mois s'étaient à peine écoulés, on était en février 1730, le Souverain-Pontife Benoît XIII accordait à perpétuité une indulgence plénière à gagner dans les églises des Prêtres de la Mission, le 27 septembre, anniversaire de la mort du Bienheureux, à la condition d'y prier à ses intentions après avoir rempli les deux devoirs de la confession et de la communion.

Pour l'anniversaire de la béatification et des solennités qui l'ont suivie, on acheva les travaux entrepris depuis plusieurs mois pour construire une châsse digne de la vertu du Bienheureux et de l'amour de ses enfants. Elle était toute d'argent, garnie sur le devant d'un large cristal pour permettre à la piété de le considérer, assez longue pour y déposer l'insigne relique. Enfin, le 11 septembre 1730, on prit ce corps vénéré de la châsse provisoire où il avait reposé depuis un an, et on le plaça dans la châsse d'argent richement ciselée et offerte par l'affection de la double famille religieuse comme par la reconnaissance du peuple de Paris. Avant d'y déposer le corps, on l'habilla d'une soutane, d'un surplis et d'une étole en drap d'or ; celle-ci se retrouve encore dans la

1. Octobre 1730.
2. Chapitre VII, p. 155.

salle des Reliques des Prêtres de la Mission, après être restée sur la poitrine du saint jusqu'à la grande Révolution. Immédiatement après, la châsse fut fermée et portée processionnellement dans la chapelle de Saint Lazare. Monseigneur l'Archevêque de Paris, avec toute l'assistance, vénéra la relique et il apposa son sceau aux quatre coins de la châsse. Celle-ci, jusqu'aux jours sombres du désordre, reposera sur le rétable, assez bas de l'autel de Saint-Lazare, devenu l'autel du Bienheureux, puis de saint Vincent de Paul. Elle sera surmontée d'un grand tableau représentant son apothéose. Une gravure de cet autel nous montre le dessin délicat de la châsse qui excitera à la fin du siècle la cupidité des révolutionnaires [1]. Nous la reproduisons ici.

Procès-verbal fut dressé de cette translation, la première, des reliques de saint Vincent de Paul. Les trois frères coadjuteurs de la Congrégation de la Mission qui avaient été chargés de procurer cet honneur à leur bienheureux Fondateur signèrent cette pièce : Joseph Jeannerot, Louis Colville et Etienne Guillemet. Ce procès-verbal, déposé dans la nouvelle châsse avant l'apposition des cachets par Monseigneur, n'abandonna plus le corps saint, même pendant la Révolution et en 1830, aux préparatifs des grandes fêtes de la Translation, il

1. Voir *Annales de la Congrégation de la Mission.* Année 1901, p. 309. — Cette chapelle était située dans la partie supérieure de la petite nef (côté du Midi ou de l'Epître). On y enterrait les séminaristes tandis que les étudiants étaient enterrés dans la chapelle de la Sainte-Vierge qui, de l'autre côté du chœur, commandait la nef du Nord ou de l'Evangile.

fut étudié par les quatre médecins chargés de faire avec l'archevêque de Paris la reconnaissance des reliques du saint. Voici leur témoignage :

« Ce procès-verbal ne donne que très succinctement « l'état des parties, mais ce qu'il contient sur l'ensemble « des os, sur leur connexion et leur détérioration coïncide « si exactement et avec ce que nous venons d'exposer et « avec ce que présentent les os eux-mêmes, que l'iden- « tité du squelette ressort de leur rapprochement et de « leur comparaison.

« Toutefois, comme les Frères qui ont écrit ce premier « rapport, étaient peu versés dans les études anato- « miques, ils ont quelquefois considéré comme une dété- « rioration, les rugosités naturelles qui se remarquent « sur la surface des os, telles que : 1° celles de la face « postérieure de l'omoplate et de ses apophyses ; 2° celles « des vertèbres ; 3° les rugosités qui servent d'insertion « aux ligaments, aux condyles auriculaires et plus spé- « cialement aux os du métacarpe, du tarse, du méta- « tarse et des phalanges. D'autres fois, ils ont pris pour « une déchirure, une fissure naturelle, comme par « exemple, la gouttière ouverte qui existe sur la surface « convexe du sacrum et qui termine en bas, le canal ver- « tébral.

« Enfin, en signalant la fissure du col du condyle de « la mâchoire inférieure, ils ont attribué au droit ce qui « existe sur le gauche, erreur commise soit en transcri- « vant le procès-verbal, soit en changeant la position « relative du squelette.

« Ces différences entre les deux rapports, quoique de

« peu d'importance, nous ont paru devoir être consignés « ici afin d'en donner l'explication, de montrer leur « identité et l'identité du squelette, que l'un et l'autre « s'appliquent à décrire.

« Fait au palais de l'Archevêché de Paris, le mardi « six avril de l'an de grâce mil huit cent trente.

« Signé : Caillard, Ratheau, Lisfranc, Serres [1]. »

La châsse, avons-nous dit, fut surmontée d'un tableau d'apothéose. Dû au pinceau du frère André, dominicain [2], il a quatre mètres soixante-six centimètres de hauteur sur trois mètres trente-trois de large. Le saint est en surplis et en étole blanche ; entouré d'anges qui le soutiennent et le félicitent, il s'élève au ciel et bénit les supérieurs généraux [3] qui, jusqu'à cette époque, ont

1. Procès-verbaux de la reconnaissance et de la translation solennelle du corps de saint Vincent de Paul. Avril 1830, p. 21 et 22.

2. Le Frère Jean André (Ecole française), né en 1662, entra à l'âge de 17 ans (1679) dans l'ordre de Saint-Dominique. Ses supérieurs l'envoyèrent à Rome d'où il revint avec un talent estimable. La plupart de ses œuvres, assez nombreuses, car il était laborieux, se trouvaient dans les églises de Paris et sont aujourd'hui dispersées ; quelques-unes même sont perdues. Le 7 octobre 1687, il obtint de son Supérieur général la permission de venir à Rouen. Le 29 août 1711, le R. P. Cloche, Supérieur général lui répond à une lettre où il s'était plaint de certaines infirmités et où il demandait quelques égards. Il se trouvait alors à Paris, au noviciat général. Il mourut en 1753. (*Dictionnaire historique des peintres*, par Adolphe Siret. — Frère André, artiste peintre de l'ordre des Frères prêcheurs : lettres inédites et documents.)

3. M. René Alméras, 1661-1672.
M. Edme Jolly, 1673-1697.
M. Nicolas Pierron, 1697-1703.
M. François Watel, 1703-1710.
M. Jean Bonnet, 1711-1735.
M. Jean Couty, 11 mars 1736-1746. Ce qui établit la date du ta-

gouverné la Congrégation de la Mission. Ceux-ci sont groupés au côté droit ; à gauche sont les Filles de la Charité qu'il a instituées également ; elles ont à leur tête Mademoiselle Le Gras qui coopéra à leur établissement et en fut la première supérieure. Cette peinture fut reproduite en gravure par Hérisset et Scotin d'après le dessin de Bonnart. Au commencement du XIX^e siècle, elle se trouvait encore dans l'ancienne chapelle de Saint-Lazare rendue au culte comme église paroissiale après la Révolution. Mais tombant de vétusté, l'église fut démolie en 1823 et le tableau de l'apothéose fut transporté dans l'église de Bourg-la-Reine, près Paris, où il se trouve encore de nos jours [1].

## III. — Canonisation.

Deux miracles étant requis pour la canonisation, M. Vieillescases, procureur de la cause, en présenta sept à la Sacrée Congrégation et les réduisit ensuite à quatre.

Le premier est la guérison de la paralytique Catherine Jean (14 août 1729) relatée plus haut.

Le second est celle d'une noble et jeune Anglaise, Louise-Elisabeth de Sackville. Laissons Collet nous

bleau : il fut peint après le 11 mars 1736 et avant les fêtes de la canonisation : 11 septembre 1737, puisqu'il décorait alors l'église Saint-Lazare.

1. *Annales de la Congrégation de la Mission.* Année 1905, p. 450.

raconter ce fait extraordinaire [1] : « Elle perdit l'usage de « la jambe droite : pour peu qu'elle voulût l'appuyer à « terre, elle sentait à la hanche des douleurs si aiguës « qu'elles la faisaient tomber en faiblesse. Les remèdes ne « purent adoucir ses maux, au contraire. Sa jambe devint « maigre et à cette maigreur se joignit un froid que la « chaleur du lit, ni même celle du feu ne pouvaient chas- « ser... Quelques semaines avant Noël, deux Filles de la « communauté de Saint-Thomas de Villeneuve lui racon- « tèrent qu'une de leurs Sœurs avait été depuis peu, par « l'intercession du bienheureux Vincent guérie d'une « infirmité qui avait beaucoup de rapport à la sienne. « Elles l'exhortèrent à faire une neuvaine devant la « châsse où repose le corps du serviteur de Dieu et s'of- « frirent à l'accompagner. Deux ou trois jours après « Mademoiselle de Sackville se sentit fortement inspirée « de commencer sa neuvaine. Elle la commença en effet « le 20 décembre 1731... On la portait en carrosse et on « la descendait à peu près comme une masse inanimée. « Pour arriver au lieu où elle devait entendre la messe, « elle avait besoin de deux domestiques. Un prêtre de la « Mission qui lui fit baiser le reliquaire où est renfermé « le Cœur du bienheureux, ayant su d'elle qu'après la « neuvaine, elle n'était pas mieux, l'exhorta à la persé- « vérance et lui promit d'unir ses prières aux siennes.

« Dès le lendemain, 29 décembre, la malade sentit sur « les quatre heures du soir que sa jambe reprenait la « chaleur naturelle qu'elle avait perdue et à l'instant elle

1. Collet. *La vie de Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 576 et 577.

« dit à sa sœur qu'elle était guérie et qu'elle se croyait en « état de marcher sans appui. Elle marcha avec autant « de facilité qu'avant sa maladie. » Les deux sœurs étaient logées chez une protestante, Madame Hayes, qui attesta le miracle et en donna toutes les circonstances dans une espèce de certificat. Pour la miraculée, Mademoiselle de Sackville, elle voulut faire hommage à Dieu d'une santé qu'il lui avait daigné rendre à la prière de son serviteur Vincent de Paul et entra chez les bénédictines de la rue Saint-Louis où elle mourut en 1742.

En plus de ces deux grands miracles, que de faits admirables se produisirent auprès des reliques de saint Vincent ! Heureux et consolants, ils présageaient une canonisation prochaine. Aussi, après les douces émotions de la béatification les Prêtres de la Mission préparèrent-ils les fêtes définitives du Saint. Sachant que la cour de Rome était pleine d'admiration pour le bienheureux Vincent de Paul, ils se décidèrent à reproduire par la peinture artistique les principaux faits de cette vie admirable et à faire de leur chapelle comme un grand et exquis reliquaire pour le corps de leur saint fondateur.

Un seul artiste n'aurait pu faire rapidement et avec soin un certain nombre de tableaux de valeur : aussi fut-il immédiatement résolu qu'on s'adresserait à plusieurs peintres, les plus estimés de l'époque : de Troy, Galloche qui furent directeurs de l'Académie de peinture, le Frère dominicain André : il avait déjà fourni l'apothéose placé au-dessus de la châsse dans la chapelle des Saints Anges qui bientôt allait devenir celle de Saint-Vincent ; enfin les peintres Restout et Baptiste

furent priés de compléter cet ensemble d'artistes fort appréciés en 1732.

Au fur et à mesure que les tableaux arrivaient, ils étaient placés à l'endroit réservé. Daus le chœur, de chaque côté, se trouvèrent ainsi bientôt établis :

Saint Vincent et la mort de Louis XIII, par de Troy.

Saint Vincent et le conseil de conscience, par de Troy.

Saint Vincent et les missions des champs, par de Troy.

Saint Vincent et les Enfants trouvés, par Galloche.

Saint Vincent et les conférences ecclésiastiques, par de Troy.

Saint Vincent et les Sœurs de la Visitation, par Restout.

Saint Vincent et l'hôpital du Saint Nom de Jésus, par André.

Saint Vincent et les galères, par Restout.

Saint Vincent et le service des soldats, par Baptiste.

Saint Vincent mourant, par de Troy.

Tous ces tableaux furent bientôt reproduits par des gravures sur acier, faites à l'eau-forte et complétées par le burin d'artistes habiles.

Bonnart dessina leur reproduction et Antoine Hérisset fit le premier travail de gravure. Puis « des graveurs « distingués, Jeaurat, Scottin, François des Cars, de « Launay complétèrent au burin le travail à l'eau-forte « d'Hérisset. Nous leur sommes redevables de cette « admirable collection de gravures qui nous console en « partie de la perte que nous avons faite de plusieurs « tableaux, collection qui est un travail de très grande « valeur ».

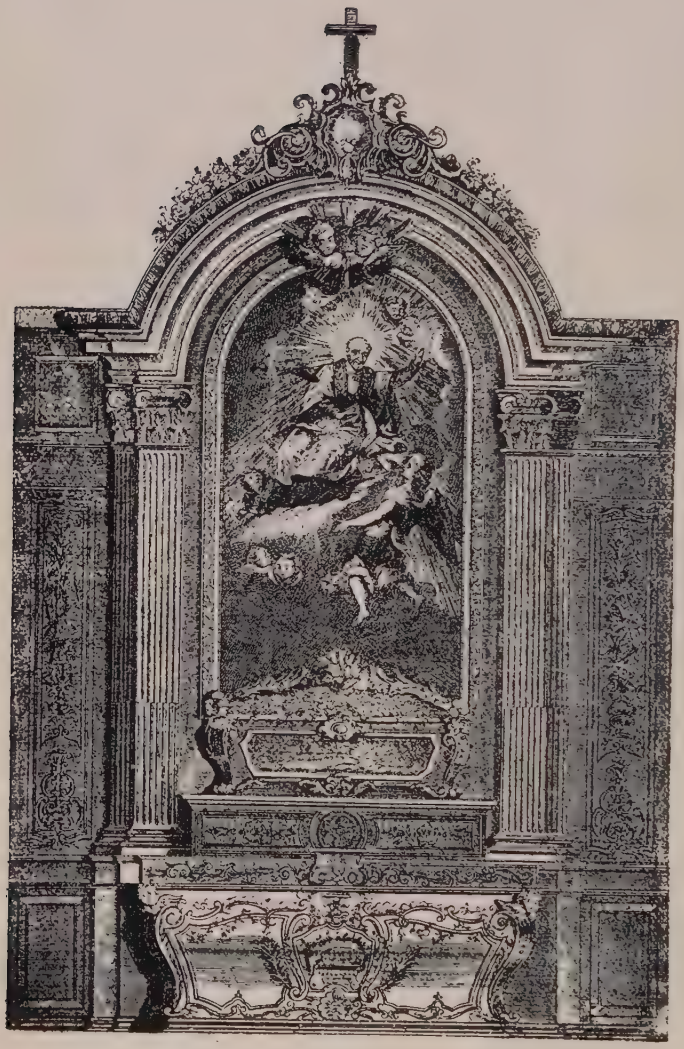

AUTEL OU REPOSAIT DANS L'ÉGLISE DE L'ANCIEN S.-LAZARE

LE CORPS DE ST-VINCENT-DE-PAUL *(1730-1792)*

« Ces planches d'acier ont été sauvées heureusement « à l'époque de la grande Révolution. Elles sont conser- « vées à la Maison-Mère des Prêtres de la Mission, rue de « Sèvres, à Paris ; ce qui a permis d'en faire de nouveaux « tirages [1]. »

Cette collection renferme les gravures de deux tableaux sur lesquels, faute de renseignements particuliers, il est impossible de fixer l'emplacement dans l'église de Saint-Lazare : 1° Saint Vincent ayant à la messe la vision de la mort de Madame de Chantal et 2° le tableau historique des miracles de saint Vincent, peint par Beaufort.

Plusieurs de ces tableaux, disions-nous, ont disparu. Ceux qui nous restent se trouvent à Paris, soit dans l'église Sainte-Marguerite, soit dans la chapelle de la Maison-Mère des Filles de la Charité, rue du Bac. C'est à la tribune de l'orgue que les Filles de la Charité ont placé les deux tableaux qu'elles ont eu le bonheur de recueillir : 1° *Saint Vincent assiste Louis XIII mourant* : auprès du chevet du roi, Vincent de Paul est assis, montrant de la main le ciel auquel le mourant doit penser ; la reine Anne d'Autriche tient près d'elle son fils en larmes, et dans le fond de la salle deux courtisans semblent calculer les événements qui vont suivre la mort du roi. — 2° *Saint Vincent au conseil de conscience* : la reine Anne d'Autriche préside, ayant près d'elle le jeune roi Louis XIV ; d'un côté est Vincent de Paul tenant en main la feuille des bénéfices et auprès de lui

1. A. Milon, *Annales de la Mission*, année 1910, p. 637.

se trouve un autre ecclésiastique ; en face le cardinal Mazarin et un prince.

A l'église Sainte-Marguerite, quatre autres tableaux nous restent de la collection dont nous nous occupons en ce moment :

1° *Saint Vincent donné pour Supérieur aux Sœurs de la Visitation par saint François de Sales* [1]. En présence d'une dame du monde, l'évêque de Genève établit saint Vincent supérieur du monastère de la Visitation fondé à Paris dans la rue Saint-Antoine. Les deux saints sont debout en habit de chœur ; huit religieuses, les unes debout, les autres à genoux sont toutes dans l'attitude de la vénération. Comme les trois tableaux suivants et avec une vingtaine d'autres, ce tableau fut porté de Saint-Lazare au dépôt des Petits Augustins, le 30 août 1792. En 1802, il fut donné à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, puis à la congrégation de la Mission en 1805 et peu après définitivement vendu à Sainte-Marguerite [2].

Les trois autres tableaux que nous retrouvons dans cette église, ont suivi le même chemin.

2° *Saint Vincent présentant à Dieu les Prêtres de la Mission et les destinant à prendre soin des soldats* [3].

1. Hauteur : 3 m. 40 ; largeur : 1 m. 70.

2. M. Dubois, Lazariste, d'un mérite distingué, était devenu curé de Sainte-Marguerite au rétablissement du culte. Dans son zèle, pour sa Congrégation, il travailla activement à la faire revivre. C'est ce zèle qui le poussa à acheter ces tableaux pour les rendre à sa famille religieuse, celle-ci une fois organisée. La mort l'arrêta dans la deuxième partie de son programme et les tableaux demeurèrent à Sainte-Marguerite.

3. Hauteur : 3 m. 40 ; longueur : 1 m. 70.

A gauche, le saint, en surplis, invoque le ciel et appelle la bénédiction divine sur les Prêtres et les Frères de la Mission aussi bien que sur les Filles de la Charité qui, disséminées sur un vaste champ de bataille, soignent des soldats blessés et relèvent les mourants.

3° *Saint Vincent à l'hôpital du Saint Nom de Jésus* [1]. Revêtu du surplis et coiffé de la barrette, le saint est assis à gauche de l'autel ; il exhorte une nombreuse assistance de pauvres et de vieilles femmes ; au premier rang, Louise de Marillac et l'une de ses Filles de la Charité ; au fond, dans une tribune, une dizaine de personnes de qualité ; un gentilhomme écrit l'exhortation.

4° *Saint Vincent et les Enfants trouvés* [2]. Debout, à droite, en surplis, la barrette à la main, le saint harangue deux dames de la Charité derrière lesquelles on aperçoit Louise de Marillac et une de ses Filles ; à gauche, un page et à droite deux personnages inconnus ; dans le fond, au pied de l'autel, deux groupes d'orphelins, d'un côté les garçons, de l'autre les fillettes ; à gauche, une Fille de la Charité porte un enfant au maillot et à droite, un prêtre confère le baptême.

Revenons auprès du corps du bienheureux Vincent de Paul. A Saint-Lazare, la cause de la canonisation était suivie avec intérêt et on y préparait activement cette fête triomphale, nous venons de le constater. La cour romaine du reste encourageait cet empressement : en effet, le 16 juillet 1736, M. Couty, Supérieur général de

1. Hauteur : 4 m. 20 ; largeur : 3 m. 50.
2. Hauteur : 4 mètres ; largeur : 3 m. 50.

la Congrégation de la Mission, pouvait écrire à ses prêtres :

« *Annuntio vobis gaudium magnum*, je vous annonce une grande joie puisque Notre Saint Père le Pape, « le 24 juin, fête de saint Jean- Baptiste, donna le décret « de canonisation de notre vénéré Père et Instituteur. « Cette faveur demande que nous en rendions grâce à « Dieu et notre reconnaissance consiste principalement « à être les imitateurs des vertus de notre saint Fonda- « teur. » Cette lettre est du 16 juillet.

La veille, 15 juillet, Monseigneur l'archevêque de Paris était venu vénérer l'insigne relique de celui qui ne devait plus désormais être honoré comme bienheureux et il chanta le *Te Deum* dans cette chapelle embaumée de la piété et des vertus du nouveau saint. Dès les premiers élans de cette joie de famille, chaque prêtre de la Mission fut invité à dire une messe en action de grâces pour ce grand bienfait et une seconde pour demander à Dieu la conservation du Souverain-Pontife ; les Frères et Clercs de la Congrégation communièrent deux fois dans ces mêmes intentions.

Deux mois plus tard, M. Couty entretenait de nouveau les missionnaires de ce témoignage signalé de la bonté de Dieu qui avait mené à bonne fin cette affaire importante de la canonisation : « Je peux dire, Messieurs « et mes très chers Frères, ajoutait-il [1], que notre Con- « grégation aura l'avantage de pouvoir dire que son Fon-

1. Circulaire de M. Couty, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, 12 sept. 1636.

« dateur est le premier bienheureux français canonisé « avec les cérémonies augustes établies depuis plus d'un « siècle. »

Ce fut seulement l'année suivante, le 16 juillet 1737, jour de la Sainte-Trinité, que la pape Clément XII présida aux cérémonies de la canonisation en l'église de Saint-Jean de Latran. Passons rapidement sur cette solennité romaine pour en arriver aux honneurs rendus à Saint-Lazare au corps du nouveau saint.

Auparavant, un mot cependant sur la date de sa fête annuelle. Elle avait été célébrée jusqu'ici le 27 septembre, jour de sa mort. Mais l'assemblée sexennale de la Congrégation, tenue en 1730, avait remarqué déjà qu'il y avait peu d'uniformité dans la célébration de cette fête parce que le 27 septembre était une date fort incommode pour un grand nombre de séminaires dirigés par les Lazaristes. Les élèves étaient en vacances en ce moment et peu d'ecclésiastiques pouvaient assister à cette solennité. A la demande de M. Couty, Supérieur général, le Souverain-Pontife, dès 1737, assigna le 19 juillet [1]. Le R. P. Baudrand, jésuite [2], si connu par ses ouvrages sur l'âme en ses différentes situations spirituelles, donna le panégyrique en cette première fête du 19 juillet à Saint-Lazare. Il montra en son héros un prodige 1° d'humilité et d'anéantissement et 2° de zèle, en mesure de tout entreprendre et de tout exécuter. Ces deux grandes

1. Recueil des Circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, I, p. 464.

2. Le R. P. Barthélemi Baudrand, né à Vienne en Dauphiné, mourut le 3 juillet 1787.

pensées furent présentées au pieux auditoire comme le développement de la parole de l'Exode : *Magnificus in sanctitate... faciens mirabilia* [1].

Le corps du nouveau saint fit naturellement centre dans cette fête du 19 juillet 1737, la première célébrée à Saint-Lazare en l'honneur de Vincent de Paul canonisé. Mais prélude d'autres solennités au caractère plus grandiose encore. Il fut en effet décidé que l'on célèbrerait une octave solennelle de fêtes : « Le corps du saint « est dans notre église, écrivait M. Couty ; le saint a « passé la plus grande partie de sa vie dans Paris ; le « saint, par sa longue résidence en cette maison où il « a terminé ses jours, en a fait le chef-lieu de la Congré- « gation ; ce sont autant de motifs qui exigent indispen- « sablement de nous l'octave solennelle [2]. »

D'accord avec Monseigneur l'archevêque de Paris, le 15 octobre suivant fut fixé pour l'ouverture des fêtes de Saint-Lazare. Cette date, une fois déterminée, on se mit activement à sa préparation.

L'église est petite, peu commode pour de grandes cérémonies ; mais déjà, en prévision de la canonisation, nous l'avons vu, elle est ornée de onze tableaux représentant les principales actions de saint Vincent de Paul. D'autre part, on travaille activement à organiser un luminaire en rapport avec la fête. Nous en trouvons la description suivante dans une relation de l'époque :

« Huit beaux lustres, portant douze grandes bougies

1. Exode. Chapitre XV, v. 11.
2. Circulaire de M. Couty, Supérieur général, 7 juillet 1737.

« chacun, étaient régulièrement suspendus dans le chœur « et dans la nef, au fond de laquelle il y en avait un de « dix-huit, et sur la grille du chœur on en voyait un « dixième qui fut admiré de tout le monde pour sa gran- « deur, sa façon, la beauté des cristaux et le grand « nombre de lumières qu'il portait : il y en avait jusqu'à « quarante-huit distribuées en quatre étages. A la place « des flammes dorées qui sortent des vases qu'on voit « au-dessus du couronnement de l'autel, on avait mis « des girandoles dont une, à quatre étages, portait « trente-trois lumières et les quatre autres moins en pro- « portion.

« La châsse fut exposée au milieu du chœur, sur une « espèce de piédestal long et étroit, couvert d'un beau « damas blans à fleurs d'or, avec franges d'or, et d'une « nappe bordée d'une magnifique dentelle. Ce piédestal « était élevé d'environ cinq pieds [1] et entouré de quatre « grands guéridons dorés, très bien travaillés. Ceux-ci « portaient des girandoles de sept bougies chacune [2]. »

On pourra ainsi compter pendant les offices trois cents lumières environnant les saintes reliques qui seront à l'honneur et au triomphe.

Nous aurons terminé l'examen de l'ornementation de l'église si nous ajoutons qu'un ami des Prêtres de la Mission leur prêta quatre belles tapisseries pour couvrir

1. 1 m. 65.

2. Relation de ce qui s'est passé à Saint-Lazare pendant l'Octave solennelle de la canonisation de saint Vincent de Paul. (Recueil des circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, I. p. 667.)

le bas de la nef : elles firent un excellent effet et complétèrent parfaitement la décoration.

Tous ces préparatifs terminés, les fêtes commencèrent le 14 octobre 1737, à deux heures de l'après-midi. M. l'abbé Vivant, vicaire général de Paris, le même qui en 1705 avait commencé les premières procédures, a la consolation d'ouvrir, au nom de son archevêque, les solennités qui vont se dérouler pendant huit jours autour du corps de saint Vincent. Un cérémoniaire ouvre la marche, suivi de deux acolytes ; six chapiers entourent M. le vicaire général. Celui-ci, en soutane rouge [1] et en chape, dès son entrée au chœur, va se placer au siège de l'officiant : il y reçoit favorablement la demande du Supérieur général, M. Couty, qui, la bulle de canonisation et le bref d'indulgence à la main, vient en solliciter la lecture. Immédiatement cette permission accordée, M. Martin, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et secrétaire de l'archevêché, lit en chaire les deux pièces et le *Te Deum* est entonné en action de grâces, puis vient le chant solennel des vêpres du nouveau saint. Une bonne partie du séminaire de Saint-Sulpice assistait à cette solennité.

Les fêtes de la canonisation sont inaugurées et pendant huit jours se succéderont près du corps de saint Vincent de Paul successivement tout ce que Paris et les environs comptent de personnages recommandables. Chaque matin tout particulièrement beaucoup de prêtres,

1. La soutane rouge était l'habit de cérémonie réservé aux trois premiers dignitaires de la cathédrale de Paris.

de religieux viendront dire la messe auprès des reliques exposées. Il est intéressant de passer en revue les particularités de chacun de ces huit jours solennels ; nous suivrons pour cela pas à pas la relation publiée alors et que la Congrégation de la Mission conserve avec soin à côté des circulaires que le Supérieur général envoya en ces occasions à sa famille religieuse. Assez souvent même nous ne ferons que la citer textuellement.

Le 15 octobre au matin, un mardi, les cloches annoncèrent par leurs joyeuses volées le commencement de cette fête unique et l'arrivée processionnelle de Messieurs les chanoines de Notre-Dame. Ils portaient la soutane rouge ou violette selon leur dignité et ils étaient accompagnés des pèlerins des quatre églises, filles de l'église métropolitaine. Réunis à la porte principale et en surplis, les Prêtres de la Mission introduisent dans la chapelle les vénérables chanoines qui bientôt entourent avec bonheur Monseigneur leur archevêque. Celui-ci en effet va célébrer pontificalement la sainte messe. Déjà l'église est remplie de fidèles et les Prêtres de la Mission se retirent dans la chapelle latérale de Saint-Lazare. Après la messe, le chapitre s'en retourne processionnellement à Notre-Dame. Vingt chanoines pourtant demeurent pour assister au repas avec Sa Grandeur, Monseigneur de Paris, avec Monseigneur l'archevêque d'Embrun, Monseigneur l'évêque de Bethléem, M. l'abbé de Sainte-Geneviève, M. le Général des chanoines réguliers de Sainte-Croix de la Bretonnerie, M. le marquis du Châtelet, gouverneur du château de Vincennes, M. Hérault,

lieutenant de police, M. le lieutenant civil et plusieurs autres personnages.

A la cérémonie du soir, le panégyrique de saint Vincent fut prononcé par M. l'abbé Desjardins, docteur en Sorbonne, curé de Francoville et prédicateur du roi. Il prit pour texte les paroles de l'Ecclésiaste : « *Fecit enim mirabilia in vitâ suâ*. Il a fait des merveilles en sa vie [1] ». Toutes ces merveilles de saint Vincent de Paul, l'orateur les présenta en deux tableaux différents qui formèrent la division de son discours : la vertu de saint Vincent fut la ressource du peuple de Dieu, et la source de sa propre gloire devant les fidèles, le clergé, la cour, l'Eglise et Dieu lui-même. L'abbé Desjardins tout d'abord s'était dit d'autant plus autorisé à parler des merveilleux effets de la charité de saint Vincent qu'il avait l'honneur de parler devant un prélat [2] qui venait lui-même de donner asile à ses diocésains dans son palais et de recevoir à sa table les pauvres de l'Hôtel-Dieu lors du dernier incendie.

Le discours terminé, Monseigneur l'archevêque laissa la présidence à Monseigneur de Bethléem qu'il pria d'officier à sa place aux vêpres et au salut. Les Prêtres de la Mission chantèrent eux-mêmes l'office en ce jour et pendant toute l'octave ; ils se firent un bonheur de servir à l'autel Nos Seigneurs les archevêques et évêques ; heureux pendant ces fêtes de s'acquitter du chant et des cérémonies romaines avec exactitude et piété.

1. *Ecclésiaste*, chap. XXXI, verset 9.
2. Mgr de Vintimille, archevêque de Paris.

Le deuxième jour, dès le matin, le R. Père Supérieur du noviciat des Jésuites vint honorer le nouveau saint avec ses novices et ceux-ci tinrent à communier pour donner à leur pèlerinage toute la dévotion qu'il pouvait comporter [1]. La compagnie de Jésus signala sa piété envers celui dont on fêtait la canonisation ; chacun de ses religieux vint en vénérer les reliques pendant l'octave et ils organisèrent si bien leur pèlerinage entre eux que chaque jour plusieurs eurent la consolation d'offrir le saint sacrifice.

L'ancien archevêque de Besançon officia en ce second jour avec la grande dignité qui lui était habituelle.

M. l'abbé Brillon, curé de Sainte-Opportune, avait accepté de prononcer le panégyrique. Mais les fêtes ayant été remises, il ne put s'acquitter de sa promesse. Heureusement, M. l'abbé Fournier, proposé aux Prêtres de la Mission, voulut bien le suppléer et s'acquitta de sa tâche avec piété et onction. Le texte de son discours fut tiré de la Sagesse : « *Profugum... justum deduxit per vias rectas et ostendit illi regnum Dei et dedit illi scientiam sanctorum, honestavit illum in laboribus et complevit labores illius* [2]. » De ce texte, l'orateur fit découler les trois points de son discours : 1° La sagesse a toujours

1. Après leur action de trâces, ils furent conduits au réfectoire pour le petit déjeuner. On fera du reste cette amitié à tous les prêtres qui, pendant l'octave, viendront dire la messe, à toutes les communautés d'hommes, soit séminaires, soit collèges qui viendront vénérer les reliques du saint Fondateur.

2. *La Sagesse*, chap. x, verset 10e : La Sagesse a conduit par des voies droites le juste qui fuyait, lui a montré le royaume de Dieu, lui a donné la science des saints, l'a enrichi dans ses travaux et a fait fructifier ses peines.

conduit les voies de saint Vincent comme le prouvent facilement les principaux faits de cette belle vie : tous caractérisent bien le vrai sage, selon l'Evangile. 2° La science des saints éclaira toutes ses démarches, science qui, tout opposée à celle du monde, eut pour caractères particuliers l'humilité et le désintéressement. 3° La gloire enfin a couronné les œuvres du nouveau saint.

Le troisième jour, toute la communauté du Plessis et de Sainte-Barbe vint le matin sous la conduite de M. l'abbé Gaillaude, leur principal, honorer les reliques du saint. Puis, Monseigneur l'évêque d'Autun officia pontificalement, assisté du Révérend Père Général de l'Oratoire, de son frère, des Messieurs des Missions étrangères et de quelques autres amis.

Ce fut M. l'abbé Brute, docteur en Sorbonne et curé de Saint-Benoît, qui prononça le panégyrique. Les paroles de saint Paul : « *Charitas Christi urget nos.* La Charité du Christ nous presse [1] » lui servirent de texte. Telle est, dit-il, la vraie devise des héros du Christianisme. Jésus-Christ, leur chef, est venu en ce monde pour y allumer le feu de la charité ; puis celle-ci s'étant refroidie, Dieu suscita des apôtres, des héros, des victimes de la charité pour nous confondre et nous prouver que la stérilité n'est que la triste conséquence du péché. La Charité, telle est la caractéristique de saint Vincent, ajoute l'orateur et il faut lui attribuer tout ce qui est raconté de ses vertus. Sa charité a été pure, désintéressée, n'a eu que Dieu pour objet ; elle a été active et

1. IIe épître aux Corinthiens, chap. v, verset 14.

laborieuse ; elle a été prudente et éclairée. Après avoir développé ces trois points de son discours, l'orateur parla de ces Filles vertueuses qui portent le nom même de la Charité et qui font la gloire de leur fondateur comme elles sont la bonne odeur du Christ. Il en parla avec cette admiration affectueuse qu'inspirent l'innocence et les vertus de ces âmes virginales ; il montra également l'attachement de saint Vincent pour l'Eglise, son éloignement des nouveautés profanes que son siècle avait vu naître et qui affligeaient encore le XVIII^e^. En somme, ce discours, rempli de l'histoire du saint, le mit en relief et fut très apprécié.

Pour le quatrième jour, Monseigneur l'évêque de Bethléem avait accepté d'officier. La place de ce prélat était toute marquée en ces fêtes puisqu'il avait été un des commissaires préposés à l'examen des miracles opérés depuis la béatification. Malheureusement, Sa Grandeur, très-souffrante, dut au dernier moment décliner l'aimable invitation des enfants de saint Vincent. Monsieur Goulard, archidiacre de l'église de Paris, voulut bien le remplacer et présider les offices de la journée.

Le panégyrique fut prononcé par un Récollet, le R. Père Hyacinthe Bergeron, lecteur en théologie. S'appuyant sur le texte de saint Paul aux Corinthiens : « *Sermo meus et prædicatio mea, non in persuasilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritûs et virtutis* [1] » il établit son premier point sur cette parole :

1. I^re^ épître aux Corinthiens, II, 4 : « Mon discours et ma prédication ne consistaient pas dans les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la puissance de Dieu.»

« *In ostensione spiritûs*, dans la manifestation de l'esprit de Dieu », en faisant voir que l'esprit de Dieu avait toujours conduit saint Vincent. Le second point découla de ce mot : *Virtutis* en montrant que la vertu de Dieu l'avait toujours soutenu. Ce religieux, tout jeune encore, donna un sermon aussi plein de grâces et d'onction que fortement nourri de figures et d'exemples de la Sainte Ecriture. Il rappela la foi de saint Vincent et son opposition au Jansénisme ; en traits vifs, il s'éleva contre ce fanatisme contemporain : rappelant l'exemple de divers saints remarquables suscités de Dieu pour combattre avec la force de la grâce, les erreurs de leur temps ; l'éloquent prédicateur conclut par cette pensée : Avec la même bonté et la même miséricorde, la divine Providence, toujours attentive à nos besoins, a accordé saint Vincent sur la fin du XVI^e^ siècle.

Le cinquième jour, Mgr l'évêque de Joppé officia pontificalement et le R. Père Pérusseau, de la Compagnie de Jésus, prononça le panégyrique avec la profondeur de savoir et la mâle éloquence qui en faisaient un des principaux orateurs du moment. Voici le texte de son discours : *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos et posui vos ut eatis et fructum afferatis et fructus verter maneat.* Evang. S. Jean, XV. 16. Vous ne m'avez pas choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis et je vous ai placés afin que vous alliez et que vous apportiez du fruit et que ce fruit demeure. Les divers membres de phrase de ce texte fournirent chacun trois points du panégyrique : 1° *La vocation et les vertus.* La vocation de saint Vincent fut singulièrement remarquable parce

qu'elle fut toute céleste dans son principe comme dans son objet. Dieu fait connaître à Vincent que le pauvre doit être l'objet de sa charité et de son zèle. « *Tibi derelictus est pauper* ». D'autres, en assez grand nombre, s'empressent de prêcher à la ville, à la cour, aux riches... Mais Vincent a les pauvres pour partage : « *Tibi derelictus est pauper* ». Dans cette vue, Dieu l'a fait passer par différents états que nous aurions crûs être l'effet du hasard et n'avoir aucun rapport à la fin de sa vocation ; mais en réalité, c'était pour lui inspirer du zèle, de la charité, de la tendresse pour les pauvres : « *Tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor* ».

2° Les *fruits* de cette vocation extraordinaire. Bor-
« nons ce zèle qui n'eut jamais de bornes et considérons
« notre saint sur trois théâtres où il a paru avec plus
« d'éclat. Vincent fut l'apôtre des peuples, — du clergé,
« — et des rois ».

Le troisième point traita de la *perpétuité des fruits* que Vincent a produits par sa fidélité à sa vocation. « Ce qui nous promet, dit l'orateur, la perpétuité des
« travaux apostoliques de Vincent, c'est que ses éta-
« blissements sont fondés sur l'humilité, cimentés par la
« charité, affermis par la foi, trois caractères auxquels on
« peut juger de la durée et de la perpétuité d'un édifice
« spirituel. »

Le sixième jour, un dimanche, Monseigneur de Saint-Brieuc devait officier. Mais retenu à Fontainebleau par une affaire dont la province de Bretagne l'avait chargé à la cour, il avait écrit pour s'excuser. M. le curé de Saint-Laurent, dans la paroisse duquel se trouvait

Saint-Lazare, accepta avec plaisir de le remplacer.

M. l'abbé Meney prononça le panégyrique de ce jour et choisit comme texte les paroles de saint Paul aux Hébreux : « *Omnis pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis.* Tout pontife, pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes, en ce qui se rapporte à Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés [1]. » Dans son exorde, le prédicateur traça les traits distinctifs du vrai pontife et à ces traits il reconnut Vincent de Paul. De là sa division : Vincent, digne prêtre, s'est sanctifié et a sanctifié les autres. 1° Il s'est sanctifié par la pratique des vertus et l'orateur a établi sa thèse en représentant son héros à sa naissance, puis dans ses études et successivement en Barbarie, à Rome, à Paris... 2° Il a sanctifié les autres par les fonctions sacerdotales remplies avec fidélité, mais spécialement par l'exercice d'une tendre et parfaite charité ; la preuve s'en est trouvée dans l'énumération des caractères que saint Paul attribue à la charité et auxquels l'orateur a ramené les principales actions du saint.

L'ancien évêque de Vence assista à ce beau discours dont il avait procuré l'auteur. En plus de sa dévotion envers saint Vincent, un attrait particulier l'avait amené auprès de la châsse du saint : il avait été, comme Monseigneur de Bethléem, commissaire apostolique dans l'examen des miracles. Il présida les vêpres et le salut qui suivirent le discours.

1. Epître aux Hébreux, v, 1.

Le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et celui des Trente-Trois vinrent le septième jour faire leurs dévotions auprès de nos saintes reliques.

Ce lundi, Monseigneur l'évêque de Nitrée, suffragant de Reims, officia et M. l'abbé Suau fit le panégyrique. Ces trois mots : « *Pater eram pauperum.* J'étais le père des pauvres », tirés du XXIX^e^ chapitre de Job, furent son texte. Après avoir déclaré qu'il avait entrepris ce panégyrique par dévotion et reconnaissance, il établit d'abord que, dans le sens naturel, Job parlait de lui-même : en cela rien de surprenant puisqu'il était l'œil de l'aveugle, le pied du boîteux, la consolation des affligés, etc. Etant riche, il pouvait facilement se montrer le père des pauvres, en leur distribuant d'une main libérale ce qu'il avait reçu de Dieu. Mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'un pauvre tel que Vincent, né au sein de la pauvreté, nourri, élevé dans la pauvreté, aimant, recherchant la pauvreté, ne fuyant rien de ce qui pouvait l'en délivrer, soit cependant devenu le père des pauvres. Ce titre glorieux est justifié dans Vincent par la voix des enfants qui trouvent en lui un asile, un protecteur, un père contre la cruauté de leurs mères dénaturées ; — par la voix des forçats qui gémissent sous le poids de leurs chaînes, — en un mot par la voix de tous les pauvres de la France, de la Lorraine et de la Barbarie, du monde entier, qui s'accordent à lui donner ce beau nom. Comme dans les pauvres, on trouve souvent des misères spirituelles jointes aux temporelles, le panégyriste partage son discours en cette manière : Vincent a été le père des pauvres 1° pour le temporel

par une charité éclairée qui lui fit connaître les avantages de la pauvreté et les vraies misères des pauvres. — 2° Vincent a été le père des pauvres pour le spirituel par un zèle éclairé, compatissant, immense.

Vers le soir, la reine d'Espagne vint participer au triomphe du saint en assistant aux vêpres et au salut dans une tribune. A sa descente du carrosse, M. le Supérieur général de Saint-Lazare lui adressa quelques mots respectueux de bienvenue : « Nous sommes très sensibles, Madame, lui dit-il, à l'honneur que Votre Majesté veut bien nous faire. En venant honorer notre saint instituteur, Elle marche dignement sur les traces de ses aïeux. Henri le Grand lui avait donné sa confiance, Louis XIII le fit dépositaire de ses derniers sentiments, Louis XIV l'a vu avec plaisir au Conseil de Conscience et Votre Majesté, Madame, vient auprès de ses sacrées dépouilles donner des marques de sa religion et de sa piété. » La reine, après le salut, voulut voir une partie de la maison et s'arrêta surtout au réfectoire qu'elle admira.

Le mardi, 22, jour de l'Octave, fut l'un des plus beaux de la solennité.

M. le curé de Saint-Sulpice amena le matin sa communauté des demoiselles de l'Enfant Jésus : toutes communièrent et assistèrent dans les tribunes à l'office du jour. Quelques séminaristes de Saint-Sulpice qui n'avaient pu venir entendre la lecture de la bulle le lundi 14 octobre, se compensèrent ce matin en faisant, eux aussi, leur pèlerinage à saint Vincent.

Son Eminence le cardinal de Polignac officia avec

cette religieuse majesté qui le faisait aimer et respecter par tous. Mgr le Nonce et Mgr l'archevêque de Carthage assistèrent en rochet à tout l'office. M. le duc de Richelieu [1] eut la bonté de venir exprès de Fontainebleau où il retourna dès le soir même pour donner au Roi des nouvelles de cette magnifique fête ; M. le marquis de Monti, M. le marquis du Châtelet, M. l'abbé Couturier, supérieur général de Saint-Sulpice, le R. Père Général de la Doctrine chrétienne et plusieurs autres parsonnes de distinction vinrent pareillement honorer notre saint en ce dernier jour.

Il n'y eut qu'une voix pour louer le discours prononcé par M. l'abbé Chéret, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église de Chartres et prédicateur du Roi. Il prit pour texte ces paroles de l'Ecclésiastique : « *Judicium Patris audite et sic facite ut salvi sitis.* Ecoutez le précepte de votre Père et faites en sorte d'assurer votre salut ». (Chap. III, v. 2). Il prouva dans son exorde que Vincent était le Père, non seulement des Compagnies qu'il a fondées, mais encore de tous les peuples par sa tendre et immense charité. Ce qui lui donna lieu de diviser son panégyrique en trois points : le simple fidèle trouve en Vincent des leçons d'innocence ; — le ministre des autels y trouve des leçons de zèle ; — les uns et les autres y trouvent des leçons de charité. Les trois points se développèrent tout naturellement par l'exposé des

1. Petit-neveu de Marie de Wignerod de Pontcourlay, duchesse d'Aiguillon, la généreuse collaboratrice de saint Vincent de Paul, Louis-François-Armand de Wignerod du Plessis, duc de Richelieu, né en 1696, épousa M^lle de Noailles, puis M^lle de Guise, et en troisièmes noces, à 84 ans, M^lle de Roth. Il mourut en 1788.

faits et des actes du saint, par ses sentiments et ses propres paroles. Conçu avec beaucoup de justesse et d'affection pour le héros de la fête, prononcé avec éloquence, ce discours excita l'édification générale et la reconnaissance toute particulière des Prêtres de la Mission. Dans son exorde en effet, l'orateur avait demandé à ceux-ci la permission de partager avec eux la qualité d'enfant de saint Vincent. Il avait établi son droit sur ce qu'il avait été élevé dans une communauté instituée par un homme qu'il regardait comme le fils aîné du saint Fondateur ; il prit de là occasion de faire un court, mais fort bel éloge de M. Olier. Il s'était ensuite adressé au cardinal de Polignac : le fond du compliment fut, d'un côté, tout ce que Son Eminence avait fait à Rome en qualité de rapporteur de la cause, pour en assurer et en accélérer l'heureux succès ; de l'autre, la vive reconnaissance que toute la Congrégation en ressentait et en conserverait toujours.

Pendant ces jours de fête, beaucoup de communautés que nous n'avons pas signalées, sont venues manifester leur dévotion à saint Vincent de Paul. Le nombre d'ecclésiastiques et de religieux venus pour dire la messe auprès de ses reliques fut si grand que plusieurs prêtres de la Mission, pour faire place aux étrangers, furent chaque jour obligés d'aller dire la sainte Messe ailleurs.

Tout du reste se passa avec beaucoup d'ordre : pour le maintenir, trente soldats invalides se trouvaient en différents endroits de la maison. M. Couty, supérieur général, écrivait quelques jours après, aux prêtres de sa Congrégation :

« La grâce a suppléé à nos forces ; quoique nous ne « soyions pas accoutumés à un office si continuel, si « soutenu, bien loin de nous ralentir par la fatigue, « chaque jour nous nous sentions animés de nouveau « courage. Le peuple, à cause de la longueur des offices, « n'ayant pas eu assez de loisir pour satisfaire sa dévo- « tion, on a cru devoir laisser la châsse découverte pen- « dant quelques jours après l'Octave. Maintenant, on « annonce partout, avec une ferveur nouvelle, les « louanges de notre saint Instituteur ; car, non seule- « ment les Missionnaires et les Filles de la Charité en « font la fête, mais encore plusieurs paroisses de Paris « et plusieurs communautés religieuses [1]. »

Il faut bien l'ajouter, cette fête annuelle ne fut pas tout d'abord uniforme parce qu'on ne récitait pas le même office partout. Certaines résidences de Lazaristes avaient composé ou fait composer des offices spéciaux. De là chaque maison avait un office de saint Vincent à elle, différent de celui de Saint-Lazare, ne ressemblant pas davantage à celui des autres maisons. Dans une circulaire du 16 juin 1741, M. Couty écrivait à ses prêtres : « Je vous annonce avec d'autant plus de plaisir la « nouvelle faveur que vient de nous faire le Souverain- « Pontife Benoît XIV, que je la regarde comme un puis- « sant motif pour nous tous de renouveler nos senti- « ments de reconnaissance pour Sa Sainteté [2]. Il y a

1. Recueil des circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, I, p. 674.

2. C'est à Benoît XIV plus qu'à tout autre que reviennent les décisions de béatification et de canonisation de saint Vincent de Paul.

« longtemps que pour faire honorer notre saint Fonda-
« teur d'une manière uniforme dans toute la Congréga-
« tion, nous demandions au Saint-Siège de faire examiner
« et d'approuver l'office que nous avions fait dresser ;
« mais Dieu a permis que différentes raisons de délai
« nous aient conduits jusqu'au pontificat de Benoît XIV,
« afin que celui qui avait déjà tant travaillé pour faire
« décerner à Vincent de Paul un culte public dans
« l'Eglise, fût aussi celui qui nous prescrivît la forme. En
« effet, à peine le Souverain-Pontife a-t-il été élevé sur
« le trône apostolique qu'il a déclaré qu'il voulait exa-
« miner et approuver lui-même cet office. C'est ce qu'il
« a pris lui-même la peine de faire, ajoutant, retranchant
« et changeant ce qu'il a jugé à propos, en sorte que cet
« office peut être appelé son ouvrage. Nous l'avions fort
« désiré, mais nous n'eussions pas osé espérer qu'un
« pape chargé de tant d'affaires importantes, eut voulu
« y travailler par lui-même [1]. »

A partir de ce jour, l'office de saint Vincent fut adopté de tous, unique et définitif. Chaque année, à Saint-Lazare, la fête du saint, 19 juillet, n'aura pas seulement cet avantage ; mais le corps de saint Vincent sera à l'honneur dans cette chapelle où il pria de si longues années ; des accents éloquents rediront cette ferveur comme sa vie édifiante. Tous les ans en effet, jusqu'à la Révolution, on appellera un orateur remarqué qui prononcera le panégyrique. Nous avons cité déjà le R. P.

1. Recueil des circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, I, p. 484. 16 juin 1741.

Baudrand pour l'année 1737 ; nommons encore pour 1740, Mgr de la Motte, évêque d'Amiens [1], pour 1752, M. La Tour du Pin, abbé d'Ambournay et grand vicaire de Riez [2] ; pour 1783, M. le chanoine Bertin, principal du collège d'Abbeville ; pour 1784, Maury qui donna, de tous les panégyriques, celui qui a le plus marqué le rôle providentiel de Vincent de Paul, ouvrage de la Providence et son instrument.

Des fêtes de la canonisation (1737) jusqu'à la Révolution, il est facile de reconnaître chez les fils de saint Vincent de Paul la préoccupation de l'honorer de mieux en mieux. Déjà nous venons de constater ces efforts dans la question de l'office du saint comme pour la solennisation des fêtes annuelles du 19 juillet. Ajoutons ce qu'ils firent pour les reliques précieuses qui reposaient en leur chapelle.

Le corps de saint Vincent était revêtu d'une aube de toile de lin ; le désir vint en 1739 de l'enrichir d'une aube de tissu d'argent et M. le Supérieur général fit les démarches voulues auprès de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris. Celui-ci signa le 24 mai 1739 une ordonnance permettant à cet effet l'ouverture de la châsse et le 26 du même mois un vicaire général de Paris vint à Saint-

1. Né à Carpentras en 1683, Mgr Orléans de la Motte fut nommé évêque d'Amiens en 1733 et mourut à 91 ans le 11 juin 1774. Voir quelques détails sur ce panégyrique au chapitre VII, Petites reliques extraites du corps de saint Vincent, p. 193. Le roi, en apprenant les éloges donnés à ce discours, demanda à l'orateur de le prêcher en sa présence, ce qui eut lieu le 4 mars 1745, le 4e dimanche de Carême.

2. Né en 1721, il mourut d'une attaque d'apoplexie en juin 1765, à 44 ans.

Lazare procéder à cette opération. Procès-verbal fut dressé immédiatement après cette cérémonie, mentionnant la vérification des sceaux de Monseigneur l'archevêque, la levée de ces cachets, la substitution d'une aube en drap d'argent à celle de toile et enfin la réapposition des sceaux sur la châsse.

Heureux d'avoir donné à leur Père cette marque d'honneur filial, les Prêtres de la Mission célèbrèrent avec un bonheur nouveau la fête du 19 juillet 1739.

Mais quelques années à peine écoulées, on rêva d'autres marques de piété filiale, d'autres richesses pour le corps du Père vénéré. L'amour des fils est toujours désireux de se témoigner et après un témoignage, il en cherche un autre. C'est ainsi qu'à la demande de M. de Bras, supérieur général, le 29 mars 1747, Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, désignait une commission pour ouvrir encore la châsse de saint Vincent de Paul : il s'agissait cette fois de dorer cette châsse d'argent. En conséquence, le 5 avril de cette même année 1747, un vicaire général de Paris vint à Saint-Lazare : après avoir reconnu les sceaux de Mgr de Vintimille qui garantissaient l'authenticité de cette relique insigne, il les brisa pour extraire le corps de saint Vincent et le placer provisoirement dans un coffre de bois doré. Celui-ci fut immédiatement scellé et procès-verbal fut dressé de tout ce qui venait de se passer. On hâta immédiatement le travail projeté et la châsse fut enrichie d'une magnifique dorure pour la fête du 19 juillet. En effet, le 12 de ce mois, un mercredi, le coffre de bois doré était ouvert et le corps du saint en était retiré pour

prendre de nouveau possession de sa châsse qui venait de revêtir une parure plus riche que jamais [1]. Naturellement, le tout s'accomplit cette fois avec les mêmes précautions que précédemment. Le 19 juillet 1747 fut, on le pense bien, célébré à Saint-Lazare avec un bonheur tout particulier : les cœurs étaient heureux de témoigner, par ce beau et riche travail, d'un attachement affectueux et dévoué au Fondateur qui était aussi le Protecteur.

Les Prêtres de la Mission, pendant quelque temps, se félicitèrent de ce qu'ils avaient fait en l'honneur du corps de saint Vincent. Mais cette joie s'apaisa un peu à la fois et au fur et à mesure qu'elle s'atténuait (le temps use tout) une inquiétude naissait à nouveau. On cherchait une fois encore s'il n'y avait pas un nouvel acte d'amour à donner à ces reliques si précieuses, quelque chose à ajouter encore à tout ce qui avait déjà été fait. L'amour est ingénieux et inventif : il trouva.

On pensa en 1759 à retirer « la représentation de carton dans laquelle le chef du saint se trouvait renfermé [2] » pour lui substituer une représentation en argent doré. Le 8 juin 1759, on ouvrit donc la châsse avec les mêmes formalités que d'ordinaire et on enleva le masque de carton qui recouvrait les ossements vénérés de la tête du saint. Le 16 juillet suivant, on enferma cette tête précieuse dans l'appareil d'argent doré qui reproduisait exactement la forme du carton enlevé cinq semaines

1. Ce beau travail coûta plus de 6.000 francs s'il faut en croire une lettre du temps. (Archives de la Congrégation de la Mission. Carton Reliques de saint Vincent, document 20.)

2. Procès-verbal du 8 juin 1759.

auparavant. Ici encore, nous pouvons répéter que le 19 juillet, saint Vincent fut fêté par ses enfants avec un élan nouveau.

Cet amour filial, toujours inquiet de fournir de nouvelles preuves de son ardeur se serait probablement mis en peine de trouver et aurait effectivement trouvé de nouvelles délicatesses à l'égard du corps saint, s'il n'avait été arrêté dans son élan par les faits malheureux de la Révolution.

## CHAPITRE II

### Révolution et Restauration.

#### I. — Préservation.

La Société s'ébranlait et, l'impiété grandissant toujours, la foi s'affaiblissait. Enfin la Révolution fondit terrible sur la France. Malgré ses désastres et ses ruines, reconnaissons-le immédiatement, cette pénible époque nous fournit pourtant une occasion de bénir Dieu. Dans ce cataclysme universel, quel n'est pas en effet notre bonheur si nous nous comparons à tant d'églises, à tant de familles religieuses qui pleurent la perte de trésors que la Religion avait mis sous leur garde. Un jour, elles ont vu ces saintes reliques dont leur piété était heureuse et fière, jetées au feu et au vent.

La Patronne de Paris elle-même, sainte Geneviève qui avait autrefois sauvé cette ville de la famine, ne put trouver grâce. En novembre 1793, la châsse contenant son corps fut portée à l'hôtel des Monnaies pour y être brisée et convertie en numéraire. Le 3 décembre, place de Grève, au lieu même où étaient exécutés les criminels, sur un bûcher couvert d'ornements d'église, les ossements de la protectrice de Paris furent brûlés et les

cendres en étaient jetées au vent. Ajoutons la démolition des tombeaux des rois à Saint-Denis, la profanation de leurs sépultures, la dispersion des ossements de Louis XII de Henri IV et de Louis XIV, etc.

La Congrégation de la Mission, très éprouvée sans doute, n'eut pourtant pas à déplorer pareils malheurs. Son trésor, le corps vénéré de son saint Fondateur ne lui a-t-il pas été conservé ? Reconnaissance au Dieu bon, l'ami des saints, qui a bien voulu, en cette circontance, prouver la vérité de sa parole : « *Custodit Dominus ossa eorum.* Dieu garde tous leurs os. » Reconnaissance également aux hommes dont s'est servi la bonne Providence pour nous conserver les ossements de saint Vincent de Paul.

Voyons comment ils se sont faits les instruments de Dieu pour les protéger et nous les transmettre.

Dans la nuit du dimanche 12 juillet 1789 au lundi 13, à deux heures du matin, deux cents brigands se portaient vers Saint-Lazare et de ruaient sur ses portes. En quelques instants, celles-ci sont enfoncées et les malheureux déploient immédiatement leur fureur dans les appartements où ils brisent tous les meubles. Au point du jour, une nombreuse populace vient leur prêter main-forte et achever le pillage. « L'église, nous fait remarquer May-« nard [1], avait été le seul endroit épargné et les crucifix « les seuls meubles que les brigands eussent respectés : « pas un n'avait été brisé dans les six cents chambres. »

1. *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps,* par M. l'abbé Maynard. Tome IV, p. 465.

M. de Naylies nous raconte comment cette chapelle fut préservée et avec elle le corps du saint [1] : « Un de « leurs chefs se rappelle qu'ils avaient oublié le pillage « de l'église, échappée comme par miracle à leur sacri- « lège frénésie. Il les invite à ce nouveau crime qu'il « appelle l'ordre du jour. Ils courent aux portes qu'ils « enfoncent, ils entrent. Que voient-ils ? Un homme seul, « un prêtre, M. Pioret. Où allez-vous, impies ? leur dit-il, « d'une voix ferme et imposante. — Le trésor ! le trésor « de l'église ! s'écrie la horde menaçante. Lui, tranquille « et calme, leur représente l'horreur de ce forfait, les « intimide, parvient à toucher ceux qui l'entendent. « Mais la foule des brigands s'accroît, les survenants vont « se précipiter sur l'orateur : Frappez, dit-il, en leur « présentant un couteau, frappez, et puisque vous voulez « vous souiller d'un forfait impie, percez-moi le cœur « avant de toucher à ce dépôt sacré. Les monstres décon- « certés se retirent comme saisis de terreur. Indépen- « damment de l'intérêt historique de cette relation, elle « sert à prouver que les reliques de saint Vincent furent « préservées de ce pillage. »

La foule se retire enfin et le calme se rétablit ; bientôt ces immenses dégâts se réparent quelque peu. Mais trois ans plus tard, un pillage juridique achèvera la ruine du pillage désordonné de 1789.

En effet, en 1792, le 30 août, un commissaire des biens nationaux, Devitry, se présenta à Saint-Lazare pour enlever les vases sacrés, l'argenterie de l'église et

1. *Vie de Saint Vincent de Paul*, par de Naylies, p. 77.

même la châsse de saint Vincent de Paul. Les Prêtres de la Mission étaient préparés à cette réquisition par la marche des évènements : ils comprenaient qu'il fallait céder à la force. Mais ils réclamèrent le corps de leur Père et furent assez heureux pour obtenir satisfaction : Séance tenante, il leur fut remis par Devitry. Il fallait se hâter, car le lendemain, Saint-Lazare devait être évacué en grande partie : les Prêtres de la Mission allaient commencer à se disperser.

Aussitôt, M. Daudet [1], procureur général de la Congrégation, se procura une caisse de chêne avec couvercle à charnières et serrure, il en garnit l'intérieur d'une toile ouvragée. Puis y fut placé le coussin long ou matelas sur lequel le corps avait reposé jusque-là. Le fond de la caisse, beaucoup plus court que la châsse, ne put recevoir qu'une moitié de ce coussin : c'est sur cette partie que le squelette fut placé : trop long, lui aussi, pour la caisse, il fut plié en deux et recouvert par la partie du coussin qui était restée libre. Au-dessous du tout, M. Daudet mit le petit oreiller sur lequel dans la châsse reposait la tête du saint, les souliers d'étoffe brochée qui garnissaient encore ses pieds ainsi que les chaussons de toile qui les enveloppaient, une grande quantité de linge qui avait servi pour panser les plaies des jambes [2], enfin

1. Jean-François Daudet, né à Lyon le 25 mai 1739, reçu au séminaire des Prêtres de la Mission à Lyon le 27 septembre 1755, y a fait les vœux le 28 septembre 1757 en présence de M. Lecourt, représentant du Supérieur général. Il mourut à Paris le 9 septembre 1807.

2. Ces bandes étaient encore tachées de sang et de matières sorties des plaies.

différents procès-verbaux concernant la relique de saint Vincent de Paul.

Un procès-verbal sur papier timbré fut dressé par les Prêtres de la Mission, un autre par Devitry et tous deux furent mis aussi dans la caisse [1]. Les détails de ce fait important ressortiront facilement de ces deux pièces. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à les citer :

« Le 1er septembre 1792, procès-verbal dressé par « M. Christophe-Simon Rouyer [2], prêtre de la Congréga- « tion ; Edouard Ferris, prêtre de ladite Congrégation et « assistant de la maison de Saint-Lazare ; Jean-François « Daudet, prêtre et procureur général de la Congréga- « tion ; Jean-François Cointrel, aussi prêtre d'icelle ; « Gabriel Plat ; Claude Louis ; Louis-Pierre Piorette et « Adrien Le Fèvre, tous Frères de ladite Congrégation ; « lequel procès-verbal atteste que ces Messieurs ont « retiré de la châsse d'argent le corps de saint Vincent « de Paul, avant de livrer ladite châsse d'argent aux « commissaires des biens nationaux chargés d'enlever « les vases sacrés, l'argenterie de l'église et la susdite « châsse d'argent ; qu'ils ont placé la dite relique dans « une caisse de chêne, avec son coussin, avec l'aube, « l'étole, les pantoufles et les gants dont le corps du « saint était orné ; que ladite caisse de chêne ne s'étant « pas trouvée assez longue, ils ont été obligés de détacher « les fils de cuivre qui tenaient les os des cuisses et des

1. Voir le procès verbal de la reconnaissance et de la translation du corps de saint Vincent de Paul, p. 14 et 15.

2. M. Christophe Simon Rouyer était procureur de la maison de Saint-Lazare.

« jambes et de replier la relique sur elle-même [1]. »

« Avant de procéder à ce dernier transport, ces Mes-
« sieurs déclarent :

« 1° Qu'ils ont obtenu de M. Devitry, commissaire des
« biens nationaux, la faculté de faire l'extraction du
« corps de saint Vincent de Paul ;

« 2° Qu'ils ne l'ont faite qu'après avoir reconnu que
« les sceaux de Monseigneur l'archevêque de Paris,
« apposés sur la châsse d'argent par M. Regnaut, grand
« vicaire de Paris le 16 juillet 1759, étaient dans toute
« leur intégrité ;

« 3° Qu'ils n'ont rompu les dits sceaux, n'ont apposé
« ceux de la Congrégation sur la caisse en chêne où ils
« ont refermé la relique et procédé ultérieurement que
« dans l'impossibilité où ils étaient, à cause des circons-
« tances, de faire dresser un procès-verbal, selon qu'il est
« usité dans ces conjonctures ;

« 4° Enfin, ils attestent sur leur âme et conscience,
« n'avoir rien enlevé ni changé de ladite relique. »

Ce procès-verbal fut signé par les Messieurs nommés plus haut et scellé du cachet de la Congrégation de la Mission ; cette pièce, sur papier aussi faible que le papier dit de soie, se trouve en un tel état de vétusté et d'usure qu'il réclame des précautions très attentives.

A côté du parchemin qui mentionne les différentes ouvertures du tombeau, puis de la châsse de saint Vincent, — à côté du papier timbré où fut inscrit le procès-

1. Les extrémités inférieures, disjointes à l'articulation coxo-fémorale, furent placées dans le thorax.

verbal de la translation des reliques de la châsse d'argent à la caisse de chêne, MM. Rouyer, Ferris, Daudet, etc., placèrent dans cette même caisse une troisième pièce. Nous en avons parlé un peu plus haut ; c'est l'attestation de Devitry, elle porte en titre imprimé : « Commune de Paris, Commission de l'administration des biens nationaux. Bureau de liquidation ». En marge est un timbre imprimé : dans la forme ronde se trouve un ovale où on lit : « Liberté, 14 juillet 1789. Egalité, 10 août 1792 ». Traversé perpendiculairement par une pique surmontée d'un bonnet phrygien, il est accompagné d'une branche de laurier et d'une autre de chêne ; à l'entour on lit ces mots : « Commune de Paris ».

Certifiée conforme et vraie par Devitry, commissaire des biens nationaux, cette pièce porte ce passage qui a sa valeur pour le fait dont nous nous occupons :

« Avons tiré une châsse d'argent, dans laquelle avons « trouvé un squelette entier revêtu d'une aube blanche, « étole, manipule, gants de soie blancs, masque d'argent « doré et pantoufles aux pieds ; lequel squelette, Mes- « sieurs les ci-devant Lazaristes nous ont demandé à « extraire pour mettre dans une boîte de bois, ce que « nous leur avons octroyé... »

## II. — Chez M. Clairet, notaire de la Congrégation de la Mission, rue du Bourbonnais (1792-1795).

Heureusement sauvé par les circonstances toutes favorables, le corps de saint Vincent fut transporté rue des Bourbonnais, chez M. Clairet, notaire de la Congrégation de la Mission. Il devait y demeurer environ trois ans.

En effet, la caisse-reliquaire, à peine fermée à clef et scellée du cachet de Saint-Lazare, M. Daudet s'occupa avec ses confrères de la mettre en lieu sûr. Il fallait quitter Saint-Lazare au plus vite et il n'y avait pas de temps à perdre. On pensa au notaire de la Congrégation. Celui-ci, excellent chrétien, consentit à recevoir ce riche et précieux dépôt ; cependant il ne se dissimulait pas les difficultés chaque jour grandissantes, mais ces inquiétudes ne l'empêchèrent pas de rendre ce grand service à la Religion et à d'estimables et très anciens clients du notariat.

Ce fut dans le cabinet même du notaire que dès son arrivée rue des Bourdonnais, la caisse fut placée, dans le bas de la bibliothèque ; avec ses portes pleines, elle ressemblait assez bien à une armoire basse. Elle y fut disposée dans une caisse plus grande et les intervalles étaient remplis de papiers d'affaires. Le tout fut recouvert de

livres, de papiers, de parchemins sans valeur, des boîtes et des dossiers. Un tel désordre dans cette armoire basse dissimulait parfaitement le secret et il ne fut jamais découvert, malgré les visites domiciliaires suscitées par les convictions chrétiennes et bien connues du notaire. Plus tard, cette précieuse caisse fut montée à l'étage dans l'appartement de la femme de chambre, Mademoiselle Duliège.

Ces intéressants détails ont été relevés dans les procès-verbaux des 3 et 5 avril 1830 dressés par la Commission formée pour la reconnaissance et la translation solennelle des reliques de saint Vincent [1]. Avant cette magnifique cérémonie du 25 avril 1830, Mgr de Quélen voulut en effet refaire l'historique du corps de saint Vincent. Non content des procès-verbaux et des pièces contenus dans la caisse, à côté des ossements, il voulut faire interroger successivement les personnes qui étaient en mesure de donner quelques renseignements. C'est ainsi que furent interrogés le 3 avril, Madame Clairet, demeurant Vieille rue du Temple, nº 32, veuve de M. Clairet, en son vivant notaire de la Congrégation de la Mission : — son fils, M. Clairet, notaire en 1830, boulevard des Italiens, nº 18 ; — Madame veuve Marie, anciennement Mademoiselle Duliège, femme de chambre chez M. Clairet, notaire, demeurant en 1830 rue Mazarine, nº 20 ; — M. Bacq, ancien notaire à Paris, cheva-

1. Procès-verbaux de la reconnaissance et de la translation solennelle du corps de saint Vincent de Paul, dressés par Mgr l'Archevêque de Paris, Brochure de 52 pages in-8º, pages 6 et 7.

lier de la Légion d'honneur, pendant plus de six ans principal clerc de M. Clairet.

A côté de la déposition de ces différents témoins affirmant les détails donnés plus haut, un souvenir de ce fait remarquable persiste toujours ; nous en retrouvons le récit dans la petite revue intitulée le *Messager de Saint Vincent de Paul* [1]. Un notaire, visitant un de ses confrères de Paris, fut très étonné de voir le portrait de saint Vincent de Paul au-dessus du coffre-fort de l'étude.

—Me permettriez-vous, cher confrère, une question que je ne crois pas indiscrète ? Vous avez choisi une singulière place pour le portrait de saint Vincent de Paul que je vois au-dessus de votre coffre-fort.

— Cela ne vous causera aucun étonnement, reprend le notaire interrogé, quand vous saurez que mes prédécesseurs furent les notaires des Lazaristes et des Filles de la Charité. Ceux-ci, à l'époque de la Révolution, voulant soustraire le corps de leur vénéré Père aux profanations des sectaires, vinrent demander au notaire à qui appartenait alors l'étude, de vouloir bien recevoir les restes vénérés de leur Fondateur. En mémoire du service qui leur avait été rendu, ils offrirent à l'un de mes prédécesseurs le portrait que vous voyez au-dessus du coffre-fort : souvenir et reconnaissance.

1. *Le Messager de Saint Vincent de Paul.* Bulletin mensuel du pèlerinage de Clichy. Décembre 1899, p. 270 et 271.

## III. — Chez M. Daudet, Prêtre de la Mission, rue Neuve-Saint-Etienne (1795-1805).

En 1795, M. Daudet étant parvenu à s'établir convenablement à Paris, rue Neuve-Saint-Etienne, croyait n'avoir plus désormais rien à craindre dans la capitale. Procureur général de la Congrégation au moment où commença la tourmente révolutionnaire, l'instigateur et le principal ouvrier de la préservation du corps de saint Vincent, il ne voulut pas abandonner son magnifique rôle. Aussi, à peine fixé d'une manière stable, pensa-t-il à décharger M. Clairet de l'énorme responsabilité que celui-ci avait bien voulu assumer et à prendre lui-même de son riche trésor un soin filial et respectueux. Le corps de saint Vincent, toujours dans sa caisse de chêne fermée à clef et scellée du cachet de Saint-Lazare alla donc rue Neuve-Saint-Etienne, au troisième étage, où il devait demeurer dix années inconnu.

Le procès-verbal dressé les 2 et 3 avril 1830 en vue de la Translation des reliques de saint Vincent nous donne plusieurs détails sur ce fait en deux dépositions de témoins qui ont l'avantage d'affirmer une fois de plus l'authenticité de ce précieux trésor. C'est d'abord la déclaration du docteur Lafon, médecin en chef de l'hospice des Incurables femmes, rue de Sèvres, n° 54, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Il affirme avoir vu

la caisse, enveloppée de drap vert, chez M. Daudet, l'avoir même descendue du troisième étage au rez-de-chaussée. A un moment donné, M. Daudet lui a même dit confidentiellement que plusieurs Lazaristes devaient se réunir chez lui pour délibérer et décider si oui ou non la caisse-reliquaire serait placée chez les Filles de la Charité, rue du Vieux-Colombier. Nous verrons bientôt ce projet se réaliser. M. Lafon, après avoir dit tout cela devant la commission de 1830, reconnut fort bien la caisse qu'on lui montrait, pour être celle qu'il avait vue et portée rue Neuve-Saint-Etienne. Le procès-verbal du 3 avril renferme une autre déposition tout aussi catégorique, tout aussi concluante que la précédente. La Sœur Marie Marguerite Dubois, Fille de la Charité, âgée de 71 ans et demeurant rue du Battoir, affirme être demeurée chez M. Daudet ; pendant ce temps, celui-ci lui a montré un enfoncement dans le mur en lui disant que là, dans cette caisse, était son Père, saint Vincent de Paul : « Voila où est votre père et le mien [1]. »

## IV. — Chez les Filles de la Charité, rue du Vieux-Colombier (1806-1815).

Le 21 décembre 1800, par un arrêté de M. Chaptal, ministre de l'Intérieur, la Sœur Deleau, supérieure géné-

1. Procès-verbaux des 2 et 3 avril 1830. Extrait du procès-verbal de la reconnaissance du corps de saint Vincent de Paul.

Maison des Filles de la Charité,

*Rue du Vieux-Colombier, (1806-1815)*

rale des Filles de la Charité, était autorisée à former des élèves pour le service des hôpitaux. A cet effet, on mettait à sa disposition la maison hospitalière des orphelins, rue du Vieux-Colombier ; en d'autres termes, la communauté était autorisée à recevoir des novices et l'Etat leur donnait pour cela un local pour les dédommager en quelque sorte de l'immense immeuble qui leur avait été enlevé au commencement des troubles révolutionnaires.

Désormais en possession d'une demeure qu'il était permis de regarder comme stable, les Filles de la Charité suggérèrent à M. Daudet que le corps de saint Vincent serait plus à sa place et plus honoré chez elles ; leur chapelle serait toute désignée pour recevoir ces reliques dont le séjour actuel était essentiellement provisoire. D'autre part, en 1805, M. Brunet, vicaire général de la Congrégation de la Mission, arrivait de Rome ; aussitôt il reçut des mains de M. Daudet son trésor pour le remettre aux Filles de la Charité installées rue du Vieux-Colombier. En 1830, devant les commissions établies pour contrôler l'authenticité de ces reliques, la Sœur Savart, supérieure de la maison d'Enghien, rue Picpus, à Paris, déclara qu'en 1806, M. Brunet lui avait montré la même caisse en lui disant de se mettre à genoux pour prier saint Vincent de Paul dont les restes y étaient conservés. Ce fut ce M. Brunet qui confia ce dépôt sacré aux Sœurs de la rue du Vieux-Colombier. En effet, quand en 1830, on ouvrit la caisse qui renfermait le le corps, au milieu des autres attestations on trouva un acte sur papier timbré affirmant en date du 18 juillet 1806, « M. François Florentin Brunet, vicaire général de

« la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des « Filles de la Charité, a fait le dépôt d'une caisse renfer- « mant le corps de saint Vincent de Paul aux Filles de la « Charité, rue du Vieux-Colombier, ainsi que le déclarent « et reconnaissent la Sœur Thérèse Deschaux, supé- « rieure générale, Marie Duprat, assistante, et plusieurs « autres sœurs qui toutes se sont engagées à garder ledit « dépôt, à le remettre à leurs pères, aux supérieurs ou « vicaires généraux de la Congrégation, à leur pre- « mière réquisition et à ne jamais exposer lesdites re- « liques [1]. »

## V. — Chez les Filles de la Charité, rue du Bac, 140 (1815-1830).

Les Filles de la Charité se multipliaient et l'hôtel de la rue du Vieux-Colombier devenait insuffisant. Pour ce motif et pour plusieurs autres d'ordre financier, le ministre de l'Intérieur, M. Montalivet, fut amené à proposer l'achat de l'hôtel de Châtillon, rue du Bac, par la ville de Paris, pour être mis à leur usage [2]. De là le décret impérial du 25 mars dont voici les quatre premiers articles :

1. Extrait du procès-verbal de la reconnaissance et de la translation du corps de saint Vincent de Paul, p. 16.

2. La maison du Vieux-Colombier était évaluée à 180.000 francs,

« Article premier. — L'hôtel dit de Châtillon, situé « dans la rue du Bac et appartenant aux hospices de « notre bonne ville de Paris, sera acquis par la ville.

« Art. 2. — Le prix de cette maison évalué 260.000 « francs, sera payé aux hospices au moyen de l'abandon « d'une rente de 13.000 francs à prendre sur le produit « de la halle aux vins.

« Art. 3. — Notre bonne ville de Paris abandonnera « gratuitement la jouissance de ladite maison aux Sœurs « de la Charité pour y former le principal établissement « de leur Ordre.

« Art. 4. — La maison située dans la rue du Vieux-« Colombier où est actuellement formé cet établisse-« ment sera remise à la disposition de l'Administration « des hospices... »

Le 26 mai suivant, l'Empereur approuvait les plans et devis des réparations à faire dans cette nouvelle maison des Filles de la Charité : la dépense s'élevait à 150.217 francs, somme à prélever sur le budget des cultes.

C'est ainsi que les Filles de la Charité, en s'installant rue du Bac, y emportèrent leur précieux dépôt. Le 23 juin 1815 se fit le transfert, comme il fut attesté en 1830 par des témoins oculaires, les sœurs Jolly, Velay, Ramon et Dan. La caisse fut portée en voiture par les Sœurs et reçue rue du Bac par la communauté assemblée. Scellée des sceaux en cire rouge du vicaire général de la Congré-

celle de la rue du Bac 260.000 francs. Voir le rapport du ministre de l'Intérieur, mars 1813. Archives Nationales, A. F. IV, 720. Plaquette 6035.

gation de la Mission [1], elle était enveloppée d'une toile grise et liée de rubans de fil écru : le tout était recouvert d'un voile de soie violette.

On avait décidé de la déposer provisoirement dans une salle où un autel avait été dressé : ce provisoire ne dura que jusqu'au 15 août [2]. A cette date, elle fut transférée dans la nouvelle chapelle sous un autel qui sera désormais l'autel de Saint-Vincent-de-Paul ; de ce moment, la relique y sera conservée religieusement et honorée jusqu'aux fêtes de la Translation. Vers le milieu de la chapelle, adossés aux murs [3] et presque à l'endroit où sont aujourd'hui les passages conduisant aux portes latérales, se trouvaient deux autels, celui de la Très-Sainte Vierge à droite en entrant, et en face (côté de la chaire), celui de Saint-Vincent, celui sous lequel le corps du saint a reposé de 1815 à 1830. Ce dernier autel, en bois, se trouve aujourd'hui dans la maison-mère de la rue de Sèvres, dans le petit oratoire contigu à la salle d'oraison. Les Filles de la Charité en ont fait don à M. Etienne, supérieur général.

Il faut noter que pendant ces quinze années, de 1815 à 1830, la châsse fut ouverte deux fois : la première en 1817, le 16 mai, par M. Verbert, vicaire général de la Congrégation de la Mission pour en extraire une petite re-

1. Ils furent reconnus comme authentiques, sains et entiers en ce moment (1815) ; ils le furent également en 1830.

2. La chapelle avait été bénite quelques jours auparavant, le 6 août.

3. Jusqu'en 1849, il n'y avait qu'une seule nef sans les bas-côtés ; les colonnes actuelles proviennent de l'ancien mur qui a été percé.

AUTEL ou reposèrent les reliques de Saint-Vincent,
*dans la Chapelle des Filles de la Charité, de 1815 à 1830*

lique (*ex ossibus*) donnée à Mgr Dubourg, alors évêque de la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis), puis de Montauban ; tout était parfaitement conservé. La seconde ouverture se fit en 1820, le 10 février, par M. Boujard, vicaire général de la Congrégation de la Mission : on voulait examiner si l'humidité n'avait pas pénétré dans la caisse.

Malgré l'amour des Filles de la Charité pour leur Père, malgré la vénération dont elles entouraient ses reliques, le corps de saint Vincent n'était pas honoré avec les splendeurs du culte comme à l'ancien Saint-Lazare. On en souffrait et on se demandait s'il n'était pas temps de lui dresser un trône plus glorieux en le rendant à l'affection des Prêtres de la Mission. De fait, ceux-ci pensèrent en 1827 rentrer en pleine possession de leur richesse ; mais ils durent ajourner leur projet qui ne put se réaliser qu'en avril 1830 ; cette réalisation fut un vrai triomphe.

## CHAPITRE III

### Translation solennelle en 1830.

#### I. — Préparatifs.

En 1817, une ordonnance royale avait autorisé M. de Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, à acquérir pour le compte de l'Etat, l'ancien hôtel de Lorges, rue de Sèvres, 95, afin de l'affecter au service de la Congrégation de la Mission. On en prit possession le 9 novembre 1817.

Une fois installée, la Communauté reconnut bien vite l'impossibilité de rester privée d'une chapelle convenable. Mais le terrain manquait ; impossible de se le procurer sinon en achetant une maison voisine dont le propriétaire demandait 200.000 francs. Grâce aux instances du Ministère des Affaires ecclésiatiques et en vue des services rendus par la Congrégation et de ceux qu'elle était destinée à rendre à la France dans les Missions étrangères, le gouvernement fournit la somme entière et le terrain fut acquis. Ce fut le 16 août 1826 que la première pierre de la chapelle fut posée par M. Boujard, vicaire général de la Congrégation. Au 1er novembre de l'année suivante, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, venait bénir le nouvel édifice où la piété des mission-

naires était impatiente d'offrir à Dieu un culte plus solennel et moins indigne de son infinie Majesté. L'*Ami de la Religion* [1], rendant compte de cette cérémonie, termine par ces mots : « La chapelle est dédiée sous l'invo-« cation de Saint Vincent de Paul dont la châsse doit « être placée derrière l'autel. » Ce projet que l'on croyait mûr et prêt à se réaliser, dut pourtant attendre encore trois années. Le vénéré pontife de Paris poursuivait toujours cette pensée et nous allons assister à la marche providentielle des événements qui amèneront le triomphe de 1830.

L'auteur de la vie de M. Etienne [2] nous donne en une page l'origine de la châsse qui devait servir à la translation : « Une exposition de l'industrie française devait « avoir lieu à Paris dans le cours de l'année 1827 et les « principaux orfèvres de la capitale tenaient à honneur « d'y voir figurer les plus beaux objets d'art sortis de « leurs ateliers. L'un d'eux, M. Odiot, étant venu prier « Mgr de Quélen de lui indiquer un sujet religieux qui lui « permît de faire briller son talent, le prélat qui savait « combien les missionnaires désiraient transférer le « corps de leur binheureux Père dans la nouvelle cha-« pelle aussitôt qu'elle serait construite, engagea l'ar-« tiste à exécuter une châsse en argent, digne de renfer-« mer les restes précieux de l'apôtre de la Charité. « M. Odiot se mit à l'œuvre et son travail, après avoir « figuré à l'exposition où il excita l'admiration publique,

1. *Ami de la Religion*, numéro du 3 novembre 1827.
2. Supérieur général de la Congrégation de la Mission.

« fut acquis par l'archevêque au prix de 70.000 francs, « et donné par lui à la Congrégation de la Mission, au « nom du diocèse de Paris.

« En attendant le moment opportun où la transla- « tion des reliques de saint Vincent pourrait se faire « avec solennité, la châsse fut déposée à l'archevêché de « Paris et Mgr de Quélen adressa une supplique au pape « Léon XII pour l'informer de son dessein et le prier « d'accorder à cette occasion des indulgences aux fi- « dèles [1]. »

Cette translation si désirée ne put avoir lieu qu'en 1830. Mgr de Quélen projetait une fête publique, une solennité religieuse du plus grand éclat, une procession triomphale qui traverserait Paris depuis Notre-Dame jusqu'à la rue de Sèvres. Mais une telle démonstration ne serait-elle pas une occasion à de violentes attaques dans la presse, à la tribune, un peu partout, contre le clergé et les ordres religieux ? Le Gouvernement le craignait, s'en effrayait même. Monseigneur comprit cette appréhension et ajourna son projet, bien loin de l'abandonner. Les esprits paraissant plus calmes au commencement de l'année 1830 et l'opinion mieux préparée, la décision fut arrêtée définitivement pour le 2e dimanche après Pâques, le 25 avril.

Dès le 5 avril, M. Salhorgne, supérieur général, adresse à ses missionnaires une circulaire pour leur annoncer cette cérémonie des plus importantes pour leur famille

1. *Vie de M. Etienne, XIVe Supérieur général de la Congrégation* par un Prêtre de la Mission. Pages 37 et 38.

religieuse. « Elle sera présidée, leur dit-il, par Mgr l'Ar-
« chevêque de Paris. Ce vénérable prélat... y convoquera
« tout son clergé et il se dispose à l'entourer de toute la
« pompe en son pouvoir. J'aurais bien désiré moi-même
« y convoquer tous les membres de notre Congrégation
« afin de leur faire partager le bonheur dont nous joui-
« rons ; mais la distance des lieux et les fonctions que
« vous avez à remplir y mettent obstacle... »

« Pour que toute la Compagnie rende des honneurs
« solennels à saint Vincent, le jour même où se fera la
« translation de son corps, dans toutes les maisons, avec
« la permission des ordinaires, on célèbrera cette Trans-
« lation. On fera l'office comme le jour de la fête de
« saint Vincent, le 19 juillet, et on y mettra la même
« solennité avec octave.

« Pour perpétuer dans la Compagnie la mémoire de
« cette cérémonie, je me propose de demander au Souve-
« rain-Pontife de pouvoir célébrer chaque année la mé-
« moire de la Translation, dans toutes nos maisons, le
« deuxième dimanche après Pâques [1]. »

Cette permission fut accueillie avec bienveillance par le Saint-Siège et Mgr de Quélen, annonçant cette fête à ses diocésains, leur fit part du projet qui lui tenait tant à cœur et du désir qu'il avait de les voir coopérer à l'achat de la magnifique châsse. Voici les principales pensées dont Mgr de Quèlen les entretint dans son mandement du 10 mars 1830 :

1. Circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, tome II, p. 440.

« Parmi les hommes de miséricorde que leurs œuvres « ont rendus à jamais célèbres, il en est un dont le sou- « venir rappelle tout à la fois tous les bienfaits de la « céleste charité descendue sur la terre... Déjà vous « l'avez reconnu, ce saint prêtre qui nous appartient « à tant de titres... Ce n'est pas seulement la France qui « demeure saisie d'étonnement à la vue des merveilles « sans nombre opérées dans son sein par ce missionnaire « de la charité ; ce sont à la fois des royaumes étrangers, « des nations sauvages et barbares qui se taisent d'ad- « miration devant les paisibles conquêtes du bon prêtre : « *siluit terra in conspectu ejus...* [1].

« Tandis que les ossements des pontifes et des rois « devenaient le jouet de brutales fureurs ; tandis que le « Seigneur souffrait que les reliques de ses saints « fussent dispersées, détruites, il défendait de toute « atteinte le corps de saint Vincent de Paul et sa « divine bonté réservait à notre épiscopat la consolation « de le replacer avec pompe sur les autels dans une « église nouvellement bâtie.

« Ce corps vénérable était autrefois religieusement « conservé dans l'église de la maison de Saint-Lazare... « Il n'est pas un ancien du sanctuaire, pas un vieillard « indigent qui n'ait prié devant cette châsse où semblait « dormir, au milieu de tant d'heureux qu'il avait faits, « le véritable ami de Dieu et des hommes. Une philan- « thropie ingrate et spoliatrice envia quelques parcelles « de ce métal qu'il avait versé à pleines mains... ; lais-

1. I Macc., I, v. 3.

« sant à la cupidité ce qu'elle recherchait avec une insa-
« tiable ardeur, chassés de leur asile et dépouillés de
« leurs biens, les prêtres de la Mission crurent n'avoir
« rien perdu lorsqu'ils eurent sauvé du pillage ce qu'ils
« regardaient comme leur plus cher trésor...

« Ce dépôt sacré attendait que la magnificence royale
« et la reconnaissance publique, de concert avec la Reli-
« gion, lui préparassent un nouveau sanctuaire et lui
« décernassent de solennels hommages. Par l'inépuisable
« charité de nos rois, une chapelle en l'honneur et sous
« l'invocation du saint prêtre a été construite... Là,
« nous avons le projet de reporter en triomphe les dé-
« pouilles mortelles de l'homme de Dieu... »

Le prélat parle ensuite de la châsse destinée à rece-
voir les reliques du saint ; il relève le mérite du travail,
indique une quête pour en payer le prix et continue en
ces termes :

« Le Roi en nous faisant remettre une somme considé-
« rable a bien voulu permettre que son nom fût inscrit
« en tête de la liste que nous ouvrons aujourd'hui afin
« de nous aider à compléter le payement d'un ouvrage
« dont le prix, quelqu'élevé qu'il soit, demeurera tou-
« jours au-dessous du mérite et de la valeur. Les princes
« et les princesses de la famille royale se sont empressés
« d'ajouter leurs dons à celui du Roi ; nous nous sommes
« fait un devoir d'y joindre le nôtre et nous attendions
« que l'époque fût venue où il nous serait possible d'or-
« donner une translation solennelle, pour faire appel à la
« piété du clergé et des fidèles de notre diocèse.

« Mais ce que nous réclamons surtout de vous, c'est

« qu'à l'occasion de la cérémonie... vous ranimiez « votre zèle pour les bonnes œuvres ; c'est que votre « amour pour les pauvres s'étende de plus en plus,... « c'est que le culte des reliques de saint Vincent de Paul « devienne comme un ressort puissant qui dilate tous « les cœurs et les tienne sans cesse attentifs aux besoins « des malheureux. »

A la fin, Monseigneur annonce 1° la fête de la Translation fixée au dimanche, 25 avril ; — 2° une neuvaine de prières, commençant ce même dimanche dans les églises et chapelles du diocèse ; et 3° pour payer la châsse, une quête par Messieurs les curés de la manière qui leur paraîtra la plus convenable.

Quelques semaines plus tard, le 6 avril, dans un nouveau mandement réglant le cérémonial de la fête, Mgr de Paris presse vivement ses diocésains d'assister à ce triomphe de l'apôtre de la charité. Il annonce que la neuvaine commencera le 25 avril et finira le 3 mai ; chaque jour, il y aura à la chapelle de la rue de Sèvres grand'messe et vêpres et dans toutes les paroisses, il y aura une messe votive de saint Vincent de Paul ; le clergé des paroisses et des séminaires se rendra successivement, pendant la neuvaine, à la chapelle de Saint-Vincent de Paul. Il prie Messieurs les curés d'exhorter leurs paroissiens à les y accompagner.

A la suite de ce mandement, était un Rescrit de la Congrégation des Indulgences, du 13 juin 1827, annonçant une concession d'indulgences plénières accordées par le pape Léon XII à ceux qui visiteront la chapelle de MM. de Saint-Lazare les 19 juillet et 27 septembre, jours

de la fête et de la mort du saint. Une indulgence plénière est également accordée à ceux qui suivront la procession le jour de la translation. Enfin le Souverain-Pontife accorde une indulgence de trois cents jours à ceux qui viendront visiter la chapelle pendant la neuvaine et y prier aux intentions de l'Eglise.

Il nous reste à parler de la constatation de l'authenticité des reliques qui doivent faire l'objet de la fête.

A cet effet, l'éminent prélat de Paris désigne pour faire l'enquête sur cette importante question, une commission composée de MM. Desjardins et Mathieu, grands vicaires et chanoines, MM. Quentin et Tresvaux, chanoines.

Le 30 mars 1830, les commissaires inaugurèrent leurs fonctions chez les Filles de la Charité, rue du Bac, 132, assistés de M. Salhorgne, supérieur général des Prêtres de la Mission et de quatre de ses confrères : MM. Boulangier, Richenet, Etienne et Aladel. La Sœur Antoinette Beaucourt, supérieure générale avec les Sœurs Fransquin, Dupin, Jardin et plusieurs anciennes de la même Compagnie, assistèrent à cette séance.

L'*Ami de la Religion* [1], après avoir cité ces noms, résume en quelques mots la prise de possesssion de reliques par la commission archiépiscopale :

« Tous se sont rendus dans la chapelle de la maison et « vers l'autel de Saint Vincent de Paul dans l'intérieur « duquel était conservée sous clef la relique. M. le Supé« rieur général ayant fait l'ouverture de l'autel, on y a « trouvé une caisse qui a été portée avec respect dans

1. 1er mai 1830, p. 353.

« la première salle où les commissaires s'étaient réunis. « Cette caisse était recouverte d'un voile de soie vio- « lette, et par-dessous, enveloppée d'une toile grise et « liée de rubans de fil écru, enfin scellée des sceaux du « vicaire général de la Congrégation de la Mission, les- « quels sceaux, en cire rouge, ont été reconnus sains et « entiers. La caisse avait 31 pouces de long, 18 de large « et 13 de haut. »

Décharge fut donnée aux Filles de la Charité, constatant que la commission prenait possession du coffret pour établir l'authenticité de la relique précieuse qu'il contenait : il était six heures du soir. Ce même jour, 30 mars, un mardi, le coffret était porté dans les salons de l'archevêché.

Le vendredi suivant, 2 avril, une enquête fut ouverte en vue de refaire, incident par incident, l'histoire du corps vénérable de saint Vincent de Paul. M. Lafon, médecin en chef de l'hôpital des Incurables femmes, vint déposer le 2 avril. Le lendemain, samedi 3, comparut la Sœur Marie Marguerite Dubois, Fille de la Charité. Le même jour, vers 3 heures de l'après-midi, furent interrogés successivement Madame Clairet, veuve du notaire qui avait la premier hospitalisé les reliques, son fils, sa femme de chambre, Mademoiselle Duliège, qui en 1830 était Madame veuve Marie, M. Bacq, le principal clerc de Me Clairet, toujours en 1792, devenu depuis notaire à son tour. Chacun, selon ce qu'il avait vu ou entendu, établissait en partie l'histoire de la relique, contrôlée bientôt par les écrits renfermés dans la caisse.

Les procès-verbaux de ces divers interrogatoires

furent immédiatement transmis au promoteur diocésain en vue d'un rapport général et de conclusions à proposer à Sa Grandeur Mgr de Quélen. Rapport et conclusions favorables furent accueillies par l'archevêque qui rédigea une ordonnance dont voici la teneur :

« ... Après avoir examiné les procès-verbaux d'enquête « dressés par nos commissaires touchant la caisse dépo- « sée dans la chapelle de la maison principale des Filles « de la Charité, rue du Bac... ;

« Ouï le promoteur du diocèse en son rapport et ses « conclusions ;

« Et après avoir pris l'avis de Messieurs les membres « de notre Conseil et du Chapitre métropolitain ;

« Le saint nom de Dieu invoqué, avons déclaré et « et déclarons :

« Qu'il nous est constant que la caisse dont il est fait « mention ci-dessus, déposée actuellement sous nos « yeux, contient identiquement le corps de saint Vincent « de Paul autrefois exposé à la vénération des fidèles « dans l'église de Saint-Lazare ;

« Et en conséquence, avons ordonné et ordonnons « qu'il sera de suite procédé à l'ouverture de ladite « caisse et à la reconnaissance du saint corps qu'elle « contient, pour ledit saint corps être ensuite placé dans « la châsse d'argent qui lui est destinée et être exposé à la « vénération des fidèles, tant dans notre église métro- « politaine que dans la chapelle de Messieurs les Prêtres « de la Congrégation de la Mission dits Lazaristes. »

Après la lecture de cette ordonnance, on ouvrit la caisse pour avoir une nouvelle preuve de l'authenticité

des reliques. On aperçut d'abord une première enveloppe en soie violette, puis une seconde en toile grise. Sur cette toile étaient rassemblés en forme d'X les bouts de deux rubans de fil écru qui liaient le tout en passant sur les quatre faces de la caisse : sur leurs extrémités étaient appliqués les sceaux de la Congrégation. Ceux-ci furent reconnus fidèles et brisés, les rubans coupés et la toile enlevée. Alors apparaît une caisse de chêne liée, comme précédemment la toile grise, d'un ruban de fil écru et scellé. Sous l'X formé par les bouts de ruban, a été fixé un papier avec cette inscription :

« Cette châsse contenant les précieux restes du corps « de saint Vincent de Paul, a été ouverte et refermée le « 16 mai 1817 par moi, Verbert, vicaire général de la « Congrégation de la Mission. »

Au-dessous, et d'une écriture différente, est écrit :

« Nous soussignés, avons visité ladite châsse, et « l'avons trouvée parfaitement conservée, et l'avons re- « fermée cachetée du cachet du soussigné.

« Signé : Boujard,

« Vicaire général de la Congrégation de la Mission.

« Ce 10 février 1820 [1]. »

Dans l'un des angles du papier, sont apposés deux sceaux différents, appliqués par chacun des vicaires généraux, portant l'empreinte de celui de la Congrégation.

1. Procès-verbal de la reconnaissance du corps de saint Vincent de Paul, p. 10.

Chacune de ces diverses opérations s'est faite avec un empressement plein d'esprit de foi, cela se suppose facilement. On se sentait de plus en plus près des restes vénérés d'un saint ! Encore un peu et on allait les contempler. Enfin le couvercle est décloué, le coffre s'ouvre : l'émotion douce et pieuse de l'assistance est à son comble !

Une toile blanche ouvragée cache pourtant aux regards le trésor vénéré. Cette toile semble « envelopper un « assez grand nombre d'objets... Nous avons extrait, « dit le procès-verbal signé par l'archevêque, tout ce que « renfermait cette toile, et posé sur la table recouverte « d'une nappe très fine, et développant ladite toile « blanche, nous y avons trouvé un coussin long, couvert « de brocard d'or, plié en deux, lequel étant ouvert a « laissé voir un squelette également plié, et que MM. les « Docteurs ont aussitôt, sur notre invitation, étendu sur « ledit coussin, en plaçant la tête sur le petit oreiller qui « était attaché au grand coussin, et ôté les souliers « d'étoffe brochée à talons hauts et d'une forme ancienne « qui garnissaient encore les pieds du saint ainsi que les « chaussons de toile qui les enveloppaient [1]. »

Moment saisissant ! Voici le corps vénéré de notre Saint ! Tous, clergé et assistants, se prosternent, vénèrent en silence et remercient Dieu d'avoir conservé ce précieux trésor.

Après un moment d'une émotion profonde, les rôles

1. Procès-verbal de la reconnaissance du corps de saint Vincent de Paul, p. 10.

Monseigneur de QUÉLEN

*Archevêque de Paris*

vont se partager : les médecins procèdent à l'examen des restes vénérés de saint Vincent de Paul tandis que les ecclésiastiques continuent en détail l'inventaire des objets et des papiers.

Pour les objets, ce sont 1° des paquets de bande de toile, de compresses, avec quelques taches de sang et de matières sorties des plaies : de ces linges, partie avait servi à couvrir les plaies des jambes, partie le corps lorsqu'il fut disposé pour être mis dans la châsse d'argent de Saint-Lazare.

2° Un petit papier sur lequel est écrit : « A M. Gobert, « sacristain de la congrégation de Saint-Lazare à Paris ». En dedans sont ces mots d'une autre main : « Tous ces « linges ont été appliqués sur les reliques nues du Bien- « heureux Vincent de Paul, avant d'être mises dans la « châsse, ce 13 février. »

° « Une aube en toile unie, aux manches de laquelle « étaient attachés des gants de soie blanches et garnis, « à l'ouverture, d'un galon d'or : le gant de la main « gauche était rempli de ouate et celui de la main droite « contenait les ossements de sa main droite.

4° « Une étole de brocard d'or, semblable à l'étoffe du « grand et du petit coussin, laquelle est galonnée en « argent avec frange aux deux extrémités également en « argent [1]. »

Avec tous ces objets, on avait retiré un papier plié en rectangle sur lequel était écrit : « Différents procès-

1. Procès-verbal de la reconnaissance du corps de saint Vincent de Paul, p. 11.

verbaux concernant la relique de saint Vincent de Paul renfermée dans cette caisse ». Quatre pièces s'y trouvaient prouvant l'authenticité que l'enquête avait déjà établie.

Un mot sur chacune de ces pièces :

1° Un titre en parchemin d'une grande dimension constate les différents événements déjà racontés et qui se sont succédé du 25 septembre 1729, premier jour des fêtes de béatification jusqu'au 16 juillet 1759 ;

2° Un procès-verbal sur papier timbré minute. 1er septembre 1792.

3° Une pièce avec ce titre imprimé : « Commune de Paris. Commission de l'administration des biens nationaux. Bureau de liquidation ». Ce sont les procès-verbaux de l'enlèvement de la châsse en argent et de l'abandon du corps de saint Vincent aux Lazaristes, en septembre 1792.

4° Une déclaration de la Supérieure générale des Filles de la Charité, sur papier timbré, en date du 18 juillet 1806 ; elle portait que M. Brunet leur a donné la garde du corps de saint Vincent de Paul qu'elles ont reçu dans leur maison, rue du Vieux-Colombier.

Pendant que les ecclésiastiques s'occupaient de ces documents importants, les médecins de leur côté étudiaient les différents ossements du corps de saint Vincent. Mais avant de les livrer à leur examen, Monseigneur avait défendu, sous peine d'excommunication, d'en dérober aucune portion ou parcelle, même la plus petite. Sa Grandeur avait seulement permis aux grands vicaires et aux chanoines de faire toucher aux ossements

du saint, des crucifix, des chapelets, des médailles, différents linges et objets. On conserve encore, dans le trésor des reliques et souvenirs pieux de Saint-Lazare, un chapelet ayant appartenu à M. le comte de Breteuil, ancien préfet de l'Eure-et-Loir qui l'avait fait déposer dans le crâne de saint Vincent en cette circonstance. Ici nous ne pouvons mieux faire que de citer le rapport des médecins eux-mêmes : il nous donne beaucoup de détails intéressants : chacun a sa valeur.

« La relique se compose d'un squelette dont les extré-
« mités inférieures, disjointes à l'articulation coxo-
« fémorale, avaient été placées dans le thorax. Les os qui
« le composent sont tous d'un gris brun et offrent tous
« les caractères qui distinguent l'homme. Tous appar-
« tiennent évidemment au même sujet ; ils sont réunis
« les uns aux autres avec du fil de fer et du fil de laiton.

« La longueur totale du squelette, prise du calcaneum
« à la crête occipitale postérieure est de cinq pieds [1]. »

*Tête.* — Les sutures lambdoïdes et sagittales sont complètement effacées. Il reste encore en avant et en haut quelques vestiges de la structure coronale. Les sutures écailleuses du temporal sont très marquées.

Les bosses coronales sont très prononcées ainsi que les deux arcades sourcillières.

Les dents sont assujetties au moyen de la cire dans leurs cavités ordinaires ; à la mâchoire supérieure, sont quatre incisives, deux canines, deux petites molaires et une grosse ; à la mâchoire inférieure, ce sont quatre inci-

1. Un mètre soixante-deux centimètres.

sives, deux canines, deux petites molaires et deux grosses Toutes ces dents sont usées, amincies, d'une forme cylindrique ; elles ne présentent plus les caractères qu'on leur assigne chez l'homme adulte : une seule des grosses molaires inférieures a des tubercules distincts à sa couronne.

Le diamètre longitudinal de la tête, mesuré de la symphyse du menton au milieu de la jonction des deux pariétaux, est de huit pouces, neuf lignes.

Le diamètre transverse, pris d'une apophyse à l'autre, est de quatre pouces, huit lignes.

Le diamètre transversal de la face, mesuré d'un condyle maxillaire au condyle opposé est de quatre pouces, quatre lignes.

*Colonne vertébrale.* — Les vertèbres sont à leur place respectives et maintenue par des liens artificiels.

*Poitrine.* — Les onze côtes qui manquent ont été remplacées par des arcs de cuivre d'environ trois lignes d'épaisseur. Ces côtes artificielles sont assujetties d'une part dans l'intervalle des vertèbres dorsales en arrière, et d'autre part fixées en avant sur les parties latérales du sternum. Ce dernier os a sa forme ordinaire ; mais il est revêtu d'une couche de cire, destinée sans doute à revêtir la jonction artificielle des côtes.

*Membres supérieurs.* — Le membre supérieur droit est complet ; le gauche a perdu tous les os de la main.

Ces os sont bien conservés ; mais l'angle interne et inférieur du scapulum gauche est un peu détérioré : une partie de sa substance compacte se détache.

*Bassin.* — Des quatre os qui composent le bassin, le

sacrum et le coccyx sont intacts et très bien conservés. Mais les deux os coxaux, le droit présente une échancrure à la place de l'épine antérieure et supérieure ; l'os est noir en cet endroit ; les fragments qui composent cette épine, détachés par vétusté, ont été retrouvés au milieu des linges qui environnent la relique. Leur juxtaposition les a fait parfaitement reconnaître. Une petite lame de la substance compacte de la face convexe et externe de cet os qui manque, fut retrouvée avec les fragments de l'épine antérieure et supérieure. L'os coxal gauche est intact.

*Membres inférieurs.* — Pour le membre inférieur droit, deux remarques sont à faire : la rotule et le grand trochanter manquent [1]. Quant à celui de gauche, il est complet ; mais le péroné présente, en haut, une déperdition de substance due à la vétusté ; en bas il est également un peu détérioré.

Cet examen terminé, les médecins, par ordre de Monseigneur l'archevêque de Paris, séparent pour en faire des présents après les avoir toutefois divisés : la rotule gauche, le radius de l'avant-bras et la main droite. Mais bientôt Monseigneur exprima le désir de réunir au corps cette main droite qui lui était destinée et elle revint se relier de nouveau au bras dont elle venait d'être détachée.

« D'après la description qui précède, ajoute le rap-
« port, on voit que ce squelette est celui d'un vieillard,
« ainsi que l'attestent en particulier :

1. Le péroné offre une solution de continuité à son extrémité inférieure ; les fragments en ont été réunis par du fil de laiton.

« 1° L'effacement des sutures des os du crâne ;

« 2° L'usure de la partie postérieure des arcades alvéo-
« laires et la dépression profonde qui s'y remarque ;

« 3° L'usure des dents dont la plupart ont perdu leur
« caractère distinctif ;

« 4° L'obliquité des branches de la mâchoire infé-
« rieure, et la prééminence de la symphyse du menton
« qui en est le résultat ;

« 5° Enfin l'ossification du cartilage de la première
« côte[1]. »

Cette journée du Mardi-Saint, 6 avril, se clôtura par la lecture du rapport des travaux. Les ossements du saint sont alors enveloppés tels quels dans la nappe et le drap qui recouvrent la table. Le tout est aussitôt entouré d'un ruban de fil écru et les bouts en étant réunis sur la poitrine sont scellés du cachet de Monseigneur l'Archevêque.

C'est dans ces conditions que le corps vénéré est porté dans l'oratoire de Monseigneur par MM. Boulangier et Etienne, prêtres de la Mission délégués à cet effet par leur Supérieur général.

Les offices de la semaine sainte devaient absorber Monseigneur et ses vicaires généraux jusqu'au Samedi-Saint après-midi.

Ce jour-là, 10 avril, à 2 heures, arrivaient donc :

M. Desjardins, vic. gén., archidiacre de Sainte-Geneviève ;

M. Mathieu, chan., vic. gén., promoteur du diocèse ;

1. Procès-verbal de la reconnaissance du corps de saint Vincent de Paul, p. 21.

M. Quentin, chan. ;

M. Salhorgne, sup. gén. de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité ;

M. Boullangier, prêtre de la Mission, assistant ;

M. Etienne, procureur gén. de la Congrégation de la Mission ;

M. Aladel, prêtre de la Mission ;

M. Serres, docteur, médecin en chef de l'hôpital de la Pitié, membre de l'Institut royal de France et chef des travaux anatomiques des hôpitaux ;

M. Lisfranc, docteur, chirurgien en chef de l'hôpital de la Pitié ;

M. Caillard, docteur, médecin sédentaire de l'Hôtel-Dieu et de Sa Grandeur ;

M. Rateau, médecin de la maison-mère des Prêtres de la Congrégation.

La séance commence par la vénération des reliques et immédiatement après cet acte de piété, tous se lèvent. Les Lazaristes ayant alors reconnu que tout est bien en l'état où ils l'ont laissé mercredi dernier, les rubans sont coupés et on se trouve de nouveau en présence du corps à découvert. Aussitôt les docteurs reprennent leur travail :

1° Ils rattachent les ossements, détachés en 1792 pour pouvoir mettre le corps dans la caisse de chêne ;

2° Ils soutiennent les parties d'ossements qui pourraient avoir besoin de cette mesure de précaution ;

3° Enfin ils fixent au côté droit de la poitrine, la main droite du saint.

Après ces derniers arrangements préparatoires, on

procède à ce que nous appellerions volontiers la toilette de saint Vincent. Nous reproduisons textuellement le procès-verbal, dont les détails sont nombreux et intéressants : ils montrent la vénération qui entourent ces saintes reliques et aussi les pieuses précautions pour en sauvegarder l'authenticité.

« Nous avons fait recouvrir le saint, dit le procès-« verbal, de ce jour, depuis le col jusqu'à l'extrémité des « pieds, d'un habillement de soie blanche, brochée au « métier, tous les ossements étant entourés et garnis de « ouate de soie ; toutes les parties de cet habillement qui « étaient ouvertes ont été solidement recousues. Le « col a été entouré d'une cravate de soie noire et le « chef enveloppé d'un bonnet de soie noire également « brochée au métier. Enfin, par-dessus l'habillement « de soie blanche qui recouvre le corps, les bras, les « jambes et les pieds, nous avons fait mettre une « paire de bas de soie noire et des souliers de soie « également noire, attachés avec des rubans de soie de « même couleur.

« Sur le bonnet qui enveloppe la tête tout entière, « a été appliqué un ruban de soie noire qui se croise sur « l'occiput et dont les deux bouts se partagent, savoir : « l'un sur la figure, l'autre derrière la tête jusqu'au col ; « quatre sceaux de nos armes ont été apposés par Nous, « le premier sur l'occiput, le second derrière le col, le troi-« sième sur la mâchoire inférieure et le quatrième sur le « devant du col, au-dessus de la poitrine.

« Un ruban de soie blanche, après avoir entouré le col, « se croise sur la poitrine, ceint le corps en passant par-

« dessous. Des deux bouts, ramenés par-dessus vers le « milieu du fémur, l'un rejoint l'ouverture du bas de la « jambe droite, et l'autre celle du bas de la jambe gauche. « Quatre sceaux sont également apposés, le premier sur « la poitrine, le second sur l'abdomen, et les deux autres « aux deux extrémités du ruban, de manière à sceller en « même temps celle de l'ouverture des bas qui se trou- « vent sous lesdits sceaux avec le bout du ruban qui les « joint.

« Un ruban de soie noire, placé sous le milieu de la « semelle de chaque soulier qui chausse chacun des pieds « du saint, se croise sur chaque jambe en forme de bande- « lettes : après avoir passé par-dessous, les deux bouts se « rejoignent sur chaque jambe, au-dessous du genou. « Quatre sceaux ont été également apposés par Nous, « savoir : deux, dont un sous chaque semelle y fixe ledit « ruban, et deux autres près de chaque genou appliquent « sur chaque bas de soie chaque extrémité du susdit « ruban. Chacune des manches de l'habillement de soie « blanche brochée au métier est liée à l'extrémité, près de « la main de cire, par un ruban également de soie blanche « et scellée chacune par un sceau.

« Ensemble quatorze sceaux sont apposés sur les « saintes reliques.

« Le corps ainsi disposé, nous l'avons fait revêtir de la « manière suivante :

« 1° D'une tunique de soie blanche en forme de che- « mise ;

« 2° D'une aube d'un riche travail, en tulle brodé, gar- « nie au bout des manches, d'une étoffe de soie cramoisie,

« donnée par une personne pieuse qui a désiré que le « corps du saint en fût revêtu ;

« 3° D'un ruban de soie blanche en forme de ceinture ;

« 4° D'une étole de moire violette, richement brodée « en or, donnée par les Filles de la Charité ;

« 5° D'une soutane de soie noire, garnie au collet d'un « bord en batiste, en forme de rabat ;

« 6° D'une ceinture de soie noire ;

« 7° D'un rochet plissé, en batiste fine, à grandes « manches dites à la romaine, garnies ainsi que son ouver- « ture à la poitrine, d'une petite dentelle ;

« 8° Des bas de soie noire et des souliers de velours « noir, ci-dessus mentionnés ;

« 9° D'une étole pastorale d'étoffe d'or, richement bro- « dée en or, garnie de son cordon, de son gland, et de « franches à torsades aussi en or, donnée par Nous ;

« 10° D'une représentation de la figure en cire ;

« 11° D'une large calotte de soie noire ;

« 12° D'une représentation des mains en cire ;

« 13° Nous avons fait placer entre les mains un crucifix « d'ivoire attaché à une croix de bois peint et vernissé, « garnie d'argent au bout des trois croisillons, et surmonté « de l'inscription ordinaire, aussi d'argent. Au pied du « crucifix est un petit reliquaire d'argent, fixé sur le bois « de la croix ; il est d'une forme oblongue, garni d'un « cristal de roche ; il contient des parcelles de la vraie « croix et des reliques de sainte Victoire. Plus bas et au- « dessous de ce reliquaire, est attaché un ouvrage en « corail, représentant la sainte Vierge tenant l'Enfant- « Jésus et à côté de saint Jean Baptiste enfant tenant une

« croix. Le susdit crucifix, que l'on assure avoir servi « à saint Vincent de Paul pour exhorter le roi Louis XIII « mourant, a été tiré du trésor de notre église métropo- « litaine pour être placé dans la châsse sur la poitrine de « saint Vincent de Paul, en suite d'une délibération capi- « tulaire du Jeudi-Saint, 8 avril, le chapitre étant présidé « par Nous...

« Le saint corps étant disposé ainsi, nous l'avons fait « fixer sur un coussin de velours violet, recouvert d'une « gaze d'or, surmonté d'un oreiller de velours de même « couleur, garni au pourtour d'une torsade, et aux quatre « angles de glands d'or ; et placer ensuite sur une estrade « ornée et préparée à cet effet, pour demeurer exposé « dans notre oratoire particulier à la vénération des per- « sonnes pieuses, que nous pourrons y admettre jusqu'au « moment où les saintes reliques doivent être renfermées « dans la châsse qui leur est destinée [1]. »

## II. — La Translation.

Cette fête avait été fixée au deuxième dimanche après Pâques, le 25 avril ; mais les deux jours précédents eurent leurs cérémonies particulières : le vendredi 23, c'est la bénédiction de la nouvelle châsse et la déposition du corps saint en ce magnifique lit de repos et de triomphe.

1. Procès-verbal de l'arrangement du corps de saint Vincent de Paul et des dispositions préliminaires à son placement dans la châsse, p. 25, 26, 27 et 30.

Le lendemain, samedi, c'est le tranfert du trésor à la cathédrale. Quelques mots sur chacune de ces journées qui sont comme les vigiles solennelles de la Translation.

D'abord la mise en châsse, belle cérémonie, quoique intime, du vendredi. Entouré de ses vicaires généraux, de quelques chanoines, de M. Salhorgne, supérieur général des Prêtres de la Mission et de quatre missionnaires[1], Monseigneur en habit de chœur comme tout son entourage, se rend à son oratoire particulier où le corps de saint Vincent est exposé. Tous ensemble le vénèrent à genoux, puis chantent l'antienne et le verset des premières vêpres de la fête du saint avec son oraison. Cet acte de dévotion accompli, les Lazaristes prennent respectueusement le corps de leur saint Fondateur et le portent dans la salle appelée Salon de la Croix ; là se trouve la châsse d'argent. Dans cette courte et bien simple procession, on récite le psaume *Memento, Domine David.*

Bon nombre de Filles de la Charité et de fidèles sont déjà réunis dans ce salon pour assister à la bénédiction de la châsse qui doit recevoir le corps de saint Vincent. Après cette bénédiction donnée à haute voix par Sa Grandeur, tous les assistants sollicitent et obtiennent le bonheur de baiser l'insigne relique et de lui faire toucher quelques objets de piété. Les hommages les plus touchants éclatent alors et donnent un caractère de véritable enthousiasme à une cérémonie si simple en elle-même.

1. Messieurs Boullangier, Etienne, Aladel, Bailly, prêtres de la Mission.

Pendant ce magnifique défilé, Monseigneur et ses chanoines sont occupés à recevoir des assistants un grand nombre de crucifix, de médailles, de chapelets et de différents linges pour les faire toucher au Corps saint. Quand tous ont satisfait leur piété, et contemplé dans un silence majestueux les restes du saint qui vont, pour ainsi dire, leur échapper, sur l'invitation de Monseigneur, les Prêtres de la Mission lèvent le coussin sur lequel est fixé le corps et le déposent dans l'intérieur de la châsse.

Il ne reste plus que quelques formalités à remplir.

Une boîte en fer blanc poli a été préparée et on y met les pièces suivantes :

1° Une copie du procès-verbal du 6 avril et de celui du 10 avril dernier ;

2° Un papier qui s'est trouvé dans la caisse et qui mentionne et atteste l'ouverture des 17 mai 1817 et 10 février 1820 ;

3° Un autre papier trouvé dans la caisse, portant mention que sous ces plis étaient différents procès-verbaux ;

4° Un titre en parchemin contenant les procès-verbaux de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris et de plusieurs vicaires généraux ;

5° Un procès-verbal dressé le 1er septembre 1792 par Messieurs les Lazaristes lors de la spoliation de la châsse d'argent dans laquelle le corps était enfermé à cette date ;

6° Un extrait des procès-verbaux dressés lors de l'évacuation de la maison de Saint-Lazare les 30 et 31 août 1792 par le commissaire des biens nationaux, attestant qu'il a octroyé aux ci-devant Lazaristes le squelette renfermé dans la châsse ;

7° Un petit papier en forme de lettre où il est dit que les linges qui étaient dans la châsse avaient touché les reliques nues de saint Vincent de Paul ;

8° Une déclaration des Filles de la Charité, en date du 18 juillet 1806, par laquelle elles reconnaissent que le corps de saint Vincent de Paul ne leur a été confié par le Vicaire général de la Congrégation, qu'à titre de dépôt, et s'engagent à le remettre à première réquisition ;

9° Un exemplaire du mandement du 10 mars 1830, par lequel était fixée au 25 avril la Translation solennelle du corps de saint Vincent de Paul ;

10° Un exemplaire du mandement du 6 avril, lequel réglait le cérémonial de cette fête ;

11° Un exemplaire d'un *Abrégé de la Vie de saint Vincent de Paul* par M. C. A. Reboul-Berville, juge de paix du canton de Nanterre [1].

Enfin cette boîte fermée et scellée du cachet archiépiscopal, est enveloppée dans une soie violette et placée sous les genoux du saint Corps.

Nous arrivons ainsi à la fermeture de la châsse. Elle se fait par le fond au moyen d'un panneau en bois, tandis que le devant se clôture par une glace. Les deux côtés de la boiserie sont munis d'une serrure ; le haut et le bas sont fixés par des vis et des bandes de toile, trempées dans la colle forte, sont appliquées pour la préserver de l'air, de la poussière et des insectes. Deux rubans de fil sont ensuite posés perpendiculairement ; un autre, en

1. Cet ouvrage (un volume de 275 pages in-12) a remporté le second prix à la Société des bons livres, pour l'année 1826.

sens horizontal, va couvrir l'ouverture des deux serrures et des cachets assurent l'ensemble de ces rubans et par là l'ouverture de la châsse. Enfin les deux clefs des serrures sont placées dans une enveloppe de soie violette et ce sachet est attaché au centre de la boiserie en haut.

Comme dernière précaution, une toile blanche est clouée de manière à recouvrir le fond de la châsse ; une soie violette recouvre le tout. La cérémonie est terminée.

Le lendemain, samedi, 24 avril, 256e anniversaire de la naissance de saint Vincent, la châsse dans laquelle venait d'être déposé son corps, fut transportée vers midi de l'archevêché à la cathédrale par dix hommes de l'association de Sainte-Geneviève ; vingt autres les entouraient pour les relayer en route : tous avaient sollicité cet honneur et se montraient heureux de l'avoir obtenu.

Mgr de Quélen, revêtu du rochet, du camail et de l'étole, entouré de Messieurs les chanoines, se trouvait à la porte latérale de l'église. Après avoir encensé la relique et récité une oraison en l'honneur du saint, Monseigneur l'introduisit dans la grande nef déjà pleine de fidèles et le fit monter jusqu'à l'estrade préparée à l'entrée du chœur. Le portail, la nef, le chœur et le sanctuaire avaient été tendus de riches draperies sur les ordres du roi.

A deux heures de l'après-midi, Mgr l'Evêque de Luçon [1] chanta les premières vêpres : une assistance nombreuse s'y trouvait et on voyait au chœur : Mgr l'Archevêque de Paris, Mgr l'Archevêque nommé de Sens, l'an-

1. Mgr Soyer.

cien évêque de Tulle, Nos Seigneurs les évêques de Moulins, Châlons, Chartres, Soissons, La Rochelle et Samosate. Le Supérieur général des Prêtres de la Mission et ses confrères occupaient les stalles hautes du chœur, à gauche. Celles de droite étaient réservées aux chanoines.

Après vêpres et complies, les prélats et le clergé se rendent au banc d'œuvre pour entendre le panégyrique du Saint. M. l'abbé Mathieu, plus tard archevêque de Besançon et cardinal, intéressa et édifia son bel auditoire. La cérémonie était déjà longue, mais le pieux enthousiasme soutint la dévotion et, après le sermon, Mgr l'Evêque de La Rochelle présida matines et laudes : l'église était toujours pleine d'assistants recueillis. Après ces longs offices, les reliques ne furent pas abandonnées : toute la soirée au contraire, un grand nombre de fidèles se portèrent à Notre-Dame pour les vénérer.

La matinée du lendemain, deuxième dimanche après Pâques, fut aussi des plus édifiantes : dès les premières heures, l'affluence des fidèles ne fut pas moindre que la veille. A neuf heures, Mgr l'Archevêque de Paris dit au chœur une messe basse à laquelle il y eut un grand nombre de communions. A dix heures, Mgr Lambruschini, archevêque de Gênes, nonce apostolique, célébra pontificalement la grand'messe. Là encore nous trouvons une assistance aussi nombreuse que recueillie et beaucoup d'hommes de distinction : Messieurs les Préfets de la Seine et de police, les secrétaires des deux préfectures, le maire du IX$^{e}$ arrondissement, des membres du Conseil général et de l'administration des hospices etc. Au

Façade de la Chapelle actuelle de St-Lazare

*Rue de Sèvres, 95*

chœur, une douzaine d'évêques [1] relèvent la cérémonie de leur présence et sont entourés de plusieurs vicaires généraux, chanoines et dignitaires ecclésiastiques de divers diocèses.

Avant deux heures de l'après-midi, la cathédrale se remplissait de nouveau pour les vêpres qui devaient être suivies de la procession. Trois heures ! telle était l'heure fixée pour le départ de ce cortège triomphal. En tête étaient les croix du chapitre accompagnées des céroféraires, puis venait une députation des habitants de Clichy : ils étaient venus nombreux avec la bannière de la paroisse pour prendre part aux honneurs rendus à leur ancien curé. Les associations d'hommes de Sainte-Geneviève et de Saint-Joseph suivaient avec leur bannière ; « parmi eux, il y avait des militaires, des hommes « décorés, des jeunes gens, nous fait remarquer l'*Ami de* « *la Religion* de l'époque [2] ; leur air recueilli, les can- « tiques qu'ils chantaient de tout leur cœur, le bon ordre « qu'ils gardaient », formaient un magnifique ensemble, une espèce de profession de foi qui édifiait les spectateurs. Les Frères des Ecoles chrétiennes, en grand nombre, précédaient les différents séminaires de Paris : ceux de Saint-Sulpice et d'Issy, ceux de Saint-Nicolas, du Saint-Esprit, de Picpus et des Irlandais. Un corps de musique militaire était placé au milieu entre les deux lignes de séminaristes. Après eux venaient les ecclésias-

1. Mgr l'Archevêque de Paris, Nos Seigneurs les évêques de Montauban, de Luçon, de Tulle (l'ancien), de Belley, de Moulins, de Versailles, de La Rochelle, de Bayeux et de Samosate.

2. *Ami de la Religion*, 28 avril 1830, p. 344.

tiques des paroisses, des collèges et autres établissements, les curés de la banlieue, ceux de la ville. Les Prêtres de la Congrégation de la Mission qui devaient avoir une place particulière en pareille cérémonie, étaient rangés autour de la châsse de leur père. Elle était portée par dix associés de Sainte-Geneviève et de Saint-Joseph. Dix la précédaient et dix la suivaient. Tous étaient revêtus de soutanes, d'aubes et de ceintures de soie dont la couleur distinguait chacune des trois divisions. Sur la poitrine la médaille de saint Vincent de Paul était suspendue par un ruban violet. Quatre clercs portaient chacun un flambeau allumé à côté des quatre prêtres revêtus de chasubles blanches qui tenaient les cordons de la châsse : M. le Curé de Saint-Roch, doyen des curés de Paris, M. le Supérieur du séminaire diocésain, M. le Curé de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul à Paris et M. le Curé de Clichy.

Cette châsse, portée sur un riche brancard, attirait tous les regards. Au-dessus, le saint est représenté les bras étendus, s'élevant au ciel et entouré d'anges. A l'intérieur est le saint lui-même qui fixe surtout l'attention. La vivacité de foi de chacun est soutenue par la vue d'une figure de cire qui exprime avec les traits du Saint la bonté et le repos tout à la fois.

Huit cents Filles de la Charité en effet avec cinquante orphelines précédaient la châsse ; tandis que cinquante orphelins et deux cents Filles de la Charité la suivaient, placés entre les deux lignes formées par les Lazaristes et les chanoines.

Enfin voici le clergé. Quatre compagnies de grenadiers

et quatre de voltigeurs marchaient sur deux lignes, en dehors de celles formées par le clergé. Dans ses rangs, on remarquait plusieurs chanoines venus de différents diocèses, pour la cérémonie, le Chapitre métropolitain et les chapelains du roi, dix-sept évêques marchaient dans l'ordre suivant : Nos Seigneurs de Versailles, La Rochelle, Grenoble, Bayeux, Soissons, Chartres, Nancy, Samosate, Châlons, Moulins, l'ancien évêque de Tulle, Nos Seigneurs de Belley, Amiens, Evreux, Luçon, Montauban, l'archevêque de Sens et celui de Paris qui, en chape et en mitre, était accompagné de ses deux vicaires généraux. Les prélats étaient suivis de plusieurs fonctionnaires de distinction et d'un très grand nombre de fidèles.

Enfin la marche était fermée par un peloton de gendarmes.

Le temps pluvieux toute la semaine était revenu au beau et favorisa la procession beaucoup plus qu'on ne pouvait l'espérer.

En sortant de la cathédrale, le cortège gagnant le Petit-Pont suivit les quais jusqu'à la rue des Saints-Pères, pour atteindre la rue de Sèvres par les rues Taranne, du Dragon et de la Croix-Rouge. Pour leur donner un joyeux air de fête et participer au triomphe du Saint, les habitants les avaient ornées de mâts, d'oriflammes et beaucoup de maisons étaient tendues de draperies. Les trottoirs et les fenêtres garnis d'une foule de sympathiques curieux. « Quelques passants, dit l'*Ami de la « Religion* [1], affectaient de rester le chapeau sur la tête.

1. Numéro du 28 avril 1830, p. 344.

« Mais le peuple s'est montré respectueux, quoique plu-
« sieurs journaux aient essayé d'échauffer les esprits en
« criant contre les processions illégales, en contestant
« l'authenticité de la relique... Tout cela a été en pure
« perte ; ce spectacle religieux et touchant était une pro-
« testation éloquente contre toutes les menées et décla-
« mations d'un parti conjuré pour étouffer la Religion
« dans le cœur des peuples. »

Sur le parcours, quatre reposoirs avaient été dressés : à l'Hôtel-Dieu, à l'Institut, à l'hospice de la Charité et enfin entre l'hospice des Ménages et les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Pour satisfaire au désir exprimé par les religieuses et les malades de l'Hôtel-Dieu, la châsse fut déposée près de la grande porte de l'établissement, dès la sortie de l'église métropolitaine : les Sœurs vinrent vénérer la relique pendant l'encensement et le chant d'une antienne et de l'oraison du Saint. Sur la place de l'Institut, on chanta le répons : *Ego consolabor vos*, son verset et l'oraison du Saint. A la seconde station, on chanta l'antienne *Memoria illorum*, le verset et l'oraison, à la troisième le répons : *Ecce ego aperiam*, le verset et l'oraison. Sur le parcours les psaumes graduels, le psaume : *Memento, Domine, David*, et les litanies de saint Vincent alternèrent avec la musique instrumentale, ce qui animait la marche triomphale et ajoutait encore aux heureux effets de cette fête.

La chapelle des Lazaristes avait sa façade décorée élégamment ; au-dessus de la porte un grand tableau représentait saint Vincent missionnaire. Trop étroite pour

contenir tout le personnel de la procession, la chapelle ne put recevoir que les Filles de la Charité, les Curés, le Chapitre et Nos Seigneurs les Evêques. C'est pour cela que les associés de Sainte-Geneviève, de Saint-Joseph et les Frères des Ecoles chrétiennes, ainsi qu'il avait été réglé par le cérémonial, restèrent dans la rue de Sèvres. Les ecclésiastiques, précédés des croix du Chapitre, ne firent que la traverser pour en sortir par les deux portes latérales du sanctuaire et entrer ainsi dans la maison des Lazaristes.

Pendant que la châsse entrait dans la chapelle dont les décors intérieurs étaient en rapport avec la solennité, pendant qu'elle était placée au milieu du chœur sur une estrade de manière à être vue du bas de la chapelle, M. le Supérieur général présentait l'eau bénite et l'encens à Mgr l'Archevêque de Paris et celui-ci prononça alors cette touchante allocution :

« Monsieur le Général,

« C'est au nom du clergé de Paris, nous osons le dire, « au nom du clergé de France, et même de l'Eglise catho- « lique ,que nous venons remettre entre vos mains le pré- « cieux dépôt qui est demeuré quelques jours entre les « nôtres. Nous rendons aux enfants le Corps de leur « vénérable Père, qu'ils avaient eu le bonheur de sauver « de la profanation, et que nous sommes si heureux « d'avoir pu environner de nouveaux respects et de nou- « veaux hommages. Nous apportons au milieu des « dignes Prêtres de la Mission, les reliques de leur saint « Instituteur, de ce prêtre que nous pouvons appeler

« véritablement grand, parce que toutes les œuvres de sa « vie furent agréables au Seigneur : *Ecce sacerdos magnus « qui in diebus suis placuit Domino.*

« C'est aussi au nom des pauvres dont Vincent de Paul « fut particulièrement le protecteur et le père, que nous « vous remettons ces restes sacrés, après les avoir pré- « sentés à la population immense d'une ville si remplie « des souvenirs et des monuments de sa charité. En « venant se prosterner devant le sanctuaire au-dessus « duquel doit reposer, comme autrefois, cet infatigable « ami des hommes, chacun pourra lui appliquer avec « une douce et consolante vérité, ces paroles du psal- « miste : Pauvre lui-même, mais riche de sa foi, il a « trouvé moyen de soulager toutes les misères : *adjuvit « pauperem de inopiâ*. Sans autre crédit que celui de la « confiance accordé à sa piété, il a fait goûter les dou- « ceurs de la famille à ceux qui ne devaient jamais les « connaître : *Posuit sicut oves familias.* Les justes s'en « réjouiront et le silence lui-même de l'iniquité publiera « son triomphe. *Videbunt Recti et laetabuntur et omnis « iniquitas oppilabit os secum.* »

M. le Supérieur général répondit à Sa Grandeur :

« Monseigneur,

« Le triomphe public, solennel et paisible d'un saint « prêtre, dans le XIX^e^ siècle et au milieu de cette grande « cité, est une sorte de prodige qui excite notre admira- « tion et que nos neveux auront quelque peine à conci- « lier avec l'indifférence malheureusement trop commune « aujourd'hui par rapport à la Religion.

« Dieu, qui est admirable dans ses saints, vous a choisi, « Monseigneur, pour opérer ce prodige. C'est lui qui vous « a inspiré le généreux dessein de ranimer la foi d'un « peuple nombreux et de le ramener à la pensée de Dieu « par le spectacle imposant des honneurs rendus aux « précieux ossements de son humble serviteur. L'âme, « qui agit d'après une impression divine, est assurée « du succès, parce qu'elle est supérieure aux obstacles « qui décourageraient un zèle ordinaire.

« Saint Vincent de Paul obtient aujourd'hui une gloire « vraiment chrétienne, puisqu'il la reçoit d'un prince « de l'Eglise qui honore cette haute dignité par ses ver- « tus, se montre l'heureux émule de ses plus illustres « prédécesseurs, et dont nos arrière-neveux publieront « les bonnes œuvres, comme nous célébrons aujourd'hui « celles du héros de la charité. Vous faites en ce mo- « ment, Monseigneur, éclater la vôtre par la magnifi- « cence avec laquelle vous daignez présenter à des enfants « les restes mortels de leur bienheureux père, qui, du « haut du ciel, applaudit à votre généreuse piété. Aucune « expression ne peut suffire à notre reconnaissance pour « un objet dont nous connaissons tout le prix, puisqu'il « est un témoignage de la haute protection dont Votre « Grandeur veut bien nous honorer.

« Lorsque, prosternés chaque jour devant le corps de « notre saint Fondateur, nous prierons Dieu de nous « rendre participants à ses vertus, ce sera pour nous un « devoir bien doux de lui demander pour Votre Gran- « deur des jours longs et prospères. La vue de ce riche « monument nous rappellera sans cesse que nous vous

« en sommes redevables, et perpétuera dans nos cœurs « les sentiments de notre vive reconnaissance et ceux de « notre profonde vénération. »

Dès l'arrivée de Monseigneur au chœur, on chanta les répons des premières vêpres et le *Domine Salvum fac Regem* ; puis l'oraison de saint Vincent de Paul, celles pour le Roi et sa famille, pour la ville et ses habitants, enfin pour demander à Dieu le don de charité. La cérémonie se termina par la bénédiction pontificale : il était six heures du soir.

Un procès-verbal fut alors dressé. Au bas de cette pièce, précieux souvenir de cette belle journée, nous lisons la signature des personnages qui assistèrent à la procession : Mgr le Nonce apostolique, 17 évêques, 5 aumôniers du Roi [1], 3 archidiacres, 25 chanoines, 4 prêtres de la Mission, 18 hauts fonctionnaires ou pairs de France [2].

On avait eu primitivement la pensée d'un panégyrique pour célébrer l'entrée de saint Vincent dans la chapelle de ses fils : mais l'heure avancée de la soirée empêcha l'orateur de prendre la parole. Mgr Cottret, évêque de Caryste et chanoine de Saint-Denis, qui devait

1. MM. de Rouault, de Gamaches, aumônier ordinaire du Roi, ancien abbé de Saint-Loup de Troyes, vicaire général de Meaux ; — de Pontevez, aumônier du Roi ; — de Saman, aumônier du Roi ; — Talhouet de Brignac, aumônier du Roi ; — de La Tour, aumônier du Roi.

2. Le comte de Chabrol-Volvic ; Maugin ; Defresne ; de Blossac ; vicomte de Foucauld ; Chapellier ; Maire ; Hutteau d'Origny, maire ; le duc de Doudeauville ; le comte de Breteuil ; le comte de Kergariou ; Levis-Mirepoix ; le marquis de Montmorency-Laval ; le comte de Brissac ; de Bourgeon ; Lebrun ; B. Desportes ; Valdruche ; baron Le Roi.

prononcer ce discours, s'arrêta à la pensée de l'imprimer. Nous en donnons un aperçu :

« *Dilectio et viae bonorum apud ipsum.*

« La charité et les bonnes œuvres ont leur source en Dieu ». Eccl. XI, 15.

Le prélat remarque d'abord que les enfants du siècle admirent plus dans saint Vincent de Paul les succès de son zèle et les monuments de sa charité que les vertus mêmes à qui on doit ces monuments et ces succès. Il ne veut pas séparer les unes des autres et montre 1° le pouvoir de la charité pour développer dans l'âme du juste les plus belles vertus, et 2° la gloire de la charité dans les bienfaits de saint Vincent.

Le prélat, dans son premier point, passe en revue les principales vertus de saint Vincent : foi, piété, humilité, douceur, détachement, mortification, etc. Loin d'être un homme médiocre, ordinaire, ce prêtre ajoutait le discernement et les lumières à toutes ses vertus. Au besoin, il savait témoigner de cette force, de ce courage qui s'allient chez les saints avec l'humilité.

« Ne croyez pas cependant, dit l'orateur, qu'avec ces « vertus éclatantes, il parût en sa personne rien d'extra- « ordinaire et qu'il laissât jamais apercevoir combien le « Tout-Puissant avait fait en lui de grandes choses. « Aussi, nous ne voyons pas qu'il ait jamais parlé de « révélations, de ravissements ; et si l'Eternel lui a accordé « ces faveurs qui sont le partage des saints, le secret en « est pour ainsi dire dérobé aux regards de la postérité. « Ce que nous savons, c'est que Vincent n'aimait pas « moins la simplicité que l'humilité et la douceur. Il

« fuyait tout ce qui pouvait briller au dehors ; et, si sa « touchante éloquence remporta quelquefois de beaux « triomphes, il n'avait point préparé ses succès ; car il « parlait toujours, à l'exemple des apôtres, d'après la « seule inspiration de l'Esprit Saint. »

Dans la deuxième partie, Mgr l'Evêque de Caryste retrace les grandes œuvres et les établissements de saint Vincent de Paul. Il le montre prêchant dans les campagnes, évangélisant les galériens, formant la Congrégation de Saint-Lazare, envoyant des missionnaires au dedans et au dehors du royaume, établissant des retraites d'ordinands, des conférences ecclésiastiques, des assemblées de charité, concevant et exécutant le plan de la Compagnie des Filles de la Charité. Le Saint leur inspire son esprit, ouvre des asiles aux orphelins, des hôpitaux pour les vieillards et les malades ; il distribue des secours immenses à des provinces ravagées.

Il ranime la piété dans le sacerdoce, se fait écouter et respecter des grands en même temps qu'il se fait chérir des pauvres et des infirmes.

« Ainsi s'est éteint dans les saintes pratiques de la « charité, ce grand homme ! Un admirable concert et « d'éloges et de regrets a répondu partout à la nouvelle « de sa mort. On s'est écrié avec un prélat : *Lucerna « extincta est in Israël*, un flambeau s'est éteint dans « Israël. Cet hommage rendu au fondateur de tant d'ins- « titutions utiles était devenu le domaine de l'illustre « nation française, lorsque la Révolution, armée de « crimes et de fureurs, est venue lui disputer ses plus « précieux héritages. Elle a ouvert la carrière de ses

« attentats par la profanation la plus criminelle envers « l'illustre Vincent de Paul. On eût dit que le génie du « mal voulait nous donner d'avance la mesure de ses « excès, en outrageant, dès son début, la mémoire de « celui qui avait possédé à un si haut degré le génie du « bien [1]. »

## III. — Neuvaine.

La neuvaine de prières ordonnée par mandement du 6 avril et commencée dès le dimanche de la Translation, fut aussi édifiante que la fête elle-même. Le concours des pèlerins a été croissant jusqu'au dernier jour. Dès quatre heures du matin, des fidèles attendaient l'ouverture de la chapelle et l'affluence durait jusqu'à sept heures du soir. Déjà aux premiers jours la nef ne suffisait pas à contenir la foule et les Prêtres de la Mission se prêtant avec complaisance à cet empressement, permirent d'entrer dans le chœur. Les fidèles, après avoir fait leur prière, sortaient de la chapelle par les portes latérales, et passaient par la cour de la Maison. Comme tous entraient par le bas de la chapelle, la circulation devenait très facile.

D'autre part, aucun ne voulait se retirer sans avoir approché des saintes reliques un ou plusieurs objets. Quatre prêtres satisfaisaient ces pieux désirs, recevant

1. L'*Ami de la Religion*, 19 août 1830, p. 109.

continuellement crucifix, croix, médailles, images, linges pour les y faire toucher. De nombreux pèlerins présentaient leurs livres de prières, des bagues, des colliers, etc. Des militaires, des chevaliers de Saint-Louis allaient jusqu'à détacher leurs croix et priaient les prêtres de les faire toucher aux saintes Reliques ; d'autres passaient leur épée pour en sanctifier le pommeau par ce pieux contact. Des mères présentaient leurs petits enfants pour leur faire baiser les restes du bienfaiteur de l'enfance délaissée. Plusieurs malades apportés sur un lit de douleur imploraient la protection du Saint. Chaque jour, à chaque heure, se renouvelaient ces scènes touchantes de confiance et de piété.

Au milieu de cette foule, l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner et le silence le plus religieux était observé, preuve manifeste d'une foi profonde.

Des messes étaient célébrées sans interruption depuis quatre heures du matin jusqu'à midi. A cause de la foule, chaque prêtre ne pouvait se rendre en habits sacerdotaux de la sacristie à l'autel ; il s'habillait à l'autel même où il devait offrir le saint sacrifice. A toutes les messes, de pieux fidèles recevaient la sainte communion et il n'y a pas exagération à porter le nombre des communiants à 6.000.

Les paroisses viennent tour à tour faire leur pèlerinage. Chaque jour un évêque officie pontificalement et dans l'après-midi un panégyrique est prononcé [1].

1. Le lundi 26 avril, Mgr l'Evêque de Bayeux officie à la messe et aux vêpres qui sont suivies du panégyrique par M. l'abbé Collin, vicaire de la Madeleine.

Enfin, le lundi 3 mai, l'honneur de clôturer cette neuvaine fut réservé à Mgr l'Archevêque de Paris et M. l'abbé Olivier, curé de Saint-Etienne-du-Mont, prononça l'éloge du Saint. Après le salut et la bénédiction du très Saint-Sacrement, Mgr l'Archevêque entonna le *Te Deum* pour remercier Dieu de toutes les grâces que sa bonté avait largement distribuées à l'occasion de la Translation et de la neuvaine qui l'avait suivie. Puis, la châsse qui jusque-là était restée au milieu du chœur, fut placée derrière l'autel sur un socle élevé ; elle dominera ainsi l'autel et sera vue de toutes les parties de la chapelle.

Le même jour, Sa Grandeur avait signé un mandement pour ordonner un *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse de Paris.

« Nous n'avons pas assez de tout notre cœur, y disait-
« il, pour remercier le Père des miséricordes et le Dieu de
« toute consolation de la nouvelle grâce qu'il vient d'ac-
« corder à notre épiscopat... L'heureuse soustraction
« du corps de Saint Vincent de Paul d'entre les mains de
« l'impiété sacrilège, attestée par les profanateurs eux-

Le mardi, Mgr l'Evêque de Châlons officie ; le mercredi Mgr l'Evêque de Moulins ; le jeudi Mgr l'ancien évêque de Tulle ; le vendredi, Mgr l'Evêque de Nancy ; la samedi Mgr l'Evêque de Belley et le dimanche Mgr l'Evêque de La Rochelle. Pour les prédicateurs de cette grande semaine, le mardi le discours fut prononcé par M. l'abbé Landrieux, curé de Sainte-Valère et du Gros-Caillou ; le mercredi par M. l'abbé Longin, curé de Saint-Louis d'Antin ; le jeudi par M. l'abbé Montès, aumônier de la Conciergerie ; le vendredi par M. l'abbé de Farge, chanoine honoraire de Périgueux ; le samedi par M. l'abbé Duguerry, aumônier des lanciers de la Garde ; le dimanche par M. l'abbé Tresvaux, chanoine de la métropole.

« mêmes et les spoliateurs de la maison de Saint-Lazare ;
« la religieuse conservation des ossements du saint
« prêtre constatée par les plus sévères enquêtes ; la re-
« connaissance authentique qu'il nous a été donné d'en
« faire en présence d'une foule de témoins aussi distin-
« gués par leur caractère, par leurs fonctions, par leurs
« titres et leurs emplois, qu'ils sont irrécusables à cause
« de leur science, de leurs lumières, de leur probité et de
« leurs vertus ; le bonheur que nous avons eu de mettre
« désormais à l'abri de toute altération ces insignes
« reliques, au moyen des conseils des docteurs de la Fa-
« culté de Médecine, aussi habiles et aussi intègres qu'ils
« ont été pour Nous d'une attention pleine de délica-
« tesse... Ce n'est pas sans un sentiment délicieux que
« nous avons appris les impressions profondes que cette
« fête a laissées dans les âmes. »

Certains jours de cette magnifique neuvaine méritent une mention spéciale. Le mercredi, à huit heures du matin, madame la duchesse de Berry arriva sans aucune suite. Elle fut reçue par M. le Supérieur général entouré de sa communauté et conduite devant les saintes Reliques qu'elle vénéra pieusement. Elle entendit ensuite la sainte messe et fut accompagnée jusqu'à sa voiture par M. le Supérieur et ses confrères.

Le jeudi, à cinq heures du soir, le Roi vint à son tour faire son pèlerinage à saint Vincent. Sa Majesté était accompagnée de Madame la Dauphine et de Madame, duchesse de Berry qui, heureuse de son pèlerinage de mardi, voulait le renouveler avec le Roi. Mgr l'Archevêque était venu se joindre aux Prêtres de la Mission

pour recevoir Sa Majesté et lui adressa quelques mots de félicitations :

« Sire,

« Les hommages solennels rendus à saint Vincent de « Paul au sein de la capitale sont bien capables de réjouir « Votre Majesté. Les fidèles et nombreux habitants de « sa bonne ville de Paris se sont montrés, encore dans « cette circonstance, dignes d'obéir au Roi très chrétien. « En venant elle-même se joindre à son peuple pour vé- « nérer les précieux restes d'un humble prêtre qui fut « l'honneur du sacerdoce et l'ami des pauvres, Votre « Majesté nous révèle les hautes pensées de sa foi et les « secrets touchants de son cœur.

« Sans doute, Sire, votre religion et votre charité « n'avaient pas besoin de ce nouveau témoignage. Les « œuvres de la piété royale et de sa munificence éclatent « de toutes parts ; mais votre présence au milieu des « modestes enfants de saint Vincent de Paul met le « comble à leur bonheur comme elle est la juste récom- « pense de leur dévouement, de leur respect et de leur « amour. »

Heureux de ces sentiments, le Roi répondit :

« Mgr l'Archevêque, en venant vénérer les reliques d'un « saint prêtre, si cher à l'humanité, j'ai surtout le désir « d'obtenir par son intercession le bonheur de mes « peuples. Je lui demanderai avec confiance de présenter « à Dieu ce vœu le plus ardent de mon cœur, et je ne « doute pas que ses prières ne soient exaucées. »

Sa Majesté fut alors conduite devant la châsse : pendant ce temps, les prières de la station furent chantées avec les oraisons de saint Vincent de Paul, pour le Roi, pour la ville de Paris et pour demander la charité. Après avoir vénéré les reliques, le Roi vint se placer dans le sanctuaire avec leurs Altesses Royales pour y recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement. Tandis que le clergé reconduisait Sa Majesté à sa voiture, celle-ci s'entretenait avec le vénéré Supérieur général de Saint-Lazare et en le quittant lui dit cette parole : « Prier pour le bonheur de mon peuple, c'est prier pour le mien. » L'émotion et la satisfaction se peignaient tout à la fois sur le visage du Roi pendant cette touchante visite.

Le surlendemain, samedi à midi, arriva un détachement de l'Hôtel royal des Invalides précédé d'un corps de musique. M. le Curé et le clergé entrent avec eux dans la chapelle où deux morceaux de musique sont exécutés devant les saintes reliques que tous demandent pieusement à baiser.

Pour conserver le souvenir de cette impressionnante neuvaine, comme de la fête de la Translation elle-même, on avait décidé de frapper trente mille médailles en cuivre ; elles porteraient d'un côté l'image de la Très-Sainte Vierge en pied, tenant l'Enfant-Jésus : sur le modèle de la statue placée autrefois dans l'église Saint-Etienne-des-Grès [1]. L'autre côté porterait le buste de

1. Cette statue fut conservée dans la chapelle des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres, jusqu'au commencement du XX^e siècle. D'après une tradition, c'est devant cette statue de Marie que saint François de Sales fut délivré d'une sombre et violente tentation de découragement.

saint Vincent de Paul et une représentation de la nouvelle châsse. Le Roi voulut bien offrir le métal et la frappe de cette médaille fut préparée et surveillée par de pieux laïques constitués en commission [1]. Il fut en même temps frappé quelques médailles plus précieuses, en or, en vermeil, en argent et en bronze pour le Souverain-Pontife, le Roi, les princes et princesses de la famille royale, ainsi que pour les évêques qui avaient assisté aux fêtes de la Translation.

Voilà comment, à la veille d'une profonde commotion qui bientôt allait menacer la Société et l'Eglise, le corps de saint Vincent reparut sur les autels après quarante ans d'absence. Ce n'est en apparence qu'une pieuse cérémonie racontée en ce chapitre. Mais c'est en 1830 « que s'ou-« vrit cette belle carrière de charité qui, s'élargissant « tous les jours, présente au monde de si sublimes dé-« vouements, de si magnifiques entreprises pour le sou-« lagement de l'humanité souffrante et pour la moralisa-« tion des peuples [2] », ce qui assura au XIX^e^ siècle le nom de « siècle de la charité. »

1. Messieurs le marquis de Montmorency, président ; le marquis de Mirepoix, le comte Victor de Noailles, le comte de Cassini, M. Caccia.

2. Circulaire de M. Etienne, Supérieur général des Prêtres de la Mission, 1^er^ janvier 1861. III^e^ volume des Circulaires des Supérieurs généraux, p. 322.

## CHAPITRE IV

### Les quatre années qui suivirent la solennité de la Translation.

#### I. — Le Corps.

La Révolution ne devait pas tarder à éclater. Déjà le 29 juillet 1830, la populace de Paris se livre au pillage de l'archevêché, de la sacristie de Notre-Dame, de la maison des Missionnaires de France, de celle des Jésuites et de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. De nombreux rassemblements se portent vers quelques maisons de campagne de Gentilly ; l'une d'elles appartient au séminaire du Saint-Esprit, une autre aux Prêtres de la Mission. On y pénètre en passant par-dessus les murs, on dévaste le jardin et des dégâts sont causés dans la maison même. Ces rassemblements sont principalement formés, paraît-il, d'ouvriers des carrières voisines ; on leur a fait entendre que ces maisons, occupées par les Jésuites, renferment des armes. Comme on le pense bien, ces perquisitions restèrent infructueuses.

Dans ces conditions, les visites fréquentes qui étaient faites depuis deux mois à Saint-Lazare n'étaient pas sans laisser quelque inquiétude au Supérieur de la Congrégation de la Mission et à ses Assistants. Sans doute, la

chapelle avait toujours été respectée ; jamais on n'avait demandé à y entrer ; mais on pouvait tout craindre de la part de gens poussés par l'esprit d'impiété ou par des motifs de cupidité. N'y aurait-il pas témérité à laisser publiquement exposée la châsse de saint Vincent dont la richesse pouvait tenter des profanateurs ? Il fallait donc prendre des précautions. La châsse n'était pas encore payée ; or une somme considérable, destinée à ce paiement et déposée à l'archevêché avait disparu dans le pillage ; on ne pouvait d'un autre côté espérer en ce moment se procurer de nouvelles ressources pour en solder le prix ; on rendit donc cette précieuse pièce d'orfèvrerie à M. Odiot qui en était l'auteur. Mais auparavant on en avait retiré le corps du saint Fondateur. « Cette opération s'est faite de la manière la plus respec- « tueuse, dit l'*Ami de la Religion* [1], et avec toutes les « formalités propres à assurer l'authenticité de la relique « qui a ensuite été déposée en lieu sûr. Espérons qu'elle « échappera encore aux profanateurs et que dans des « temps moins orageux, elle pourra être rendue à la vé- « nération des fidèles. Il est triste de penser qu'il a fallu « au bout de trois mois cacher de nouveau ces restes « précieux d'un Saint dont les vertus devraient être « l'objet d'une admiration universelle, sans distinction « d'opinions et de partis. »

Le registre des Conseils de Saint-Lazare dit que cette opération eut lieu le 27 août. (Archives de la Maison-Mère.)

Voici ce qui s'était passé. Le collège de Roye, petite

1. *Ami de la Religion.* Jeudi 23 septembre 1830, p. 352.

ville de Picardie [1], était dirigé par les Prêtres de la Mission. Le Frère Charles Lefèvre, coadjuteur, qui faisait les dépenses du collège avait toute la confiance de ses supérieurs ; il fut chargé par eux d'acheter une petite maison très proche de l'établissement. La Providence aidant, il y réussit : la nouvelle acquisition, contiguë au collège, donnait sur le boulevard de l'Est. Sous prétexte d'y faire construire un four, le Frère Charles appela un maçon étranger à la ville ; et sous ce four, il fit aménager un caveau de dimensions convenables pour y déposer le corps de saint Vincent. Voici du reste la relation transmise personnellement par le Frère Charles à M. Anglade, prêtre de la Mission et directeur du grand séminaire d'Amiens [2] :

« M. Nozo (plus tard Supérieur général) fut chargé de « transporter de Paris à Roye la caisse qui contenait la « sainte relique. Cette caisse à l'extérieur ne portait « aucun indice de ce qu'elle contenait. Mais une fois « arrivée à Roye, on la garnit d'un ruban en fil de chanvre « sur lequel fut appliqué le cachet de la Congrégation. « M. Rameaux était alors Supérieur [3] ; il m'aida à porter « la caisse du collège à la petite maison dès que le caveau « fut terminé. Pour fermer l'entrée du caveau, j'avais « conservé des briques et du mortier pour faire moi- « même la besogne afin que le maçon ne sût pas à quoi

1. Le collège communal de Roye était dirigé par les Lazaristes depuis 1826, il le fut jusqu'en 1834.

2. Il fut ensuite Supérieur de cette maison (1881-1891) et mourut en 1892 à Saint-Alban (Rhône, France).

3. Plus tard vicaire apostolique du Tché-Kiang (Chine), Mgr Alexis Rameaux mourut à Macso, 14 juillet 1846. Il était né en 1802.

« était destiné ce caveau. Parmi les maîtres du collège, « M. Rameaux seul connaissait le secret. Bientôt il par- « tait pour la Chine ; ses successeurs comme supérieurs « l'ignorèrent.

« Trois ans plus tard, Paris paraissait assez calme ; « M. Etienne, secrétaire général de la Congrégation, « m'écrivit pour me donner ordre de transporter mon « précieux dépôt à Amiens, mais toujours dans le plus « grand secret. Sa lettre se terminait par ce mot : « Si « vous jugez nécessaire de communiquer cette lettre « à votre supérieur, je vous y autorise. » Mon supérieur « était alors M. Barbier. Je me trouvais bien obligé de « rompre le silence : il m'était impossible d'opérer seul, « car la caisse était longue de deux mètres, haute et large « en proportion. Je partis de Roye à minuit ; une voiture « convenable pour contenir la caisse était disposée au « grand séminaire. M. Bailly, alors supérieur, accompa- « gné de M. Clabeau, chanoine théologal d'Amiens, partit « en poste pour Paris.

« On avait obtenu du Ministre un permis pour faire « entrer dans Paris, tel jour, de telle heure à telle heure, « sans être visitée, une caisse dont les dimensions étaient « désignées. M. le Supérieur du séminaire avait enlevé le « ruban en fil et le cachet qui y avait été apposé trois ans « auparavant.

« Certifié véritable. Signé : Frère Lefèvre.

« Amiens, 10 mai 1876 [1].

1. Archives de la Maison-Mère des Lazaristes. Carton des Reliques de saint Vincent. Document 66.

Arrivé à Paris quelques jours avant la fête de la Translation qui se célèbre le deuxième dimanche après Pâques [1], le corps de saint Vincent de Paul fut reconnu dans la sacristie de la Maison-Mère. Ce qui ne fut pas difficile, chaque ossement étant enveloppé d'étoffe de soie que l'on avait soigneusement scellée.

La maison de Roye où le corps de saint Vincent avait été caché, fut vendue par la suite à Mademoiselle Clarisse Bertin, propriétaire d'un pensionnat de jeunes filles tout voisin du collège et de la maison dont nous parlons. Cette demoiselle ne connaissant pas le séjour qu'y avait fait le corps de saint Vincent détruisit le four et la cachette qui avait été ménagée au-dessous. Elle mourut en 1888.

Le Frère Charles Lefèvre de son côté, par suite de certains ennuis et peut-être aussi à cause de sa santé, sortit de la Congrégation de la Mission dont il faisait partie et à laquelle il avait rendu un réel service. Revenu à Amiens où ses infirmités le firent admettre à l'hospice des Incurables le 6 juillet 1874, il y mourut le 19 mai 1878, heureux de se trouver à ses derniers moments dans la famille de saint Vincent, soigné par des Filles de la Charité. Il était né à Amiens le 17 mars 1803.

1. Ce fut en cette fête de 1834 qu'on ouvrit de nouveau la chapelle de la rue de Sèvres pour la première fois au public. Elle était fermée depuis 1830.

## II. — La chasse.

La nouvelle châsse de saint Vincent de Paul a tout un historique qui ne manque pas d'intérêt : il semble trouver ici sa place en entier (origine, acquisition et paiement pénible).

En 1827, eut lieu à Paris un concours des produits de l'industrie. Désireux d'y prendre part, M. Odiot, orfèvre renommé de la capitale, demanda conseil à Mgr l'Archevêque : il voulait présenter à cette exposition une pièce remarquable, capable de faire honneur à ses ateliers déjà célèbres. Mais les objets ordinaires d'orfèvrerie religieuse avaient tellement été multipliés qu'il était difficile de produire quelque chose de neuf en ce genre.

De son côté, depuis plusieurs années, Monseigneur avait le projet de replacer sur les autels le corps de saint Vincent de Paul, le saint français par excellence. La démarche de M. Odiot le porta à indiquer l'exécution d'une châsse pour les reliques de saint Vincent. L'orfèvre saisit immédiatement la pensée de son conseiller, nota ses remarques et dessina un projet qu'il communiqua à l'archevêché : il demandait ainsi de nouveaux avis afin de perfectionner son plan. L'archevêque voulut bien continuer ses avis, sans vouloir astreindre toutefois M. Odiot à les suivre, ni agir comme pour une œuvre commerciale ou surveillée : rien n'était convenu ni pour la forme, ni pour le prix, ni pour le temps ; à aucun point de vue, il n'y avait d'engagement ni de la part de l'artiste

ni de la part du prélat. Celui-ci se contenta de donner à M. Odiot la confiance que, si une telle œuvre répondait à l'attente, elle ne lui resterait pas en main.

M. Odiot se mit donc à l'œuvre et il fut prêt pour le jour de l'exposition. De grande dimension, la châsse n'ayant pu être montée dans les ateliers, le fut sur place, à l'exposition. Celle-ci terminée, la châsse devait disparaître : or, impossible de la placer dans les ateliers : de là grand embarras de l'auteur propriétaire. Pour lui rendre service, Monseigneur la laissa apporter à l'archevêché, où elle fut conservée toute montée. Peut-être espérait-il ainsi provoquer de la part de ses visiteurs de généreuses offrandes qui permettraient de l'acquérir.

La châsse était évaluée par l'orfèvre lui-même à 62.726 francs, pour dessins, modèles, main-d'œuvre et 4.392 francs pour frais accessoires. Monseigneur recommanda cette magnifique pièce au roi, à la famille royale, au Ministre de l'Intérieur, aux autorités municipales de Paris. Des souscriptions furent suscitées qui commenceraient le paiement. Le roi Charles X offrit 10.000 francs, le ministre de l'Intérieur préleva une somme assez considérable sur les fonds d'encouragement aux beaux-arts. M. le Dauphin, Madame la Dauphine et Madame la Duchesse de Berry envoyèrent chacun 2.000 francs. La famille d'Orléans s'inscrivit pour 8.000 et Mgr l'Archevêque pour 2.000 francs de ses propres deniers. Celui-ci pourtant, avant l'exposition comme après, était libre de tout engagement.

Les années 1828 et 1829 s'écoulèrent sans permettre à Monseigneur la réalisation de son projet. Enfin, entre-

voyant en 1830 la possibilité de l'exécuter, il se mit à l'œuvre. Son appel au diocèse de Paris fut entendu et une commission fut déléguée pour recevoir les dons et vérifier les dépenses. M. Odiot reçut ainsi 28.250 francs avant la Révolution de Juillet. De plus une somme de 15.500 francs se trouvait disponible au secrétariat de l'archevêché quand, le 29, le pillage du palais la fit disparaître avec d'autres sommes destinées aux œuvres diocésaines. L'archevêque y perdit personnellement la plus grande partie de son patrimoine.

C'est dans ces fâcheuses circonstances que M. Odiot afficha des exigences de plus en plus exagérées et finit par les porter devant les tribunaux. Il demandait à être autorisé à disposer du métal pour le mettre à la fonte et de plus à recevoir encore de Sa Grandeur une somme relativement considérable. Reprenant la châsse pour la détruire ou, en d'autres termes, sans rien livrer, il exigeait un total de 48.775 fr. 65 centimes pour main-d'œuvre, pour intérêt jusqu'au 28 février 1832 [1] et d'autres frais. Monseigneur, malgré les pertes subies, ne se refusait pas au paiement de ce qui était juste et voulait bien compléter la somme primitivement établie, soit 62.726 francs, mais il ne pouvait consentir à laisser détruire un si beau travail : « Cette châsse, fai-« sait remarquer Sa Grandeur, a été donnée par le diocèse « à Messieurs les Prêtres de la Congrégation de la Mis-« sion de Saint-Lazare qui l'ont solennellement acceptée

1. Note qui a été lue à l'audience (mai 1832) par l'avocat de Mgr l'Archevêque de Paris et qui était signée par celui-ci.

« et j'aurais besoin de leur consentement pour retirer « ce qui leur appartient. Le moyen ensuite d'excuser aux « yeux du diocèse et de ceux qui ont voulu contribuer « au paiement de la châsse, le don de sommes considé- « rables sans aucun résultat [1]. »

A l'audience du 16 mai 1832, Me Lavaux, avocat de M. Odiot, exposant les faits dans l'intérêt de son client, prétendait que l'orfèvre n'avait travaillé que d'après la commande du prélat. Mais Me Hennequin, avocat de Sa Grandeur, répliqua que Monseigneur n'avait pas commandé la châsse, mais simplement favorisé un travail qui avait un but honorable pour la Religion ; il conclut en offrant de payer à M. Odiot ce qui lui restait dû sur le prix de la châsse, suivant l'estimation faite par des hommes de l'art : « Monseigneur, dit l'avocat, n'a pas « acquis la châsse dans son intérêt privé ; toutefois il « il préfère un fardeau que les circonstances ont rendu « pesant au malheur d'une destruction qui ne laisserait « aux fidèles que de tristes regrets pour prix de tant de « sacrifices. Quoiqu'on lui ait refusé durement toute « indemnité pour ses pertes, il ne refuse pas ce qui peut « être dû ; mais, n'ayant fait aucune stipulation avec « M. Odiot, il demande qu'il y ait une appréciation ré- « gulière. Il le doit dans l'intérêt du diocèse et pour se « mettre en règle vis-à-vis des personnes qui pourraient « l'aider de leurs souscriptions [2]. »

1. Il élevait cet intérêt à 10.019 francs.

2. L'*Ami de la Religion*. Tome LXXII. Numéros des 22 et 26 mai 1832. C'est dans l'*Ami de la Religion* que nous avons puisé la plupart des détails de ces deux procès.

Le 23 mai, le Tribunal de première instance, présidé par M. de Belleyme, rendait son jugement sur cette affaire. Conformément aux conclusions de M. Hennequin, Monseigneur obtenait qu'il y eut règlement de prix pour le travail par des gens de l'art. Mais la question des intérêts était solutionnée favorablement, au moins en partie, à M. Odiot. Voici le texte du jugement :

« Attendu que Mgr l'Archevêque de Paris offre de « payer au sieur Odiot ce qui lui reste dû sur le prix de « l'ouvrage dont il s'agit, après règlement de ce prix par « gens de l'art : qu'ainsi il est inutile de vérifier si cet « ouvrage a été commandé par Mgr l'Archevêque ou « pour lui ;

« Attendu qu'il est reconnu que, soit au moment où « l'ouvrage a été entrepris, soit en faisant la livraison, « soit depuis, il n'a été rien convenu définitivement sur « le prix ; que la réception de la facture et les paiements « à compte ne constituent pas une approbation du prix « porté dans la facture ;

« Le tribunal donne acte à Mgr l'Archevêque de ses « offres ; ordonne que, par experts dont les parties con- « viendront, il sera procédé au règlement de la facture par « le sieur Odiot pour la châsse de saint Vincent de Paul « pour être par le tribunal statué ; surseoit à statuer sur « la demande de paiement d'intérêt, pour y être fait « droit lors de l'entérinement du rapport [1]. »

L'expertise fut faite. Mais Me Lavaux, au nom de M. Odiot, demanda 12.000 francs d'intérêts en outre de

1. L'*Ami de la Religion*, 26 mai 1832, p. 183.

la somme qui restait à payer sur la facture ; car, prétendait-il, Monseigneur avait consenti ces intérêts. De son côté, l'Archevêque de Paris soutenait ne devoir aucun intérêt parce qu'il n'était lié par aucune convention. De là surgit un second procès qui fut débattu et terminé en 1833. L'issue n'en fut pas favorable à Monseigneur : des intérêts du prix principal furent exigés à partir de l'époque où la châsse fut déposée pour la première fois à l'archevêché.

Monseigneur s'en explique en termes très édifiants dans un mandement d'avril 1834 [1] :

« Si nous n'eussions eu à traiter, dans cette circons-
« tance, que des intérêts purement personnels, nous
« n'aurions pas hésité à suivre l'exemple de saint Vin-
« cent de Paul avec lequel le Seigneur avait daigné nous
« donner quelques traits de ressemblance. Il avait vu sa
« maison pillée trois fois; sa personne vénérable n'avait
« pas été à l'abri des insultes et des outrages ; après
« avoir perdu un procès comme lui, comme lui aussi
« nous eussions volontiers renoncé à tenter de nous rele-
« ver du premier jugement par la voie de l'appel, malgré
« les conseils et les instances d'un des plus célèbres avo-
« cats qui nous inspirait la plus grande sécurité. Mais
« considérant qu'agissant plus dans l'intérêt du diocèse
« que dans le nôtre, nous ne pouvions en conscience
« l'exposer à de nouvelles charges sans faire notre pos-
« sible pour les lui épargner ; nous avons eu recours à une

1. Dans ce mandement, Monseigneur ouvre une souscription pour achever de payer la châsse et les frais. Nous y reviendrons plus loin.

« juridiction supérieure : nos conseils nous avaient « assuré que notre droit était infaillible ; le second tri- « bunal en a jugé autrement, il a confirmé le jugement « de première instance. « Tant il est vrai, disait saint « Vincent de Paul, à l'occasion du procès qu'il venait de « perdre malgré les espérances que lui avaient données « les avocats, tant il est vrai que les opinions sont di- « verses et qu'il ne faut jamais s'appuyer sur le juge- « ment des hommes. »

Ce mandement, il est bon de le remarquer, fut publié dans une période d'apaisement et Monseigneur pensait ne devoir pas priver plus longtemps son diocèse de la présence de saint Vincent. Quatre ans après la translation solennelle, la chapelle des Lazaristes, fermée depuis les soulèvements de juillet 1830, allait de nouveau s'ouvrir ; le corps de saint Vincent, revenu de Roye, était reconnu comme ayant conservé tous ses caractères d'authenticité. C'était bien le moment. Aussi le samedi 12 avril 1834, la châsse avec son précieux trésor apparaissait-elle dans la chapelle de la rue de Sèvres et Monseigneur l'Archevêque chanta les premières vêpres de la fête de la Translation devant une pieuse assistance.

Le lendemain dimanche, 13 avril, Monseigneur officia pontificalement toute la journée. La nouvelle de la réapparition du vénérable corps de saint Vincent s'était rapidement répandue dans la capitale ; aussi le soir l'affluence des fidèles fut-elle très considérable. Après les vêpres chantées à deux heures et demie, M. l'abbé Thibault, chanoine de Paris, chargé de prononcer le sermon de circonstance, prit pour sujet : *Les bienfaits du sacer-*

*doce*. On ne pouvait mieux choisir en présence des restes du prêtre qui passa en faisant le bien à l'exemple de Notre-Seigneur. Après le discours, furent chantés les complies et le salut.

La neuvaine prescrite pour chaque année eut cette fois un éclat particulier. Si bien commencée, elle se continua jusqu'au lundi 21 à la grande édification de tous. Tous les jours, la sainte messe fut célébrée à chaque heure de la matinée et le soir à six heures, il y eut salut solennel.

« On peut évaluer, dit un journal du temps [1], à cent le « nombre de prêtres qui sont allés célébrer les saints « mystères en présence des précieuses reliques de saint « Vincent. Près de 2.000 communions ont eu lieu dans « la chapelle pendant cette neuvaine... Dès les premiers « jours, Messieurs de Saint-Lazare distribuaient gra- « tuitement une neuvaine de méditations et de prières « en l'honneur de saint Vincent. On fait monter à plus « de 5.000 le nombre des exemplaires distribués. »

On ne pouvait assez admirer le calme profond et le recueillement des pèlerins qui visitaient les saintes reliques. Toutes les conditions comme tous les âges confondaient leurs hommages et leurs prières ; personne ne quittait la chapelle sans avoir fait toucher quelque objet à la châsse. Cette neuvaine, fait remarquer le journal cité plus haut, a dû consoler le cœur du vénérable pontife qui avait procuré à son diocèse le bonheur de prier aux pieds de saint Vincent. Ce bonheur il le goûta, lui le

1. L'*Univers religieux*. Mercredi 23 avril 1834.

premier, et l'exprima dans un mandement qui ordonne une quête pour achever le paiement de la châsse.

« Il y a déjà quatre ans, y disait Sa Grandeur, que « nous vous apprenions le projet de faire la translation « des reliques de saint Vincent de Paul... Vous n'avez « pas oublié avec quelle pompe et avec quels transports « il nous a été permis d'exécuter ce dessein autant pour « la consolation du malheur que pour satisfaire à notre « propre dévotion... Les jours de la tentation n'étaient « pas loin : ils ont passé comme un orage. Le Seigneur n'a « pas permis que nous fussions submergés par la tem- « pête... Ne savons-nous pas d'ailleurs que rien n'arrive « sans ordre ou sans permission ; Dieu est fidèle ; il n'en- « voie pas à l'homme d'épreuves au-dessus de ses forces... « Ce ne sera donc pas en vain que nous aurons attendu « de cette Providence les ressources nécessaires pour « sortir avec honneur de cette affaire contentieuse...

« Nous ne voulons ni accuser, ni même nous plaindre... ; « cependant, nous croyons devoir aussi bien à l'honneur « de notre épiscopat qu'à la vérité, de remettre sous vos « yeux le récit historique de cette cause. »

Sa Grandeur donne ensuite les détails connus par le lecteur et poursuit en ces termes :

« Une châsse magnifique dont le travail et la main- « d'œuvre surpassaient de beaucoup la richesse de la « matière, destinée à renfermer le corps de saint Vincent « de Paul devait être offerte à Messieurs les Prêtres de « Saint-Lazare... Cette pièce d'orfèvrerie n'avait pas été « commandée par nous, nous l'avions seulement indi- « quée à l'artiste d'après la prière qu'il était venu nous

Chasse de Saint-Vincent

*offerte par Mgr de Quélen et le diocèse de Paris en 1830*

« faire de l'aider de nos conseils...Nous promîmes d'em-
« ployer tous nos moyens pour provoquer les dons d'une
« foi généreuse. Cet engagement, le seul que nous ayons
« pris, nous l'avons tenu... Nous sollicitâmes les secours
« du roi, des princes ; nous en reçûmes des sommes con-
« sidérables qui aidèrent, avec notre offrande personnelle
« aux premiers paiements... Elle s'était ouverte , cette
« année fameuse dans l'histoire de l'Eglise de Paris, elle
« s'était ouverte favorable à notre projet... Nous n'avons
« pas jugé nécessaire de différer la cérémonie de la trans-
« lation solennelle jusqu'au moment où les comptes
« pourraient être définitivement réglés et rendus devant
« une commission. Celle-ci devait être le témoin et la
« garantie de la fidélité avec laquelle aurait été conduite
« une acquisition faite au nom et aux frais du diocèse...
« Quoique le produit des quêtes extraordinaires ne se fût
« pas encore approximativement élevé jusqu'au prix
« demandé par l'orfèvre, nous avions l'espérance de le
« voir insensiblement arriver à un total satisfaisant. La
« moitié de ce produit environ avait été donné en à-
« compte ; nous espérions que le reste, déposé au secré-
« tariat de l'archevêché se grossirait des collectes par-
« tielles... Trois jours après la fête de saint Vincent de
« Paul, la tempête vint fondre sur la maison de votre
« pasteur et sur les ressources que la confiance et la
« piété avaient remises en ses mains... Toutes les res-
« sources du diocèse, ménagées depuis plus de dix années,
« ont été détruites avec une grande partie de notre patri-
« moine ; nous n'avons rien emporté de l'archevêché...
« La caisse destinée à solder le prix de la châsse de saint

« Vincent de Paul a disparu comme toutes les autres « dans cette tourmente...

« Fidèles à notre premier plan, nous demandâmes une « estimation ; elle nous fut judicieusement accordée et « nous dirons qu'elle a été favorable à notre partie « adverse. Des intérêts du prix principal remontant à « l'époque où la châsse fut déposée pour la première « fois à l'archevêché, furent exigés : nous crûmes en « devoir contester la légitimité... Le tribunal décida « contre nous.

« Nous aurions voulu assumer toute la responsabilité « de ce procès perdu, en subir toutes les conséquences. « Hélas ! nous l'avouons sans honte, ce sacrifice serait « au-dessus de nos moyens... »

Monseigneur termine son mandement par une demande de collecte ou de souscription : « Il sera fait dans « tout le diocèse par Messieurs les Curés de la manière « qui leur paraîtra la plus convenable, une ou plusieurs « quêtes extraordinaires, pour le paiement de la châsse, « l'acquittement du coût du procès et des autres frais. « Le compte de l'emploi des sommes reçues à cette occa- « sion sera rendu devant le conseil de l'œuvre. »

Sept journaux catholiques voulurent s'adjoindre au clergé et ouvrirent dans leurs colonnes une souscription à cet effet. « Il faut, écrivait l'un d'eux, que la châsse se « paie ; un impitoyable créancier ne reculerait pas de- « vant un troisième procès ! »

L'entreprise couronnée de succès fut l'occasion de témoignages nombreux d'admiration et de dévouement pour le vénérable archevêque comme d'une dévotion

confiante envers le saint. Un curé d'une paroisse pauvre de la banlieue ne pouvant rien lui donner de la part des fidèles, prit sur son nécessaire la somme de mille francs qu'il offrit à Monseigneur, ajoutant qu'il était prêt à faire un nouveau sacrifice, s'il était nécessaire, pour une si belle œuvre [1].

Les malades et les enfants trouvés de l'hospice d'Agen, apprenant l'appel de Monseigneur de Paris, s'imposèrent aussitôt de légères privations et demandèrent à la Sœur Cécile, leur Supérieure, la permission de consacrer le fruit de leurs économies au payement de la châsse, en témoignage de leur reconnaissance envers saint Vincent, leur père adoptif. La bonne Sœur, émue jusqu'aux larmes, ne put se refuser à un si généreux sacrifice et elle recueillit avec admiration la somme de 44 fr. 75 centimes.

Domestiques : 8 francs 50 centimes ; Malades : 1 fr. 50 ; Enfants trouvés : 34 fr. 75 : les uns donnèrent 25 centimes, d'autres 50 centimes, quelques-uns un franc [2].

Dès le milieu du mois de juillet, les journaux catholiques annonçaient que les vœux du digne prélat étaient comblés : la charité chrétienne avait couvert et au delà le prix de la châsse [3].

Alors Monseigneur écrivit à ses diocésains une lettre pastorale de remerciement : « Notre espérance n'a pas « été vaine, dit-il, votre charité ne s'est pas lassée,...elle « vient de répondre à notre appel nouveau avec une

1. L'*Univers religieux*. Vendredi 25 avril 1834.
2. L'*Univres religieux*. Jeudi 10 juillet 1834.
3. L'*Univers religieux*. Dimanche 13 juillet 1834.

« générosité qui égale, qui surpasse même la nécessité « que nous avions été forcé de vous révéler... Béni soit « le Seigneur qui, du sein même de nos inquiétudes, a su « faire jaillir une source de joie pure et tranquille... « Bénis soyez, vous aussi, vénérables collègues, pasteurs, « prêtres, lévites et vous, fidèles de tout âge, de tout « sexe, de toute condition... Vous tous qui êtes accourus « à notre aide, soyez bénis de la part de Celui qui n'a pas « besoin, pour les connaître, que vos noms soient ici-bas « fastueusement publiés. »

A la reconnaissance, Sa Grandeur joint les comptes promis. « Ils ont été rendus, ajoute-t-il, devant une com- « mission composée d'hommes aussi consciencieux qu'ha « biles. Deux de Messieurs les Curés de Paris, celui dont « l'institution canonique est la plus ancienne et celui « dont l'institution est la plus récente, le vénérable « Supérieur des Lazaristes ont été également appelés « à la reddition et à la vérification de ce compte. »

Le prélat termine par une invocation à saint Vincent et par une consécration du diocèse de Paris qu'il exprime en ces termes : « C'est avec un redoublement de « ferveur et de confiance que nous vous consacrons de « nouveau ce diocèse tout vivant encore de vos bien- « faits. Soyez-en le protecteur. Agréez que nous vous « placions parmi ceux que nous honorons d'un culte so- « lennel et patronal, l'auguste Marie, votre Reine et la « nôtre, les généreux martyrs Denis et ses compagnons, « l'humble et bienfaisante Geneviève [1]. »

1. Un compte rendu était placé à la suite de la lettre pastorale ; en voici le résumé :

La commission s'est réunie le 8 juillet pour entendre la lecture du rapport des commissaires. Il en résulte que le prix de la châsse, y compris la matière, la façon et les ornements, se montait suivant la facture de M. Odiot à 62.756 francs et que les intérêts que Monseigneur a été condamné à lui payer s'élevaient à 11.560 francs 95. Total : 74.316 fr. 95.

Sur cette somme, M. Odiot avait reçu le 15 janvier 1829, 9.950 fr. ; — le 5 juin suivant 8.300 francs ; — le 21 juillet 1830, 10.000 francs ; — le 7 août 1831, 20.000 francs et le 11 avril dernier 26.066 fr. 95. Ce qui forme le total égal de 74.316 fr. 95.

Les frais occasionnés par la demande judiciaire de M. Odiot et par l'appel interjeté par Mgr l'Archevêque se sont élevés à 2.929 fr. 50 ; ce qui porte la dépense totale à 77.246 fr. 45.

La recette de la fin de juillet 1830 s'était élevée à environ 43.000 fr. Le roi avait donné 10.000 francs ; — les princes et les princesses de la famille royale avaient donné 6.800 francs ; — Mgr l'Archevêque 2.000 francs. Les quêtes faites d'après le Mandement du 10 mars 1830 avaient produit environ 25.000 francs ; mais environ 15.500 francs disparurent lors de la dévastation de l'archevêché.

Depuis le mandement du 7 avril dernier, les dons de quelques évêques et de quelques curés de Paris et de la banlieue, en leurs noms personnels ; les souscriptions ouvertes dans quelques journaux et établissements ; une quête faite par Messieurs de Saint-Lazare dans leur chapelle ont produit 20.045 fr. 55. Les quêtes faites dans les églises de Paris et de la banlieue ont produit 23.018 fr. 85.

Total des recettes de cette année : 52.064 fr. 40 ; — total général avec les recettes antérieures : 80.314 fr. 40.

Il reste donc, toutes dépenses payées : 3.069 fr. 95, qui seront employés, conformément au mandement du 7 avril, pour les besoins des orphelins du choléra. (L'*Univers religieux*, dimanche, 13 juillet 1834.)

## CHAPITRE V

### Dernière partie du XIX^e siècle.

#### I. — Conférence de saint Vincent de Paul.

Le premier essai des Conférences de saint Vincent de Paul ne date pas du XIX^e siècle, mais bien de saint Vincent lui-même. N'est-ce pas au baron de Renty qu'il confia la direction de la « Société des laïques charitables » qu'il avait fondée. En mai 1833, cette société renaissait sous le titre de « Conférences ». Les premiers membres furent donc bien inspirés en la plaçant sous le vocable de saint Vincent. « Il n'y a pas pour elle, disait Louis Veuillot, d'éloge plus grand que son nom. » En effet, neuf mois à peine après la première réunion, M. Le Prévost [1], interprétant les vœux de plusieurs, demande que la Société se mette sous la protection de saint Vincent de Paul, célèbre sa fête et qu'une prière lui soit adressée au commencement et à la fin de chaque séance. Nulle proposition ne pouvait être mieux accueillie : ce ne sont que félicitations et éloges pour le membre qui en est l'auteur. Mais quelle prière ? Au *Veni Sancte* et à l'*Ave Maria*, on

1. M. Le Prévost devait en 1845 fonder la congrégation des Frères de Saint Vincent de Paul.

ajoutera l'invocation : *Sancte Vincenti a Paulo, ora pro nobis.*

Une occasion ne tarda pas à se présenter de fêter ce grand et saint patron dont la popularité devait aider à la diffusion des conférences. Le corps de saint Vincent de Paul providentiellement sauvé pendant la Terreur ; porté triomphalement en 1830 à travers les rues de Paris à la maison-mère des Lazaristes ; disparu presque aussitôt après pendant la seconde tourmente révolutionnaire, devait recevoir de nouveau les hommages publics des fidèles, le dimanche 13 avril 1834. La veille, le samedi, dans la sacristie de Saint-Lazare, il était replacé dans la châsse d'argent d'où il avait été tiré quatre ans auparavant. Réunis en ce jour, rue de Sèvres, les membres de la Conférence obtinrent la faveur de vénérer de près les reliques du patron qu'ils s'étaient donné.

Le lendemain, fête de la Translation, la plupart se retrouvaient à la solennité. Désormais, chaque année, à pareil jour, nous verrons les conférenciers de Paris se réunir autour des reliques de leur saint patron. Ces grandes réunions annuelles se perpétueront jusqu'au moment où le corps saint prendra le chemin de l'exil, au commencement du XX^e^ siècle [1].

La bénédiction de Dieu et la protection de saint Vincent ne tardèrent pas à se manifester. A peine fondée, la Conférence dut se scinder et former plusieurs groupes ;

1. Les détails précédents ont été puisés dans les *Origines des Conférences de Saint Vincent de Paul*, les *Annales de la Mission*, la *Vie de M. Adolphe Baudon*, par l'abbé Schall et la *Vie de M. Le Prévost*, fondateur des Frères de Saint Vincent de Paul.

ceux-ci à leur tour essaimèrent rapidement [1]. Un des principaux groupes, dès le premier moment, choisit comme centre de réunion la chapelle qui abrite le corps de saint Vincent et la salle des reliques qui l'avoisine. Laissons M. de Ségur nous raconter la physionomie de ces réunions à Saint-Lazare :

« Je ne me rencontrai avec le Père Olivaint, dit-il, « qu'en un seul endroit, dans une salle de la maison des « Lazaristes, où se réunissait une conférence de Saint « Vincent de Paul, unique dans son genre. C'était peu « de temps après ma sortie de collège, avant l'entrée de « Mgr de Ségur dans les ordres. Mon cher Frère m'intro- « duisit un peu de force dans cette conférence dont lui- « même était membre, une des premières fondées, qui « tenait ses séances à l'ombre du tombeau de saint Vin- « cent de Paul, rue de Sèvres, 95. C'était une vraie col- « lection de Saints qui, m'attirant par leur aimable et « et touchante bonté, me repoussaient par leur sainteté « même.

« Là se trouvaient réunis à côté de mon frère encore « étudiant, mais vivant déjà en serviteur des pauvres « et des âmes, M. Olivaint, à la veille de quitter le monde « pour le cloître ; M. Le Prévost, veuf et père de famille, « bientôt prêtre et fondateur de la communauté des « Frères de Saint Vincent de Paul ; le docteur Ferrand « de Mistrol, lui aussi veuf et père, lui aussi futur prêtre « et fondateur des admirables Petites Sœurs garde-

1. Vingt ans après leur fondation, au lieu de huit (mai 1833), les conférenciers étaient 2.000 à Paris et visitaient 5.000 familles.

« malades de la rue Cassette. J'en passe et des meil-
« leurs [1]. »

Terminons ce tableau de la vénération des Conférenciers pour le corps de leur saint patron, par une page des « Noces d'or de leur Société [2] ».

En mai 1883, le mardi, troisième jour des fêtes jubilaires de cinquantaine, les membres des conférences, venus en grand nombre de tous les pays, remplissaient la chapelle des Lazaristes ; comme aux jours de fête, le corps de saint Vincent était exposé. A huit heures, M. Fiat, Supérieur général, célébrant la sainte messe aux intentions de cette magnifique assistance, adresse aux conférenciers une touchante allocution que ceux-ci auraient voulu conserver à leurs successeurs. Mais l'orateur, aux instances réitérées pour en obtenir le texte, répondit par une charmante lettre que nous sommes heureux de reproduire ici :

« Paris, le 12 mai 1883.

« Monsieur le Président général,

« Je suis confus de la demande que vous m'adressez, et
« heureusement, je me trouve dans l'impossibilité de
« vous satisfaire. Je n'ai pas écrit les quelques mots
« adressés mardi à la pieuse assemblée qui était venue
« vénérer les restes précieux de notre bienheureux Père,
« votre saint Patron ; en outre, ces paroles ne méritent

1. L'*Univers*. Mercredi 27 novembre 1901. Extrait d'un article signé : A. de Ségur.
2. Pages 89 et 90.

« véritablement pas l'honneur que vous voudriez leur « faire.

« C'est moi, Monsieur le Président général, qui dois « vous remercier de la grande édification que vous nous « avez procurée, en venant avec les membres des Confé- « rences, demander à saint Vincent de Paul de vous obte- « nir de nouvelles grâces et bénédictions pour vous et « pour votre œuvre si belle qui déjà a fait tant de bien et « est appelée, en se développant de plus en plus, à faire « plus encore.

« Je n'oublierai jamais l'édifiant spectacle que nous « ont donné ces généreux chrétiens à la foi vive, à la cha- « rité ardente qui sont venus dans notre sanctuaire se « nourrir du pain des forts.

« J'ai l'honneur, etc. »

Tous les assistants en effet s'approchèrent de la Table sainte pour y puiser l'union dans la foi et dans le zèle. La cérémonie terminée, les membres du Conseil général et les présidents des Conseils supérieurs présentèrent leurs hommages respectueux à M. le Supérieur général. Pendant ce temps, les Conférenciers s'approchaient des restes précieux de leur saint patron exposés au-dessus de l'autel et les vénéraient avec foi et confiance.

## II. — Frères de Saint Vincent de Paul.

Des conférences de Saint-Vincent réunies autour de leur saint Patron sortit bientôt une congrégation nouvelle : les Frères de Saint Vincent de Paul. Leur fondateur, M. Le Prévost [1], était, on le sait, l'un des membres les plus recommandables de la conférence de Saint-Lazare ; il ne se contentait pas d'une exacte fidélité aux réunions de son groupe, rue de Sèvres, 95. Il prit bientôt l'habitude d'assiter chaque matin à la messe de sept heures dans la chapelle des Lazaristes, aux pieds mêmes de saint Vincent.

Nous sommes en 1845. M. Myonnet, qui devait collaborer à la nouvelle fondation avec M. Le Prévost, laïques tous deux, vint d'Angers pour faire sa connaissance. Laissons-le raconter lui-même cette charmante rencontre :

« On m'avait, écrit-il [2], donné le signalement de M. Le « Prévost et indiqué comment je pourrais le reconnaître.

« M. Le Prévost, m'avait-on dit, est petit, maigre, « boîteux ; il marche avec une canne ; il assiste tous les « jours à la messe, à la chapelle des Lazaristes, à sept

1. M. Jean Léon Le Prévost, né le 19 août 1803 à Caudebec (Normandie), vint à Paris en 1828 ; il mourut le 30 octobre 1874.

2. *Souvenir des visites charitables de Clément Myonnet, des Frères de Saint Vincent de Paul*, par Daniel Foutaine, in-18. Paris-Auteuil, 1898, p. 57. — *Annales de la Mission*, 1901, p. 434 et 435.

« heures ; il communie tous les jours et reste à la messe « de sept heures et demie pour faire son action de grâces.

« A partir du jour où ces renseignements me furent « donnés, je ne manquais pas d'aller à la messe chez les « Lazaristes.

« En effet, comme le concierge me l'avait indiqué, je « vis venir à la chapelle un monsieur tel qu'on me l'avait « dépeint. La seconde messe terminée, il se retire. Je le « suis et l'aborde en lui demandant de l'entretenir d'une « affaire importante.

« Il m'emmène chez lui où nous nous communiquons « nos pensées. »

Cet échange de vues devait aboutir à leur association pour le bien. Grâce, en particulier, aux encouragements de Mgr Angebault, évêque d'Angers, M. Myonnet revint bientôt à Paris et eut avec M. Le Prévost une entrevue qu'il raconte ainsi :

« J'arrivais d'Angers à Paris. Je descendis à l'hôtel « des Missions étrangères et me rendis à la messe de « sept heures, à la chapelle des Lazaristes. J'y trouvai « M. Le Prévost. En sortant de la messe, nous entrâmes « dans un petit parloir où nous nous embrassâmes avec « effusion. Je lui dis que le sacrifice était fait, que j'étais « tout à lui et pour toujours. »

Une retraite spirituelle fut leur première occupation.

« Le dernier jour à sept heures, dit encore M. Myonnet « j'étais à la chapelle des Lazaristes, M. Le Prévost s'y « trouva. Un jeune homme, ami de M. Le Prévost, s'y « trouva également ; c'était M. Maignen qui, dix-huit

« mois plus tard, fut le premier qui vint s'adjoindre « à nous.

« Par une faveur spéciale, la châsse de saint Vincent « fut découverte exprès pour nous et Mgr Angebault dit « la messe pour notre petite communauté. Après la « messe, il nous fit venir et nous adressa quelques pa- « roles, toutes bonnes, toutes paternelles et nous donna « sa bénédiction. »

C'était le 3 mars 1845. La Congrégation des Frères de Saint Vincent de Paul était fondée.

## III. — La chasse.

Toutes les fêtes qui réunissaient les foules pieuses aux pieds de saint Vincent ne tardèrent pas à faire ressortir un grave inconvénient : la châsse, élevée derrière l'autel principal, était à peu près inabordable ; l'autel lui-même d'ailleurs était fort vulgaire. Pour y remédier, M. Etienne, Supérieur général, fit ériger en 1854, un autel d'une grande beauté derrière lequel deux rampes offrent un accès facile aux saintes reliques.

Dans cette seconde partie du XIX^e^ siècle, l'époque la plus pénible pour la France fut sans contredit celle de la guerre franco-allemande et de la Commune de Paris (1870-71). Les tristesses du pays eurent un retentissement douloureux chez les prêtres de Saint-Lazare. Mgr l'Archevêque de Paris venait de prescrire aux curés

de pourvoir à la sûreté de tout ce que leurs églises renfermaient de précieux. Les désastres de la guerre en effet faisaient prévoir un prochain bombardement et même l'incendie.

Déjà la Maison-Mère avait été abandonnée par les séminaristes et les étudiants. Après la jeunesse, le Supérieur général était parti avec une bonne partie de son administration. Dès lors les préoccupations des Lazaristes demeurés à Paris se portèrent sur le trésor unique de la Congrégation : le corps vénéré de saint Vincent de Paul. Cette insigne relique devait évidemment être mise en sûreté au plus tôt ainsi que la châsse elle-même dont la valeur pourrait exciter les convoitises.

Aussi, le 10 septembre 1870 [1], vers le soir, en présence de M. Vicart, assistant de la Congrégation et d'un certain nombre de Prêtres et de Frères de la Mission, la glace qui fermait la châsse par le devant fut brisée ; sortis de ce reliquaire, les précieux ossements furent descendus avec respect, enveloppés d'un voile et placés dans une grande caisse préparée à l'avance. Tous les cœurs étaient péniblement émus et le silence le plus profond présidait à cette triste cérémonie. Le même soir le corps du saint fut porté rue du Bac, 140, à la maison-mère des Filles de la Charité et placé dans une cave, à l'abri de l'incendie. On ne craignait alors que les Prussiens. Mais, plus tard, après le 18 mars 1871, en présence de la haine violente des communards, qui me-

1. Les *Annales de la Mission* disent le 10 septembre (année 1871, page 325) et d'autre part (1901, page 483), elles disent le 7 septembre.

naçaient à tout instant du pillage et de la mort, ce refuge même ne parut pas assez sûr. On crut donc plus prudent de confier la précieuse caisse à une famille américaine, demeurant à Paris, avenue de Breteuil, 27 ; elle était ainsi sous la sauvegarde du consulat des Etats-Unis dont le drapeau couvrait la maison. Pour plus de sûreté, la Fille de la Charité dont les parents avaient bien voulu offrir ainsi l'hospitalité à saint Vincent, demanda à son consul un certificat attestant que cette caisse était sa propriété et devait être respectée.

Saint Vincent sembla vouloir donner une marque spéciale de sa protection : en effet, lors de l'entrée des troupes de Versailles, un obus alla frapper cette maison qui abritait la relique ; il pénétra dans un étage supérieur, blessa gravement, en éclatant, une jeune fille qui mourut quelques jours après ; mais à l'étage inférieur où se trouvait saint Vincent, on n'eut rien à souffrir.

Dès que la tranquillité fut revenue, on songea à replacer les reliques à l'endroit où elles avaient été honorées auparavant. Mais n'était-il pas avantageux de profiter des circonstances pour garnir de soie blanche l'intérieur de la châsse qui était violet ? Ne serait-ce pas aussi plus conforme aux règles de la liturgie ? Ce petit travail fit le plus heureux effet.

Au 19 juillet 1871, le Très-Honoré Supérieur général, M. Etienne, de retour à la Maison-Mère, officie solennellement devant le corps de saint Vincent qui a repris sa place d'honneur. Depuis septembre 1870, c'est la première grand'messe célébrée dans la chapelle. Elle est chantée par les étudiants et les séminaristes revenus du

Autel et Chasse de St-Vincent-de-Paul (1854)

berceau de saint Vincent où ils étaient allés continuer sans interruption leur préparation au sacerdoce et à la vie apostolique.

Garnie de soie blanche et d'or, en 1871, la châsse de saint Vincent était toute brillante : mais ces avantages constatés avec bonheur firent penser que les vêtements eux aussi pourraient être altérés. On y regarda de près et il fut décidé que les vêtements du saint seraient remplacés : de fait ils le furent en 1873 [1].

1° L'aube de dessous fut blanchie ; 2° la chemise de soie, le petit collet, les rubans des souliers furent changés ; 3° la soutane fut remplacée par une autre de soie ; 4° le masque et les mains en cire furent rafraîchis.

La châsse fut ouverte de nouveau en 1894 pour en restaurer tout l'intérieur. La garniture fut renouvelée ; les coussins furent également remplacés ainsi que la dentelle du rochet [2]. Un soin pieux et filial veillait non seulement sur la sécurité de la châsse et du trésor qu'elle abritait, mais encore, on le voit, sur les riches étoffes qui l'ornaient.

1. Archives de la Maison-Mère des Lazaristes. Carton Reliques de saint Vincent. Document 75.

2. Archives de la Maison-Mère des Lazaristes. Carton Reliques de saint Vincent. Document 75.

## IV. — Quelques cérémonies.

A partir de 1834, plusieurs cérémonies se déroulèrent chaque année autour du corps de saint Vincent de Paul. Aux anniversaires de la Translation des Reliques, le deuxième dimanche après Pâques ; l'archevêque de Paris a l'habitude d'officier pontificalement en souvenir de la part très large que Mgr de Quélen prit à la grande solennité du 25 avril 1830.

Chaque année, le 19 juillet, la chapelle est remplie de fidèles toute la journée et les offices sont célébrés par le Nonce apostolique. En cette fête comme en la précédente, le panégyrique du saint est prononcé par un des meilleurs orateurs connus.

La réunion qui termine la retraite annuelle des Supérieures des Filles de la Charité ; — celle des Dames de la Charité : leurs assemblées générales se font aux pieds du Saint qui semble les présider. A la neuvaine qui suit la Translation, les séminaires de Saint-Sulpice et des Irlandais, les Enfants de Marie de Paris et des environs, les membres des œuvres charitables du diocèse, etc., s'y donnent un pieux rendez-vous.

Quelques fêtes méritent d'arrêter notre attention d'une manière particulière.

1° Tout d'abord celle de 1837, le centième anniversaire de la canonisation de saint Vincent de Paul.

Trois jours dans l'octave de la fête furent consacrés à solenniser ce souvenir dans l'église même où reposent les insignes reliques du saint. En présence de plusieurs prélats et d'un nombreux clergé, Mgr l'Archevêque de Paris officia pontificalement le premier jour ; Mgr de Nancy le deuxième ; Mgr l'internonce du Saint-Père à Paris, le troisième. Chacun de ces trois jours, il y eut aussi un discours sur les vertus ou les bienfaits de saint Vincent. Dès le grand matin, les autels étaient occupés par des prêtres étrangers à la communauté et les messes se continuaient jusqu'à une heure avancée. Il y eut aussi un concours immense de fidèles parmi lesquels bon nombre de communiants. On remarqua avec édification une centaine d'élèves des écoles de droit et de médecine qui assistèrent à l'office dans le chœur et dont la plupart reçurent la sainte communion.

2° L'année 1860 fut encore une des plus remarquables pour les reliques de saint Vincent, le deux centième anniversaire de sa mort. Déjà au 6 janvier, les ossements de saint Vincent durent tressaillir de joie : les précieux restes de Jean Gabriel Perboyre qui devait être proclamé bienheureux en 1889, furent ramenés en France et déposés dans la chapelle de Saint-Lazare. Ce sanctuaire, riche déjà de la précieuse dépouille du Père, abritera désormais ce second trésor et bientôt aussi les reliques du bienheureux Clet [1].

Le 27 septembre eut lieu la fête principale de cette

1. Ce sera seulement dans les premiers mois de 1869 que la Maison-Mère de la Congrégation de la Mission entrera en possession des restes du vénérable François Régis Clet. Celui-ci sera béatifié le 27 mai 1900.

année mémorable. Il y a 200 ans, quelques prêtres à genoux auprès du saint vieillard lui demandaient une dernière bénédiction. Et le saint, réunissant ses forces, levait la main et bénissait ; puis, sans convulsion ni effort, sa belle âme retournait à Dieu. Ce 27 septembre 1860 est le 200e centenaire de cette sainte mort.

Ne voulant pas laisser ce souvenir inaperçu, le Souverain-Pontife décide un jubilé et des faveurs spéciales. En effet, un bref du 28 février accorde tout d'abord un jubilé du 18 septembre au 4 octobre. Pendant ce temps une indulgence plénière pourra se gagner par la confession, la communion et la visite au corps de saint Vincent de Paul ; la châsse le renfermant sera exposée à la vénération des fidèles.

Chaque jour, la messe de huit heures était précédée du *Veni Creator* et suivie de l'hymne des secondes vêpres de la fête du Saint avec le verset et l'oraison. Le soir, à six heures, une instruction était donnée sur les vertus du Saint ; précédée de l'hymne du matin, elle était suivie du salut solennel.

Quant à la fête elle-même du 27, elle fut splendide. Son Eminence le cardinal archevêque de Paris officia pontificalement, entouré de plusieurs autres évêques [1]. Ce qui excita encore beaucoup la pieux élan, et fit de ce jour une fête vraiment diocésaine, ce fut la lettre circulaire que Son Eminence adressa à tous ses fidèles ; elle demeurera

1. Nos Seigneurs les archevêques de Sens et de Cambrai, les évêques de Beauvais, de Châlons, d'Evreux, de Montérey (Californie) et de Brisbane (Australie).

comme un monument précieux de sa dévotion envers saint Vincent de Paul.

Après les vêpres, Mgr Landriot, évêque de La Rochelle, prononça un magnifique discours sur la confiance en Dieu.

« Il existe, dit-il, trois méthodes principales pour « faire le panégyrique des Saints : on peut suivre leur vie « pas à pas, étudier les merveilles que Dieu a multipliées « dans leurs cœurs et leur coopération à la grâce... Il en « est une seconde qui consiste à lire les ouvrages des « saints, à suivre les mouvements de leur âme sous une « lettre qui semble froide et inanimée, car les Saints ont « laissé une partie de leur âme dans leurs écrits... On « pourrait distinguer une troisième méthode : outre les « détails de leur vie et la description de leur cœur laissée « dans leurs écrits, les Saints ont dans la partie supé- « rieure de l'âme comme un arôme invisible qu'on « nomme l'esprit... Il résulte une troisième méthode « pour le panégyrique des Saints : suivre les émanations « de leur esprit, le respirer soi-même, puis le faire respirer « à son auditoire : *Curremus in odorem unguentorum « tuorum* [1]. »

S'appuyant sur la pensée des Proverbes : « Le juste est plein de confiance comme le lion, il ne craint rien » [2], l'orateur développa les motifs de la confiance en Dieu et de l'optimisme chrétien. Il ajouta quelques conseils pratiques et termina par une prière :

1. *Cantiques*, I, 3.
2. « Justus quasi leo confidens, absque terrore erit. » *Prov.*, XXVII, 1.

« O illustre Vincent de Paul ! Il y a trente ans, à la veille « d'événements qui devaient ébranler le monde, vos pré- « cieuses reliques ont été promenées triomphalement dans « les rues de cette capitale et la prophétie a été de nou- « veau réalisée : *Ossa eorum pullulent de loco suo* [1]. Le « monde alors était gros comme aujourd'hui. *Mundus « gravidus est*, et cependant l'horizon religieux s'est « éclairci... Aussi prosternés avec ces vénérables Frères... « devant votre tombeau, nous vous conjurons d'étendre « de nouveau votre bras sur nous, *erige brachium tuum.* »

3° Après le souvenir de la mort et son centenaire, celui de la naissance à Pouy. La chapelle de la Maison-Mère des Lazaristes, riche de ce trésor de 300 ans d'existence, devait naturellement être le centre de ces fêtes nouvelles. Tapissée de riches étoffes et de belles tentures, elle vit ses piliers garnis d'oriflammes blanches brodées d'or. De toutes parts, des sentences tirées de l'Ecriture sainte racontaient la gloire du saint ; à chacune se joignait la date mémorable de la naissance : 1576, 24 avril.

Dès le matin du samedi 22 avril 1876, la châsse de saint Vincent de Paul est ouverte et le *Triduum* solennel commence par le *Veni Creator* ; vient ensuite une messe solennisée par les chants des étudiants et des séminaristes. Ces chants et ces prières ne cesseront pas avec les messes continues de toute la matinée. Durant la journée entière en effet, les fidèles en grande affluence viendront vénérer les restes précieux du saint et le soir, à cinq heures et demie, le joyeux carillon de Saint-Lazare

1. *Ecclésiastique*, XLVI, 14.

réussira facilement à rendre la chapelle trop petite.

M. Chevalier, assistant de la Congrégation de la Mission, dans un discours aussi simple que pieux et rempli d'onction, rappelle alors l'humilité du saint.

« Si notre Saint, dit-il, n'a pas été le plus humble de « tous les saints, on peut dire en toute vérité et sans « crainte de se tromper, que personne plus que lui n'a « désiré l'humilité. Il l'a pratiquée toujours et dans tous « les degrés. C'est que là est le fondement, l'édifice, le « sommet de la perfection. »

Un salut solennel et la bénédiction du Très-Saint Sacrement terminèrent cette première journée de fête. La seconde, celle du dimanche, fut tout aussi pieuse et tout aussi grand fut le concours des fidèles de cinq heures du matin jusqu'au soir.

Après les vêpres, M. Réveillère, prêtre de la Mission et visiteur de la province de la République argentine, parla du zèle. Après son texte : « *Ignem veni mittere in terram*, je suis venu apporter le feu à la terre, il montra les propriétés et les effets de la charité : comme le feu, elle échauffe, anime, vivifie ; — comme le feu, elle se propage, s'étend, s'augmente tant qu'elle rencontre des misères à soulager, des pauvres à évangéliser, des âmes à sauver.

Nous voici enfin arrivés au jour anniversaire, à la solennité du 24 avril.

La messe solennelle est chantée par M. Icard, Supérieur général dela Société de Saint-Sulpice, souvenir touchant de l'amitié qui autrefois unissait M. Vincent et M. Olier. C'est d'ailleurs dans ce même sentiment d'ami-

cale fraternité que, tous les ans, les séminaristes de Saint-Sulpice se rendaient en pèlerinage à Saint-Lazare pour y vénérer les reliques de celui qui fut le Père et l'Ami du fondateur de leur séminaire [1].

Le soir, Son Eminence le Nonce apostolique préside les vêpres : l'affluence est immense. Des places, a-t-on dit, avaient été retenues et gardées dès le matin. Dans cette foule, venaient se confondre des prélats, des religieux de tous les ordres, des laïques de la plus haute société ; les degrés eux-mêmes de l'autel étaient occupés ; les escaliers conduisant à la châsse du saint lui formaient comme une couronne de prêtres. Aux places d'honneur étaient les membres des conférences de saint Vincent de Paul ; les Dames de la Charité occupaient la chapelle de Saint-Joseph et une partie de l'avant-chœur. Le vénérable supérieur général de Saint-Sulpice occupait la stalle de l'officiant, le R. Père abbé de Notre-Dame-du-Salut, celle du Très Honoré Père général, M. Boré ; celui-ci était à Dax pour la même fête, au lieu même de la naissance. C'était vraiment un magnifique auditoire pour l'illustre orateur, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. « *Deus charitas est* ! Dieu est charité ! » s'écrie-t-il. Cette parole est l'une des plus fécondes du christianisme ! Il vient la méditer avec ses auditeurs et il veut leur dire :

1° Le miracle de l'amour que Dieu a témoigné au monde.

1. Ce pèlerinage annuel a duré jusqu'aux premières années du xx^e siècle, jusqu'à la fermeture du séminaire de Saint-Sulpice par la persécution et le départ de saint Vincent de Paul pour la Belgique.

2° Le miracle de haine par lequel le monde accueille l'amour de Dieu.

3° La générosité que les chrétiens doivent déployer pour vaincre la haine par l'amour.

Après avoir longtemps tenu cette magnifique assemblée sous le charme de sa parole, il lui demande, à elle aussi, la charité. « Luttons, oui, mais avec des armes « pacifiques, avec un cœur toujours ouvert pour rame- « ner, non pour terrasser ; en aimant ceux qui n'aiment « pas l'Eglise, qui n'aiment pas le prêtre ; en les aimant « comme saint Vincent les a aimés. Consultez sa vie... « vous écouterez ses propres paroles, vous verrez ses « actes et vous vous inspirerez de ses sentiments. Dieu « vous en fasse la grâce. »

Ces magnifiques fêtes s'étaient passées bien rapidement. Aussi fut-on heureux de leur trouver comme un prolongement par la solennité du 30 avril, fête de la Translation des reliques de saint Vincent. Mgr Guibert, archevêque de Paris, officia pontificalement à la messe de cette fête ; pour la soirée, retenu ailleurs par une réunion, Sa Grandeur se fit remplacer par Mgr Richard, son aimé coadjuteur. Le panégyrique fut prononcé par le R. Père Chocarne, des Frères prêcheurs, très connu non seulement par ses prédications, mais aussi par sa célèbre vie du Père Lacordaire. Les paroles : « *Vincere malum in bono* », furent le texte de son discours qui fut très apprécié de tous.

Enfin, le 8 mai, dernier jour de la neuvaine de la Translation, un *Te Deum* solennel vint clôturer ces belles fêtes dont le souvenir demeura profondément gravé dans le

cœur de ceux qui eurent le bonheur d'y prendre part.

4° En février 1883, le Très-Honoré Père Fiat, Supérieur général des Lazaristes, soumettait à son conseil, puis à l'Archevêque de Paris, sa pensée de demander pour saint Vincent le titre de Patron des œuvres de charité françaises. Elle fut accueillie par tous et les évêques de France se joignirent à Mgr Guibert pour solliciter cette faveur qui fut promptement accordée par le Souverain-Pontife.

Le vénérable archevêque de Paris, heureux du résultat des démarches dont il avait pris l'initiative, voulut l'annoncer aux fidèles de son diocèse par un mandement où éclatent sa dévotion pour saint Vincent et sa paternelle affection pour les œuvres placées désormais sous le patronage de ce saint.

A l'occasion de cet heureux événement, un Triduum solennel fut célébré à Saint-Lazare les 16, 17 et 18 juillet. Chaque soir, s'inspirant du décret du Souverain-Pontife, M. l'abbé Geslin de Kersolon parla tour à tour des œuvres ecclésiastiques, des œuvres monastiques et des œuvres séculières. Les enseignements du saint se dégagèrent à merveille de ces trois discours, enseignements découlant de ses exemples plus encore que de sa parole et de ses lettres. Enfin, le 19 juillet, ces fêtes se clôturèrent par un office pontifical célébré par Son Excellence Mgr di Rende, nonce apostolique et par un magnifique discours de M. le curé de Sèvres : 1° Comment Dieu a préparé son serviteur à la haute mission qu'il lui destinait ; — 2° comment saint Vincent de Paul a accompli cette mission ; — et 3° comment Dieu récompense celui qui l'a

fidèlement servi durant une vie de quatre-vingts ans.

5° En 1885, un nouveau Triduum précéda encore le 19 juillet, fête de saint Vincent de Paul qui venait cette fois d'être proclamé par la pape Léon XIII patron des œuvres de charité de l'Eglise universelle.

La chapelle était ornée de tentures et d'oriflammes.

Le devant de l'autel, admirablement brodé, portait le chiffre de saint Vincent avec les armes du pape Léon XIII et celles du cardinal archevêque de Paris ; au-dessus de ces armes se déroulait l'inscription :

« *Glorioso Societatum Charitatis Patrono.* »

Au glorieux patron des associations de charité.

L'orateur du Triduum, M. Demimuid, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, montra :

1° L'origine de la charité universelle de saint Vincent de Paul, *Deus charitas est* ;

2° Le tableau de ses œuvres, tant spirituelles que corporelles ;

3° Leur universalité au point de vue de leur durée et de leur extension.

Le lendemain 19 juillet, Mgr di Rende officiait pontificalement et le Révérend Père Gironnet, dominicain, dans un discours très apprécié, offrait un résumé plein d'intérêt de la vie du glorieux Patron des œuvres de charité. Ancien élève du Très Honoré Père Fiat, il sut trouver pour lui un souvenir délicat de reconnaissance et d'affection

6° Depuis ces fêtes, les solennités annuelles se succédèrent jusqu'aux prières ordonnées par Mgr de Paris

sous forme de Triduum pour le succès de l'expédition française à Madagascar. Ces supplications solennelles eurent lieu les 25, 26 et 27 avril 1895.

La politique extérieure avait amené la France à revendiquer ses droits séculaires dans l'île de Madagascar ; des troupes venaient d'y être envoyées et nous savons avec quel succès elles conquirent cette nouvelle et importante colonie.

Au départ de nos soldats, surgit la pensée de faire des prières publiques pour eux. Immédiatement Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, s'en empara avec bonheur. Pour mieux grouper la piété parisienne et lui donner plus d'élan, il voulut choisir pour ces prières publiques l'église où reposaient les reliques de saint Vincent de Paul. Voici comme il nous en donne lui-même les motifs [1] :

« Il y a un souvenir qui doit nous être cher particuliè-
« rement à Paris. L'homme qui s'intéressa le premier à la
« civilisation chrétienne de Madagascar, ce fut le Saint
« le plus français de ces derniers siècles, saint Vincent de
« Paul.

« Quand la Compagnie de l'Orient et plus tard la Com-
« pagnie des Indes orientales qui lui succéda, formèrent
« leur entreprise commerciale, elles eurent recours, pour
« obtenir l'élément religieux dont elles reconnaissaient
« la nécessité, à l'homme qui, dans son humilité, exerçait
« et exerce encore sur notre monde moderne une in-
« fluence féconde. « Voilà un beau champ que Dieu nous

1. Mandement du 18 avril 1895.

« ouvre à Madagascar ! » ce fut la première parole de « saint Vincent quand il apprit que la Providence lui « confiait cette mission... Nous aimons à retrouver à « l'origine le nom de saint Vincent de Paul, traçant, « pour ainsi dire, le programme de l'œuvre de civilisa- « tion chrétienne...

« Un trait achève de dessiner ce programme. Saint « Vincent de Paul fut à son époque le grand libérateur « des esclaves et les historiens de sa vie assurent qu'il « dépensa trois millions pour racheter les malheureux « captifs des bagnes de Tunis et d'Alger. Or, n'est-ce pas « là encore ce que nous pouvons espérer du protectorat « de la France sur la grande île africaine ?

« Après les souvenirs que nous venons de vous rappe- « ler, vous comprendrez pourquoi nous avons voulu « mettre spécialement nos soldats sous la protection de « saint Vincent de Paul dans le diocèse de Paris ? »

Ce Triduum solennel précéda les fêtes de la Translation qui eurent lieu cette année le 28 avril.

Chacun de ces jours de supplication, une nombreuse assistance se pressa devant la châsse ouverte de saint Vincent de Paul. Avant le salut, M. Milon, secrétaire général de la Congrégation, rappelait l'objet de ces pieuses réunions : les *droits*, la *mission*, les *espérances* de la France, dans cette expédition de Madagascar. Il montra le rôle de saint Vincent de Paul et de ses missionnaires dans l'action civilisatrice et chrétienne de la France sur la grande île africaine.

Au milieu de cette foule pieuse, la châsse du Saint resplendissait aux feux d'une brillante illumination. Les

précieux vêtements dont le saint corps est orné, étaient renouvelés de l'année précédente. La parure même de l'autel et du sanctuaire venaient de recevoir à cette occasion un nouvel éclat : offrande filiale et généreuse d'une âme habituée à venir dès son enfance prier auprès de ces saintes reliques.

Le jour de la fête enfin, le dimanche, le cardinal Richard officia pontificalement à la messe, aux vêpres et au salut solennel. Le discours fut prononcé à la grande satisfaction d'un auditoire d'élite, par M. l'abbé Boudier, curé-doyen du Raincy, diocèse de Versailles. A la cérémonie du soir, la foule se pressait plus nombreuse que jamais : l'église était trop étroite. Plus d'une heure avant les vêpres, une dame qui avait suivi tous les exercices du Triduum, ne trouvait plus de place. Elle entra à la maison de communauté et supplia qu'on la fit pénétrer à la chapelle. « J'ai des parents à Madagascar », disait-elle. Une autre personne se présenta avec une lettre à la main : « J'ai mon fils à Madagascar, disait-elle : voyez, c'est une lettre qu'il m'écrit. » On s'ingénia pour trouver les places demandées dans des circonstances si touchantes.

7° Nous voici arrivés au terme de ce chapitre ; car il ne nous reste à signaler qu'une dernière cérémonie, celle de la fin du XIX^e^ siècle, en 1900, le troisième centenaire du sacerdoce de saint Vincent. Cet anniversaire fut célébré en divers endroits : à Bourges (Congrès des Œuvres sacerdotales), à Château-l'Evêque surtout, jolie paroisse du diocèse de Périgueux, toute fière de posséder l'église où saint Vincent de Paul fut ordonné prêtre le 23 sep-

tembre 1600. Mais la solennité la plus remarquable se déroula tout naturellement autour du corps du saint, à Paris. Un mois auparavant, le 25 août, Son Eminence le cardinal Richard l'annonçait au clergé de son diocèse. Il faudrait transcrire tout entière cette lettre que le vénéré cardinal résume lui-même en deux lignes : « N'est-il pas vrai que saint Vincent de Paul a été le « prêtre actif par excellence, l'initiateur des œuvres que « réclamaient les nécessités de son siècle ? Mais, en « même temps, il a été le prêtre uni à Dieu par la foi et « par l'amour. »

Le dimanche, 23 septembre, le cardinal amené à Saint-Lazare par sa piété envers saint Vincent, assista pontificalement à la grand'messe et y prononça une magnifique homélie en face d'une foule pieuse et trop nombreuse pour la chapelle. Les différentes œuvres en effet qui se réclament du nom et du patronage de saint Vincent, s'y trouvaient largement représentées. Mgr Thomas, archevêque d'Andrinople, et Mgr Williez, évêque d'Arras, relevaient aussi cette belle cérémonie de leur présence.

« C'est avec une grande consolation, dit Son Emi- « nence, que je célèbre aujourd'hui au milieu de vous le « troisième centenaire de l'ordination sacerdotale de « saint Vincent de Paul... Il m'est doux de penser que « les cœurs de tous les prêtres, dans cette grande ville « de Paris, s'unissent dans une même prière pour remer- « cier Dieu des merveilles de grâces qu'il a opérées dans « l'ordination de saint Vincent de Paul et de ce qu'il a « daigné nous faire participer, nous aussi, à l'honneur

« du sacerdoce... C'est avec une religieuse émotion que « je lis chaque année au Bréviaire les paroles dans les- « quelles est résumée la vie du serviteur de Dieu. Mé- « ditons-les un instant. Le prêtre doit être à tous... ; « mais les choses du dehors ne le détournent pas de « Dieu... ; les vertus naissent d'elles-mêmes de cette « union intime avec Dieu. Il est bon et affable pour « tous..., simple, droit, humble... saint Vincent a été « l'ami des pauvres, il a été l'ami du clergé. Aussi ce jour « sera un jour béni que nous aurons passé avec notre « Ami du Ciel, pendant lequel nous aurons joui de sa « présence, nous l'aurons entendu nous dire : *Nullam « rem tibi placere præter quam in Christo Jesu...* Avec « lui, nous tâcherons de nous acquitter parfaitement du « culte que nous devons à la Très Sainte et Très Honorée « Vierge, Mère de Dieu... Vous tous, mes bien chers « Frères, qui êtes venus célébrer avec nous cet anniver- « saire si cher à notre piété, joignez vos actions de grâces « aux nôtres et admirons la grâce merveilleuse que Notre « Seigneur a répandue sur l'ordination de saint Vincent, « toujours vivant par l'influence de ses œuvres, non seu- « lement au milieu de nous, mais dans le monde entier. »

Après la cérémonie, le cardinal voulut bien, dans une réception intime, admettre la communauté de Saint-Lazare à lui offrir ses hommages. Ce fut une bonne occasion à M. le Supérieur général de lui exprimer ses remerciements :

« Votre Eminence, dit-il, nous procure une douce joie « en venant présider elle-même cette fête toute sacerdo- « tale ; et elle nous édifie grandement par la dévotion si

« éclatante et si affectueuse qu'elle professe pour notre « bienheureux Père, saint Vincent de Paul.

« Je vous prie, Eminence, de vouloir bien agréer « l'expression de notre plus filiale reconnaissance avec « l'hommage de notre plus profond respect.

« Si saint Vincent peut être appelé, comme saint Gré- « goire de Tours, *gemma sacerdotum*, il est surtout la « perle de l'illustre clergé de Paris, sur lequel il exerça « une si salutaire influence et auquel il montra comment « on peut aller au peuple, sans rien perdre de la dignité « qui commande le respect, et sans cesser d'être toujours « uni à Dieu... »

Le vénéré prince de l'Eglise, après quelques paroles pleines de paternelle bonté, bénit toute la famille religieuse du saint prêtre.

Plusieurs ecclésiastiques de Paris, notamment ceux que leurs œuvres ou les souvenirs de leur paroisse rattachent spécialement à saint Vincent de Paul, étaient venus auprès de Son Eminence et de M. le Supérieur général prendre part à cette solennité.

Le soir, Mgr l'Evêque d'Arras voulut bien présider l'office des vêpres. Un discours sur « Saint Vincent de Paul et le sacerdoce », digne de cette belle journée, mit en relief avec quelle élévation et quelle justesse, le Saint avait entendu la nature et le rôle du sacerdoce.

Cette solennité fut un juste hommage à l'homme et au saint prêtre qui a véritablement honoré la patrie et l'Eglise [1].

1. *Petites Annales de saint Vincent de Paul*, année 1900, pages 314 et 315.

Chapelle des Filles de la Charité, Maison Centrale
*ANS (Belgique)*

## CHAPITRE VI

### En Belgique.

#### I. — Arrivée.

Que de fêtes, que de triomphes pour le corps vénéré de saint Vincent de Paul pendant les soixante-dix années que nous venons de parcourir ! Il semblerait que cette unanimité des voix chantant les louanges du Père des Pauvres lui assure à jamais une demeure sûre et permanente en cette châsse d'argent. Et cependant, voilà que, pour la troisième fois, le Saint va en être retiré. En 1792, celle-ci était portée à la monnaie pour y être brisée tandis que la sainte relique est mise en sûreté dans Paris même. En 1830, à peine déposé dans sa nouvelle et glorieuse demeure d'argent qui lui a été offerte par le diocèse de Paris et son pontife, il en est retiré pour être caché en Picardie. En 1906, les événements inquiétants de France semblent conseiller une mesure de prudence : ne serait-il pas sage de confier provisoirement ce précieux dépôt à une nation voisine, à la Belgique, par exemple ? Après mûre réflexion, une décision est prise et c'est l'exil pour saint Vincent. Deux fois il avait dû quitter sa châsse pour entrer momentanément dans l'oubli, mais toujours en

France, sa patrie dont il avait été proclamé le père. En ce moment, c'est pour franchir la frontière et demander une sauvegarde hospitalière à ses Filles de la catholique Belgique.

Déjà dans les derniers mois de l'année 1906, une caisse de chêne avait été façonnée.

Le corps, retiré de sa châsse, y avait été placé avec un soin tout filial. La boîte, une fois refermée, avait été recouverte d'une étoffe et entourée de cordons de fil ; enfin ceux-ci avaient été fixés par les cachets de l'archevêché de Paris pour assurer l'authenticité d'une relique aussi précieuse. Quant à la châsse, presque aussitôt que vide on l'avait démontée et les pièces en avaient été envoyées à l'étranger en toute sûreté.

Cette première partie du projet accompli, il parut bon d'attendre un peu la marche des événements politiques. Mais l'année 1906 n'est pas encore achevée que l'horizon parut plutôt s'assombrir que porter à la confiance. C'est alors aux derniers jours de décembre que les supérieurs majeurs de la Congrégation de la Mission jugèrent à propos de poursuivre la seconde partie de leur projet.

Une seconde caisse fut façonnée plus grande que la première et capable de renfermer 1° celle qui contenait le corps de saint Vincent ; 2° deux caissettes : l'une, la plus longue, renfermant les reliques du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, l'autre les reliques du bienheureux François Régis Clet ; 3° plusieurs paquets des linges qui avaient servi au saint pour soigner les plaies de ses jambes ; ils avaient été jusque-là conservés avec hon-

neur dans la salle des reliques de la Maison-Mère.

Pendant ce temps, à Ans (Belgique), près de Liège, les ouvriers aménageaient le bel autel en marbre blanc de la chapelle romane (Maison centrale des Filles de la Charité). Une plaque de marbre était détachée sur le côté de l'autel, côté de l'Evangile. Elle pourra facilement désormais être déplacée et replacée ; par cette ouverture la précieuse caisse-reliquaire entrera dans l'intérieur de l'autel et reposera sous les gradins de l'autel.

Enfin, toutes ces dispositions prises, le 3 janvier 1907, le corps de saint Vincent prend le chemin de l'exil, sous la garde de M. Hertault, prêtre de la Mission et du Frère Houppert, Frère coadjuteur de la même Congrégation. Parti de la gare du Nord (Paris) dès les premières heures de la matinée [1], le précieux trésor arrive à Liège dans l'après-midi. Voulant être des premiers à saluer saint Vincent à son arrivée, M. Gleizes, Supérieur de la résidence des prêtres de la Mission à Liège, ainsi que la Sœur Ducher, visitatrice des Filles de la Charité de Belgique, sont à la gare et reçoivent avec bonheur ce précieux dépôt.

Le premier soin est de constater que les cachets de l'archevêque de Paris qui garantissaient l'authenticité des reliques, étaient bien intacts. Aussi avait-on prévu que la douane belge pourrait exiger l'ouverture de la caisse et par conséquent le bris des cachets. Pour éviter cet incident fâcheux, on s'était pourvu de permission auprès de l'administration des douanes belges et grâce

1. 8 heures 15 du matin.

à ces quelques démarches, la caisse put arriver sans être ouverte à la Maison centrale à Ans [1].

Là, par une délicate attention de Mgr Rutten, évêque de Liège, son secrétaire général, M. le chanoine Lucas, fut envoyé dès le 5 janvier [2]. Ici nous croyons de notre devoir de dire en même temps le dévouement affable et sympathique du délégué de Sa Grandeur en remerciant l'un et l'autre. Il avait à reconnaître les reliques, en présence de quatre témoins qui l'entouraient : M. Nyssen, curé d'Ans-Saint-Martin, M. Célestin Duez, prêtre de la Mission et visiteur de la province belge de sa Congrégation et M. Raymond Gleizes, supérieur de la résidence des prêtres de la Mission à Liège. M. le chanoine Lucas constata tout d'abord l'intégrité des sceaux placés par l'archevêché de Paris ; puis, à côté de ceux-ci, il plaça ceux de l'évêché de Liège. Enfin, un procès-verbal très détaillé fut dressé de cette reconnaissance : une copie en fut laissée auprès des reliques, une autre déposée à l'évêché de Liège et une troisième envoyée à Paris, à M. Fiat, Supérieur général des Prêtres de la Mission.

## II. — Culte.

Nous allons maintenant assister à un triomphe d'un genre nouveau : soulèvement des foules aimantes, mais

1. Ans est un bourg de 9.000 habitants aux portes de la ville de Liège. C'est dans cette localité que les Filles de la Charité ont établi la maison provinciale ou centrale de leur Province de Belgique.

2. Voir pièces justificatives 9 et 10.

en des sens bien différents. En France, c'est la tristesse et le regret ; les réclamations s'élèvent des cœurs chrétiens, ajoutons même des indifférents et de ceux qu'on aurait pu croire hostiles : ensemble merveilleux et vraiment triomphal. En Belgique, au contraire, c'est l'enthousiasme et la joie qui accueillent l'heureuse nouvelle de l'arrivée de saint Vincent de Paul.

Inutile de dire le bonheur des Filles de la Charité de Liège et d'Ans, toutes fières d'avoir été choisies pour les heureuses dépositaires du trésor de beaucoup le plus précieux de leur famille religieuse. Celles de la Maison centrale en particulier qui maintenant cohabiteraient avec saint Vincent ne savaient contenir leur bonheur.

Celui-ci ne pouvait se limiter à une, ni même à plusieurs maisons de Sœurs. Ce ne sera même pas une ville, quelque populeuse que soit celle de Liège ; mais la Belgique entière sera heureuse de cette arrivée de saint Vincent de Paul.

Pour donner à ce bonheur général l'occasion de se manifester, il fallait une démonstration ; elle eut lieu le dimanche 28 juillet de cette même année 1907 grâce à l'initiative des Conférenciers de saint Vincent de Paul[1]. Leur conseil supérieur de Bruxelles en effet lançait, au 22 juin, une convocation pour un pèlerinage à Ans.

1. L'œuvre des Conférences de Saint Vincent de Paul en Belgique comptait au 31 décembre 1910 : 1.188 conférences ; — 17.843 membres actifs ; —24.420 familles visitées. Ses recettes s'élevèrent, toujours en 1910, et en Belgique, à 1.487.745 francs et ses générosités à 1. 278.146 francs.

« Les circonstances douloureuses où se trouve la « France, disait la circulaire, ont déterminé les Pères « Lazaristes, par mesure de prudence, à confier ce pré- « cieux dépôt à la Belgique. Il repose actuellement à Ans « dans la principale maison belge des Filles de la « Charité.

« Un pareil événement ne pouvait nous laisser indiffé- « rents, nous qui faisons profession d'être dans le monde « et selon nos forces, les humbles fils de ce grand Saint. « Aussi, cédant aux vœux qui lui sont parvenus de divers « côtés, le Conseil supérieur de Belgique a décidé d'in- « viter toutes les Conférences du pays à un pèlerinage au « tombeau de notre saint patron.

« En allant saluer et vénérer ces restes sacrés, nous « prierons saint Vincent de Paul d'accorder une protec- « tion particulière à la Belgique, actuellement gardienne « de sa tombe, aux religieux dont il est le père, à notre « Société qui l'a choisi pour patron, à toutes les œuvres « qui s'inspirent de ses leçons et de ses exemples ; nous « n'oublierons pas nos confrères de France ; nous nous « associerons à la douleur qui s'est emparée de leur âme « quand ils ont vu le précieux dépôt prendre la route « de l'exil et nous demanderons à Dieu qu'il leur donne « force et courage dans l'épreuve et qu'il en abrège la « triste durée. »

1.500 Conférenciers venus de toutes les provinces de Belgique répondirent à cet appel. Ce dimanche 28 juillet, la chapelle des Filles de la Charité était trop petite pour contenir cette foule d'hommes entendant pieusement la messe solennelle ; Mgr de Liège y assistait pontificale-

lement [1]. A l'Evangile, le Révérend Père Kuhn, dominicain, prit la parole sur ce texte de nos saints Evangiles : « *Exemplum dedi vobis ut quemadmodum feci vobis, ita et vos faciatis.* Je vous ai donné l'exemple afin que ce que « j'ai fait pour vous, vous le fassiez aux autres. » (S. Jean, « XIII. 15). Devant ces restes vénérables de saint Vin- « cent de Paul, je suis accablé de confusion ; nous sommes « des milliers qui aimons le pauvre et qui voulons lui « faire du bien... mais, franchement, que faisons-nous ? « L'ensemble de toutes nos œuvres, à nous, n'équivaut « pas à l'œuvre de ce seul grand homme, du Père des « pauvres qui a si fidèlement imité Jésus-Christ que « cette poussière semble nous dire : Je vous ai donné « l'exemple ! C'est bien auprès de ces précieuses reliques « qu'il faut aujourd'hui venir pour accroître en nous « l'esprit de foi et de charité dont ce grand saint était « rempli. Pourquoi a-t-il tant fait ? Pourquoi nous « dépasse-t-il tous en cet esprit de foi et de charité ? « Parce qu'il a plus aimé Dieu et les pauvres... »

Le prédicateur commente alors le miracle de la multiplication des pains au désert :

1° Le premier soin du Sauveur est de prier : ainsi fit saint Vincent pendant les quarante premières années de sa vie.

2° Après s'être tourné vers son Père, Jésus regarda la foule : « Faites-les asseoir. » Cœur plein de bonté et de mansuétude !

1. Outre cette messe de 11 h. 1/4, une messe basse fut dite à 11 h. 45 dans l'église paroissiale Saint-Martin d'Ans, pour les pèlerins arrivés en retard.

3° Faites-les « asseoir par groupes de cinquante et de cent. » Il les organise et donne l'exemple de l'ordre.

4° « Distribuez maintenant. » Il se fatigue, il met lui-même la main à l'œuvre. Saint Vincent a distribué cinquante millions !

5° « Ramassez les restes. » Toujours l'exemple de l'ordre et l'horreur du gaspillage.

6° Enfin « la foule le cherchait pour le faire roi ». Etre aimé des pauvres ! quelle douce récompense ! « Rien, a dit saint Augustin, n'est plus utile à l'homme que d'être aimé ! »

A chacune de ces six pensées, il était facile au prédicateur de faire le parallèle entre Notre-Seigneur et le Saint.

Enfin il termine son beau discours par ces quelques paroles :

« Vienne un temps où le pauvre comprenne tout le « bien que lui ont voulu nos rois, nos évêques, nos saints ; « que nous lui voulons nous-mêmes... Si ce n'est vous, « Messieurs, que du moins vos enfants ou petits-enfants « voient le pauvre se rapprocher d'eux et que tous « puissent dire en rendant hommage à saint Vincent : « Depuis qu'il est devenu nôtre, il y a parmi nous plus « de charité, nous nous aimons mieux... qu'enfin un « jour, comme la France où il aura repris sa place, nous « acclamions saint Vincent « Père de la patrie belge ! »

Le dimanche, 29 septembre suivant, une centaine des membres des Conférences d'Aix-la-Chapelle venaient à leur tour faire leur pèlerinage, en exprimant leur regret de n'avoir pu se joindre à leurs confrères belges le 28 juillet.

L'année suivante, 19 juillet 1908, les Conférences d'Allemagne (Aix-la-Chapelle, Cologne, Dusseldorf, etc.), députèrent environ 120 de leurs membres auprès du Saint. Un Lazariste dit la sainte messe à leur intention et un autre fils de Saint Vincent de Paul, M. Nickes, de la résidence de Bocholtz, adressa la parole à ses chers compatriotes-pèlerins.

Au lieu d'un pèlerinage unique d'une seule catégorie d'hommes, les années suivantes fourniront un assez bon nombre de pèlerinages des plus édifiants, surtout pendant l'Octave de la fête de saint Vincent, du 19 au 27 juillet. Pour en donner une idée, qu'il nous soit permis de reproduire ce qu'ont écrit les *Annales de la Mission* sur les pèlerinages de l'année 1911 [1].

Le 19 juillet, Mgr Lasne, évêque d'Olba, inaugure nos fêtes en disant la première messe à l'autel sous lequel repose notre bienheureux Père. Sacré depuis une semaine seulement, ce digne coadjuteur de Mgr Crouzet (Madagascar Sud) prélude ainsi à son épiscopat et vient mettre son apostolat sous la protection du Saint qui eut des prédilections marquées pour cette mission. A huit heures et demie, arrivent 120 paroissiens de Marennes, diocèse de Namur (à 60 kilomètres de Liège). M. le Curé, assisté de deux prêtres venus avec lui, chante la messe et M. le doyen de Marche donne un beau panégyrique du Saint.

Pendant l'octave, plusieurs paroisses viennent honorer saint Vincent. Nous verrons également se succéder un bon nombre d'ouvroirs externes et internes, des asso-

1. *Annales de la Congrégation de la Mission*, 1911, pages 461 et 462.

ciations d'Enfants de Marie et de mères chrétiennes.

Le dimanche dans l'Octave, à sept heures et demie du matin, arrivent en rang 120 membres des conférences de Saint Vincent de Paul de Liège ; dans la rue, en montant vers Ans, ils récitent le chapelet à haute voix. Mgr Rutten, évêque de Liège, ajoutant à la douce édification de cette matinée, vient dire la messe au milieu de ses meilleurs diocésains et leur distribuer la sainte communion.

Le mardi, un salut solennel du Saint-Sacrement est chanté par 25 prêtres réunis chez M. le curé d'Ans. Celui-ci leur a demandé de vouloir bien choisir l'octave de saint Vincent pour cette réunion de cours et tous viennent faire ensemble ce pieux pèlerinage. L'un d'eux a composé en musique pour la circonstance un *Sancte Vincenti a Paulo, ora pro nobis.*

Pour clôturer, le grand séminaire de Liège vient honorer le réformateur du clergé. Quelques séminaristes entourent au chœur leur Supérieur ; la plupart sont agenouillés dans la nef ; les autres, la chorale, sont à la tribune où ils chantent admirablement le salut [1].

Dans ce bel ensemble d'édification, citons rapidement quelques traits particuliers. Le premier jour, un membre de la Conférence de Saint Vincent de Paul arrive d'Anvers (150 kilomètres) avec ses deux fils. Ils viennent avec une confiance admirable, demander la santé de la mère de famille. — Un prêtre écrit ses regrets de ne pouvoir amener ses fidèles à cause de l'abondance de leurs tra-

1. Les années suivantes le Grand Séminaire demanda à venir plutôt le matin afin de pouvoir entendre la sainte messe dite près du corps de saint Vincent et communier.

vaux ; cependant il serait heureux de ne pas laisser échapper de telles grâces et demande la permission de nous conduire ses pèlerins à la morte-saison, en octobre. — Un autre prêtre, recueilli, pensif, pose son bréviaire sur le corps même du Saint, s'agenouille et une heure durant il prie et médite : véritable successeur de ces prêtres qui autrefois allaient à Saint-Lazare se recueillir dans la retraite sous la conduite de « Monsieur Vincent ».

Au dernier jour, un séminariste demeure après ses condisciples, sort le dernier comme à regret et demande la faveur de revenir à ses jours de congé prier encore saint Vincent de Paul.

Ce compte-rendu de l'octave de juillet 1911 est à peu de chose près la reproduction de ce qui se passe chaque année. Nous pouvons pourtant y ajouter le pèlerinage des membres de la Conférence de Saint Vincent de Paul de Verviers ; leur retraite annuelle se clôture par une pieuse visite au corps de leur saint Patron.

Les étudiants et les séminaristes de la Mission, de la province allemande viennent eux aussi vénérer les reliques de leur fondateur ; ils sont accompagnés en cet acte de piété filiale, de plusieurs de leurs directeurs ainsi que du respectable M. Duplan, visiteur de la province. Il a établi sa maison provinciale à Theux [1] quand ses prêtres de la Mission furent expulsés de leur pays.

1. Theux, gros bourg de plus de 5.000 habitants, province de Liège (Belgique). Cette maison, résidence du Visiteur, comprend : 1° Un collège pour l'éducation des jeunes Allemands, dont les familles sont restées fidèles aux fils de saint Vincent de Paul persécutés ; — 2° Un séminaire et un scholasticat pour fournir des sujets à cette province aux œuvres si florissantes, malgré l'exil.

Après s'être associé en Avril 1913 aux fêtes du centenaire d'Ozanam par l'envoi d'une délégation à Paris, le Conseil central des Conférences de la Province de Liège voulut célébrer ce glorieux centenaire auprès du corps de saint Vincent de Paul. C'est le dimanche, 20 juillet, le lendemain de la fête du Saint, que les conférenciers de Liège et des environs vinrent au nombre de plus de 200 assister à la messe célébrée par Mgr Rutten à 7 h. 1/2 et communier de sa main. Après le déjeuner eut lieu le compte rendu annuel sous la présidence de M. Stinglamber, président du Conseil de Belgique. A dix heures, une seconde messe réunissait autour de saint Vincent quatre cent conférenciers. Le succès de cette religieuse manifestation fut complétée par le discours du R. P. Humblet, jésuite, dont voici un aperçu :

Ozanam, ce jeune savant, se demande à quoi employer la vie qui s'ouvre devant lui. Il n'hésite pas : il veut faire du bien. Immédiatement se présente la question de méthode : une réunion s'établit composée de jeunes gens à idées de tous genres. Là, on discute histoire, politique, sciences, religion ; comme presque toujours, chacun apporte son idée et, après discussion, la conserve opiniâtrement. « Quel bien faisons-nous ? se dit Ozanam. « La vérité n'a pas gagné ; chacun demeure ce qu'il est. « Pour faire entrer la vérité dans les intelligences, peut-« être la charité réussirait-elle mieux. » Les premières réunions de sept jeunes gens sont un essai de réponse à cette question et la rapide extension des Conférences de Saint Vincent de Paul est la solution définitive, merveilleuse du problème. La charité donne des secours

matériels au corps ; mais, par ce moyen, elle donne la vérité aux hommes qui l'ignorent ou l'ont oubliée. C'était la méthode de saint Vincent de Paul, c'est celle d'Ozanam et de ses conférenciers de 1833, celle de leurs successeurs. « *Charitas manet in æternum* ».

## CHAPITRE VII

### Petites Reliques extraites du corps de saint Vincent de Paul.

#### I. — Ossements.

*XVIII*e *siècle.*

Ce fut le 25 septembre 1729 que, pour la première fois, quelques ossements furent détachés du corps de saint Vincent de Paul. Déjà le cercueil avait été ouvert et visité le 19 février 1712, pour le procès d'information, mais on avait scrupuleusement tout remis dans le même état, en attendant les gloires de la béatification. Cette attente ne devait pas être trompée et Vincent de Paul était proclamé *bienheureux le* 29 *août* 1729.

A cette occasion, le 25 *septembre suivant,* on procéda à une seconde ouverture du tombeau : l'exhumation se fit solennellement en présence de plusieurs personnes de distinction et Mgr Gaspard-Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris, avant de mettre son sceau sur ce corps vénérable, voulut profiter de cette cérémonie pour en extraire *les phalanges et les trois premiers os du métacarpe de la main gauche.*

Dans une des réunions préparatoires de la Transla-

tion des reliques de saint Vincent, en 1830,— séance du mardi 6 avril, — les quatre médecins appelés à examiner le corps saint, à le reconnaître et à en donner la description [1], font remarquer que si le membre droit est complet [2], le membre supérieur gauche au contraire est formé des mêmes parties à l'exception de tous les os de la main qui manquent.

Ces ossements furent distribués à plusieurs personnes qui en reçurent des authentiques [3].

Un peu plus de deux mois s'étaient écoulés qu'on détachait de nouveau quelques reliques du grand trésor qui enrichissait l'église de Saint-Lazare. En effet, *le* 31 *décembre* 1729, M. Vivant, vicaire général de Paris, apportait à M. Bonnet, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, la permission d'enlever encore quelques reliques au corps du Bienheureux. Elle était signée par Mgr. Gaspard-Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris, et indiquait spécialement :

1° *Un petit osselet* pour le premier ministre, Mgr le cardinal Fleury ;

2° *Une côte ou fausse côte* au profit de la communauté des Filles de la Charité ;

3° *Les dents*, pour en enrichir les maisons de la Congrégation de la Mission.

Les dents n'étaient plus qu'au nombre de dix-neuf ; treize, parmi lesquelles la plupart des grosses molaires,

1. Messieurs Caillard, Ratheau, Lisfranc et Serres.

2. Scapulum, clavicule, humérus, cubitus, os du carpe, du métacarpe et les trois ordres de phalanges qui forment les doigts.

3. Voir chapitre I : Funérailles, béatification, canonisation.

étaient tombées pendant la vie du saint. Aussi les deux maxillaires offraient-ils à la partie postérieure des arcades dentaires, une dépression, résultat évident de cette disparition.

La mâchoire supérieure comptait neuf dents : quatre incisives, deux canines, deux petites molaires et une grosse. La mâchoire inférieure en possédait dix : les quatre incisives, deux canines, deux petites et deux grosses molaires. Toutes étaient usées, amincies, d'une forme cylindrique et ne présentaient plus les caractères qui leur sont assignés chez l'homme adulte : une seule des grosses molaires inférieures avait des tubercules distincts à sa couronne. Telles sont les remarques faites en avril 1830 par les médecins chargés de visiter le corps de notre saint.

La permission sollicitée et obtenue en décembre 1729 par M. Bonnet n'eut aucun résultat en ce qui concerne les dents ; car *le* 31 *octobre de l'année suivante*, une nouvelle permission était donnée, sur sa demande, celle de faire *remettre les dents* à la bouche du saint et de prendre pour les maisons et amis de la Congrégation les *osselets et les chairs* qui se trouveraient en état d'être donnés [1].

Le premier osselet ayant été soustrait en décembre 1729, les autres le sont donc en octobre 1730 avec les chairs du Bienheureux. *De cette époque jusqu'à la grande Révolution*, on enleva encore *dix côtes* en plusieurs fois

1. Ce terme osselets indique plus particulièrement quatre petits os placés dans la cavité du tympan ; ils forment une chaîne ininterrompue depuis la membrane du tympan jusqu'à la fenêtre ovale.

et notamment en 1773. En effet, toutes les côtes manquant au squelette, en ont été distraites au XVIII^e siècle puisque lors de la reconnaissance solennelle faite en 1830, on a constaté l'absence de onze côtes, et les procès-verbaux nous fixent sur les ossements détachés en cette circonstance comme en 1817.

Au fur et à mesure qu'on les enlevait, ces côtes furent remplacées par des arcs de cuivre d'environ sept millimètres d'épaisseur : d'une part on les assujettit dans l'intervalle des vertèbres dorsales et d'autre part elles se fixèrent en avant sur les parties latérales du sternum.

Revenons à chacune de ces différentes reliques et recueillons à leur sujet quelques détails qui peut-être ne seront pas sans intérêt et sans édification.

La main gauche distraite en 1729 par Mgr de Vintimille se divisait naturellement en phalanges et en os du métacarpe ; les uns et les autres formèrent des dons précieux, reçus avec enthousiasme.

Les heureux privilégiés du premier moment furent le duc de Noailles, la princesse d'Armagnac, la maréchale de Grammont, Mademoiselle de Beauveau, la marquise de Rodes et quelques autres personnages : chacun reçut une phalange avec l'authentique de la relique [1].

De son côté, le Supérieur général de la Congrégation de la Mission envoyait une de ces phalanges au Souverain-Pontife, Benoît XIII. En 1731, on fit présent d'un autre ossement à son successeur, Clément XII, et on

1. Voir Pièces justificatives, I.

ajoutait à cet envoi un linge teint du sang du bienheureux.

La résidence des missionnaires bâtie à Montmirail par saint Vincent lui-même en 1650, fut à son tour honorée d'un don semblable. Cette maison, transformée depuis en Hôtel-Dieu desservi par les Filles de la Charité, conserve toujours cette phalange dans une châsse superbe.

A peine arrivée à Montmirail, la sainte relique opérait un miracle : « Marie-Thérèse Péan de Saint-Gilles, en « religion Sœur Saint-Basile, avait été reçue avec peine « à la profession en 1706 chez les bénédictines de Mont- « mirail, tant elle était depuis sa naissance faible et « maladive. Deux ans après, une attaque d'apoplexie la « rendait paralytique et causait dans ses entrailles des « désordres et des ulcères horribles avec une enflure uni- « verselle, un dégoût absolu, une soif dévorante, une « insomnie perpétuelle, des sueurs et des crises néphré- « tiques qui achevaient d'affaiblir et d'ébranler sa cons- « titution. Elle était ainsi depuis dix ans surtout, lorsque « le célèbre Jean-Joseph Languet, alors évêque de Sois- « sons [1] et plus tard archevêque de Sens, arriva à Mont- « mirail pour y ouvrir la fête de la béatification de « Vincent de Paul. Connaissant l'état de la Sœur Saint- « Basile, il voulut qu'on lui portât la relique du Bienheu- « reux. La malade la baisa avec respect et pria qu'on y fit « toucher un linge qu'elle appliqua sur son corps. Heu-

1. Mgr Jean-Joseph Languet de Gergy succéda sur le siège de Soissons à Mgr Fabio Brulard de Sillery, mort en 1714 et fut transféré à Sens en 1730.

« reuse de souffrir et disposée à souffrir jusqu'à la mort, « elle ne demandait pas la guérison de sa paralysie, mais « seulement de ses ulcères et par conséquent d'une « infirmité humiliante qui la forçait de recourir tous les « jours à la main d'un chirurgien. Elle fut exaucée. Sa « prière à peine finie, il n'y avait plus d'ulcère, ni d'en- « flure, mais toujours paralysie. Quelques jours après, « se faisant lire la vie du Serviteur de Dieu, elle se de- « manda pourquoi elle n'obtiendrait pas encore par lui « l'usage de ses membres perclus, et, bien décidée à ne « s'en servir que pour la gloire de Dieu, elle commença « une neuvaine. Le troisième jour, elle se sent inspirée « de sortir du lit. En vain sa compagne la traite d'in- « sensée. Elle se lève et marche ! Tout le couvent, toute « la ville furent témoins du prodige [1]. »

La Sœur Saint-Basile mourut à l'abbaye de Notre-Dame de Brayne, diocèse de Soissons, le 31 août 1756 et fournit ainsi une bonne preuve de cet éclatant miracle [2].

Le séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, conserve encore deux phalanges de cette même main gauche de saint Vincent. Elles durent être données aux Messieurs de

1. *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps*, par M. l'abbé Maynard, t. IV, p. 410.

2. « Je recommande à vos prières l'âme de Madame de Saint-Basile, religieuse bénédictine, décédée le 31 août de l'année dernière en l'abbaye de Notre-Dame de Brayne, diocèse de Soissons. C'est celle qui, étant à Montmirail, en Brie, fut favorisée, à l'invocation de notre saint instituteur, d'un miracle que Rome même a reconnu pour authentique. Circulaire » (1er janvier 1757) de M. de Bras, Supérieur général de la Congrégation de la Mission.

Saint-Sulpice au XVIII^e siècle en souvenir des excellents rapports de saint Vincent et de M. Olier, relations qui, les deux fondateurs disparus, se sont conservées entre les deux familles à notre grande édification.

En 1740, une autre phalange fut donnée par M. Couty, Supérieur général de Saint-Lazare à Mgr de la Motte évêque d'Amiens. Voici en quelles circonstances. M. Couty avait demandé au saint évêque de prêcher à Saint-Lazare le panégyrique de saint Vincent de Paul qu'il avait déjà prononcé en 1738 dans sa propre cathédrale, aux solennités de la canonisation. « Monseigneur refusa « d'abord, mais ses raisons ne furent pas admises ; on lui « fit de nouvelles instances et il prêcha ce sermon en « 1740, pendant l'assemblée du clergé. La plupart des « prélats de l'assemblée y assistèrent. Mgr Languet, « archevêque de Sens, en parla ainsi dans une lettre qu'il « écrivit à un ecclésiastique d'Amiens : « Votre saint « prélat s'est fait ici en toutes choses une grande réputa- « tion... Il nous enleva tous par son discours à la fête « de saint Vincent de Paul.

« Mgr de la Motte reçut à cette occasion un présent « qui lui fit beaucoup de plaisir : « M. le Général de la « Congrégation de la Mission m'a fait, écrivait-il alors, « un très beau présent d'un petit os du doigt annulaire « de saint Vincent de Paul dans un reliquaire de vermeil. « J'aime mieux cela qu'une abbaye [1]. »

Nous venons de dire que ce panégyrique avait été pro-

1. *Mémoires sur Mgr de la Motte*, par M. Dargnies, son vicaire général, II, p. 88 et 89.

noncé pour la première fois dans la cathédrale d'Amiens aux solennités qui y furent célébrées le 10 décembre 1738. Le Chapitre s'était montré en cette circonstance d'une bienveillance remarquable pour les Prêtres de la Mission qui dirigeaient le grand Séminaire. Le Supérieur, M. Desprez, à cause de l'exiguité de la chapelle du séminaire, avait manifesté le désir de célébrer cette fête à la cathédrale pour faciliter les invitations imposées en pareil cas, et donner à la dévotion tout l'élan désirable. Après les fêtes, M. Couty, Supérieur général, envoya au Chapitre d'Amiens un ossement (probablement un métacarpe) et un médaillon de la chair du saint avec une lettre de remerciement :

« Voici les reliques de saint Vincent de Paul, écrivait-« il, que la reconnaissance des honneurs religieux que « vous lui avez rendus en solennisant avec autant de « magnificence la fête de la canonisation, m'a fait vous « promettre. J'ai l'honneur de vous les présenter avec « beaucoup de plaisir et avec les sentiments les plus « respectueux, bien persuadé du prix que votre piété « vous en fait faire et que vous les recevrez avec cette « bienveillance et cette bonté que vous avez eues jus-« qu'ici pour la Congrégation que ce grand serviteur de « Dieu a instituée... L'os est bien petit, mais il est sain « et suffisamment remarquable ; c'est la plus considé-« rable de toutes les reliques qui me restaient... [1] »

Tous les ans le 19 juillet, cette relique fut exposée dans la cathédrale d'Amiens, jusqu'à la Révolution ;

1. Archives départementales de la Somme à Amiens. G 11338.

à cette époque elle disparut avec beaucoup d'autres qui enrichissaient son trésor.

Quant aux onze côtes retirées au XVIII[e] siècle pour être distribuées et offertes à la piété chrétienne, nous en citerons quelques fragments.

La Maison-Mère des Prêtres de la Mission possède une partie d'une côte honorée dans la salle des reliques.

La Maison-Mère des Filles de la Charité à qui avait été destinée une côte en 1729, la reçut alors sans contredit ; mais de nos jours, elle n'en possède qu'une partie d'environ 9 à 10 centimètres de longueur. Cette relique, renfermée dans un reliquaire de bronze doré, est ordinairement exposée dans la chapelle, au-dessus de l'autel de Saint-Vincent.

La belle église élevée au berceau de saint Vincent de Paul a été également enrichie d'une partie notable d'une côte ainsi que d'un médaillon formé de la chair du saint. « La châsse destinée à renfermer ces précieuses reliques « est conçue dans le même genre que tous les autres « objets de la chapelle, c'est-à-dire de l'époque où vivait « saint Vincent. Elle a la forme d'un tombeau et est « garnie de glaces taillées, de guirlandes et de rinceaux « en bronze doré [1]. »

Aux fêtes soit de la béatification, soit de la canonisation, la Congrégation de la Mission eut occasion de distribuer des ossements du nouveau Bienheureux ou du nouveau Saint. Naturellement ce furent toujours des os

1. *Notice sur le monument érigé au lieu de la naissance de saint Vincent de Paul*, p. 19 et 20.

de la main gauche ou des portions de côtes, les seules ossements avec les osselets, distraits du corps. C'est ce qui ressort une fois de plus de l'historique de la relique qui se trouve au grand Séminaire de Troyes.

« Au témoignage des prêtres anciens du diocèse, on « avait, au séminaire de Troyes, avant 1793, une relique « considérable de Saint Vincent. D'après la tradition, les « Lazaristes, obligés de quitter le séminaire, avaient « caché les reliques qu'ils possédaient, espérant que la « tourmente révolutionnaire ne serait pas de longue « durée et qu'ils pourraient reprendre eux-mêmes le « précieux dépôt. Ils avaient bien donné quelques indi- « cations... mais elles n'étaient pas assez précises pour « que les fouilles faites depuis puissent avoir le résultat « désiré. Ce fut en 1852, à l'occasion de la restauration « de la chapelle, que les ouvriers trouvèrent à l'extérieur, « au pied d'un contrefort, plusieurs ossements renfermés « avec soin dans une toile grise. Des débris de soie et de « galons d'or, de petites bandes de parchemin sur les- « quelles on aperçut un instant des traces de lettres do- « rées que l'action soudaine de l'air fit disparaître avant « qu'on eût pu rien lire, annonçaient que ce n'étaient « pas là des ossements vulgaires, mais bien des reliques. « Mgr Flèche, après avoir pris note exacte des ossements, « en envoya un double à la Maison-Mère des Prêtres de « la Mission ; il demandait si l'on avait connaissance « qu'une relique de saint Vincent eût été envoyée à la « maison de Troyes et quelle pouvait être cette relique. « Il fut répondu de Paris, que, par suite de l'examen « attentif et détaillé qu'on avait fait du corps de saint

« Vincent, à l'époque de la translation en 1830, on savait « avec précision ce qui manquait au corps de saint Vin- « cent et que, parmi les ossements indiqués dans la note « de Troyes, un seul (la côte) pouvait être revendiquée « comme étant de saint Vincent. On ajoutait qu'à « l'époque où l'on avait envoyé à plusieurs villes des « reliques du saint Fondateur, on avait dû en envoyer « une à Troyes, attendu que la fondation des Mission- « naires en cette ville était une des plus anciennes et « qu'une des premières colonies de Sœurs y avait été « conduite par saint Vincent lui-même [1] »

Cette relique a été placée avec celles qui l'accompagnaient et porte cette indication : « *Costa, ut creditur, Sancti Vincentii a Paulo* ». (Côte de saint Vincent de Paul, à ce que l'on croit).

A un moment donné du XVIII^e siècle, d'après cette citation, des reliques de saint Vincent furent envoyées dans plusieurs villes où il y avait des établissements de Lazaristes et de Filles de la Charité, notamment, avons-nous vu, à Amiens et à Troyes. Nous pouvons ajouter : à Arras. Des reliques en effet furent obtenues en 1738, visées par Mgr Baglion de la Salle, évêque de cette ville et déposées dans la chapelle du grand Séminaire, dirigé par les Prêtres de la Mission.

« Le samedi 30 août 1738, M. Taffin, docteur de Sor- « bonne, curé de Saint-Jean, précédé de son clergé, de « plusieurs jeunes prêtres et de séminaristes, sortit pro- « cessionnellement de sa paroisse, vers les trois heures

1. *Annales de la Mission.* Tome XLII. Année 1877, p. 179.

« de l'après-midi et alla prendre les reliques au séminaire « pour en faire l'inauguration dans son église. Le cor- « tège, précédé de trompettes et de cymbales, revint « à Saint-Jean au son de la cloche joyeuse et au milieu « d'un concours nombreux de fidèles. Dès que les re- « liques furent placées, le curé entonna le *Te Deum* « pendant lequel on tira des boîtes. Le lendemain, le « chanoine Hourdequin [1] chanta une grand'messe. « M. Deruits, chanoine et pénitencier, prononça un dis- « cours analogue à la circonstance et Monseigneur donna « la bénédiction du Saint-Sacrement [2]. »

Jusqu'à la grande Révolution, la cathédrale de Paris possédait une côte de saint Vincent qui fut extraite en 1773 ; c'est ce que témoigne l'authentique de cette relique [3] conservé aux Archives nationales (Cart. I, 516). En 1773, on aurait donc extrait de nouveau quelques côtes en plus de celles qui avaient été détachées en 1729 et peut-être à d'autres époques.

Quant aux parcelles d'ossements proposées à la vénération des fidèles au XVIII[e] siècle, elles proviennent nécessairement des côtes ou des osselets. Ainsi pouvons-nous affirmer des parcelles honorées à Saint-Etienne-du-Mont, Paris [4], à Longpont près Montléry, ainsi qu'à la

1. Mgr François Baglion de la Salle avait nommé M. le chanoine Hourdequin, trésorier des biens de la Maison de Charité.

2. *Notices historiques sur les établissements de bienfaisance de la ville d'Arras*, par M. le chanoine Proyart, 1846.

3. *Notice historique sur les reliques et souvenirs de saint Vincent de Paul.* 1864, p. 26.

4. La première pierre du portail de l'église Saint-Etienne-du-Mont fut posée en 1610 par la reine Marguerite de Valois dont saint Vincent

basilique Saint-Saturnin de Toulouse. Apportons même affirmation pour la parcelle donnée en 1770 à l'église de Folleville (Picardie), pour plusieurs autres qui furent reçues avec enthousiasme par les populations chrétiennes de la Champagne, de la Lorraine, de la Flandre, du Portugal même.

Les missionnaires, au XVIII^e siècle, une mission terminée, voulaient, au moment de leurs adieux, laisser à la paroisse un souvenir du passage de la grâce. Parfois c'était l'inauguration d'un calvaire ; en d'autres endroits, le don d'une relique dont s'enrichissait le trésor de l'église. C'est ainsi que les Lazaristes de la résidence d'Amiens, pendant une mission prêchée à Folleville en 1770, « donnèrent à la chapelle Saint-Vincent-de-« Paul qui était dans l'église, une relique du saint, le « second patron de la paroisse [1]. » Touchante manière de clôturer la mission qui, par son succès, rappelait celle que le saint y avait donnée lui-même en 1617. La joie chrétienne qui régna à Folleville en 1770 reproduisait bien le bonheur de 1617 ; du reste, la même joie accueillait partout l'arrivée des reliques de saint Vincent de Paul.

Quelques traits seulement pour terminer cette histoire des petites reliques de notre Saint au XVIII^e siècle.

était l'aumônier : ceci explique la présence d'une relique de saint Vincent dans la châsse qui est au-dessus du maître-autel.

1. *Notice sur le village, le château, les seigneurs, l'église de Folleville*, par A. Goze, p. 29. — Le séjour assez prolongé de saint Vincent à Folleville lorsqu'il était précepteur dans la famille de Gondi, avait porté la paroisse à le prendre, lors de sa canonisation comme patron secondaire, saint Jacques en demeurant toujours le premier.

Plusieurs vertueux ecclésiastiques d'Ypres, de Bruges et de Courtrai, voulant établir les retraites ecclésiastiques dans leur pays, étaient venus aux exercices de Saint-Lazare pour en prendre l'esprit. Mais ils ne voulurent point repartir en Flandre sans avoir des reliques d'un saint qu'ils regardaient comme leur modèle. Le séminaire de Bruges s'est distingué en les honorant par une fête solennelle. Le 21 juillet 1754, dimanche dans l'octave de saint Vincent, elles furent reçues avec beaucoup d'éclat. Une affiche lue depuis huit jours par toute la ville portait ces mots significatifs : « Fêtes solennelles « en l'honneur de saint Vincent de Paul, vrai père des « pauvres, zélateur des âmes et patron en particulier du « séminaire. Il y aura indulgence plénière, au séminaire « et à la cathédrale, pour tous les fidèles... » Mgr l'Evêque de Bruges, précédé de ses chanoines en habit de chœur, apporta les reliques de l'évêché à l'église-cathédrale et là, elles furent placées sur un trône élevé en face de la chaire. Immédiatement, M. le Théologal commença la panégyrique sur ce texte du livre de la Sagesse : « *Honestavit illum in laboribus et complevit labores ipsius* ». Il exposa avec beaucoup d'onction les principales actions et les vertus du saint, en insistant spécialement sur l'utilité des retraites ecclésiastiques.

« Outre Monseigneur et Messieurs les Chanoines, il y « avait un auditoire des plus considérables. Après le dis- « cours, les saintes reliques furent portées au milieu du « chœur et Monseigneur commença la messe votive en « l'honneur de saint Vincent à la suite de laquelle les « reliques furent transférées dans le même ordre de pro-

« cession, au séminaire, où accourut un peuple innom-
« brable. La chapelle était élégamment ornée : tout
« autour, on avait suspendu diverses peintures qui repré-
« sentaient les principales actions du saint. Il y avait
« des gardes à la porte de crainte que l'affluence d'un
« peuple si nombreux n'empêchât l'entrée du clergé. Les
« reliques étant disposées au milieu de la chapelle,
« Mgr l'Evêque entonna le *Te Deum* qui fut continué par
« des musiciens et pendant lequel Sa Grandeur donna les
« reliques à baiser à tout le clergé : après quoi il s'en re-
« tourna avec le Chapitre à la cathédrale. Mais il fut
« sept heures du soir avant que cessât la foule. Tel est le
« récit que M. Vanroo, chanoine théologal de l'église
« d'Ypres, a fait de cette fête où il a, dit-il, vu les choses
« de ses propres yeux, non sans une intime consolation et
« beaucoup d'édification [1]. »

En Flandre encore, un vertueux ecclésiastique de Bergues, ayant obtenu des reliques, en fit « solennelle-
« ment l'exaltation du consentement de Mgr l'Evêque
« d'Ypres, le 23 avril 1758, dans la paroisse de Quaëdy-
« pre, à une lieue de Bergues.

« La dévotion des peuples ne peut être assez vivement
« représentée. Il y avait plus de deux mille âmes accou-
« rues de toutes parts à la solennité. L'église et les rues
« où la relique devait passer étaient décemment ornées.
« On avait construit trois arcs de triomphe. La messe fut
« solennellement chantée par l'abbé de la célèbre abbaye

1. Circulaire de M. de Bras, Supérieur général de la Congrégation de la Mission (1er janvier 1755). Voir Circulaire des Supérieurs généraux, I, p. 581.

« de Saint-Winoc. Après l'Evangile, le panégyrique, qui « dura une heure, fut prononcé par M. Kien, prêtre d'une « vertu éminente. Pénétré de la plus profonde vénéra- « tion pour saint Vincent, il montre autant de zèle à en « publier les grandeurs qu'il en a à l'imiter. Pour qu'il ne « manquât rien à cette pompe religieuse, Mgr l'Evêque « d'Ypres a accordé quarante jours d'indulgences au jour « de l'exaltation et autant pour le jour de la fête et le « dimanche dans l'octave [1]. »

La Champagne rivalisait avec la Flandre de vénération pour notre saint et ses reliques. Un vertueux ecclésiastique d'Auzecourt-en-Barrois, diocèse de Châlons, avait rappelé à cette paroisse « les biens infinis que saint « Vincent de Paul a faits par ses aumônes aux duchés de « Bar et de Lorraine. La gratitude et la piété se sont si « bien emparées des esprits et des cœurs, que tous, géné- « ralement, maire, syndic, officiers et habitants d'Auze- « court, dans un acte signé de tous, voulant, comme ils « s'expriment eux-mêmes, laisser à la postérité une « marque de leur reconnaissance pour les services signa- « lés qu'ils ont reçus de Saint Vincent de Paul dans les « temps les plus fâcheux ; voulant en outre rendre aux « précieuses reliques de leur bienfaiteur qu'ils possèdent, « le culte qu'ils lui doivent, ils le prennent solennelle- « ment de leur pleine et entière liberté, pour leur patron « et protecteur auprès de Dieu, comme l'est saint Martin « et ils supplient très instamment Mgr l'Evêque d'ap-

1. Circulaire de M. de Bras, Supérieur général de la Congrégation de la Mission (1er janvier 1759).

« prouver leur choix et de permettre d'en faire à perpé-
« tuité la fête, le dimanche le plus proche du 19 juillet ;
« ce que Mgr l'Evêque de Châlons a bien voulu accorder
« par sa permission du 22 novembre 1758 [1]. »

Le même ecclésiastique essaya de faire dans un village voisin, à Laheycourt, une mission selon l'esprit de saint Vincent.

« Chaque jour de la semaine, on honorait un saint
« qu'on avait choisi pour protecteur de la mission. Le
« mardi était consacré à honorer saint Vincent. Le peuple
« voulut avoir de ses reliques et pensait aller emprunter
« celles qu'on a placées dans l'église d'Auzecourt ; mais
« notre vertueux ecclésiastique exposa sur l'autel celles
« que sa piété s'était réservées. Il comptait les reprendre
« après la mission ; mais le dernier jour, tout le peuple
« étant assemblé à l'église pour la bénédiction de la
« croix, les maire, lieutenant et autres officiers du lieu se
« rendirent au pied de l'autel et conjurèrent de la part
« de tous les habitants, le possesseur des reliques de
« saint Vincent de les leur laisser. Ce digne prêtre, plein
« de zèle, demanda qu'il lui fut permis de monter en
« chaire pour répondre. Il commença par faire l'éloge de
« la tendre et immense charité de saint Vincent pour la
« Lorraine, félicita ses compatriotes de la dévotion que
« leur reconnaissance même leur inspirait, leur prédit les
« grâces singulières qu'ils pouvaient espérer de la pro-
« tection d'un saint si cher à la patrie et conclut par faire

1. Circulaire de M. de Bras, Supérieur général de la Congrégation de la Mission (1er janvier 1759). Voir Circulaire des Supérieurs généraux, I, p. 612.

« à l'église de la paroisse une cession pure et gratuite des « reliques qui étaient l'objet de leurs désirs, de leur de- « mande et de leur piété. On bénit ensuite la croix de la « mission. A deux pieds du crucifix, il y a un creux « en forme de cœur où on a déposé les reliques de saint « Vincent avec cette inscription : « Croix de mission « érigée le 31 décembre 1759, où sont les reliques de saint « Vincent de Paul, instituteur des Prêtres de la Mission, « Père du Barrois et de la Lorraine [1]. »

En Toscane, à Colle, une petite fille entièrement aveugle est bénie par M. Philippi [2], prêtre de la Mission, avec une relique de saint Vincent et aussitôt l'enfant se jette au cou de sa mère en s'écriant : « Je vois ! je vois ! »

« Dans l'Ombrie, c'était une épidémie qui faisait « mourir une infinité de bestiaux et mettait la misère « dans une multitude de pauvres familles dont ces ani- « maux sont l'unique fortune. M. Philippi appelé au « secours... envoie ses confrères bénir avec la relique de « saint Vincent de Paul les contrées que le fléau ravage « et le mal disparaît aussitôt qu'ils arrivent... Des pays « éloignés, on mène au missionnaire d'immenses trou- « peaux de bêtes, atteintes de la contagion et la béné- « diction donnée par M. Philippi guérit tous ces pauvres « animaux. » — « Un jour M. Philippi ne put se rendre « chez un pauvre père de famille, bien souffrant, pour le « faire participer à la grâce de la mission ; il se fit rem-

1. Circulaire de M. de Bras, Supérieur général de la Congrégation de la Mission (1er janvier 1761). Voir Circulaires des Supérieurs généraux, I, p. 645.

2. M. Philippi, prêtre de la Mission, est mort vers le milieu du XVIIIe siècle en odeur de sainteté.

« placer par un de ses missionnaires ; le malade allait « mourir, la gangrène lui dévorait les chairs jusqu'aux « os. Ses plaies exhalaient une telle puanteur que le « prêtre en fut suffoqué et faillit s'évanouir ; cependant « il confesse le moribond et lui dit : : « Voilà votre âme « bien guérie, voulez-vous maintenant recevoir la béné- « diction de saint Vincent ? Elle vous portera bonheur « à tous égards. — Oh ! très volontiers, reprend le ma- « lade, les larmes aux yeux et la reconnaissance dans le « cœur. Il reçoit en effet cette bénédiction que le pieux « missionnaire lui donne avec sa sainte relique. Bientôt « toutes les plaies se cicatrisent, il est parfaitement « guéri [1]. »

En Portugal, dans les années qui suivent la canonisation, on dresse partout des autels à saint Vincent ; on lui érige des statues et les peuples, pleins de vénération et de confiance, lui adressent leurs vœux, font des neuvaines solennelles, célèbrent ses fêtes avec pompe. Souvent ses autels se chargent de dons et d'offrandes en reconnaissance de grâces miraculeuses. En voici une en particulier : « Un assassin, touchant presque du bout de « son fusil le dos d'un jeune homme, lâche le coup qui « traverse le corps. On applique à ce jeune homme « tombé comme raide mort, la relique de saint Vincent « et aussitôt il donne des signes de vie et sort des bras de « la mort [2]. »

1. *Petit pré spirituel de la Congrégation de la Mission*, par M. Chinchon, p. 101 et 102.

2. Circulaire de M. de Bras, Supérieur général de la Congrégation de la Mission (1er janvier 1759). Voir Circulaires des Supérieurs généraux, I.

*XIX^e siècle.*

Dans le cours du XIX^e siècle, à deux reprises différentes, on enleva quelques reliques particulières au corps de saint Vincent, en 1817 et en 1830.

En 1817, M. Verbert, vicaire général de la Congrégation de la Mission (1816-1819) demanda à l'archevêque de Paris la permission d'ouvrir la caisse de chêne qui renfermait les ossements précieux de saint Vincent, après avoir rompu les cachets qui en sauvegardaient l'authenticité. Cette caisse était depuis le 15 août 1815 sous un autel à la chapelle des Filles de la Charité, rue du Bac, 132. Le but était de détacher un petit ossement seulement, *la rotule du genou droit* pour le remettre à Mgr Dubourg, alors évêque de la Nouvelle-Orléans (Louisiane, Etats-Unis) et depuis évêque de Montauban ; M. Verbert procéda à cette cérémonie en présence de M. Richenet, prêtre de la Mission et de plusieurs autres prêtres de la même Congrégation ainsi qu'en présence de quelques Filles de la Charité, en particulier les Sœurs Ramond, Jolly, Dan, etc. L'extraction étant faite, la caisse fut refermée, de nouveaux cachets apposés et tout remis ainsi en l'état précédent.

Ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis eurent le bonheur de recevoir une relique de saint Vincent. Déjà en 1809, un missionnaire de ces pays étant venu en France pour les intérêts de sa mission, avait témoigné à M. Hanon, alors vicaire général de la Congrégation de la Mission (1807-1816) un grand désir d'emmener à son

retour en Amérique quelques Filles de la Charité pour y établir leur compagnie et leurs œuvres. « M. Hanon « accueillit sa demande et désigna celles qui devaient « composer cette petite colonie. Leurs places étaient « retenues dans un vaisseau près de faire voile vers ces « parages. Quand on demanda leurs passe-ports, le « Gouvernement les refusa, s'opposant au départ, parce « que le nombre des Sœurs ne suffisait pas aux besoins « de la France. Le missionnaire dût renoncer à son projet « devant cet obstacle insurmontable. Il pria alors « M. Hanon de lui donner une relique de saint Vincent « et un exemplaire des règles des Filles de la Charité, se « proposant de commencer l'œuvre comme il pourrait et « se confiant à la Providence pour la réaliser plus tard. « En effet, il trouva en Amérique une digne veuve qui, « avec ses deux filles, consentit à exécuter la pieuse en- « treprise. Dieu la bénit et sa communauté prit aussitôt « un grand développement. La pensée existait toujours « d'opérer la réunion avec la Maison-Mère de Paris et des « démarches furent faites dans ce but [1]. Elle comptait « alors environ 400 membres. Depuis son incorporation, « ce nombre s'est élevé au delà de 1.000 [2]. »

Dans sa séance du mardi 6 avril 1830, devant les quatre médecins qui l'assistaient pour l'examen et la reconnaissance du corps de saint Vincent, Mgr l'Archevêque de Paris s'adressant au Supérieur général de la Congrégation de la Mission ainsi qu'aux Lazaristes qui

1. Elles aboutirent le 7 juillet 1849.

2. *Notice sur le rétablissement de la Congrégation de la Mission après la Révolution,* par M. Etienne (4 août 1870), p. 63.

l'entouraient, exprima le désir de voir certaines églises s'enrichir d'une relique du saint. Il lui était agréable d'énumérer : l'église métropolitaine de Paris ; — l'église paroissiale que la ville de Paris commençait à ériger en l'honneur de saint Vincent de Paul sur l'emplacement même de Saint-Lazare et de son enclos, sur la hauteur [1] où le saint aimait à se retirer après ses journées d'accablantes fatigues, plus souvent pour s'entretenir avec ses disciples des œuvres charitables et des moyens d'arriver à une vie plus parfaite ; — l'église de Clichy bâtie par le saint lui-même pendant qu'il était curé de cette paroisse ; — la chapelle de la Maison-Mère des Filles de la Charité, rue du Bac, où le saint corps est demeuré en dépôt de 1806 à 1830 ; — la chapelle de l'hospice de la Pitié dont saint Vincent a été le fondateur ; — celle de l'Hôtel-Dieu de Paris dont il fut le bienfaiteur insigne ; — l'église cathédrale de Versailles, autrefois du diocèse de Paris. Sur l'assentiment donné volontiers à ce désir par M. le Supérieur général, Monseigneur demanda à Messieurs les docteurs en médecine et chirurgiens de vouloir bien procéder à la distraction de quelque portion du corps de saint Vincent, selon qu'ils trouveraient convenable. Puis il les invita à faire mention de ce fait dans le procès-verbal des différentes séances en indiquant la desti-

1. L'église Saint-Vincent-de-Paul est construite à plus de huit mètres au-dessus du sol de la place Lafayette qui la précède. L'immense enclos de Saint-Lazare avait été sillonné de rues et fut un peu à la fois couvert de constructions parmi lesquelles on remarque de nos jours l'hôpital de Lariboisière, la gare du Chemin de Fer du Nord et l'église Saint-Vincent-de-Paul.

nation de chacune des parties détachées du corps.

En conséquence, dans cette même séance du 6 avril; les docteurs pensèrent que la rotule gauche, parfaitement conservée et complète, pourrait être déposée au trésor de l'église métropolitaine de Paris et cette décision fut adoptée unanimement. Adopté aussi par tous, le projet que Mgr l'Archevêque offrirait aux Filles de la Charité pour leur Maison-Mère la moitié inférieure du radius droit, lequel avait été préalablement divisé à sa partie moyenne. Il convient de remarquer que cette relique avait tout d'abord été offerte à Mgr de Quélen. Mais ce digne prélat ne voulut jamais l'accepter, affirmant hautement qu'il regretterait toujours de voir les enfants de saint Vincent privés entièrement de ce bras qui s'était si souvent levé pour les bénir. Sur ses instances réitérées, cette insigne relique, longue de 9 à 10 centimètres, échut aux Filles de la Charité. Aux jours de fêtes de saint Vincent et pendant l'octave du 19 juillet, elle est exposée dans un reliquaire d'argent au milieu de la chapelle de la rue du Bac, entre le banc de communion et la tombe de la vénérable Louise de Marillac. L'histoire de ce reliquaire d'argent marque bien la vénération des Filles de la Charité pour leur Père. « M. Etienne, « Supérieur général (1843-1874), fit appel au cœur de ses « filles pour les amener à faire la sacrifice de leurs cou- « verts d'argent qui, pour la plupart, étaient des souve- « nirs de famille. Il leur proposa d'en faire un reliquaire « afin d'exposer dignement la précieuse relique de saint « Vincent. Non seulement tous les couverts furent « offerts, mais aussi la somme nécessaire pour faire exé-

« cuter la châsse [1] », à laquelle on donna la forme d'un édicule gothique.

C'est devant cette relique insigne, exposée pendant l'octave de la fête de saint Vincent (juillet 1830), que la jeune Sœur Catherine Labouré vit le cœur de saint Vincent affligé des malheurs qui allaient fondre sur la France.

Quant à la partie supérieure de ce radius, les médecins, sur la demande de l'Archevêque de Paris, la divisèrent en trois parts à peu près égales : chacune de ces parts, la supérieure, la moyenne, l'inférieure, fut subdivisée en deux autres dans le sens de la longueur. Ce partage une fois fait, il y eut six belles reliques de quatre centimètres de long sur un centimètre de large. Voici la destination de chacune d'après le procès-verbal :

« 1° Moitié du tiers supérieur de la moitié supérieure « du radius droit du corps de saint Vincent de Paul, des- « tinée à l'église de l'Hôtel-Dieu de Paris.

« 2° Moitié du tiers supérieur de la moitié supérieure « du radius droit du corps de saint Vincent de Paul, des- « tinée à l'église de l'hôpital de la Pitié.

« 3° Moitié du tiers moyen de la moitié supérieure du « radius droit du corps de saint Vincent de Paul, destinée « à l'église cathédrale de Versailles.

« 4° Moitié du tiers moyen de la moitié supérieure du « radius droit du corps de saint Vincent de Paul, destinée « à l'église paroissiale de Clichy, près Paris.

« 5° Moitié du tiers inférieur de la moitié supérieure « du radius droit du corps de saint Vincent de Paul, des-

1. *Notice sur les Filles de la Charité défuntes.* Année 1900, p. 130.

« tinée à l'église paroissiale de Saint-Vincent-de-Paul, à « Paris.

« 6° Moitié du tiers inférieur de la partie supérieure « du radius droit du corps de saint Vincent de Paul, que, « Mgr l'Archevêque a réservée pour lui, ainsi que divers « fragments et parcelles qui s'étaient détachées, soit pen- « dant cette opération, soit pendant les précédentes, et « qui ont été recueillies avec soin [1]. »

Ces parcelles furent plus tard distribuées : pour ne donner qu'un exemple, la Maison des Prêtres de la Mission Sainte-Anne d'Amiens (paroisse et missions dans les campagnes) obtint une de ces rares reliques et des plus belles : un centimètre de longueur sur un demi-millimètre d'épaisseur. En janvier 1904 les missionnaires quittant cette résidence pour l'exil, l'emportèrent à Froyennes (Belgique).

La main droite avait été séparée également, mais à la séance suivante, elle fut tout entière restituée au corps et remise à sa place. Elle avait été destinée à Mgr l'Archevêque et celui-ci écrivit au Supérieur général de la Mission : « Après avoir demandé la modération dans les « désirs par l'intercession de votre saint Fondateur et « Instituteur,... j'ai pensé qu'il était plus que convenable « que la main droite du Père qui a répandu sur vous tant « de bénédictions, ne sortit jamais des mains de ses en- « fants. » M. Salhorgne, Supérieur général, à la réception de cette lettre, voulut généreusement insister pour que

1. Procès-verbal du samedi 10 avril 1830, signé par les docteurs Caillard, Ratheau, Lisfranc, Serres.

cette relique demeurât à l'Archevêque, mais Mgr de Quélen persista dans son refus avec un louable désintéressement.

Les six reliques formées par la division de la partie supérieure du radius furent immédiatement remises aux heureux destinataires.M. Cayla qui gouverna la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul à Paris pendant vingt-sept ans, reçut celle qui lui avait été réservée. Mais il ne put lui donner aussitôt qu'il l'eût désiré, les honneurs mérités. En effet, la construction de son église, commencée en mars 1824, avait bientôt été interrompue pendant plusieurs années pour n'être reprise qu'en 1831. A cette époque, les murs étaient à peine arrivés au niveau du sol et en 1844 seulement, M. Cayla eut la consolation d'inaugurer la belle église gréco-romaine. Jusque-là, M. le Curé avait conservé la précieuse relique dans la pauvre et étroite salle de la rue Montholon qui, depuis la Révolution, servait de centre paroissial [1].

Le curé de Clichy, M. Louis Heuqueville [2], fut plus heureux. Avant la cérémonie de la translation, Mgr de Quélen lui avait remis une petite boîte d'argent renfermant la partie du bras droit de saint Vincent de Paul qui

1. Le prédécesseur immédiat de M. Cayla à Saint-Vincent-de-Paul était Mgr Bernet. Etant évêque de La Rochelle (il devint plus tard archevêque d'Aix et cardinal), Mgr Bernet avait assisté à l'ouverture de la caisse où se trouvaient les reliques de saint Vincent de Paul et à leur reconnaissance qui précéda la translation solennelle du 25 avril 1830. Il se trouvait en cette circonstance dans le grand salon de l'archevêché, à côté de Mgr de Quélen parmi plusieurs autres évêques. Il avait été curé de Saint-Vincent-de-Paul de 1821 à 1827.

2. M. Louis Heuqueville avait été installé curé de Clichy le 12 août 1829.

Église de Clichy, *bâtie par St-Vincent*

revenait à sa paroisse et qui devait être provisoirement déposée dans la nouvelle chapelle de Sainte-Marie, à Batignolles-Monceau. Puis Monseigneur daigna appeler M. le Curé de Clichy, pour la procession de la translation, à l'honneur de porter un des cordons de la châsse et ses paroissiens la précédèrent avec leur bannière de Saint Vincent.

Le dimanche suivant, 2 mai, Mgr l'Archevêque se rendit à Clichy et,à la porte de l'église, il reçut la relique transférée de la chapelle des Batignolles. Voici le récit de la cérémonie d'après le registre des délibérations de la fabrique : « Une foule immense l'accompagnait, les pa-
« roisses à la suite de leurs bannières, les confréries...
« Messieurs les curés de Neuilly, Nanterre, Courbevoie,
« Saint-Ouen, Suresnes. Les autorités civiles, tant de la
« commune de Clichy que de la nouvelle commune de
« Batignolles-Monceau, s'étaient aussi rendues à cette
« cérémonie. Les cordons de la châsse étaient portés par
« Messieurs les Maires et Adjoints des deux communes.
« Monseigneur a daigné adresser aux habitants un dis-
« cours très touchant et, après le salut solennel, Sa Gran-
« deur fut reconduite dans la grande salle du presbytère
« avec le cérémonial accoutumé. Sa Grandeur y reçut les
« félicitations des autorités locales, de Messieurs les
« membres de la fabrique qui lui témoignèrent leur re-
« connaissance pour le bienfait qu'elle daignait lui accor-
« der, s'engageant à conserver avec tout le soin possible
« dans le trésor de leur église ces précieux restes de leur
« saint pasteur.

« De quoi il a été dressé le présent procès-verbal et ont

« signé tous les membres présents ainsi que Messieurs les « curés assistants à la cérémonie.

« Suivent les signatures.

PAILLIÉ, président. HEUQUEVILLE, curé.
DEVALLÉ, ROUSSEAU, CUREL.

Remarquons une singulière coïncidence : M. l'abbé Lecointre qui fut curé de Clichy plus tard, était du nombre des séminaristes qui accompagnaient Mgr l'Archevêque de Paris en cette circonstance de la Translation de la relique de saint Vincent de Paul [1].

Désormais le corps saint restera ce qu'il est ; aucune soustraction ne lui sera faite à partir d'avril 1830. La châsse magnifique qui le renferme au-dessus de l'autel dans la chapelle de la rue de Sèvres sera ouverte trois fois : en juin 1830, en septembre 1870 et dans les derniers mois de 1906 pour en extraire le corps tout entier et le préserver ; elle sera ouverte plusieurs fois pour renouveler les étoffes ; mais jamais ce ne sera pour diminuer ce trésor.

Nous pouvons donc nous arrêter à dire en résumé qu'il manque au corps de saint Vincent de Paul tel qu'il est conservé :

1° Onze côtes.
2° Le radius du bras droit.
3° La main gauche.
4° Les deux rotules.
5° Les osselets.

1. Voir le *Messager de Saint Vincent de Paul.* Juin 1905, p. 123.

Ces ossements ont produit les différentes reliques dites : « *Ex ossibus sancti Vincentii a Paulo* », qui sont offertes à la vénération des fidèles.

## II. — Chair.

Le 24 septembre 1729, le corps de saint Vincent fut retiré du tombeau pour être exposé aux hommages de l'Eglise à l'occasion de la fête de la béatification. On ne tarda pas à s'apercevoir que, depuis la première visite, faite dix-sept ans auparavant, le corps avait souffert comme le vêtement qui l'enveloppait. Un des os de la jambe gauche était entièrement décharné ; ceux de la tête l'étaient moins, mais il y avait aussi de l'altération. Celle-ci fut attribuée, et avec raison, au mauvais état du cercueil et surtout à une inondation qui avait envahi la cour, le corridor d'entrée et l'église elle-même. Voilà pourquoi, peu de temps après, on se vit obligé de séparer les chairs d'avec les os. C'est ainsi que, le 31 octobre 1739, Mgr l'Archevêque de Paris donna au Supérieur général de Saint-Lazare toute permission de prendre pour les maisons et les amis de sa Congrégation, les chairs qui se trouveraient en état d'être données. Trois Frères Lazaristes, Joseph Joanneret, Louis Colleville et Etienne Guilmet qui étaient chirurgiens, soumirent le corps vénéré à l'action de l'eau bouillante pour en détacher les

chairs ; puis ils réunirent tous les os avec du fil de laiton. Des chairs ils firent une pâte en les mélangeant, pour la liaison, d'un peu d'huile, la plus pure qu'on put trouver ; on y joignit aussi de la poussière des ossements du saint. Avec cette pâte on fit des médaillons d'un assez large module à l'effigie en relief du Bienheureux Vincent de Paul. Ils sont ronds, d'un brun terne et foncé ; leur diamètre mesure cinq centimètres. Un bon nombre en furent distribués aux maisons des deux familles : Lazaristes et Filles de la Charité, à des églises qui gardaient un souvenir particulier du saint, à des communautés qui avaient pour lui une dévotion spéciale et aussi à plusieurs personnes de distinction.

Citons quelques noms :

Les lieux où le souvenir de saint Vincent de Paul est le plus marqué, sont certainement *Pouy*, son village natal, qui a pris son nom depuis 1828 et que l'on appelle parfois le berceau de saint Vincent ; — puis *Folleville* qui peut être considéré comme le berceau de l'apôtre, puisque là est la chaire de son premier sermon de mission, le point de départ de ses œuvres. Ces deux paroisses reçurent chacun un médaillon de la chair du saint. A Folleville, ce fut à l'occasion de la canonisation. La magnifique châsse placée derrière l'autel de la chapelle du Berceau, dessinée et exécutée par M. Chartier, orfèvre-artiste, renferme 1° une partie notable d'une côte de saint Vincent comme nous l'avons vu plus haut, et 2° un médaillon de sa chair. Ces deux dernières reliques furent données par M. Etienne, Supérieur général

de la Mission, à l'inauguration du monument érigé au lieu de la naissance de saint Vincent de Paul en 1864.

L'église de *Buglose* possède également un médaillon qui lui a été concédé au temps où elle était dirigée par les Lazaristes qui eurent là une résidence de 1706 jusqu'à la Révolution. On se rappelle que ce lieu de pèlerinage, tout à côté de Pouy, avait été fréquenté par saint Vincent encore enfant. La relique se trouve, nef latérale de droite, à l'autel du saint et sous sa statue, dans un petit tabernacle de bois sculpté.

Plusieurs cathédrales reçurent une relique semblable, nous citerons en France le *Chapitre d'Amiens* et en Italie la *cathédrale d'Anagni*. En l'envoyant à Amiens, le 15 février 1739, avec un ossement, M. Couty, Supérieur général, remercie le chapitre de son zèle pour les fêtes de la canonisation, signale l'envoi de l'ossement et ajoute : « J'y ai joint une médaille des chairs et des os du saint, « relique non moins précieuse, puisque dans l'union de « ces chairs et de ces os, il n'est entré qu'un peu d'huile « pure. Ma consolation est très grande de voir une église « aussi illustre que celle d'Amiens témoigner tant de « dévotion envers notre saint Instituteur [1]. »

Ajoutons qu'un bon nombre de maisons de Lazaristes, d'hospices et d'hôpitaux tenus par les Filles de la Charité et quelques communautés cloîtrées, *le Carmel de l'avenue de Saxe à Paris*, par exemple, et *le monastère des Visitandines du Mans*, obtinrent

1. Archives départementales de la Somme à Amiens. G 1133[8].

avec joie la faveur d'un médaillon sollicité avec instance.

*Le Grand Séminaire de Poitiers* conserve avec vénération un de ces médaillons qui a été offert le 1er mars 1773 par M. Jacquier, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, à ses confrères les directeurs du séminaire Saint-Charles. L'authentique est signé par Mgr Martial Louis de Beaupoil, évêque du diocèse à cette époque. Par suite des troubles révolutionnaires, cette relique arriva en la possession du Chapitre qui, en 1804, la prêta à M. Patte, prêtre de la Mission, pour être exposée à la vénération des Sœurs de la Visitation dans leur chapelle pendant la fête et l'octave de saint Vincent de Paul. En 1806, le 10 juillet, une nouvelle délibération du Chapitre la cède au Grand Séminaire dont M. Patte est le Supérieur, à la condition qu'elle fera retour au Chapitre si le séminaire cessait d'exister.

*L'hôpital Saint-Jean d'Angers* devait naturellement être un des privilégiés. Saint Vincent y était venu en 1649 rendre visite aux Filles de la Charité que dix ans auparavant Mademoiselle Le Gras avait elle-même installées. Ces dix premières années avaient été largement semées d'épreuves et le saint Fondateur avait tenu à consoler ses Filles ; pendant les cinq jours de son passage à Angers, il célébra la sainte messe pour elles et pour leurs malades.

Au commencement du XXe siècle, les Filles de la Charité attachées à *l'Hôtel des Invalides à Paris*, honoraient encore dans leur oratoire particulier un médaillon de même nature. Le 1er mai 1904, en quittant cet établissement, après un séjour de plus de 250 ans, elles empor-

tèrent leur précieuse relique. Les hospices de Rethel [1], de Sedan, l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques à Toulouse [2] et ceux de Saint-Pol, Hesdin [3], La Fère [4], l'hôpital général de Saint-Germain-en-Laye [5] et celui d'Amiens appelé de nos jours hospice Saint-Charles [6], la maison de Charité de Rennes [7] reçurent une relique semblable avec le même bonheur.

Un certain nombre de ces médaillons ont été réservés afin d'être divisés en parcelles et de former ainsi une

1. L'authentique signé de M. Bonnet porte la date du 23 juillet 1731. Il est conservé à l'hospice de Sedan avec la relique elle-même.

2. On se rappelle les sept années d'études que le saint a passées à Toulouse et les relations nombreuses qui plus tard l'ont si souvent amené à Versailles dans sa vie d'apôtre.

3. Les cachets de chair donnés aux Hôtels-Dieu ou hôpitaux-hospices de Saint-Pol et Hesdin (Pas-de-Calais) furent tous deux changés de reliquaires par M. Frontigny, prêtre de la Mission, sous le généralat de M. Boré ; mais ces sortes de reliques devenant rares, on décida à la Maison-Mère de les rogner tous les deux. Avec la bande de sept millimètres que l'on détacha tout autour, on garnit beaucoup de reliquaires d'une parcelle de cette chair précieuse. L'authentique de la translation marque pour Hesdin la date du 18 janvier 1877.

4. Archives de la Congrégation de la Mission. Carton des reliques de saint Vincent, numéro 16.

5. L'authentique signé de M. Bonnet est daté du 23 juillet 1731 ; il indique bien le don fait à l'hôpital général de Saint-Germain.

6. M. Bonnet ajoutait à ce don du 13 mars 1731 : Un morceau des vêtements qui couvraient le Bienheureux dans son cercueil et cinq morceaux de toile blanche neuve que nous avons fait toucher au corps dudit Bienheureux. « Nous avons donné le tout aux Filles de la Charité de l'hôpital d'Amiens pour satisfaire leur piété et à l'instante demande qui nous en a été faite. » L'acte, signé par M. Bonnet qui y apposa son cachet, est contresigné par son secrétaire, Edme Thibault. Il est encore de nos jours conservé à l'hospice Saint-Charles comme la relique.

7. L'authentique (8 juin 1739) porte la signature de M. Couty, Supérieur général.

multitude de reliques accordées à la sollicitation pieuse des fidèles. De fait, elles sont très répandues : dans la plupart des petits reliquaires de saint Vincent de Paul, marqués du cachet en cire rouge du Supérieur général de la Congrégation de la Mission, on trouve une parcelle de ces médaillons, c'est-à-dire de la chair du saint. Il n'y a d'exception que pour ceux où on lit ces mots : « *Ex ossibus sancti Vincentii* » et pour ceux qui renferment quelques fils d'un linge qui a servi au saint. Garnis et ornés par les soins et la piété filiale des Filles de la Charité de la Maison-Mère, ils sont remis entre les mains du Supérieur général à qui revient de droit la libre disposition de ces reliques. Cette réserve qui s'épuise a fourni une foule de petites reliques désignées par ces mots : « *Ex carne sancti Vincentii* », — « *Sancti Vincentii a Paulo* », ou plus simplement « Saint Vincent de Paul ».

### III. — Sang.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, le sang des martyrs était recueilli avec empressement et religieusement vénéré. Lorsque saint Cyprien eut la tête tranchée, les fidèles avaient étendu des linges autour de lui pour recevoir son sang. On ramassa celui de saint Hippolyte avec des éponges. La piété alla même jusqu'à s'exposer au martyre pour recueillir ainsi le sang versé pour Jésus-Christ : sept femmes qui avaient voulu conserver celui de saint Blaise furent mises à mort pour ce fait.

Le sang des confesseurs participa dans l'Eglise au culte rendu au sang versé par les martyrs ; souvent même Dieu ratifia ces honneurs par des faits miraculeux. C'est ce que fait remarquer Bossuet dans son « Témoignage sur la vie et les vertus éminentes de Monsieur Vincent de Paul » : « Plusieurs, écrit-il, tant de sa Congrégation « qu'externes, ont désiré avoir des linges ou cœurs teints « du sang du serviteur de Dieu et ils les conservent pieu- « sement, ayant déjà opéré plusieurs choses extraordi- « naires, en lui adressant leurs prières ; dont ils ont donné « des certificats dûment légalisés [1]. »

On comprendra dès lors que dans la Congrégation de la Mission, on ait conservé avec une pieuse vénération cette autre relique du saint Fondateur et qu'on ait mis en place très honorable dans la salle des reliques de la Maison-Mère deux ampoules renfermant des gouttes de sang de saint Vincent de Paul, sang qui demeure toujours très apparent à travers le cristal.

L'amour filial des Prêtres de la Mission ne se borna pas à recueillir de cette manière et à vénérer ainsi le sang qui se consuma au service de Dieu et de ses meilleurs représentants : le prêtre et le pauvre. On procéda comme les premiers fidèles de l'Eglise : ils imbibaient les linges neufs du sang de leurs martyrs : c'était pour eux un excellent moyen de conserver ainsi cette relique précieuse à la vénération des chrétiens. Le sang extrait du cœur et des entrailles de saint Vincent de Paul fut, lui

1. *Témoignage sur la vie et les vertus de M. Vincent de Paul,* par Bossuet, 1702. Edition par Armand Gasté, p. 45.

aussi, recueilli dans des linges qui dès lors devinrent précieux et furent offerts à de hauts personnages à l'égal des présents les plus riches. C'est ainsi qu'en 1729, après les décrets de béatification, le Supérieur général de la Congrégation de la Mission envoya au Souverain-Pontife Benoît XIII une chemise teinte du sang du nouveau Bienheureux. Ce trésor, avec la magnifique châsse dans laquelle l'avait enfermé la piété des enfants pour leur Père et Fondateur, fut reçu avec une joie extrême par le Pape qui voulut envoyer relique et reliquaire à la cathédrale de Bénévent dont il avait été archevêque et enjoignit d'exposer le tout à la piété de ses anciens diocésains.

Un pieux souvenir de même nature, un linge teint du sang du bienheureux Vincent de Paul fut donné en 1730 à la reine d'Angleterre, la pieuse épouse de Georges II et un autre fut envoyé avec un ossement en 1731 au pape Clément XII.

La vénération qui donnait et celle qui recevait ces sortes de présents avait bien sa raison d'être dans la vertu hautement reconnue du saint, mais aussi dans les bienfaits nombreux obtenus de Dieu par l'intermédiaire de ce sang. Pour n'en donner que quelques exemples, c'est ainsi qu'en dehors des faits signalés plus haut par Bossuet lui-même au pape Clément XI, (1700-1721) nous dirons qu'en 1661, dans la Bretagne, à Tréguier, « Marie-Andrée, abandonnée des médecins, boit un peu « d'eau dans laquelle a trempé un linge teint du sang de « l'humble prêtre et elle est guérie [1]. » En Chine, Mes-

1. *Annales de la Mission*, t. LXI, année 1896, p. 165.

sieurs Appiani l'aîné et Mullener, prêtres de la Mission, « ont la consolation d'obtenir la guérison de trois ma- « lades presque désespérés, par l'intercession du véné- « rable serviteur de Dieu, Monsieur Vincent, leur faisant « dire quelque prière en leur donnant à boire certaine « liqueur où ils avaient trempé du linge imbu de son « sang [1]. »

A cause de cette vénération confiante des enfants de saint Vincent et des fidèles, à cause des faits extraordinaires par lesquels la Providence affermissait ses sentiments de piété, on pensa les favoriser en multipliant les reliques du sang comme on avait fait de la chair, dans une moins large mesure toutefois, et cela forcément : sur des images du Bienheureux, plus tard du saint, on peignit un cœur avec son sang : un linge imbibé put à lui seul fournir un bon nombre de ces images-reliques.

Dès le 21 mars 1727, M. Guillaume Vieillescases, Prêtre de la Mission, postulateur de la cause, avait offert un cœur peint, avec le sang du vénérable Vincent de Paul à Benoît XIII qui le reçut avec un respect profond et le mit dans son bréviaire.

Pour certaines de ces images, le cœur se trouve dans le haut, au milieu d'enjolivements qui entourent le portrait. Une description assez complète de ces images nous est donnée dans le magnifique ouvrage illustré de M. Arthur Loth : *Saint Vincent de Paul et sa mission spéciale*, pages 492 et 493 : Portrait de saint Vincent de Paul

1. Circulaire de M. Watel, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, 1er janvier 1705.

d'après une aquarelle exécutée sur parchemin à l'époque de la canonisation. « Dans le dessin original, le cœur re-
« présenté au milieu de la partie supérieure du motif qui
« encadre la figure, a été peint avec le sang lui-même du
« cœur de saint Vincent. Cette relique appartient à
« M. E. Cartier, de Solesmes. Derrière ce parchemin est
« écrit l'authentique :

« Ego infrascriptus, sacerdos Congregationis Missionis
« et præfectus ecclesiæ domûs sancti Lazari Parisiensis,
« testor et fidem facio cor retro depictum sanguine ex
« præcordiis sancti Vincentii a Paulo esse intinctum. »

« Daudet [1]. »

Remarquons, en passant, que ce M. François Daudet devenu Procureur général de la Congrégation, se signala à la reconnaissance générale de ses Frères en religion et de l'Eglise en préservant le corps de saint Vincent des coups de la persécution révolutionnaire.

La plupart des images de saint Vincent qui nous conservent son sang, portent un cœur tenu à la main à la hauteur de la poitrine ; parfois il laisse échapper des flammes. Elles ont une dizaine de centimètres de hauteur. Cette sorte de relique se rencontre dans un grand nombre de maisons des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. Il y en a notamment deux à Saint-Lazare, dans la salle des Reliques. Une autre se trouve dans le

1. « Je soussigné, prêtre de la Congrégation de la Mission et préfet de l'Eglise de la Maison de Saint-Lazare, atteste et certifie que le cœur peint de l'autre côté a été coloré avec le sang du cœur de saint Vincent de Paul. Daudet. »

Bréviaire de saint Vincent qui est conservé dans cette même salle. Toutes ces images portent un authentique semblable à celui que nous avons reproduit plus haut et toujours ces lignes sont accompagnées de la signature du préfet d'église ou d'un secrétaire de Saint-Lazare : « M. Gandon » — « Valliton » — « Marsy » — « Clouchet » — « Daudet » — « Pemartin ». Presque toujours un cachet de la Congrégation ajoute sa valeur à la signature.

Confirmée par des exemples de foi et des miracles, la vénération rendue à ces précieuses reliques se soutient jusqu'à nous. S'il y eut, à la grande Révolution, d'heureux et remarquables dévouements pour sauver les reliques de tout genre, si en particulier le corps vénéré de saint Vincent de Paul put être préservé par un zèle attentif et décidé à tout sacrifice, nous pouvons en dire de même des petites reliques de notre Saint et tout spécialement de celles qui nous occupent en ce moment.

A l'hospice Saint-Charles d'Amiens, se trouve un reliquaire à double verre, renfermant une image de saint Vincent de Paul au cœur peint de son sang. Derrière l'image même, nous lisons une attestation presque identique à celle relatée plus haut :

« Ego infrascriptus sacerdos Congregationis Missionis « necnon præfectus Ecclesiæ sancti Lazari, fidem facio « cor retro depictum sanguine ex præcordiis sancti Vin- « centii a Paulo esse intinctum. »

« Daudet. »

Le reliquaire avec son image est de l'époque Louis XV comme l'indiquent du reste le cadre rectangulaire en bois

sculpté et doré ainsi que les nombreuses volutes de l'intérieur en papier blanc à tranche dorée. A la Révolution, il fut remis à un homme sûr qui justifia pleinement la confiance des Filles de la Charité. Il le leur rendit en 1813 lorsque ces dignes Filles de saint Vincent de Paul vinrent reprendre leur poste de dévouement auprès des vieillards et des enfants de cet établissement hospitalier. Derrière le tableau-reliquaire, nous lisons en effet ces indications :

« Ce reliquaire a été donné par la Sœur Marianne, de « l'office des hommes, à M. Dubois, chirurgien de l'hôpi- « tal en... [1] et rendu par lui-même aux Sœurs le 9 no- « vembre 1813.

« Jean-Baptiste-Abel Dubois. »

1. Date en blanc.

Duchesse d'AIGUILLON

*qui offrit, à la mort du Saint, un reliquaire d'argent pour son cœur*

## CHAPITRE VIII

### Le cœur de saint Vincent de Paul.

#### I. — Paris.

Notre-Seigneur, apparaissant à la bienheureuse Marguerite-Marie, lui disait cette parole si profonde et si vraie : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes ». A la mort de saint Vincent de Paul, quand les chirurgiens mirent à part son cœur pour le conserver honorablement, cette pensée ne dut-elle pas surgir déjà dans l'esprit de tous ? Ne fallait-il pas dire de même : « Voilà ce cœur qui a tant aimé Dieu et les hommes. » Car si Vincent fut l'apôtre de la charité pour ses frères, c'est dans l'amour de Dieu qu'il puisa cet amour de ses semblables. Ce cœur qui avait tant aimé Dieu et les Hommes, l'Eglise et la France, devait être conservé au respect et à la reconnaissance générale ainsi qu'à la vénération et à la prière des fidèles quand l'Eglise le déclarerait relique insigne d'un saint.

De plus, n'est-il pas tout naturel que l'honneur de fournir le vase précieux destiné à recevoir ce magnifique souvenir de la charité, soit sollicité et réservé à Madame la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu ? Il semble

qu'à la mort de ce cardinal, Madame la duchesse d'Aiguillon ait reporté sur le vénéré directeur de sa conscience le filial attachement qu'elle avait eu pour son oncle. La confiance que la reine Anne d'Autriche témoigna au saint fondateur, la place et l'autorité qu'elle lui donna au Conseil de conscience furent en partie l'ouvrage de la duchesse d'Aiguillon, car celle-ci ne tarissait pas d'éloges sur Monsieur Vincent lorsqu'elle se trouvait au Louvre. Le saint prêtre lui avait, il est vrai, communiqué la passion des bonnes œuvres : si elle l'aidait de son influence comme de sa fortune (et combien nombreuses et colossales furent ces œuvres de saint Vincent !) il faut signaler et lui attribuer plus particulièrement la fondation de la Mission de Rome (1642), l'hôpital des forçats de Marseille (1643), l'achat des consulats de Tunis et d'Alger (1646) pour faciliter le soulagement et la libération des esclaves, l'hôpital de Barbarie desservi par les prêtres de la Mission et destiné à procurer des soins corporels et spirituels aux esclaves malades. Enfin elle seconda puissamment saint Vincent de Paul dans son immense entreprise de l'Hôpital général de Paris (1657). Du reste ne l'entourait-elle pas de la plus touchante sollicitude ? N'était-elle pas pour lui la Marthe empressée de l'Evangile ? « C'est elle qui envoya à Ri-
« chelieu où il était gravement malade, ce fameux ca-
« rosse, don des Dames de la Charité de Paris, qui lan-
« guissait poudreux et inutile dans les remises de Saint-
« Lazare ; c'est elle qui, faisant agir l'autorité de la reine
« et de l'archevêque de Paris, le força à se servir de cet
« équipage, pourtant bien modeste, qui faisait honte

« à son humilité, qu'il appelait « son ignominie » et où il « entassait le long du chemin, comme pour se faire par- « donner d'y prendre place lui-même, tous les pauvres, « tous les infirmes qu'il rencontrait ; c'est elle qui lui fit « signer à la veille de sa mort, l'engagement de mieux « obéir à son médecin et de se soumettre à un régime que « l'on croyait capable de prolonger encore un peu une vie « si précieuse aux âmes et à l'Eglise [1]. » La duchesse d'Aiguillon voulait ainsi payer sa dette de reconnaissance à ce prêtre qui avait dirigé son âme dans les voies de la plus haute piété et de la charité la plus ardente. A la mort du saint, elle voulut continuer à payer cette dette en offrant le reliquaire d'argent qui contiendrait le cœur de celui que la France entière pleurait. Elle s'empressa donc de faire ciseler un cœur en argent surmonté de flammes dorées et reposant sur quatre supports également en argent. La châsse entière mesurait 35 centimètres de hauteur, tandis que le cœur lui-même avait 22 centimètres sur 15. Dans son milieu avait été pratiquée une ouverture en forme de cœur (6 centimètres sur 4), garnie d'un cristal qui permettait de voir et de vénérer la relique. Cœur et châsse furent pieusement conservés à Saint-Lazare même, dans une armoire tout ordinaire et fermée soigneusement. Toutes précautions qui n'éloignent nullement le respect et la vénération, mais qui sont néanmoins autant de preuves qu'il n'y a là aucun culte, aucun acte qui puisse être plus tard une

1. Mgr Demimuid. *Les premières Dames de Charité au XVII^e siècle.* (*Annales des Dames de la Charité*, 1896-97, p. 34.)

objection au procès de béatification. C'est dans cette salle, à cette armoire en effet qu'en 1708 se transporta la commission chargée du procès de *non cultu* ; elle était composée de Mgr de Noailles, archevêque de Paris, accompagné de son vicaire général, M. Vivant, du promoteur fiscal, de deux témoins et d'un notaire. Ces messieurs venaient de visiter le tombeau du serviteur de Dieu, à l'église, et de constater qu'il n'y avait pas trace de culte. La même constatation se fit à la salle des Reliques pour le cœur de saint Vincent ainsi que pour quelques parties des entrailles, son foie, des éponges ayant servi à laver son corps, des manuscrits de sa main, deux portraits sans auréole et les deux thèses dédiées à sa mémoire en 1664 et 1666 [1] qui se trouvaient dans cette même armoire. La sentence de *non cultu* fut donc rendue par l'archevêque et le procès informatif put continuer son cours. Les pièces de ce procès ayant été agréées à Rome, la cause fut introduite et une seconde commission fut établie pour étudier à nouveau cette question de la béatification, mais cette fois au nom du Souverain-Pontife et non plus seulement de l'archevêque de Paris. Ceci nécessita une nouvelle visite officielle au tombeau et à la salle des Reliques. Le 19 février 1712,

1. Le 8 février 1664, une thèse dite de tentative fut soutenue en Sorbonne par Denis Charon sous les yeux et avec l'applaudissement du public et sous la présidence de François de Nesmond, évêque de Bayeux. Elle était dédiée à la mémoire de Vincent en des termes qui résumaient très bien ses glorieux services. Deux ans plus tard, en 1666, une autre thèse dédiée encore à la mémoire de Vincent de Paul, fut soutenue à Cahors dans la maison des Jésuites. (*Saint Vincent de Paul*, par Maynard, IV, p. 343.)

on ouvrit le cercueil et, notes scrupuleuses étant prises de ce qui fut remarqué, la commission vint à la salle des Reliques, comme en 1708, pour constater l'état du cœur et des autres reliques. Cette commission était formée du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de Mgr Humbert Ancelin, ancien évêque de Tulle [1], de Messieurs Achille et Claude-François Thomas, sous-promoteurs de la foi, Pierre-Alexandre Mattot, docteur en médecine, Jean-Baptiste Bessière, chirurgien, Jean Bonnet, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, Jean Couty, prêtre de la Mission, procureur de la cause, Perregrin de Negri, prêtre de la Mission et trois Frères coadjuteurs de la même Congrégation [2].

Le 31 mars 1712, le nouveau procès était terminé et envoyé à Rome. Enfin le 14 juillet 1729, le Souverain-Pontife proclama solennellement Vincent de Paul bienheureux. Bientôt vinrent les fêtes de la béatification à Rome, puis celles de Paris. Ce Triduum solennel fut célébré à Saint-Lazare le mardi 27 septembre 1729, anniversaire de sa mort ainsi que les mercredi et jeudi 28 et 29. Ce triomphe de la cause du saint fut aussi celui de son cœur qui sortit de l'obscure solitude pour apparaître solennellement dans l'église de Saint-Lazare et participer aux honneurs rendus au corps du bienheureux Vin-

1. Mgr Humbert Ancelin, après s'être démis de son siège, se retira à Saint-Lazare et fit bâtir, à un bout du clos, un joli appartement où il demeura jusqu'à sa mort. (*Saint Vincent de Paul*, par Maynard, IV, p. 364.)

2. Mgr Artus de Lionne, évêque de Rosalie, qui faisait aussi partie de la commission, ne put assister à cette séance.

cent de Paul. Plus tard, ce corps, enfermé dans une châsse magnifique en argent doré, reposera sur un autel de cette église où il s'était agenouillé si souvent devant le tabernacle. Le cœur de Vincent trouvera naturellement sa place sur ce même autel, en avant du corps. Il devait y demeurer jusqu'en 1790. C'est là que pendant soixante ans, il reçut comme les ossements vénérés du saint, les hommages de l'Eglise, les prières pressantes de ceux qui avaient à demander et les remerciements de ceux qui avaient obtenu. Bien des miracles s'opérèrent à cet autel de saint Vincent ; quelques-uns ont été relevés, mais ils sont loin de nous donner une idée de l'ensemble des faveurs obtenues !

Le pillage de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789, fit craindre pour des reliques aussi précieuses, pour le cœur comme pour les ossements. Quand le calme fut un peu rétabli, M. Cayla de la Garde, Supérieur général, crut prudent de confier le reliquaire de Madame la duchesse d'Aiguillon, avec le trésor qu'il contenait, aux soins vigilants de M. Sicardi, premier assistant de la Congrégation de la Mission et directeur des Filles de la Charité. On était au commencement de 1790. Pendant plus de deux ans, le reliquaire fut amoureusement conservé par son fidèle gardien, toujours à Saint-Lazare. Mais les événements des derniers jours d'août 1792 et du 1er septembre, en particulier l'enlèvement de la châsse de saint Vincent pour la Monnaie, indiquèrent, à ne pas s'y tromper, toutes les craintes qu'il fallait concevoir pour la relique confiée à M. Sicardi. Aussi M. Cayla, sur promesse de la restituer au Supérieur général dès que la Congrégation

Livre « in-folio »

qui servit de custode au cœur de saint-vincent

dans son transfert de paris a turin et de turin a lyon.

*Offert par M. COURBON, Vicaire Général,*
*à la Maison des Filles de la Charité de la Paroisse Saint-Jean,*
*à Lyon*

(Due à la bienveillance de la Vénérée Sœur Chauvin, Sup.)

de la Mission serait rétablie en France, lui permit de l'emporter à Turin, où il devait se rendre bientôt avec deux confrères, M. Félix Vilandais et M. Lebrun de Mondovi. M. Sicardi lui-même affirmera ce fait dans une attestation du 2 octobre 1814 [1]. En même temps que ces trois prêtres de la Mission, quatre Filles de la Charité partaient pour fonder un établissement à Turin : la Sœur Maltret, supérieure et les sœurs Calasson, Jolié et Lespinasse. Le cœur de saint Vincent, quelques-uns de ses vêtements, une soutane entre autres, etc... furent mêlés aux bagages de ces sœurs et on mit le tout au roulage. Pour soustraire plus facilement le reliquaire et sa relique aux recherches des perquisiteurs importuns, M. Sicardi avait eu l'idée de pratiquer un évidement en forme de cœur dans les feuillets d'un gros volume in-folio, le tome deuxième de l'ouvrage intitulé : « Les vies des Saints par le R. P. François Géry, de l'Ordre des Minimes ». Ce volume devait être au réfectoire de Saint-Lazare, car sur la couverture de la fin, à l'intérieur, on lit en haut ces mots : « Liste des vies qu'on doit lire au réfectoire », et une liste suit des saints principaux des mois de juillet à décembre inclusivement. La cavité correspondait très bien au reliquaire et il s'y emboîta à merveille : il fut donc facilement caché et rien ne parut au dehors. Les Sœurs, pendant le voyage, durent subir des vexations de toute sorte ; car si elles avaient quitté leurs cornettes et pris un costume laïque, si elles s'étaient coiffées de cha-

1. Voir les *Annales de la Congrégation de la Mission*. Année 1886, p. 321.

peaux de paille entourés de rubans aux trois couleurs nationales, leur modestie ne manquait pas de les trahir [1]. Les Missionnaires ne furent pas plus heureux : reconnus malgré leur déguisement (M. Sicardi était habillé en marchand), « ils furent un jour dans une hôtellerie en « danger de perdre la vie. Un officier qui avait vu les « Missionnaires à Saint-Lazare, dans une retraite qu'il « avait faite, les prit sous sa protection [2]. » Néanmoins leur bagage arriva à bon port et le cœur de saint Vincent était en sûreté.

## II. — Turin.

A peine arrivées à Turin, les Filles de la Charité se hâtèrent de donner à l'insigne relique la place qui lui convenait dans leur maison encore incomplètement organisée. Sans doute, elles ne la possédaient que provisoirement, mais n'était-ce pas une raison de plus, pour vénérer de leur mieux ce trésor qu'elles auraient été si heureuses de conserver toujours. Pendant les trois mois que dura ce bonheur, le cœur de saint Vincent demeura exposé sur l'autel du petit oratoire de la communauté.

Malgré la soigneuse attention qui avait présidé à l'emballage du départ, le reliquaire avait beaucoup souffert

1. Voir *Annales de la Mission*. Année 1886, p. 321 et 322.
2. *Notice sur M. Sicardi*. Circulaire des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission. T. II, p. 305.

du voyage. Il s'était entr'ouvert : le cœur, naturellement desséché, avait laissé se détacher quelques parcelles et quand on prit le reliquaire pour le placer sur l'autel, elles s'échappèrent. Inutile de dire qu'elles furent recueillies pieusement par les Filles de la Charité et déposées dans des reliquaires. M. Sicardi, obligé d'aller à Mondovi, son pays, pour affaires importantes, était absent pour trois mois, il fallait bien attendre son retour. Quand il revint à Turin, les Sœurs lui remirent le cœur et les effets de saint Vincent qui allèrent dès ce moment enrichir la résidence des Prêtres de la Mission de la même ville où habitait M. Sicardi et où il avait été Supérieur avant d'être assistant de la Congrégation à Paris. Les Sœurs lui montrèrent alors leurs quatre reliquaires où étaient enfermées les parcelles tombées du grand reliquaire d'argent. Il prit celui-ci en mains et constata facilement qu'une fissure s'était produite, fissure par laquelle il vit, en le remuant, de nouvelles parcelles s'échapper. Aussi, pour éviter le retour de cet accident, il le fit aussitôt ressouder à la Mission. Mais il laissa aux Sœurs les quatre petits reliquaires [1] dont l'histoire est des plus touchantes : disons-la avant de revenir à la relique principale.

Après quatre ans de bonnes œuvres à Turin, en 1796, les Sœurs se virent obligées de se retirer à Vienne, en Autriche, avec la princesse de Condé, Madame Louise ; car les armées françaises approchaient et leur situation

1. Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres*, IV, p. 471. — *Annales de la Congrégation de la Mission.* Année 1886, p. 322.

pouvait devenir fâcheuse. A Vienne, on pensa que les reliquaires n'étant pas scellés des cachets de la Congrégation de la Mission et étant privés de lettres authentiques, jamais, à la mort des Sœurs, ces parcelles n'auraient pu être reconnues pour aussi précieuses qu'elles l'étaient en réalité. Cette crainte détermina la Supérieure à prier Mgr de Nancy, premier aumônier de la duchesse d'Angoulême, de tout régulariser et il apposa le cachet de la Congrégation que la Sœur s'était procuré [1]. Bientôt les troupes françaises, avançant toujours, étaient sur le point de faire leur entrée à Vienne. Un an s'était à peine écoulé depuis l'arrivée des pauvres Sœurs dans cette ville, qu'il leur fallait demander l'hospitalité à la Pologne, toujours emportant chacune son reliquaire garni des parcelles du cœur de saint Vincent. Elles y firent un séjour de deux ans et allèrent ensuite passer deux autres années en Bohème : la sœur de l'empereur d'Autriche, l'archiduchesse Marianne, abbesse des chanoinesses du Chapitre de Prague, les demandait pour un établissement que deux années d'efforts ne purent fonder. A la fin de la deuxième année de séjour en Bohème, nos quatre Sœurs furent rappelées en France par la Mère Antoinette Deleau [2]. Par une conduite merveilleuse de la Providence,

1. *Annales de la Congrégation de la Misssion.* Année 1886, p. 322.

2. La Mère Marie-Antoinette Deleau naquit le 14 juillet 1728 à Bray, diocèse d'Amiens. Elle entra ches les Filles de la Charité à 19 ans et devint Supérieure générale en 1790. La communauté ayant été supprimée par un décret du 6 avril 1792, la Mère Deleau entra dans sa famille. Le calme se rétablissant, elle se rendit à Paris pour s'efforcer de réunir les Sœurs dispersées et de faire naître de nouvelles vocations. Le 29 janvier 1804, la Mère Deleau succomba à ce travail qu'elle avait mené avec succès.

elle avait su que quatre de ses Filles étaient à Prague et elle s'était empressée de leur apprendre que la Compagnie des Filles de la Charité se reconstituait à Paris et de les y rappeler. Les Sœurs quittèrent la Bohème avec empressement, car tout hospitalière qu'elle fût, elle était pourtant la terre d'exil. Elles revinrent donc à Paris en 1801 et avec elles les parcelles du cœur de saint Vincent de Paul qui étaient ainsi retournées à leur point de départ [1].

A la sacristie de Saint-Lazare, rue de Sèvres, se trouvent deux petits fragments du cœur de saint Vincent en deux reliquaires de cuivre doré en forme de cœur, mais de dessins différents. Ces deux reliques sont, à certaines fêtes, offertes à la vénération du clergé, et des fidèles. Ne seraient-elles pas ces parcelles revenues de l'exil ?

Quant au cœur lui-même, à son arrivée à Turin, avons-nous vu, il avait été laissé provisoirement aux Filles de la Charité par M. Sicardi, le dépositaire réel ; devant aller passer quelque temps à Mondovi, il ne pouvait mieux placer sa confiance. Après trois mois d'absence, il revint et les Sœurs lui remirent fidèlement le dépôt dont elles avaient eu la garde : cœur de saint Vincent, ses vêtements, etc.

« A peine la précieuse relique était-elle arrivée à la « Mission de Turin, dit la Supérieure, Sœur Maltret [2], « que les missionnaires demandèrent au Cardinal Costa

1. *Annales de la Congrégation de la Mission.* Année 1886, p. 323.
2. *Ibid.*, p. 322.

« qui en était archevêque, la permission de porter le « cœur de saint Vincent en procession ; car il y avait « alors une grande sécheresse et ils espéraient, par son « intercession, obtenir de Dieu la pluie qu'on avait de- « mandée en vain par des prières publiques. Son Emi- « nence y consentit volontiers. Nous avons assisté à cette « procession, continue toujours la Sœur, un flambeau « à la main, après le clergé. Mais à peine avions-nous « fait trente pas hors de l'église qu'il fallut rentrer parce « que la pluie tombait à torrents et tout le monde criait « dans la rue au miracle ; on a dressé un procès-verbal qui « a été présenté au cardinal. » Ce procès-verbal fut en effet signé par lui en date du 17 juillet 1793 et il servira en 1805 à prouver l'authenticité de la relique comme nous la constaterons plus loin.

Dès lors, jusqu'en 1796, la relique fut toujours conservée avec un soin jaloux et un amour filial à la résidence des Prêtres de la Mission à Turin. « M. Sicardi, par « ses conseils et son autorité, soutint pendant quelque « temps les maisons de la province de Piémont qu'il eût « bientôt la douleur de voir supprimer. Lui-même crut « devoir, vu les circonstances, chercher un asile dans sa « famille [1] », à Mondovi et à Trébusa.

1. M. Charles-Dominique Sicardi, né le 30 octobre 1730 à Trébusa, diocèse de Mondovi, Piémont, fut admis au séminaire interne de la Congrégation de la Mission en 1751. Après avoir enseigné la théologie dans la résidence de Turin, il devint Supérieur de cette maison. En 1788, il vint à Paris à la Maison-Mère, remplir les fonctions d'assistant. A cette charge, le Supérieur général ajouta, l'année suivante, celle de directeur des Filles de la Charité. M. Sicardi quitta Paris en 1792 pour Turin, puis en 1796 Turin pour Mondovi, et en août 1800 Mondovi

D'autre part, la Révolution qui était entrée à Turin à la suite des armées françaises, avait amené le départ des quatre sœurs françaises pour Vienne. Néanmoins le cœur du saint demeura, car M. Sicardi, après l'avoir emporté à son départ pour Mondovi, le rapporta pour le confier à M. Bertholdi qui était aussi prêtre de la Mission. Celui-ci s'acquitta fidèlement de son devoir et se trouvait encore possesseur de la chère relique lorsqu'à la fin de l'année 1804, la mort vint le relever de ce souci filial et l'arracher à ce dépôt qu'il n'avait cessé de vénérer et de sauvegarder.

C'est quelques jours après, le 1er janvier 1805, que le cardinal Fesch, archevêque de Lyon et oncle de l'empereur Napoléon Ier, écrivait à l'archevêque de Turin en ces termes : « En ma qualité de grand aumônier de l'Em-« pire, les Missionnaires et les Filles de la Charité étant « rétablis, je réclame ce dépôt (cœur de saint Vincent de « Paul) et vous prie d'en dresser procès-verbal pour en « constater l'identité et de vouloir ensuite le remettre « à M. le général Menou [1] qui me le fera parvenir. Je ne

pour Rome. C'est là qu'en 1804, il fut nommé par le Pape, vicaire général de la Congrégation pour l'Italie. Il y mourut en 1819, à l'âge de 80 ans. — Voir sa notice : Circulaire des Supérieurs généraux, II, p. 306 ; — *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission*, p. 212.

1. Le comte Jacques-François de Menou (3 septembre 1750-5 août 1809), député des Etats-Généraux, puis à la Constituante, devint général de division le 15 mai 1793 et bientôt général en chef. Le 7 mars 1802, il fut envoyé à Turin comme administrateur de la 27e division militaire (le Piémont) d'où il passa au gouvernement de la Toscane (Florence) et enfin à Venise où il mourut.

*Résumé de la vie du général Menou*, tiré des *Contemporains*.

« doute nullement que M. Bertholdi, dépositaire de cette « relique, ne mette un vrai zèle à sa restitution. Nul « motif, nul prétexte ne serait reçu pour la différer. Je « n'oublierai pas toutefois que c'est à M. Bertholdi qu'on « en doit la conservation [1]. »

Cette lettre rappelle le rétablissement des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité ; elle parle de plus de restitution ; or, il était juste de réclamer le cœur de saint Vincent au nom et au profit de sa double famille. L'archevêque de Turin, Mgr de la Tour, se mit donc en devoir d'y obtempérer. M. Bertholdi était mort depuis deux mois, on se demanda en quelles mains la relique était passée ; mais on fut assez heureux pour la retrouver rapidement. L'archevêque l'examina avec grand soin, s'aidant pour cela du procès-verbal du 17 juillet 1793, signé par le cardinal Costa, son prédécesseur et il en attesta lui-même l'authenticité. Un vague soupçon de ce qui allait arriver le poussa à ne pas dessaisir complètement l'église de Turin du trésor qu'elle possédait depuis une douzaine d'années et il fit détacher du cœur un ventricule que depuis on a toujours honoré à Turin, dans la chapelle des Lazaristes [2], fraude pieuse et très excusable ; M. Maynard ajoute même qu'elle fut « bien légitime » [3].

Le cœur fut alors placé de nouveau, comme en 1792, dans le livre évidé qui lui avait servi de custode lorsqu'il

1. Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres.* T. IV, p. 472.
2. Maynard, t. IV, p. 473.
3. Via XX settembre, 23.

avait été transporté de France à Turin et qui devait le sauvegarder de la même manière au retour dans la patrie. Le volume ainsi enrichi de nouveau de sa relique, fut remis au général Menou, gouverneur du Piémont, avec les procès-verbaux et une lettre de l'archevêque au au cardinal Fesch : elle disait à l'archevêque de Lyon combien volontiers les Prêtres de la Mission, dispersés en Italie, restituaient cette insigne relique à leur Maison-Mère de Paris. A la lecture de la lettre du cardinal Fesch dont nous avons cité un extrait plus haut, et sur les explications de l'archevêque de Turin qui l'avait commentée, ils avaient en effet pensé que le cœur de leur Père allait retourner à la Maison principale de la Compagnie.

De son côté, le général Menou donnait l'attestation suivante, pièce conservée aux archives de la Congrégation de la Mission à Paris :

27e Division militaire.

» Turin, 1er ventôse, an 13.

« Le général Menou, administrateur général, grand officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Turin,

« Je déclare avoir reçu la sainte relique du Cœur de saint Vincent de Paul qui m'a été remise au nom de Mgr l'Archevêque de Turin par M. l'abbé Cirio, chanoine de la métropole ; ladite relique devant être envoyée par moi à Son Eminence le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, grand aumônier de France.

« Le général Menou. »

(Cachet).

## III. — Lyon.

Les vicaires généraux du diocèse de Lyon voyaient avec peine le sanctuaire de Fourvière profané, fermé. Ils regrettaient qu'il ne fut plus ce lieu de pèlerinage si pieusement fréquenté autrefois. En face de l'impossibilité absolue de le racheter, ils proposèrent à leur archevêque, Mgr Fesch, un plan nouveau : avant tout, il ne fallait à aucun prix laisser l'indifférence prescrire à Lyon contre la dévotion à Marie. Son Eminence demanderait au gouvernement français la seconde statue de Lorette qui, du sanctuaire italien, était passée au musée du Louvre où elle était reléguée comme un objet antique [1]. Aussitôt obtenue, la statue serait placée dans l'église des Chartreux et les pèlerinages qui avaient lieu autrefois à Fourvière, se dirigeraient désormais vers ce sanctuaire. Les pèlerins y gagneraient les mêmes indulgences qu'à Lorette, car tous les privilèges et toutes les faveurs attachées à la Sancta Casa le seraient également à l'église de Saint-Bruno. Mais « le cardinal Fesch, nous dit son « biographe [2], tout dévoué qu'il était à la Mère de Dieu, « ne goûta pas ce projet. Il espérait toujours qu'un mo- « ment viendrait où il pourrait rétablir Fourvières...

1. Les généraux du Directoire avaient pillé le trésor de la basilique de Lorette et avaient envoyé à Paris les principaux objets de piété de ce sanctuaire célèbre.

2. *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 230.

« Son Eminence, dès ce moment, fit même agir par des-
« sous mains, pour savoir s'il n'y aurait pas moyen de
« faire cette acquisition. » De plus, il répugnait au car-
dinal d' « user de son crédit pour retenir des objets qui
« appartenaient à Lorette. Il s'interposa au contraire
« auprès du gouvernement français pour qu'il les rendit
« le plus tôt possible... Mais en retour, il obtint pour son
« son église primatiale le cœur de saint Vincent de
« Paul [1]. » Cette relique appartenait de droit à la France ;
or, la famille de saint Vincent n'était pas encore soli-
dement reconstituée, quoi qu'en ait pensé d'abord et
même écrit le cardinal [2] ; n'était-il donc pas naturel de
l'honorer là où saint Vincent avait été curé puisqu'on
ne pouvait la vénérer en France parmi les prêtres dont
il est le fondateur ? Ce fut bientôt l'opinion du gouver-
nement et de l'archevêque de Lyon. Le cardinal avait
eu connaissance des principaux détails que nous avons
donnés plus haut : on lui avait dit comment un in-folio
aux feuillets découpés avait servi à cacher cette relique
précieuse dans son voyage de Paris à Turin ; il avait
appris également combien M. Sicardi avait veillé avec un
soin jaloux sur le trésor dont la garde lui avait été confiée
par son Supérieur. C'est dans ces circonstances qu'il
demanda « ce précieux dépôt qui revenait à la France
« à tant de titres. Sur l'ordre du Premier Consul, le
« lieutenant général Menou, gouverneur du Piémont,
« enleva cette sainte relique... Bonaparte ne pouvant la

1. *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 230.
2. Voir plus haut sa lettre du 1er janvier 1805, à l'archevêque de Turin.

« restituer à qui de droit, puisque la Société des Prêtres « de la Mission n'était pas rétablie, la fit remettre à son « oncle, Mgr l'Archevêque de Lyon, par cette raison que « saint Vincent avait été curé de son diocèse... Il faut « le reconnaître, cette église, à défaut de la pieuse Con- « grégation de Saint-Lazare, avait bien des titres à ce « précieux dépôt. On n'a pas oublié que cet illustre héros « de la foi, apôtre de l'humanité et de la Religion, avait « été nommé et institué curé de Châtillon dans les « Dombes par le Chapitre primatial [1]. » Déjà au XVIII[e] siècle, Lyon avait admirablement témoigné de sa dévotion à saint Vincent. M. Le Gay, curé de la Platière (Lyon), après avoir obtenu une relique et fait faire un tableau de saint Vincent de Paul, lui dédia une chapelle qui fut immédiatement très fréquentée ; et bientôt même, elle devint célèbre par les grâces qui s'y obtenaient. En 1769, le zélé pasteur ne se contenta plus de ce concours habituel de fidèles, il commença à faire célébrer la fête du 19 juillet dans son église avec une grande solennité : procession avec la relique et l'image du saint, office chanté sous le rite double de première classe, messe solennelle, panégyrique, exposition de la relique pendant trois jours consécutifs... Le concours du peuple fut tel qu'en un temps de jubilé, les confessions et les communions ne purent être comptées tant elles furent nombreuses [2].

1. *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 232.

2. Voir la lettre de M. Jacquier, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, 1[er] janvier 1770. Circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, t. II, p. 73.

D'un autre côté, la Congrégation de la Mission tardait à se rétablir. Sans doute, en 1804, Napoléon accordait aux instances de pape Pie VII le rétablissement de cette famille religieuse.

« Toutefois cette restauration dut être dissimulée « sous des termes qui la rendissent acceptable aux « hommes du gouvernement encore imbus de l'esprit « révolutionnaire. Le nom de Congrégation de la Mission « fut donc soigneusement écarté [1] », dans le décret du 27 mai 1804. « Mais l'Empereur ne tarda pas à préciser le « sens et la portée de son décret en l'appliquant lui- « même à la Congrégation de la Mission. M. Brunet fut « en effet confirmé par un autre décret impérial dans sa « dignité de vicaire général de la Congrégation et put en « cette qualité fixer sa résidence à Paris. Il y vint donc « avec deux autres Missionnaires... Les fondements du « nouvel édifice de la Congrégation étaient posés [2] ». Mais déjà le cœur de saint Vincent était honoré à Lyon : il avait été solennellement « remis par le cardinal Fesch « au Chapitre de l'église primatiale le dimanche 19 sep- « tembre 1805 [3]. »

Trois vieillards réunis à peine de la veille pouvaient-ils sérieusement être considérés comme une Congrégation et oseraient-ils demander qu'on revienne sur un fait accompli de cette importance. Leur Supérieur, M. Brunet, était

1. *Vie de M. Etienne, Supérieur général de la Congrégation de la Mission*, p. 13.
2. *Ibid.*, p. 13.
3. *Vie de M. Jean-Louis Duplay, Supérieur du grand séminaire de Lyon*, par M. l'abbé Chausse, t. II, p. 49.

absorbé par les travaux pénibles d'installation : s'établir, appeler les confrères dispersés et libres de leur personne, créer à chacun des occupations conformes à sa sainte vocation, aider les Filles de la Charité à organiser leur personnel et leurs œuvres : c'était plus qu'il n'en fallait pour un vieillard de 75 ans. M. Brunet du reste, ne tardait pas à mourir, laissant l'autorité à M. Placiard, qui ne fit que passer ; reconnu par décret du 23 septembre 1806, il fut comme son prédécesseur fort absorbé par le rétablissement des deux familles de saint Vincent ; il mourut d'ailleurs bien vite : le 18 septembre 1807, M. Hanon, son successeur, se vit bientôt menacé des plus graves périls. La situation extrêmement critique ne lui permit aucune réclamation auprès du cardinal Fesch. Bientôt même, il fut interné à Saint-Pol (Pas-de-Calais) puis jeté successivement dans les prisons d'Arras, de Paris, de Turin, enfin de Fenestrelle, refusant toujours au pouvoir civil de se démettre de ses droits sur la conduite des Filles de la Charité. Il demeura à Fenestrelle jusqu'à l'approche des Alliés qui amena l'internement à Bourges des prisonniers d'Etat. Enfin, remis en liberté, à l'abdication de l'Empereur, M. Hanon se rendit à Lyon, muni d'une attestation écrite en latin et signée par M. Sicardi, en date du 2 octobre 1814 ; là, il réclama le cœur de saint Vincent et fit valoir ses droits qu'on reconnut sans peine. Mais les événements politiques ne lui permirent pas de poursuivre cette question.

L'attestation de M. Sicardi est un document qui a trop d'importance relativement à notre sujet pour que nous puissions l'omettre ici :

« Déclaration [1]

« et s'il est besoin, elle peut être affirmée par serment.

« Je soussigné, premier assistant général de la Con-
« grégation de la Mission, Supérieur actuel de la Maison
« de Rome, Monte Citorio, atteste avoir reçu en dépôt
« du Très Honoré Père Joseph Cayla de la Garde, Supé-
« rieur général de la Congrégation de la Mission, l'an du
« Seigneur 1790, le cœur de saint Vincent de Paul, fon-
« dateur des Congrégations des Prêtres de la Mission et
« des Filles de la Charité. Placé dans un reliquaire d'ar-
« gent fort bien disposé par la duchesse d'Aiguillon, il
« était religieusement conservé dans l'église de Saint-
« Lazare. Faculté m'a été accordée d'emporter ce cœur
« avec moi à mon retour de Paris en Piémont, à la con-

1. Voici le texte original en latin :

« Declaratio, et si opus sit confirmanda cum juramento.

« Testor ego infrascriptus primus assistens generalis Congregationis Missionis ejusdemque domûs romanæ in Monte Citorio actualis Superior, mihi adm. Rev. Domino Joseph Cayla de la Garde, Superiore generali Congregationis Missionis anno Domini 1790 in custodiam traditum fuisse sancti Vincentii a Paulo Congregationum Presbyterorum Missionis et Puellarum Charitatis fundatoris cor, quod in thecâ argenteâ a Ducissa de Aiguillon optimè præparatâ collocatum in ecclesiâ Sancti Lazari religiose asservabatur, cum facultate idem cor mecum a Parisiis in Pedemontium redeunte exportandi, hâc tamen adjectâ absolutâ conditione illud restituendi, ac remittendi penes superiorem generalem Congregationis Missionis, ubi eadem in Galliâ restituta fuisset Congregatio. Quod quidem cum animi meî dolore præstare minimè possum, quia ferè jàm undecim abhinc annis opera Eminentissimi card. Fesch a Taurino in Galliam translatum idem cor in Lugdumensi cathedrali ecclesiâ, ut asseritur, collocatum fuit.

« In quorum fidem.

« Carolus Dominicus Sicardi,
« Primus assistens generalis. »

Confirmo ut supra.

« dition expresse cependant de le restituer et de le re-
« mettre au Supérieur général de la Congrégation de la
« Mission, aussitôt que cette Congrégation serait réta-
« blie en France. Ce que, à mon grand regret, je ne puis
« nullement exécuter puisque, depuis à peu près onze ans
« déjà, par l'entremise de Son Eminence le cardinal
« Fesch, ce même cœur a été transporté de Turin en
« France et placé, m'affirme-t-on, dans l'église-cathé-
« drale de Lyon.

« En foi de quoi.

« Charles-Dominique SICARDI. »
Premier assistant général.

« J'affirme ce que dessus ».

La remise de l'insigne relique s'était faite à Lyon avec toutes les formalités voulues par les Saints Canons ; l'approbation des authentiques, et des sceaux avait été reconnue peu auparavant, comme nous l'avons dit plus haut, par Mgr de la Tour, archevêque de Turin. Son Éminence le cardinal Fesch la fit placer dans une chapelle de sa métropole qui lui sera spécialement consacrée à partir de ce jour et portera désormais le nom de saint Vincent de Paul. Cette chapelle, située aux deuxième et troisième travées à droite en entrant par le grand portail, avait été bâtie en 1401, sous le vocable du Saint Sépulcre. On y vénère encore maintenant une parcelle assez considérable de ce cœur, la relique elle-même, à cause de sa valeur, a été retirée au trésor. La parcelle enfermée dans une pellicule du cœur offre une surface de cinq à six centimètres de côté et se trouve enfermée dans le reliquaire d'argent offert par la duchesse d'Aiguillon.

Celui-ci, recouvert d'un verre bombé, repose honorablement sur un édicule gothique orné du portrait du saint.

M. le Vicaire général Courbon, plus particulièrement chargé par Son Eminence de traiter cette affaire, céda à la maison des Filles de la Charité de la paroisse Saint-Jean (la primatiale) le livre qui avait servi à préserver la relique vénérée et à la transporter de Paris à Turin et de Turin à Lyon. Il accompagna ce don gracieux du certificat suivant :

« Nous soussignés, Vicaires généraux du diocèse de « Lyon, certifions que ce livre in-folio intitulé : *Les « Vies des Saints*, du Père François Géry, de l'Ordre des « Minimes, tome II, dont on a évidé la majeure partie « des feuilles, a servi à M. Sicardi, prêtre de la Congréga- « tion de Saint-Lazare, pour soustraire la précieuse « relique du cœur de saint Vincent de Paul aux fureurs « de la Révolution et pouvoir plus sûrement la transpor- « ter à Turin, d'où elle a été transportée à la métropole « de Lyon, renfermée dans le même volume qui lui avait « servi de sanctuaire pendant toute la Révolution. « M. Courbon, vicaire général du diocèse de Lyon, en a « fait don à la Maison des Sœurs de la Charité de la Mé- « tropole.

« En foi de quoi, etc.

« Lyon, le cinq octobre dix-huit cent cinq.

« Courbon, vic. gén., Cholleton, vic. gén.,
« Renaud, vic. gén., Groboz, secrét. [1]. »

† Lieu du sceau.

1. *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 570.

Les Filles de la Charité de la paroisse Saint-Jean s'estimèrent heureuses de posséder ce précieux volume qui avait acquis une valeur pieuse et historique pour les deux familles de saint Vincent de Paul ; elles firent imprimer en latin et en français l'inscription suivante et placèrent l'inscription latine à l'intérieur, sur le couvercle de la boîte qui sert de custode au volume ; la traduction française fut collée à l'extérieur.

In hujusce quasi latebrâ voluminis quod suavissimâ quâdam suî effusione conspersit, in perpetuum nostræ venerationis monumentum, ex impiorum prioris sæculi omnia devastantium, latrociniis, divino sacræ ac prorsùs stupendo favore feliciter victor evasit cor sancti Patris nostri Vincentii a Paulo, suo semper in Deum amore, dum viveret, tam fervido commendatum ; quem in conciliis reges ipsi arcesserunt adjutorem ; pauperes in ærumnis probârunt patrem ; omnes veræ fidei venerati sunt propugnatorem.

C'est dans le sein et comme à l'abri de ce livre qui le recélait et qu'il a rempli comme d'une sainte effusion de lui-même, que, par une protection particulière du Ciel et pour être à jamais pour nous un objet de vénération, a échappé à la rapine et aux profanations des impies du dernier siècle, qui mettaient tout à feu et à sang, le cœur de notre père Vincent de Paul, ce grand saint, si pénétré pendant sa vie d'un ardent amour pour Dieu ; si recherché par les rois eux-mêmes pour les aider de sa sagesse et de ses lumières

dans leurs conseils ; si tendrement aimé par les pauvres et les malheureux, comme leur bienfaiteur et leur père, et si honoré partout comme l'apôtre et le propagateur de la religion.

Sit ergo piis nostris affectibus venerandum hoc ejusdem conservatum præsentiâ volumen.

Que ce livre conservé, ce semble, par un si saint dépôt, soit à jamais l'objet de notre vénération [1].

La maison Saint-Jean des Filles de la Charité n'eut pas ce seul bonheur de posséder le livre-reliquaire du cœur de saint Vincent de Paul ; plus tard, en 1823, elle eut encore celui de voir sa chapelle enrichie de plusieurs parcelles de cette relique insigne réunies en un même reliquaire. Voici quelles circonstances amenèrent cette faveur.

Un jour de fête de saint Vincent de Paul, M. Baudet, ancien chanoine, officiait à la Métropole et laissa tomber le reliquaire en le faisant vénérer au Chapitre, M. Mure, chanoine pénitencier, faisant les fonctions de diacre, fut chargé de recueillir la précieuse relique qui s'était partagée par suite de la fracture du reliquaire. Pour le récompenser de ces soins, M. le Vicaire général, gardien du cœur de saint Vincent, lui fit don de quelques parcelles sous l'autorisation du cardinal Fesch et il accompagna ce

1. *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 571.

cadeau d'un authentique en date du 16 mai 1823, signé de sa propre main ; il y ajouta le cachet de Monseigneur.

Des mains du chanoine Mure, le reliquaire passa en celles de son frère, M. Barthélémy Mure, curé de Saint-Laurent d'Oingt qui, le 6 mars 1862, le donna aux Filles de la Charité de la paroisse Saint-Jean [1]. Il se trouve encore dans leur oratoire domestique en place honorable au milieu de nombreuses reliques de divers saints.

A partir de l'arrivée du cœur de saint Vincent dans la cathédrale de Lyon jusqu'à l'introduction du rite romain en France, l'église de Lyon célébra la fête de la mort de saint Vincent, au mois de septembre, sous le rite de solennel mineur avec octave. Pendant de longues années, à peu près à la même date, tout le clergé du diocèse se rendit processionnellement à la primatiale pour y clôturer les exercices de la retraite pastorale en vénérant le cœur d'un saint que les pieux devanciers avaient été en droit d'appeler leur collègue [2]. En 1843, on frappa à Lyon

1. « Je soussigné Barthélémy Mure, curé de Saint-Laurent d'Oingt, déclare par cet écrit faire don aux très-honorées Sœurs de Saint Vincent de Paul établies à Lyon dans leur maison de charité, rue du Doyenné, de ma précieuse relique d'une parcelle du cœur de saint Vincent de Paul.

« J'en fais cession pleine et entière, pour en jouir à perpétuité dès ce moment, par l'intermédiaire de la R. Sœur Callamand qui m'en avait fait la demande.

« Lyon, le 6 mars 1862.

« B. Mure. curé ».

(Archives de Saint-Lazare).

Cette attestation de donation est précédée de l'historique de cette parcelle et de la copie de son authentique.

2. Maintenant c'est au sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière que se clôture chaque année la retraite pastorale.

même, une médaille de saint Vincent de Paul qui nous montre bien la dévotion du clergé lyonnais pour ce grand saint et rappelle ces édifiantes réunions autour du cœur vénérable à la fin des retraites ecclésiastiques. La médaille de bronze (trois centimètres et demi de diamètre) nous donne d'un côté le buste du saint Vincent avec ces mots en exergue : « *Omnibus omnia factus sum* ». Au bas, en caractères très fins, on lit : « M. Penin, f. Lugd. 1843 ». Sur l'autre face, nous trouvons le bon pasteur, la houlette et quelques brebis à ses côtés, avec ces mots en exergue : « *Ego sum Pastor bonus* ». Aux pieds de Jésus, sont ces deux mots : « Retraite pastorale ».

La piété du clergé lyonnais envers saint Vincent de Paul se maintenait, on le voit, en 1843, c'est-à-dire sous l'épiscopat de Mgr de Bonald aussi bien que sous celui du cardinal Fesch, son prédécesseur [1]. Il est vrai que Mgr de Bonald manifestait une dévotion singulière à l'égard des saintes reliques qui formaient le riche trésor de la primatiale. Dans une lettre du 21 septembre 1866, à M. Rohault de Fleury, il nous le montre lui-même à propos de plusieurs parcelles de la vraie croix possédées par cette métropole : « Je les ai réunies, dit-il, dans un même « reliquaire qui, quoique moderne, offre assez d'intérêt.

1. A la déchéance de Napoléon Ier, le cardinal Fesch dut s'éloigner aussi ; mais il garda son titre d'archevêque et après quelques années d'hésitation, un bref du 22 décembre 1822 nomma, comme administrateur du diocèse de Lyon, Mgr de Pins, évêque de Limoges. Mgr Fesch étant mort en exil, à Rome, le 13 mai 1839, Mgr de Pins résigna ses fonctions d'administrateur et Mgr de Bonald, évêque du Puy, fut nommé archevêque de Lyon le 4 décembre 1839 et préconisé le 27 avril 1840. Il mourut trente ans après, le 25 février 1870.

« Il sort des ateliers de M. Poussielgue-Rusand dont j'ai « eu à louer le bon goût. J'ai voulu que les médailles « d'or des empereurs d'Occident qui se sont occupés sur- « tout de la vraie croix, en ornassent le reliquaire. « J'avais le bonheur de posséder ces médailles et j'ai « pensé qu'elles ne dépareraient pas le reliquaire de la « croix trouvée par sainte Hélène [1]. » Ce zèle pour la vraie croix se porte aussi vers les autres reliques et notamment vers le cœur de saint Vincent. A celui-ci, le cardinal de Bonald voulut aussi offrir lui-même un reliquaire en argent et vermeil qui serait en harmonie avec la dévotion du donateur, du clergé et du peuple lyonnais, en harmonie également avec le trésor qu'il devait préserver et honorer. Celui qui avait été offert aux premiers jours par Madame la duchesse d'Aiguillon avait beaucoup souffert pendant les voyages que nous lui avons vu faire : le temps et les réparations peu soignées peut-être, n'avaient fait qu'accentuer les accidents et les rendre plus apparents. Le nouveau, moderne comme celui de la vraie croix, est aussi de bon goût et d'une grande richesse. Arthur Loth, dans son magnifique ouvrage : *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, nous en donne [2] une bonne gravure avec cette légende : « Ce reliquaire « qui a remplacé celui que la duchesse d'Aiguillon avait « fait exécuter à l'époque de la mort de saint Vincent, « est un don du cardinal de Bonald. » Le pied en est richement orné et soutient un plan carré par quatre

1. *Mémoire sur les instruments de la Passion de Notre-Seigneur*, par Rohault de Fleury. Article : Lyon.

2. Page 489.

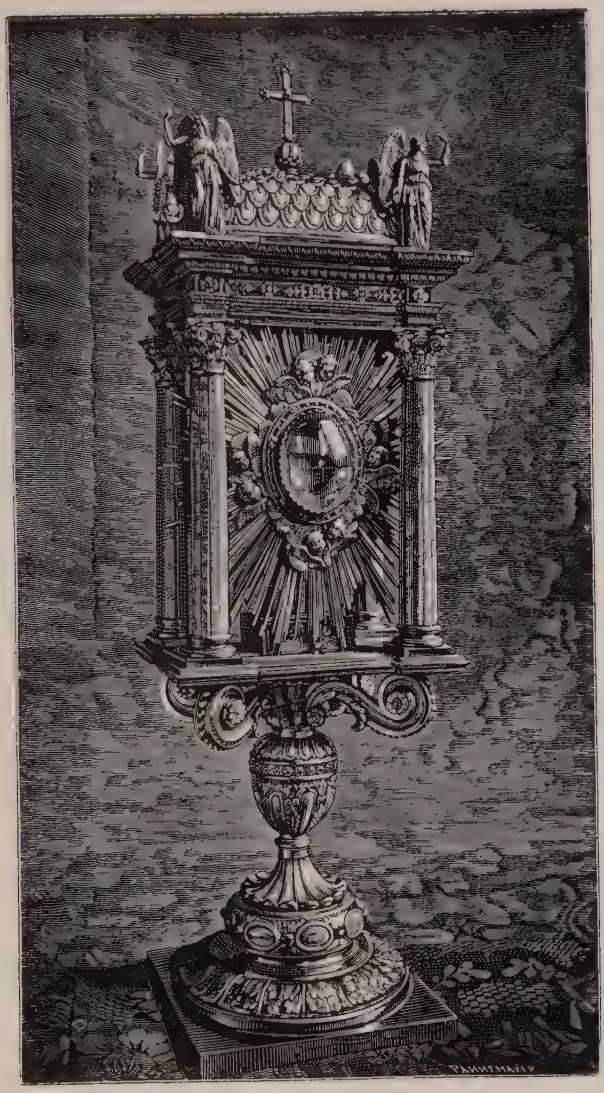

Reliquaire du cœur de Saint-Vincent,
*Don de Mgr de Bonald, Archevêque de Lyon*

volutes ciselées. Sur le milieu de ce plan, se trouve le reliquaire proprement dit : un ovale de cristal entouré de têtes d'anges et de nuages d'où s'échappent des rayons. Aux quatre angles du carré, encadrant la relique, s'élèvent quatre colonnes corinthiennes pour soutenir une frise, surmontées d'un ange debout aux ailes déployées.

Les Filles de la Charité qui, à Turin, étaient dépositaires du cœur de leur Père, avaient aperçu quelques parcelles se détacher de la relique elle-même, avons-nous dit plus haut. En 1823, à Lyon, nous avons constaté un accident plus grave encore à la suite d'une chute du reliquaire. Le cœur, s'étant naturellement desséché de plus en plus, en arriva à n'avoir plus la consistance désirable. On était donc menacé de le voir tomber en poussière, au moins pour une bonne partie : il fallait se résigner à prendre les moyens de conserver cette insigne relique. On réussit, par le mélange d'un corps gras, en aussi petite quantité que possible, à lui donner une cohésion suffisante : de là cette teinte un peu rosée, cette nuance relativement tendre que l'on remarque maintenant. Après cette opération, aussi ingénieuse que nécessaire, on suspendit le cœur de saint Vincent dans un filet d'or dont les mailles l'aideraient à se maintenir, puis on l'enferma dans un cristal qui lui-même reposa dans le beau reliquaire.

Il est exposé deux fois l'an à la vénération chrétienne, le 19 juillet, fête du saint et le jour des saintes reliques. En cette dernière circonstance, l'église de Lyon montre à ses fidèles ses plus belles richesses, les insignes reliques

qu'elle possède, et, parmi elles, le cœur de saint Vincent de Paul est loin d'être la moins appréciée, la moins vénérée.

Si la Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité furent privés de la douce possession du cœur charnel de leur Père, ne semble-t-il pas que saint Vincent ait voulu les consoler de cette perte en témoignant que son cœur leur était toujours fidèle et dévoué.

C'était le 22 avril 1830, trois jours avant la magnifique cérémonie de la translation des reliques de saint Vincent de Paul [1], la Sœur Catherine Labouré [2] fut favorisée d'une vision prophétique, celle du cœur de saint Vincent, pendant de ferventes prières faites dans la chapelle des Filles de la Charité, rue du Bac. Laissons la Sœur la raconter dans son naïf langage [3] :

« Je suis arrivée le mercredi avant la translation des « reliques de saint Vincent de Paul. Heureuse et con- « tente d'assister à ce grand jour de fête, il me semblait « que je ne tenais plus à la terre.

« Je demandais à saint Vincent toutes les grâces qui « m'étaient nécessaires et aussi pour les deux familles et « et pour la France entière. Il me semblait qu'elle « en avait le plus grand besoin. Enfin, je priais saint

1. La translation du corps de saint Vincent de Paul eut lieu le 24 avril 1830, deuxième dimanche après Pâques.

2. C'est la même Sœur Catherine Labouré qui, le 27 novembre suivant, sera choisie par Marie pour la manifestation de la Médaille miraculeuse.

3. *La Médaille miraculeuse*, par M. Aladel, prêtre de la Mission, p. 11, 12 et 13.

« Vincent de m'enseigner ce que je devais demander et « de le faire avec une foi vive. »

Elle revenait de Saint-Lazare toute remplie de la pensée de son bienheureux Père et le retrouvait à la Communauté.

« J'avais, dit-elle, la consolation de voir son cœur « au-dessus de la petite châsse où ses reliques sont expo- « sées. Il m'apparut trois jours de suite d'une manière « différente : blanc, couleur de chair, et cela annonçait « la paix, le calme, l'innocence et l'union.

« Puis, je l'ai vu couleur de feu, ce qui était le sym- « bole de la charité qui s'allumera dans les cœurs. Il me « semblait que la charité devait se renouveler et s'éten- « dre jusqu'aux extrémités du monde.

« Enfin il m'apparut rouge-noir, ce qui me mettait la « tristesse dans le cœur. Il me venait des craintes que « j'avais peine à surmonter. Je ne savais ni pourquoi, ni « comment cette tristesse se portait sur le changement « de gouvernement. »

Il était étrange en effet que Sœur Labouré eût alors des préoccupations politiques. Une voix intérieure lui dit : « Le cœur de saint Vincent est profondément « affligé des grands malheurs qui vont fondre sur la « France. »

Le dernier jour de l'octave, elle vit le même cœur, couleur vermeille, et la voix intérieure lui dit : « Le cœur « de saint Vincent est un peu consolé parce qu'il a obtenu « de Dieu, par la médiation de Marie, que ses deux fa- « milles ne périraient pas au milieu de ces malheurs et « que Dieu s'en servirait pour ranimer la foi. »

Afin de se mettre l'esprit en repos, elle parla de cette vision à son confesseur, qui l'engagea à n'y plus penser ; Sœur Labouré ne songea plus qu'à obéir et rien au dehors ne la fit remarquer de ses compagnes.

Cette faveur singulière est consignée dans une lettre écrite par Sœur Catherine en 1856, d'après l'ordre de M. Aladel, son confesseur au séminaire de la rue du Bac en 1830 et alors assistant de la Congrégation de la Mission et directeur des Filles de la Charité. La tendre affection du fondateur restait donc fidèle à son œuvre ; de plus le cœur d'un saint ne peut être seulement affectueux et aimant, mais encore il est puissant sur le cœur de Dieu : l'amour de saint Vincent pour ses enfants est donc en même temps une protection efficace. Puisse-t-il les aimer et protéger toujours !

Pour qu'en nos cœurs notre ardeur vibre encore,
Pour que ton zèle en nous vive toujours,
Feu plus brûlant que les feux de l'aurore,
Cœur de Vincent, viens à notre secours.
Enseigne-nous à vivre de ta vie,
Inspire-nous l'esprit de charité ;
Que de Jésus la puissance infinie
Verse sur nous ses trésors de bonté [1].

1. *Cantique au Cœur de Saint Vincent de Paul*, par M. R. Flament, prêtre de la Mission.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I

### UNE PHALANGE DU DOIGT DE SAINT VINCENT DONNÉE A MADAME LA MARQUISE DE RODES

26 septembre 1729.

Nous, Daniel Joseph de Cosnac, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la maison et société de Navarre, abbé de Saint Jean Dorbestier, vicaire général de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Charles Gaspard Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille de Luc, archevêque de Paris, duc de Saint Cloud, Pair de France et Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit : savoir faisons que l'an mil sept cent vingt neuf et le vingt cinquième jour de septembre après midi, nous nous serions rendus avec Monseigneur l'Evêque de Paris, en l'église des Prêtres de la Congrégation de la Mission, dite Saint Lazare, où étant arrivés, il aurait procédé en conséquence et en exécution du Bref de béatification du vénérable Vincent de Paul, fondateur de ladite Congrégation, à l'exhumation et vérification de ses reliques et aurait tiré du cercueil de plomb où elles étaient enfermées la seconde phalange du doigt du milieu de la main gauche dont il aurait fait présent à Madame la Marquise de Rodes qui nous l'aurait remis pour le déposer juridiquement dans une boëte

scellée suivant l'usage et lui en délivrer acte. Nous donc, pour satisfaire aux pieuses intentions de Madame la Marquise de Rodes, avons remis ladite seconde phalange dans une petite boëte ovale de sapin après l'avoir enveloppée dans du coton, avons remis dans ladite boëte une attestation écrite et signée de notre main, par laquelle nous certifions l'authenticité de la relique, avons exactement fermé ladite boëte avec du ruban de soie, scellée de six cachets en cire rouge des armes de Mgr l'Archevêque et avons écrit de notre main sur ladite boëte ces mots : « Relique du Bienheureux Vincent de Paul « pour Madame la Marquise de Rodes » dont et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à ce que de raison.

Fait à Paris dans le Palais archiépiscopal sous notre seing et contreseing du secrétaire de l'archevêché et le scel de Monseigneur l'Archevêque.

Ce vingt-sixième septembre mil sept cent vingt neuf.

M. DE COSNAC, vic. gén.

Par Mandement :

MARTIN.

† Sceau de l'Archevêché.

L'original était au séminaire de Saint-Sulpice ; il a été communiqué par M. Lévesque, bibliothécaire de Saint--Sulpice, le 4 février 1900. — La copie exacte qui en a été tirée se trouve dans les archives de la Maison-Mère des Lazaristes, Carton Reliques de saint Vincent, Document 13.

## II

### DÉCLARATION DE LA SŒUR DESCHAUX, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES FILLES DE LA CHARITÉ

**8 juillet 1806.**

Nous, soussignées Sœur Thérèse Deschaux, Supérieure Générale des Filles de la Charité, Marie Duprat, assistante de la même Compagnie, Madeleine Villot, directrice du séminaire interne, Geneviève Félicité Chouilly, sœur du Secrétariat, Thérèse Fernal, Jeanne Deniau, Gilette Ricourt, Catherine Delorme et Marie Catherine Girard, toutes secrétaires et directrices du séminaire interne de la même Compagnie.

Déclarons par le présent acte, soit en notre nom particulier, soit en celui des autres sœurs de notre Maison de la rue du Vieux Colombier soit au nom de notre Compagnie ou Communauté tant présente que future :

1° Que nous n'avons reçu qu'en dépôt des mains de notre Très Honoré Père, Monsieur François Florentin Brunet, vicaire général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, une caisse renfermant tout le corps de saint Vincent de Paul, notre commun instituteur et premier supérieur général, longue de trente-un pouces et large de treize, assujettie par une bandelette qui est cachetée dessus et dessous du sceau de ladite Congrégation auxquels Notre Très-Honoré Père a joint aux mêmes endroits celui de son Vicariat Général ;

2° Que nous nous engageons toutes, aux susdits noms, de remettre ledit dépôt à Notre Très-Honoré Père ainsi qu'aux Supérieurs ou Vicaires Généraux de ladite Congrégation, dès leur première réquisition verbale, sans que nous préten-

dions ni puissions prétendre, sous quelque prétexte que ce soit, à aucune retenue ou portion des dites reliques.

3° Que nous ne ferons jamais exposer lesdites Reliques et que nous ne ferons aucun usage dudit dépôt pour le montrer à qui que ce soit, sans le consentement exprès de Notre Très-Honoré Père et des Supérieurs ou Vicaires Généraux de ladite Congrégation.

4° Que le présent acte ne pourra jamais être annulé sous prétexte qu'il n'est pas revêtu de formalités juridiques au bénéfice desquelles nous renonçons formellement aux noms susdits.

Fait double sous le sceau de notre Compagnie, à Paris, le dix-huit juillet mil huit cent six.

Signatures des sœurs nommées plus haut.

**Archives de la Maison-Mère des Lazaristes. Carton Reliques de saint Vincent. Document 30.**

## III

### ATTESTATION DE M. BRUNET, VICAIRE GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

8 juillet 1806.

Nous François Florentin Brunet* Vicaire général de la Congrégation de la Mission et Supérieur Général de la Compagnie des Filles de la Charité, attestons que la caisse mentionnée dans l'acte ci-dessus et renfermant le Corps de Saint Vincent de Paul, ayant été par nous relevée de l'endroit où elle était en dépôt, a été aujourd'hui en notre présence ainsi qu'en présence de la Communauté de ces Filles, existante dans leur maison rue du Vieux Colombier, transférée processionnellement par Messieurs Pierre Claude, Laurent Phi-

lippe et Pierre François Viguier, prêtres de notre Congrégation, soussignés avec nous, à la chapelle de ladite Communauté et déposée dans le tombeau de l'autel de Saint Vincent de Paul, placé à gauche en entrant dans la chapelle, après que nous avons eu fait apposer notre sceau tant sur la caisse que sur la bandelette qui assujettit la toile servant à l'envelopper et où nous avons inséré le duplicata du susdit acte. Nous attestons enfin que nous gardons une des clefs qui ferment le couvercle dudit tombeau, et l'autre est entre les mains de la Supérieure Générale des Filles de la Charité.

Fait à Paris sous notre sceau, le 18 juillet 1806.

BRUNET.

CLAUDE. PHILIPPE.

VIGUIER.

Sceau.

Archives de la Maison-Mère des Lazaristes. Carton des Reliques de saint Vincent de Paul. Document 30.

## IV

MGR DE QUÉLEN NOMME DES COMMISSAIRES POUR RECONNAITRE LA CAISSE CONTENANT LE CORPS DE SAINT VINCENT.

29 mars 1830.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Hyacinthe Louis de Quélen, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège apostolique, Archevêque de Paris, Pair de France, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction.

Comme il nous a été affirmé que le corps de Saint Vincent

de Paul, fondateur et instituteur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité, dont nous avons résolu de faire la translation solennelle, avait été recueilli lors de la suppression de la maison de Saint Lazare en 1792, religieusement conservé pendant la Révolution et que, renfermé dans une caisse, il est maintenant déposé dans la chapelle de la maison principale des Filles de la Charité, sise rue du Bac à Paris, voulant faire transporter ledit Corps Saint à notre palais archiépiscopal, afin de le placer, après en avoir canoniquement constaté l'identité, dans la nouvelle châsse que nous lui avons préparée, nous avons à cet effet commis et commettons par ces présentes Messieurs Desjardins, notre vicaire général, archidiacre de Sainte Geneviève, — Mathieu, vicaire général, promoteur du diocèse et chanoine de notre Métropole — et Quentin, chanoine de notre Métropole, lesquels assistés du chanoine secrétaire de notre archevêché et de deux prêtres de la Congrégation de la Mission dits de Saint Lazare, recevront ladite caisse contenant le corps de saint Vincent de Paul, après les enquêtes nécessaires en pareille circonstance, en donneront valable décharge et l'apporteront à l'archevêché pour y être ensuite reconnue et ouverte par nous, en présence des témoins que nous nous proposons d'appeler à cet effet. De tout quoi il sera dressé procès-verbal.

Donné à Paris en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing du secrétaire de notre archevêché, le vingt neuf mars mil huit cent trente.

HYACINTHE archevêque de Paris.

Par mandement de Monseigneur.

TRESVAUX chancelier.

Archives de la Maison-Mère des Lazaristes. Carton Reliques de saint Vincent. Document 39.

## V

NOMINATION DE DEUX COMMISSAIRES CHARGÉS DU TRANSPORT DE LA CAISSE DE LA RUE DU BAC A L'ARCHEVÊCHÉ.

30 mars 1830.

Dominique Salhorgne, supérieur général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité à Messieurs Joseph Mansuet Boullangier, Prêtre et Assistant, et Jean Baptiste Etienne, Prêtre et Procureur général de ladite Congrégation.

Salut en Notre Seigneur.

La translation solennelle du corps de Saint Vincent de Paul dans notre chapelle ne devant avoir lieu qu'après le transfert de ce précieux dépôt à l'Archevêché pour en constater l'authenticité, et devant à cet effet nommer deux commissaires pour, en notre nom, transporter ladite relique et donner tous renseignements et remplir toutes formalités requises par le droit, Nous avons résolu de vous nommer et vous nommons, par ces présentes, nos deux commissaires, vous donnant pouvoir de transporter à l'archevêché de Paris le corps de saint Vincent de Paul, déposé jusqu'à ce jour dans la chapelle de la Compagnie des Filles de la Charité, rue du Bac, nº 132 ; vous autorisant à le remettre entre les mains de Mgr l'Archevêque de Paris et vous chargeant de répondre en notre nom à toutes les questions qui vous seront faites et de donner tous les renseignements qui vous seront demandés concernant ladite relique et enfin de nous remplacer en tout ce que prescrit le droit en semblable occasion.

Donné à Paris sous notre seing notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire le trente mais mil huit cent trente.

SALHORGNE.

Par Mandement de M. le Supérieur Gén.

JOFRE,

Pro secrét.

Archives de la Maison-Mère des Lazaristes. Carton Reliques de saint Vincent. Document 40.

## VI

### PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DE LA CHASSE

L'an mil huit cent trente, le 27 du mois d'août, nous soussigné Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité, en vertu d'une lettre à nous écrite par Mgr Hyacinthe Louis de Quélen, archevêque de Paris, par laquelle il nous prescrivait de retirer le corps de saint Vincent de Paul de la belle châsse dans laquelle il avait été renfermé et transféré le 25 avril, même année, dans la chapelle de notre Congrégation, rue de Sèvres, n° 95, avons voulu informer M. Mathieu, vicaire général et promoteur du diocèse, de la commisssion à lui donnée par Mondit Seigneur Archevêque de Paris, de se transporter dans ladite chapelle à l'effet de lever les sceaux apposés à ladite châsse et de les apposer sur la caisse destinée à renfermer ledit saint corps quand il y aurait été déposé. Ledit sieur Mathieu, se trouvant parti pour la campagne, après avoir pris l'avis de M. Quentin, chanoine de la Métropole, nous avons prié M. Salandre, vicaire général, d'accepter la commission donnée audit sieur Mathieu. N'ayant reçu aucune réponse de M. Sa-

landre, et ayant reçu une seconde lettre de Mgr l'Archevêque, datée du 25 août, par laquelle, à raison des circonstances, il jugeait qu'il était urgent de procéder de suite à l'enlèvement du saint corps et en conséquence il nous autorisait à le faire de suite sans remplir toutes les formalités requises dans des temps plus heureux.

En vertu de cette seconde lettre, nous avons requis comme témoins MM. Pierre Le Gô, Joseph Mansuet Boullangier, Jean François Richenet, Prêtres et Assistants de notre Congrégation et MM. Jean Baptiste Etienne, procureur général, et Jean Aladel, prêtre de la même Congrégation.

Après avoir reconnu que les sceaux de Mgr l'Archevêque de Paris étaient sains et entiers, nous les avons rompus, et ensuite avons ouvert la châsse. Nous n'avons point touché aux sceaux apposés sur le saint corps. Nous avons tiré de ladite châsse le saint corps avec le coussin sur lequel il était placé, et l'avons déposé, tel qu'il était dans la châsse, dans une caisse en bois de sapin de la longueur d'environ six pieds et demi et d'environ deux pieds de profondeur, à l'effet de le transporter dans un lieu sûr.

Le tout ayant été fait les jour, mois et an que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons fait signer par les témoins sus-dénommés, que nous avons revêtu de notre seing et de notre sceau et ensuite l'avons mis dans ladite caisse.

Signé : Saihorgne, Sup. gén., Richenet, Boullangier, Le Go, Etienne, Aladel.

Archives de la Maison-Mère des Lazaristes. Carton Reliques de saint Vincent. Document 61.

## VII

### PROCÈS-VERBAL DE LA MISE EN LIEU SUR DU CORPS DE SAINT VINCENT DE PAUL

**27 août 1830.**

L'an mil huit cent trente, le 27 du mois d'août, il a été procédé à l'enlèvement du corps de saint Vincent de Paul de la chapelle de la Congrégation dite de Saint-Lazare (de la Mission), rue de Sèvres, 95, de la manière ci-après détaillée.

Le saint corps avait été déposé par M. Salhorgne, Supérieur général de ladite Congrégation, ainsi qu'il constate dans le procès-verbal sur l'extraction de la châsse, dans une caisse en bois de sapin d'environ six pieds et demi de longueur, deux de profondeur et deux et demi de largeur. Les circonstances difficiles qui ont nécessité cette extraction et déposition de la précieuse relique exigeant que l'on prit les plus grandes précautions pour cacher le lieu où la caisse serait déposée, M. Salhorgne et MM. Le Gô, Boullangier et Richenet voulurent ignorer tout ce qui serait fait à cet égard ; afin que s'ils étaient requis par l'autorité civile de livrer le corps de saint Vincent de Paul ou de faire connaître le lieu où il avait été placé, ils pussent rendre témoignage de leur ignorance à cet égard.

En conséquence, MM. Jean Baptiste Etienne, procureur général et Aladel, Prêtre de ladite Congrégation, témoins qui ont signé le procès-verbal de l'ouverture de la châsse et de l'extraction du saint corps, autorisés par M. Salhorgne, supérieur général, enlevèrent la caisse qui contenait la précieuse relique le même jour, 27 du mois d'août vers les deux heures après-midi. Ils déposèrent cette caisse dans une charrette appartenant à la maison principale des Filles de la Charité,

rue du Bac nº 132. Ils l'entourèrent de bottes de paille pour la dérober aux yeux du public ; et ils dirigèrent cette charrette vers ladite maison principale des Filles de la Charité. M. Etienne la suivait et M. Aladel alla dans ladite maison disposer toutes choses pour qu'elle put entrer sûrement. On fit entrer la charrette dans une remise, fermée à clef, où elle resta jusqu'au soir du même jour. MM. Etienne et Aladel prirent toutes les mesures pour s'assurer que personne ne put entrer dans ladite remise.

A neuf heures du soir, toute la communauté étant couchée, MM. Etienne et Aladel appelèrent comme témoins les Sœurs Marie Velay, première Mère du séminaire des Filles de la Charité, Anne Durand, seconde Mère du même séminaire, Anne Caillot, troisième Mère du séminaire, Marguerite Reboul, première Sœur de l'économat, Anne Barba, Marie Amélie Brébant et Edmée Dan. L'exiguité des lieux ne permettant pas que l'on put porter la caisse et le saint corps en même temps à l'endroit destiné, MM. Etienne et Aladel, aidés par les Sœurs ci-dessus désignées, ouvrirent la caisse, prirent le saint corps et le portèrent respectueusement sur le coussin dans un des greniers de ladite maison principale des Filles de la Charité et le déposèrent sur une table disposée à cet effet. Ils y transportèrent aussi la caisse. Le tout bien disposé, ils mirent au fond de la caisse un drap de toile blanche sur laquel ils placèrent le saint corps avec le coussin ; et le recouvrirent d'une étoffe de soie blanche. Ensuite ils mirent le couvercle de la caisse qu'ils fixèrent avec des clous à vis ; ils collèrent du papier à tous les joints de la caisse qu'ils enveloppèrent d'une toile cirée de couleur verte.

Par-dessus la toile cirée, M. Etienne, par autorisation du Supérieur général et en présence de M. Aladel et des témoins, entoura la caisse de deux cordons de fil écru dont les quatre extrémités sont nouées sur le milieu de ladite caisse et fixées par le sceau de la Congrégation de la Mission que ledit

M. Etienne y a apposé, lequel sceau est semblable à celui apposé sur le présent procès-verbal.

Nous soussignés Jean Baptiste Etienne procureur général, Jean Aladel, prêtre de la Congrégation de la Mission, certifions véritable le présent procès-verbal, fait et signé par nous ; certifions en outre avoir été dûment autorisés par M. le Supérieur général, à faire tout ce qu'il renferme.

Après lecture faite, les témoins ci-dessus désignés ont signé avec nous le présent procès-verbal que nous avons déposé dans la susdite caisse en leur présence les mêmes jour, mois et an que dessus.

Après quoi on a muré le grenier où les saintes reliques ont été déposées.

Signé : Etienne, Aladel, Sr Velay, Sr Durand, Sr Caillot, Sr Reboul, Sr. Barba, Sr Brébant, Sr Dan.

Place du sceau.

Archives de la Maison-Mère de la Congrégation de la Mission. Carton Reliques de saint Vincent. Document 62.

## VIII

INSCRIPTION CLOUÉE EN 1871 (PENDANT LA COMMUNE DE PARIS) SUR LA CAISSE RENFERMANT LE CORPS DE SAINT VINCENT.

La présente est pour constater que cette caisse est propriété privée appartenant à Sœur Charlotte Roman, ci-

toyenne des Etats-Unis d'Amérique, et que toutes les autorités militaires et civiles sont priées de ne pas y toucher.

Paris, le 24 avril 1871.

Le Ministre des Etats-Unis

Cachet du Ministre.

Signature.

**Archives de la Maison-Mère de la Congrégation de la Mission. Carton Reliques de saint Vincent. Document 71.**

## IX

COMMISSION PAR MGR RUTTEN, ÉVÊQUE DE LIÈGE, A M. LE CHANOINE LUCAS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE SON ÉVÊCHÉ.

Nos, annuentes petitioni quam Nobis obtulit RR. A. DD. Antonius Fiat, superior generalis Congregationis Presbyterorum Missionis, vulgò dictorum « Lazaristes » in domo matrice Parisiensi in Gallia degens, viso instrumento die tertiâ mensis Januarii Parisiis confecto, R. D. Carolum Lucas, canonicum titularem et cancellarium, eo fine delegamus ut magnam recognoscat ligneam capsam, in quâ deponuntur tres aliœ capsæ quarum una corpus sancti Vincentii a Paulo confessoris, altera corpus beati Joanis Gabrielis Perboyre martyris, tertia autem corpus beati Francisci Regis Clet martyris continet.

Nos etiam eidem R. D. Car. Lucas, effectâ supradictarum capsarum recognitione, specialem concedimus facultatem ad locum convenientem in Domo principali Puellarum Caritatis urbis vulgò nuncupatæ « Ans » designandum ut reve-

renter, licet ad tempus, asserventur præfata corpora sacra.

Omnium conficiatur in triplici exemplari instrumentum cui suscriptio nostra necnon sigillum nostrum apponantur.

Datum Leodii, quartâ januarii 1907.

MARTINUS HUBERTUS

Ep. Leod.

Sceau.

Archives de la Maison-Mère de la Congrégation de la Mission. Carton Reliques de saint Vincent. Document 89.

## X

PROCÈS-VERBAL DE LA RECONNAISSANCE ET DE LA REPOSITION DES CORPS DE SAINT VINCENT DE PAUL ET DES BIENHEUREUX JEAN GABRIEL PERBOYRE ET FRANÇOIS RÉGIS CLET.

L'an mil neuf cent sept, le cinq du mois de janvier, à dix heures trois quarts du matin, Nous soussignés, Charles Lucas, chanoine titulaire et chancelier de l'évêché de Liège, assisté de MM. Joseph Nyssen, curé de St-Martin d'Ans, — Célestin Duez, prêtre de la Mission et visiteur de la province de Belgique-Hollande, — et Raymond Gleizes, supérieur des prêtres de la Mission de Liège, — et spécialement délégué par Sa Grandeur Illme et Revme Mgr Martin Rutten, évêque de Liège, nous sommes transportés à l'établissement principal des Filles de la Charité établi à Ans, rue du Cimetière, nº 2.

Agissant en vertu du pouvoir spécial annexé au présent procès-verbal et délivré par Sa Grandeur Illme et Revme Mgr Martin Hubert Rutten, évêque de Liège, nous avons aussitôt procédé à la reconnaissance des corps saints transférés de

Paris dans la susdite maison des Filles de la Charité d'Ans, rue du Cimetière, n° 2.

M. Ernest Hertault, Prêtre de la Mission et le Frère coadjuteur Antoine Houppert, de la même Congrégation, tous les deux résidant à Paris, à la Maison-Mère de leur Congrégation, rue de Sèvres, numéro quatre vingt quinze, nous ont déclaré avoir été par M. Antoine Fiat, leur supérieur général, chargés d'amener à Ans par la voie du chemin de fer une caisse renfermant le corps de saint Vincent de Paul et des deux Bienheureux Jean Gabriel Perboyre et François Régis Clet.

MM. Hertault et Houppert ci-dessus nommés et désignés étaient porteurs d'un procès-verbal dressé à Paris le troisième jour du présent mois de janvier mil neuf cent sept. Ladite pièce était signée des quatre témoins dont les noms suivent : MM. Léon Forestier, assistant de la Congrégation de la Mission, Emile Villette, Procureur général de la même Congrégation, Robert Haasbach et Antoine Houppert, ces deux derniers Frères coadjuteurs de la Congrégation de la Mission ; elle était en outre vue et approuvée par M. Antoine Fiat, Supérieur général de ladite Congrégation de la Mission et munie du sceau de celui-ci. Ledit procès-verbal n'était pas encore revêtu de la signature ni du sceau de Son Eminence Ill^me^ et Rev^me^ François Marie Benjamin, cardinal Richard, archevêque de Paris. Le temps avait manqué avant le départ de Paris pour remplir cette formalité qui, quoiqu'elle ne soit pas indispensable, sera remplie dès le retour à Paris des susdits MM. Hertault et Houppert.

Ledit procès-verbal présenté indiquait que les susdits Corps saints étaient transférés à Ans afin de les « soustraire « à la profanation à laquelle les exposait l'Etat révolution- « naire de la France ». Il indiquait en outre que lesdits corps saints étaient renfermés dans « une grande caisse fermée au « moyen d'une planche assujettie par de fortes vis... et « confiée aux soins de M. Ernest Hertault, prêtre de la Mis-

« sion, et du Frère coadjuteur Antoine Houppert, lesquels « ont été chargés de la conduite à Ans par la voie du chemin « de fer. »

Après avoir pris attentivement connaissance de ladite pièce signée et datée du trois janvier mil neuf cent sept, nous nous sommes fait présenter la susdite caisse sur laquelle nous avons d'abord constaté la présence d'une étiquette apposée par la compagnie française du chemin de fer du Nord et portant les indications suivantes : « Chemin de fer du Nord, de « Paris, numéro 59.

« Destination Liège-Guillemins, par Erquelines ».

Ladite caisse en bois avait un couvercle également en bois fixé par trente quatre vis en acier ; elle avait en longueur un mètre soixante dix huit centimètres, en hauteur deux cent quatre vingt cinq millimètres. La dite grande caisse, ayant été ouverte en notre présence, nous avons constaté la présence de trois autres caisses juxtaposées que nous avons aussitôt fait extraire et placer sur une grande table placée du côté de l'Evangile dans la chapelle des Filles de la Charité d'Ans. Nous avons ensuite procédé à l'examen détaillé de l'intérieur de ces trois caisses de diverses grandeurs.

1°

La plus grande desdites caisses était en bois et mesurait en longueur un mètre soixante quinze centimètres, en largeur quarante trois centimètres et en hauteur vingt six centimètres.

Son couvercle également en bois était fixé au moyen de lamelles de zinc retenues par de petites pointes et de petites vis en acier. — Ayant fait enlever ledit couvercle en bois, nous avons trouvé clouée à sa surface intérieure une plaque de cuivre sur laquelle était gravée ces mots en langue latine : « *Corpus sancti Vincentii a Paulo* ». — Nous avons aussitôt fait enlever cette plaque que nous avons fait visser à celle

des extrémités de la caisse que l'on nous a dit être le côté de la tête. Nous avons constaté ensuite que toute la superficie supérieure de ladite caisse était recouverte d'une feuille de zinc parfaitement soudée. Nous avons, en outre, constaté que ladite caisse était entourée d'un long ruban de soie rouge dans le sens de la longueur et de trois autres rubans dans le sens de la largeur. — Sur lesdits rubans trois sceaux en cire rouge étaient apposés aux armes de Son Eminence Ill^me^ et Rev^me^, cardinal Richard, Archevêque de Paris. On nous a ensuite présenté un procès-verbal rédigé et signé par M. le Chanoine Emile Adam, promoteur fiscal de l'archevêché de Paris, et revêtu du sceau de Son Eminence Ill^me^ et Rev^me^, cardinal Richard, Archevêque de Paris, ainsi que de la signature de deux témoins requis et de vingt cinq autres témoins divers. La description donnée dans ledit procès-verbal daté du vingt cinq avril mil neuf cent six répondait bien à ce que nous pouvions constater à l'extérieur de la susdite caisse.

Nous avons ensuite fait recouvrir celle-ci restée dépourvue de son couvercle en bois, d'une ample pièce de moire blanche damassée : nous avons, en outre, entouré la caisse ainsi revêtue d'un long ruban de soie rouge, dans le sens de la longueur et de trois autres rubans plus petits dans le sens de la largeur, évitant toutefois de disposer lesdits rubans sur ceux qui avaient été précédemment adaptés à la caisse. Sur ces nouveaux rubans de soie rouge d'une largeur de quarante quatre millimètres, nous avons enfin apposé nous-mêmes quatre sceaux en cire rouge aux armes de Sa Grandeur Ill^me^ et Rev^me^ Mgr Martin Hubert Rutten, Evêque de Liège.

Toujours en vertu de la commission que nous avions reçue de Sa Grandeur Ill^me^ et Rev^me^ Mgr Rutten, Evêque de Liège, nous avons choisi comme lieu le plus convenable pour recevoir la précieuse relique de saint Vincent de Paul, le maître-autel de la chapelle des Filles de la Charité d'Ans. Une excavation existant déjà sous le retable de cet autel, il nous a suffi

de faire enlever la plinthe de marbre placée du côté de l'Evangile, au-dessous du rétable et d'insérer par l'ouverture ainsi pratiquée la susdite caisse renfermant le corps de saint Vincent de Paul.

C'est en notre présence que ledit Corps saint a été placé ainsi sous le susdit rétable de l'autel du côté de l'Evangile où il repose à plat sur une planche en bois au niv au du degré latéral supérieur de l'autel. La plinthe de marbre a été ensuite remise à sa place régulière et fixée à l'intérieur au moyen de morceaux de fer retenus par des taquets de fer également.

2°

La seconde caisse extraite de la susdite grande caisse qui nous avait été présentée, fut ensuite examinée. Elle était entourée d'une étoffe vulgaire, uniquement destinée à la protéger — cette étoffe ayant été enlevée, nous nous sommes trouvés en présence d'une caisse en cuivre de forme régulière et parfaitement soudée. Les dimensions de ladite caisse étaient en longueur de huit cent quarante cinq millimètres, en largeur de deux cents millimètres, et en hauteur de deux cent trente cinq millimètres. Cette caisse portait soudée à l'une de ses extrémités une plaque également en cuivre sur laquelle était gravé ces mots en langue latine : « *Corpus B. J. G. Perboyre* ». — Ladite caisse en cuivre était entourée de trois rubans de soie rouge dont l'un était dans le sens de la longueur et les deux autres dans le sens de la largeur. Lesdits rubans avaient une largeur de vingt neuf millimètres et étaient retenus sur la partie supérieure de la caisse, par deux cachets en cire rouge aux armes de Son Eminence Ill^me^ et Rev^me^ cardinal Richard, archevêque de Paris. — Les deux sceaux étaient en parfait état. — On nous a ensuite présenté un procès-verbal de translation dudit Bx J. G. Perboyre, faite le 18 décembre 1889, dans la chapelle des Prêtres de la Mission, à Paris, 95, rue de Sèvres, par ordre spécial de Son

Eminence cardinal Richard, archevêque de Paris. Ladite pièce authentique relatant cette translation donne de la caisse en cuivre à nous présentée, une description identique à celle que nous reproduisons ci-dessus ; elle est, de plus, approuvée par Son Em. le cardinal Richard, arch. de Paris, dont elle porte le sceau.

Nous avons alors fait recouvrir la susdite caisse en cuivre d'une pièce de moire blanche damassée identique à celle qui venait de nous servir pour envelopper la caisse renfermant le corps de saint Vincent de Paul.

Nous l'avons, en outre, entourée de trois rubans de soie rouge, dont l'un plus grand, dans le sens de la longueur en évitant de disposer lesdits rubans sur ceux qui avaient été précédemment adaptés à la même caisse. Sur ces nouveaux rubans de soie rouge et d'une largeur de 0 mm. 44, nous avons apposé nous-mêmes deux cachets en cire rouge aux armes de Sa Grandeur Mgr Rutten, évêque de Liège. — Puis, en vertu de notre commission spéciale, nous avons fait déposer ladite caisse sur une tablette disposée sous le rétable du susdit maître-autel des Filles de la Charité, un peu au-dessus de la susdite caisse renfermant le corps de saint Vincent de Paul.

3°

Enfin, la troisième caisse fut examinée par nous. Elle était, elle aussi, entourée d'une étoffe vulgaire destinée à la protéger. Cette étoffe enlevée, nous nous sommes trouvés en présence d'une caisse en cuivre de forme très régulière et parfaitement fermée de toute part, mais non soudée. Ses dimensions étaient de 40 c. de longueur, 20 c. de hauteur et 15 c. de largeur.

Ladite caisse portait à l'une de ses extrémités une plaque également en cuivre sur laquelle étaient gravés ces mots latins : « *Corpus B^i F. R. Clet* ».

Elle était, en outre, entourée d'un ruban de soie rouge dis-

posé en forme de croix et dont les extrémités étaient retenues par deux cachets en cire rouge aux armes de Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris. On nous a ensuite présenté un procès-verbal de translation dudit B^x F. R. Clet, faite le 17 décembre 1900, dans la chapelle des Prêtres de la Mission à Paris, rue de Sèvres, 95, par ordre spécial de S. E. le Card. Richard, arch. de Paris.

La description donnée par ladite pièce authentique répondait exactement à ce que nous avions pu constater nous-mêmes.

Nous avons ensuite fait envelopper la susdite caisse en cuivre d'une pièce de moire blanche damassée identique à celle dont nous nous étions servis pour envelopper les susdites caisses renfermant le corps de saint Vincent de Paul et du B^x J. G. Perboyre, puis, nous l'avons entouré d'un ruban de soie rouge disposé en forme de croix et dont les extrémités furent retenues par deux cachets en cire rouge, aux armes de Sa Gr. Mgr Rutten, év. de Liège. — Ces nouveaux cachets ont été disposés sur la surface de la caisse à une légère distance des précédents cachets que nous y avons trouvés.

Puis, toujours en vertu de notre commission spéciale, nous avons également fait déposer ladite caisse renfermant du B^x Clet sur une seconde tablette préalablement disposée sous le susdit rétable du susdit maître-autel des Filles de la Charité d'Ans. Les restes du B^x F. R. Clet se trouvent ainsi placés au-dessus de ceux du B^x J. G. Perboyre.

Pour placer sous le rétable du susdit maître-autel les susdites reliques des BB. J. G. Perboyre et F. R. Clet, nous nous sommes servis de la porte déjà existante derrière le maître-autel. Sur notre ordre, cette porte a été munie, dans le milieu de son panneau, d'une petite grille fixe ainsi que d'une serrure à clef, dite « serrure de sûreté ».

Ladite serrure ayant deux clefs semblables, l'une a été confiée à la Sœur Ducher, Visitatrice et Supérieure de la Maison des Filles de la Charité d'Ans, l'autre a été emportée à

Paris par les susdits Messieurs Hertault et Houppert, pour être remise à M. Ant. Fiat, Supérieur général de la Congrégation de la Mission.

En foi de quoi, nous avons le jour même rédigé le présent procès-verbal, fait en triple exemplaire, folioté et signé par nous, par les témoins susdits, et par plusieurs autres personnes également présentes.

Fait à Ans, à la Maison principale des Filles de la Charité, le cinq janvier 1907.

Ch. Lucas,
Chan. Secr.

| | | |
|---|---|---|
| J. Nyssen,<br>Curé d'Ans. | E. Duez,<br>C. M. | A. Gleizes,<br>C. M. |
| E. Hertault,<br>C. M. | A. Houppert,<br>C. M. | Sr Ducher,<br>Visitatrice. |
| | | Sr Elewant,<br>Assistante. |
| Sr Jouanne,<br>Econome. | Sr Macquart,<br>Officière. | Sr Faber,<br>Directrice. |

## XI

**Affiche apposée dans les églises de Lyon en septembre 1905.**

FÊTE DE SAINT VINCENT DE PAUL DANS L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA VILLE DE LYON.

Son Eminence le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, a procuré à son église métropolitaine le cœur de saint Vincent

de Paul, curé du diocèse de Lyon, instituteur de la Congréga tion de la Mission et de celle des Sœurs de Charité pour le soulagement des pauvres et des malades et pour l'instruction de la jeunesse. Ce saint est infiniment cher à la France par l'éclat que ses héroïques vertus y ont répandu et par les immenses bonnes œuvres et les précieux établissements de tous genres qu'il a faits dans la capitale, dans les provinces, dans les pays étrangers, même au delà des mers et qui se perpétuent encore avec le plus heureux succès.

Quatre procès-verbaux solennels et divers écrits constatent l'authenticité de cette Relique ainsi que le témoignage de plusieurs personnes respectables qui l'avaient vue à Paris, avant la Révolution et l'ont parfaitement reconnue.

On célèbrera dans l'église métropolitaine la fête de saint Vincent de Paul, le dimanche 29 septembre de cette année 1805 ; il y aura indulgence plénière.

Après la grand'messe, à 11 heures, le panégyrique du saint par M. l'abbé Delacoste.

Après vêpres, à 4 heures et demie précises, procession de la Relique, à laquelle tous MM. les Curés et autres prêtres et ecclésiastiques de la ville sont invités.

Le cœur de saint Vincent de Paul sera, pendant l'Octave, exposé tous les jours à la vénération des fidèles.

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

PRÉFACE . . . . . V

CHAPITRE I. — XVII^e et XVIII^e siècles.

Funérailles . . . . . 1
Béatification . . . . . 9
Canonisation . . . . . 37

CHAPITRE II. — Révolution et Restauration.

Préservation . . . . . 67
Chez M. Clairet, notaire . . . . . 74
Chez M. Daudet, prêtre de la Mission . . . . . 77
Chez lzs Filles de la Charité, rue du Vieux-Colombier . 78
Chez les Filles de la Charité, rue du Bac . . . . . 80

CHAPITRE III. — Translation solennelle, 1830.

Préparatifs . . . . . 85
Translation . . . . . 107
Neuvaine . . . . . 123

CHAPITRE IV. — Les quatre années qui suivirent.

Le corps . . . . . 131
La châsse . . . . . 136

CHAPITRE V. — Dernière partie du XIX^e siècle.

Conférences de Saint Vincent de Paul . . . . . 151
Frères de Saint Vincent de Paul . . . . . 156
La châsse . . . . . 158
Quelques cérémonies . . . . . 162

CHAPITRE VI. — En Belgique.

Arrivée ..... 179
Culte ..... 182

CHAPITRE VII. — Petites reliques extraites du corps de saint Vincent.

Ossements (XVIII^e siècle)..... 193
Chair (XIX^e siècle)..... 212
Sang ..... 226

CHAPITRE VIII. — Le cœur de saint Vincent de Paul.

Paris ..... 233
Turin ..... 240
Lyon ..... 248

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Une phalange du doigt de saint Vincent est offerte à M^me la marquise de Rhodes. 26 septembre 1729 ..... 265

II. — Déclaration de la Sœur Déchaux, Sup. gén. des Filles de la Charité. 8 juillet 1806..... 267

III. — Attestation de M. Brunet, vic. gén. de la Congrégation de la Mission. 8 juillet 1806..... 268

IV. — Nomination par Mgr de Quélen, des commissaires chargés de reconnaître le corps de saint Vincent de Paul. 29 mars 1830..... 269

V. — Nomination par M. Salhorgne, Sup. gén. de deux commissaires chargés du transfert de la caisse, de la rue du Bac à l'archevêché. 30 mars 1830..... 271

VI. — Procès-verbal de l'ouverture de la châsse. 27 août 1830..... 272

VII. — Procès-verbal de la mise en lieu sûr du corps de saint Vincent de Paul. 27 août 1830..... 274

VIII. — Inscription clouée sur la caisse renfermant le corps de saint Vincent de Paul. Commune de Paris, 1871..... 276

IX. — Commission donnée par Mgr Rutten, évêque de Liège, à M. le chanoine Lucas, secrétaire général de son évêché. 4 janvier 1907..... 277

X. Procès-verbal de la reconnaissance des corps de saint Vincent de Paul et des B[t] Perboyre et Clet. 5 janvier 1907..... 278

XI. — Avis imprimé annonçant la fête de saint Vincent de Paul dans l'église métropolitaine de Saint-Jean-Baptiste à Lyon. 29 septembre 1905 ..... 285

# TABLE DES GRAVURES


| | Pages. |
|---|---|
| Portrait de saint Vincent de Paul | 1 |
| François Vivant, vicaire général de Paris | 12 |
| Mgr Vintimille, archevêque de Paris | 26 |
| Autel et châsse de saint Vincent à Saint-Lazare | 41 |
| Maison des Filles de la Charité, rue du Vieux-Colombier | 78 |
| Autel de Saint-Vincent, rue du Bac, 1815-1834 | 82 |
| Mgr de Quélen, archevêque de Paris | 97 |
| Façade de la chapelle actuelle de Saint-Lazare, rue de Sèvres | 112 |
| Plan du collège de Roye (Somme), 1830-1834 | 130 |
| Châsse de saint Vincent | 145 |
| Autel et châsse de saint Vincent. 1834 | 160 |
| Chapelle des Filles de la Charité, Ans (Belgique) | 178 |
| Eglise de Clichy, construite par saint Vincent | 218 |
| Duchesse d'Aiguillon | 232 |
| Livre qui servit de custode au cœur de saint Vincent | 238 |
| Reliquaire du cœur de saint Vincent, don de Mgr Bonald, archevêque de Lyon | 260 |


ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

3-24 – The ten tableau at San Lazaro
day of Beatification –

89 – The many commissioned paintings
– Some existing –

61860